

# 1. Conseil d'Etat

Le 7 juin 2010, le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève a présenté le premier programme de législature de son histoire. Un document de 32 pages détaillait en 10 chapitres les axes stratégiques et déclinait dans une feuille de route les objectifs de la législature 2010-2013. Ce programme reprend les principaux axes annoncés lors du discours de Saint-Pierre prononcé le 7 décembre 2009 à l'occasion de la prestation de serment du gouvernement.

Dans le présent rapport de gestion, le Conseil d'Etat dresse le bilan des actions menées en 2010 pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour garantir le bien-être, la prospérité et le développement harmonieux du canton de Genève et de sa population.

## 01 La formation

*«L'Etat doit, plus que jamais, être le garant de l'égalité des chances. Cela passe par une formation où chacun doit être en mesure d'obtenir au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel. Dans le cadre de l'harmonisation scolaire entre les cantons, Genève augmentera la dotation horaire de l'école obligatoire. Le nouveau cycle d'orientation et l'ouverture de classes de préparatoire préprofessionnelle contribueront à revaloriser la filière de l'apprentissage. En parallèle, l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire des enfants, des élèves et des familles. Il collaborera à ce titre avec les communes et les milieux associatifs dans le domaine de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil à journée continue à l'école. Il investira dans la recherche, l'enseignement supérieur, la culture et le sport.»*

**Programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, 7 juin 2010.**

### **01.01 Réduire les écarts entre les cantons grâce à l'harmonisation scolaire suisse et romande et permettre à chaque élève d'être en mesure d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel**

Le dispositif de transition du postobligatoire permet aux élèves – qui ne peuvent pas accéder directement aux filières certifiantes –

de développer un véritable projet scolaire ou professionnel. Les classes préparatoires accueillent désormais plus de 450 élèves.

Le dispositif EQIP facilite la qualification professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans sans formation achevée du postobligatoire. Il est devenu opérationnel avec la mise en place d'un outil informatique permettant l'identification de 800 jeunes en rupture.

L'office médico-pédagogique (OMP) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base de structures qui dépendaient auparavant de l'enseignement primaire ainsi que du service médico-pédagogique (SMP). Un dispositif de monitoring de l'enseignement spécialisé public et subventionné et des contrats de prestation en enseignement spécialisé ont été élaborés.

### **01.02 Réaliser la rénovation des cycles d'orientation et des collèges**

L'étude pour l'assainissement et la rénovation du CO Budé est en cours. La planification prévoit la mise en place de pavillons provisoires sur site en été 2011. Les travaux de rénovation sont prévus de janvier 2012 à décembre 2013. Quatre bâtiments scolaires ont fait l'objet d'un audit complet en 2010. Il s'agit du CO Marais, du CO Renard et des collèges Rousseau et De Saussure. Les études seront lancées en 2011 et les réalisations s'étendront de 2012 à 2016. En 2011, le CO Golette et l'annexe de l'ECG Lissignol feront également l'objet d'un audit, pour un lancement d'études prévu en 2012.

### **01.03 Coordonner le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles**

L'IN 143 s'inscrit dans la politique générale de développement des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance. Le Grand Conseil a renvoyé, en décembre 2010, l'initiative à la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture en vue de lui opposer un contre-projet.

Le 28 novembre 2010, les Genevois-e-s ont approuvé à 81% l'organisation d'un accueil continu des élèves, en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation. Un projet de loi d'application sera préparé avec l'ensemble des acteurs concernés d'ici 2012.

Le nouveau projet institutionnel de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a abouti en 2010. Les fondements du financement de l'institution seront revus.

#### **01.04 Développer l'enseignement supérieur et la recherche**

Le processus d'autonomisation de l'Université s'est poursuivi avec l'élaboration de règlements découlant de la nouvelle loi sur l'Université, qui seront adoptés en 2011. Plusieurs objectifs stratégiques inscrits dans la convention entre l'Etat et l'Université ont été mis en œuvre, dont l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ) ainsi que des projets de collaboration entre l'Université et la HES-SO Genève dans le domaine de la recherche, de la formation et de la formation continue. En matière de bâtiments, les deux hautes écoles se sont associées pour élaborer une vision commune de leurs infrastructures et renforcer ainsi les synergies.

#### **01.05 Réaliser le nouveau quartier de la pointe de la Jonction**

Le projet académique a pour but de faciliter l'implantation et le développement des neurosciences dans la région lémanique tout en y intégrant une école d'arts réunis, comme facteur d'innovation stimulant la recherche, la formation et la création. Un groupe de réflexion a été créé pour préciser le programme. L'organisation d'un concours a été engagée. Ce dernier portera principalement sur les espaces publics, tout en identifiant les périmètres constructibles.

Les résultats permettront de réaliser les espaces publics dès que des parties du site auront été libérées. Des projets architecturaux seront élaborés lorsque le programme aura été précisé.

#### **01.06 Elaborer une politique culturelle cantonale**

L'avant-projet de loi sur les arts et la culture, remis en 2010 par la commission d'experts au Conseil d'Etat, a été mis en consultation publique. Le rapport de synthèse qui en découle a été publié et un projet de loi sera déposé en 2011.

Dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de la musique, de la danse et du théâtre, 12 écoles ont été certifiées et accréditées. Un cadre financier global a été établi et une convention d'objectifs avec la Confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre et rythmique a été mise en place.

Le projet d'art public a été défini et conceptualisé sur la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex. La structuration du projet et l'étude de faisabilité ont été réalisées en collaboration avec les communes. Des mandats artistiques et des concours ont été lancés. En parallèle, un projet de loi a été élaboré. Il sera soumis au Grand Conseil en 2011.

#### **01.07 Elaborer une politique du sport**

L'élaboration d'une politique cantonale du sport a démarré par une étude confiée à l'IDHEAP de mars à octobre 2010 sur les prestations de l'Etat, les structures et les bases légales dans le domaine du sport. Les propositions issues du rapport de l'IDHEAP, publiées au début 2011, structurent la politique du sport autour de neuf axes stratégiques, dans lesquels s'insèrent les objectifs énoncés dans le programme de législature. Ces objectifs seront mis en œuvre progressivement dès 2011, avec un accent particulier sur le renforcement du dispositif de sport-études et le soutien aux manifestations sportives d'envergure.

## **02 Les personnes âgées, la solidarité et la santé**

*«Le Conseil d'Etat s'engage à répondre au défi du vieillissement de la population en garantissant le logement et les soins adaptés à toutes les personnes âgées par des mesures et des stratégies planifiées à long terme. L'Etat de Genève promouvra une politique de santé durable et dynamique afin que tous puissent avoir accès aux soins, tout en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts et de mise en réseau des partenaires de soins. Le gouvernement genevois s'engage aussi, lors de cette prochaine législature, à combattre les nouvelles formes de pauvreté avec des mesures et des instruments plus adaptés, en particulier en faveur des familles modestes. Sur le plan sanitaire, Genève renforcera la collaboration avec l'ensemble des acteurs de la région pour garantir une planification.»*

#### **02.01 S'attaquer à la pauvreté des familles qui travaillent par des prestations complémentaires adaptées**

Le Conseil d'Etat a déposé fin 2009 le projet de loi 10600 modifiant la loi cantonale sur les prestations complémentaires. Il veut garantir des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent, sur le modèle des prestations complémentaires AVS/AI. La commission

concernée du Grand Conseil a achevé ses travaux en 2010 et le plénum l'a adopté en février 2011. Le budget 2011 prévoit les postes nécessaires à la mise en place de ces prestations dès le début 2012.

## **02.02 Assurer un financement équitable du séjour en EMS**

La loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010. Elle resserre les écarts de prix de pension entre EMS et garantit le bon usage du financement public des EMS. Le canton a mis en œuvre la réforme fédérale du financement des soins sans la répercuter sur les résidents, induisant une hausse de la subvention cantonale de 12,2 millions francs. L'effort public en faveur des EMS passera de 241 millions de francs en 2010 à 262 millions au budget 2011.

## **02.03 Répondre au défi du vieillissement de la population**

La population de 80 ans et plus passera à 37'000 individus en 2030, soit une hausse de 106% par rapport à 2010. Les besoins (aide à domicile, foyers de jour, EMS, etc.), estimés à 563 millions de francs au budget 2011, pourraient passer à plus de 900 millions de francs en 2030. L'Etat planifie l'augmentation de l'offre (117 nouveaux lits d'EMS en 2010, 359 prévus en 2011, et une hausse nette de 250 lits entre 2012 et 2022) ainsi que la mise en place de structures intermédiaires (+ 500 logements d'ici 2020) afin d'apporter une réponse plus ciblée et finançable.

### **a) en garantissant le logement pour les aînés**

Un recensement des immeubles pour personnes âgées (IEPA), avec ou sans encadrement, de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), a été réalisé. Ces structures sont trop peu nombreuses. Des projets de construction d'IEPA ont été validés. La planification médico-sociale qui vise à assurer une couverture adéquate des besoins en soins de la population âgée à l'horizon 2022 a également été élaborée.

### **b) en garantissant leurs soins**

Le projet de loi 10698 relatif au financement du programme d'accès aux soins (PASS) a été gelé dans l'attente des résultats des travaux du comité de pilotage sur les modalités d'utilisation du PASS, de son déploiement et de son financement. Une proposition de programme cantonal genevois de développement des soins

palliatifs 2011-2015 a été retenue et fera l'objet d'une mise en place dans le premier semestre 2011.

### **c) en soutenant ceux qui les aident**

Le vote par le Grand Conseil, le 6 mai 2010, du projet de loi relatif au financement des unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) a permis l'ouverture, en septembre 2010, de 10 lits dans l'immeuble des Jumelles. L'ouverture de lits à Villereuse a dû être différée – en raison de différents travaux à effectuer dans le bâtiment – et devrait intervenir courant 2011.

## **02.04 Promouvoir une politique de santé durable qui garantisse l'accès équitable à des soins de qualité**

### **a) en permettant au patient d'être mieux informé et d'être plus actif dans la préservation de sa santé**

Le rapport de mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (2007-2010) a été rédigé et sera remis au Grand Conseil en 2011.

### **b) en assurant une mise en réseau des prestataires de soins**

Le système e-toile a été mis en production en 2010. Il permet à Genève de tester une modernisation importante du fonctionnement du réseau de soins. Notre canton a été désigné par la Confédération pour être le relai helvétique de l'intégration européenne en matière de *e-Health*.

### **c) en réformant le financement des prestations mises à charge de l'assurance-maladie obligatoire**

Afin de répondre au nouveau mode de financement des soins de longue durée, la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) a été modifiée : elle inclut dorénavant les infirmiers et les infirmières indépendant-e-s. Une définition des partenaires d'utilité publique – qui permet d'établir la liste des organisations privées et des structures reconnues dans le réseau de soins et le maintien à domicile – a également été menée et a conduit au dépôt au Grand Conseil, le 25 novembre 2010, du projet de loi du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de fonctionnement à SITEX SA de 1,7 million de francs pour l'année 2011 (PL 10768).

### **d) en poursuivant les efforts de maîtrise des coûts de la santé**

L'outil de suivi de l'évolution des coûts de la santé à Genève s'est doté d'un groupe

d'analyse composé de tous les prestataires de soins dans le but d'orienter l'action publique. Le groupe de travail a défini des axes prioritaires d'analyse sur la base de ses premiers résultats. Le numéro de décembre 2010 du «Suivi trimestriel des prestations de santé à Genève» montre une augmentation annuelle des dépenses des assurés genevois de 1,4% (+57 francs) à fin septembre, contre 2,5% (+78 francs) en moyenne suisse.

### **02.05 Mettre en place une planification régionale cohérente du bassin régional**

Malgré le soutien des autorités fédérales, la coopération franco-genevoise en matière sanitaire au travers de projets pilotes évolue difficilement depuis la suspension des tractations sur l'accord cadre F-CH en matière sanitaire. En revanche, suite à une évaluation positive du dispositif de gestion transfrontalière des appels d'urgence, mis en place il y a deux ans, il a été décidé de pérenniser cette coopération par la signature, le 10 décembre 2010, d'une convention entre le canton de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. L'approbation de cette convention a été soumise, en décembre 2010, au Grand Conseil par le biais d'un projet de loi du Conseil d'Etat (PL 10776).

### **02.06 Réaliser le nouveau bâtiment des lits aux HUG (BDL II)**

Le Grand Conseil a adopté le 19 novembre 2010 le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 254 millions de francs pour la construction et l'équipement du nouveau bâtiment des lits (BDL 2) des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le début des travaux est prévu à l'automne 2011. Le chantier devrait durer quatre ans.

## **03 L'environnement et l'énergie**

*«La nature est notre capital. Vivre à ses dépens, c'est s'endetter à l'égard des générations futures. La biodiversité sera préservée. Le Conseil d'Etat, persuadé que l'avenir appartient aux communautés qui parviendront à un développement respectueux des équilibres environnementaux, veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cela passe à la fois par une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, et par l'accroissement des capacités de production électrique durable et propre.*

*Il veut mieux exploiter le potentiel hydraulique par la construction d'un nouveau barrage, en partenariat avec la France voisine, et développer des centrales alimentées par la biomasse ainsi que par la géothermie. Cette politique énergétique doit se doubler d'une meilleure gestion des déchets. Enfin, la problématique environnementale fera partie intégrante des réflexions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisation. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat veillera à préserver une agriculture dynamique, innovante et proche du citoyen.»*

### **03.01 Accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique des bâtiments du canton**

Pour inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments, le canton a lancé en 2010 le programme de subventions «ChèqueBâtiment Energie». Parallèlement, la nouvelle loi sur l'énergie acceptée en votation le 7 mars 2010 est entrée en vigueur le 5 août 2010 avec son règlement d'application. Un groupe de travail finalise ses travaux sur le remplacement des fenêtres afin de faciliter l'application de la réglementation, notamment pour les bâtiments bénéficiant d'une protection patrimoniale.

### **03.02 Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO<sup>2</sup> de l'Etat**

Un plan d'efficacité énergétique a été mis en place en 2005. Il est suivi à travers un tableau de bord. La réduction cumulée s'élève à ce jour à 4,3% sur l'électricité, 2,6% pour l'eau, 20,1% pour le thermique et à 9'680 tonnes d'émission de CO<sup>2</sup>. D'autres programmes ont été mis en place, à l'instar d'un plan solaire photovoltaïque et d'un plan d'assainissement ponctuel des enveloppes de certains bâtiments. Le bilan carbone de l'ensemble des activités de l'Etat a été réalisé et un programme de diminution des émissions sera approuvé durant le premier semestre 2011.

### **03.03 Développer des projets de géothermie de moyenne et grande profondeur**

Les SIG ont conduit en août 2010 une campagne sismique autour du forage existant de Thônex afin de déterminer la meilleure stratégie pour sa valorisation. En parallèle, le service de l'énergie et les SIG ont engagé une étude pour établir les modalités organisationnelles, techniques et financières d'une campagne de prospection des ressources

géothermiques à l'échelle du sous-sol de tout le bassin géologique genevois, en vue d'engager un programme de géothermie de moyenne et grande profondeur.

### **03.04 Construire le nouveau barrage de Conflan en aval de Chancy-Pougny et poursuivre la rénovation de ce dernier Etudes préalables – phase I**

Un groupe de travail a été constitué par le Conseil d'Etat le 26 mai 2010, chargé d'étudier la faisabilité, l'impact et les mesures de compensation environnementale du projet de barrage. S'agissant d'un projet transfrontalier, la collaboration avec les Offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la République française est nécessaire. Un rapport d'étape est attendu d'ici à fin 2011.

### **03.05 Réexaminer l'opportunité de la construction d'une centrale à gaz à Vernier dans le cadre d'une politique énergétique durable**

Le Conseil d'Etat a réexaminé l'opportunité de la construction d'une centrale chaleur-force alimentée au gaz naturel et confirmé le principe d'une telle implantation à Genève, pour autant que les émissions de CO<sup>2</sup> soient compensées et que les autres impacts sur l'environnement respectent les exigences légales applicables. Le Conseil d'Etat a précisé que le choix du site doit encore faire l'objet d'un nouvel examen et a limité la durée initiale d'exploitation à vingt ans.

### **03.06 Développer les réseaux d'énergie et y connecter des centrales chaleur-force pour remplacer des chaudières individuelles**

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, l'élaboration de concepts énergétiques territoriaux est systématique dans les procédures d'aménagement du territoire, rendant possible la planification de réseaux d'énergie et la substitution de centrales chaleur-force aux chaudières individuelles.

### **03.07 Construire une centrale chaleur-force alimentée par la biomasse Lancement d'une étude sur le potentiel de développement biomasse dans la région**

Le Conseil d'Etat a constitué un groupe de

travail chargé d'établir un concept de valorisation de la biomasse à l'échelle de l'agglomération. Les conclusions seront rendues fin 2011.

### **03.08 Améliorer la qualité de l'air à Genève**

Priorité a été donnée à l'analyse et à la mise en œuvre des recommandations de la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), qui a rendu un rapport sur la politique du Conseil d'Etat en matière de protection de l'air.

Un plan de renouvellement des véhicules de l'Etat a aussi été élaboré et une directive concernant les critères énergétiques et environnementaux à respecter lors de leur acquisition est en cours de finalisation.

### **03.09 Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales**

Un accord est en cours de finalisation avec l'Union des professionnels suisses de l'automobile (UPSA) pour l'autocontrôle des garages et des carrosseries. La signature devrait avoir lieu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Le nouveau service de l'environnement des entreprises sera l'interlocuteur unique de l'inspectat de l'environnement de l'UPSA.

### **03.10 Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets**

Le Conseil d'Etat a présenté en 2010 des projets de modification de deux lois afin d'améliorer les conditions cadres permettant de recycler les déblais, en traitant ces matériaux sur les gravières en activité et en réglementant leur entreposage dans le cadre de reconfiguration de terrain. Des travaux sont en cours, sous l'égide de la commission de gestion globale des déchets, pour enrichir le réseau cantonal d'espaces récupération.

### **03.11 Sensibiliser la population aux problématiques environnementales**

La population a été principalement sensibilisée aux problématiques environnementales par le biais de différentes campagnes de communication sur les thèmes de la biodiversité, de la qualité de l'air, du tri des déchets dans les entreprises et du bruit de voisinage. En matière d'énergie, priorité a été donnée à la promotion du programme de subvention «ChèqueBâtimentEnergie», destiné à accroître

l'efficacité énergétique du parc immobilier genevois. Pour le jeune public, 667 classes primaires et 120 classes du postobligatoire ont bénéficié d'animations pédagogiques ayant trait à l'environnement (déchets, énergie, eau). De plus, l'Info-service a traité quelques 3250 questions ciblées du public concernant les problématiques environnementales et 48'900 documents d'information ont été distribués en 2010.

### **03.12 Favoriser l'innovation dans l'agriculture**

Au niveau de l'innovation, les projets suivants ont fait l'objet d'un soutien technique et financier : le biogaz agricole, les produits laitiers et floraux et un programme de développement régional incluant un volet «efficacité énergétique» et «restauration collective».

Pour ce qui est de la sensibilisation de la population à la consommation de produits agricoles de proximité, 900 élèves du primaire ont été sensibilisés à la connaissance des produits agricoles genevois, dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Vernier. L'objectif est d'étendre le concept à l'ensemble des cuisines scolaires du canton.

Des actions ont été entreprises pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles de proximité.

### **03.13 Etablir une stratégie cantonale de la biodiversité**

L'instruction du projet de loi (loi cadre de nature incitative) était en voie de bouclage en fin d'année.

Par ailleurs, les négociations avec la Confédération relatives aux deuxièmes conventions-programmes pour la période 2012-2015 dans le cadre de la répartition de tâches dans les domaines Nature et Paysage sont lancées. Des échanges avec l'Office fédéral de l'environnement ont porté sur une simplification du système ainsi que sur les nouveaux objectifs liés aux programmes. Un manque chronique des ressources du côté fédéral pour cette thématique a également été identifié.

### **03.14 Réaliser le plan paysage dans le cadre du projet d'agglomération II**

Les études de base nécessaires à l'établissement des contrats relatifs aux corridors et continuums biologiques ont abouti à des rapports et cartes de synthèse pour 8 secteurs de l'agglomération. Le financement et

le pilotage politique des contrats est en cours d'établissement. Le diagnostic de terrain cartographiant les ensembles, entités et motifs paysagers sur la totalité du périmètre d'agglomération a été réalisé. En parallèle, un document-cadre a été élaboré pour orienter l'établissement du schéma d'agglomération à déposer à Berne en 2012, avec un plan paysage de 2<sup>ème</sup> génération plus orienté sur la mise en œuvre.

### **03.15 Intégrer des éléments de nature dans le tissu urbain**

Les contacts se sont intensifiés avec plusieurs communes pour identifier les espaces disponibles et la manière d'entreprendre des actions concrètes. Une charte environnementale a été mise en œuvre pour certaines zones industrielles. Des sites d'entreprises ont été labellisés au travers de la Fondation Nature & Economie. Enfin, le canton a soutenu la mise en place de la Charte des Jardins pour les terrains privés. La problématique «Nature en ville» est intégrée dans le projet de loi sur la biodiversité. Par des dispositions incitatives mettant en œuvre l'article 18b de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), ce sont surtout les bases d'un soutien aux divers partenaires et acteurs qui sont recherchées.

### **03.16 Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues**

En vue d'organiser la gestion intégrée des eaux et de cartographier les dangers liés aux crues, l'administration a entrepris, avec la collaboration des communes, des milieux de protection de l'environnement et des usagers, l'élaboration de schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Le premier SPAGE, relatif au secteur Aire-Drize, a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2010.

Le prochain SPAGE relatif au secteur de la Seymaz est actuellement en cours d'élaboration.

## **04 L'urbanisme, le logement et la politique de la ville**

*«Un nouveau plan directeur cantonal sera proposé, fondé sur les travaux du projet d'agglomération II. Le canton de Genève s'efforcera à lutter contre la crise endémique du logement en visant la construction de 2'500 logements par an. Pour ce faire, l'Etat déclassera différentes zones actuellement non dévolues à la construction, allégera les procédures administratives et*

*lancera des projets d'envergure tel que le futur quartier Praille Acacias Vernets, en intégrant à toutes les étapes la réflexion sur la mobilité, la qualité de vie et la mixité des activités dans chaque zone. 85% des Genevois vivent en environnement urbain. Cela suppose une prise de conscience nouvelle des enjeux du développement urbain afin d'éviter la constitution de poches d'insécurité, de précarité sociale ou économique. Il s'agira d'enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie dans certains quartiers en lançant un plan d'investissement axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité.»*

#### **04.01 Réformer la gouvernance dans l'urbanisme et le logement**

##### **a) en nommant un architecte cantonal**

Le principe de repourvoir le poste d'architecte cantonal, vacant depuis 1996, a conduit à l'élaboration d'un nouveau cahier des charges qui porte l'accent sur la dimension transversale de cette activité et son rôle d'articulation avec les milieux professionnels. La procédure d'engagement a été achevée fin 2010 et se traduira par l'entrée en fonction de Monsieur Francesco Della Casa au printemps 2011.

##### **b) en révisant la répartition des compétences entre canton et communes en matière d'aménagement du territoire**

Des réflexions sur la répartition des compétences entre autorités publiques cantonales et communales sont en cours en collaboration avec l'Association des communes genevoises, avec comme objectif de clarifier la responsabilité et le rôle de chaque autorité dans les procédures d'aménagement du territoire. Cette démarche doit notamment contribuer à une meilleure utilisation des outils d'aménagement et à l'accélération des procédures.

##### **c) en révisant le mode de financement des équipements liés au développement urbain**

Deux démarches ont été engagées pour mieux cerner le financement des équipements. La première tend à clarifier les implications financières du développement des nouveaux quartiers; un outil qui permet d'identifier les aspects financiers des projets a été finalisé en 2010 et utilisé avec succès dans plusieurs dossiers. La deuxième consiste en la mise en place d'un comité de suivi interdépartemental qui identifie les équipements d'importance cantonale, définit leur financement et explore de nouvelles sources de financement.

##### **d) en allégeant les procédures administratives**

Destiné à harmoniser les voies de recours et à réduire la durée des procédures, un projet de loi modifiant la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) a été déposé en juin devant le Grand Conseil. Il prévoit un accès direct par le Tribunal administratif (future chambre administrative de la Cour de justice), sans passer par la commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA). La loi visant à circonscrire la nécessité d'élaborer des PLQ en zone de développement est en force (recours rejeté courant 2010) et commence à déployer ses effets. La direction générale de l'aménagement du territoire et l'office des autorisations de construire ont été réunis au sein d'un nouvel office de l'urbanisme, afin d'accélérer le traitement des requêtes et les procédures de planification.

#### **04.02 Planifier le développement à long terme**

##### **a) en adoptant le projet d'agglomération II**

Les études des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) ont fait l'objet de synthèses négociées qui constituent des recommandations pour les planifications des territoires de l'agglomération. Ce travail sera formalisé et validé en 2011. Accompagnées d'autres approfondissements thématiques et intégrant des politiques de services, ces études serviront de base au projet d'agglomération II qui sera déposé auprès de la Confédération en 2012 (candidature à la tranche B du fonds d'infrastructure).

##### **b) en adoptant un nouveau plan directeur cantonal**

L'avant-projet de plan directeur cantonal (PDCn), achevé en automne 2010, est largement basé sur le projet d'agglomération. L'avant-projet de concept, les fiches de mesures et de projets, ainsi que la carte du schéma directeur ont été soumis à la commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT) et aux services concernés de l'administration. Il est prévu de mettre le projet de PDCn à l'enquête publique en 2011, le Grand Conseil devant l'adopter en 2012.

#### **04.03 Concrétiser les projets en cours**

##### **a) en concrétisant les efforts engagés à La Chapelle-Les-Sciars à Plan-les-Ouates, aux Vergers à Meyrin et aux Communaux d'Ambilly à Thônex**

Le plan localisé de quartier (PLQ) Les

Communaux d'Ambilly (610 logements) et celui des Vergers (1'070 logements) ont été mis à l'enquête publique courant 2010 en vue d'une adoption par le Conseil d'Etat courant 2011. Après l'adoption du PLQ La Chapelle (650 logements) en 2009, le PLQ Les Sciers (700 logements), élaboré sur initiative communale, est au stade de l'enquête technique à fin 2010.

**b) en concrétisant les derniers périmètres prévus par le plan directeur cantonal (Les Grands-Esserts, Bernex-Est, Cherpines-Charrotons)**

Sur Les Cherpines, les études ont abouti à une première image du quartier et se poursuivent en vue de l'élaboration du plan directeur de quartier (PDQ). La modification de zone (MZ) adoptée par le Grand Conseil fera l'objet d'une votation référendaire en mai 2011.

Sur le périmètre de Bernex-Est, la procédure de modification de zone a été lancée. Elle est ralentie par des études relatives au raccordement autoroutier exigées par l'Office fédéral des routes.

Aux Grands-Esserts, la procédure de modification de zone a été initiée et se poursuivra en 2011, tout comme les mandats d'étude parallèles en vue d'une image directrice.

**c) en réalisant les premières opérations du nouveau quartier Praille Acacias Vernets**

En mars 2010, une convention a été signée entre l'Etat, les communes de Genève, Carouge et Lancy et le comité référendaire. Une nouvelle version du projet de loi a été élaborée, préavisée favorablement à l'automne par les trois Conseils municipaux concernés. Elle sera soumise au Grand Conseil en mars 2011.

Les multiples études thématiques et sectorielles se sont poursuivies. La programmation de sites destinés aux espaces culturels a par ailleurs été lancée.

#### **04.04 Lancer de nouveaux projets**

**a) en déclassant de nouveaux périmètres offrant un potentiel de 10'000 logements**

Six projets de modification des limites de zones, représentant un potentiel de 4'580 logements, ont été adoptés par le Grand Conseil. Des procédures ont été engagées pour dix-huit autres projets de déclassement, totalisant un potentiel d'environ 17'300 logements (dont environ 10'000 pour le PAV).

**b) en élaborant des plans localisés de quartier (PLQ) pour 5'000 nouveaux logements dans des zones à bâtir existantes**

Neuf PLQ totalisant environ 1'400 logements ont été adoptés par le Conseil d'Etat et quinze PLQ pour quelque 3'150 logements mis à l'enquête publique; l'élaboration de trente-trois autres PLQ, représentant un potentiel de 4'400 logements, a été entreprise.

**c) en incitant des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus**

Les potentiels du plan directeur cantonal 2001 ont été analysés, afin d'exploiter les possibilités d'acquérir des terrains et favoriser le développement de logements. Une étude a été réalisée afin de lancer des projets de PLQ sur certains périmètres récemment déclassés. Une autre action vise à activer vingt-six PLQ adoptés depuis plus de cinq ans dans lesquels les propriétaires n'ont pas encore valorisé leurs droits à bâtir. Ce potentiel représente près de 1'000 logements, dont les deux tiers sont réalisables à moyen terme.

#### **04.05 Veiller, en particulier dans les quartiers suburbains, à la qualité de nos réalisations et à la promotion d'éco-quartiers et à la mobilité douce**

Afin de permettre à la Ville de Genève de cadrer son travail d'analyse en vue de présenter des dossiers à l'autorité cantonale compétente, celle-ci a indiqué les critères d'appréciation qui seront utilisés. Ces critères permettront d'évaluer les projets dans la perspective du maintien de la cohérence du système de transport.

Le projet de PLQ du Moulin à danses destiné à réaliser un éco-quartier pilote sur les terrains de l'ancien siège des SIG à la Jonction a été mené à terme en accord avec la Ville de Genève et les futurs constructeurs. Il sera mis à l'enquête publique début 2011.

Tous les grands projets ont fait l'objet d'une attention particulière pour les enjeux environnementaux et de mobilité douce : Vergers, MICA, Chapelle, Cherpines.

Les communes ont également été appuyées dans l'élaboration de leurs plans directeurs de chemins pour piétons.

#### **04.06 Elaborer une véritable politique de la ville axée sur :**

##### **a) l'école**

La délégation du Conseil d'Etat à la politique de la ville a pour mission l'élaboration du PL sur la politique de la ville. Celle-ci s'est réunie à trois reprises en 2010, dont deux en présence de l'Association des communes genevoises et des magistrats des communes concernées par la politique de la ville. Un premier document de travail a été rédigé et discuté, précisant les grands axes du PL et l'organisation de la gouvernance de la politique de la ville. Le PL devrait être finalisé au premier trimestre 2011.

L'extension des déclarations entre l'Etat et les communes sont en cours avec Carouge et Meyrin. Elles devraient aboutir à l'automne 2011.

Deux établissements de Vernier (Ranches et Vernier Place) ont rejoint le réseau d'enseignement prioritaire (REP) à la rentrée 2010, portant à 17 le nombre d'établissements primaires du REP.

##### **b) la culture**

Voir point 01.06

##### **c) le sport**

Voir point 01.07

##### **d) l'intégration**

Voir point 09.04

##### **e) la sécurité**

Voir points 05.01 et 05.03 à 05.07

##### **f) la nature**

Voir point 03.15

## **05 La sécurité publique**

*«Le Conseil d'Etat s'engage, dès le début de cette législature, à rendre au canton de Genève la réputation de région sûre dont elle jouissait ces dernières décennies. Le plan d'action impliquera tous les intervenants du domaine de la sécurité : les effectifs de la police seront augmentés de manière sensible et celle-ci sera réorganisée pour plus d'efficacité. Le Conseil d'Etat s'engage également à ouvrir un nombre important de places de détention, tant préventive que pénitentiaire et administrative, et renforcera sa pression auprès des autorités fédérales pour une adaptation du code pénal afin de pallier les faiblesses du dispositif des peines pécuniaires. La sécurité sera également au cœur des préoccupations lors d'aménagements publics d'importance.»*

#### **05.01 Former et recruter des policiers et des agents de détention supplémentaires**

En 2010, 52 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire, 34 agents de détention et 22 assistants de sécurité publique sont venus renforcer les équipes en place. Ce recrutement se poursuivra en 2011 à un rythme soutenu.

#### **05.02 Revoir l'organisation et le fonctionnement de la police**

Un groupe d'experts a débuté ses travaux dès l'été 2010. Ce groupe comprend notamment plusieurs représentants du corps de police, du Pouvoir judiciaire et des personnes extérieures au canton. Un rapport sera rendu à l'été 2011, qui comprendra notamment une analyse des besoins en matière de sécurité publique, un inventaire des ressources, l'énoncé des missions du corps de police, le modèle d'organisation et la définition des moyens propres à permettre au corps de remplir ses missions de la manière la plus efficace possible.

#### **05.03 Renforcer la police de proximité et la collaboration avec les polices municipales**

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) en janvier 2010, la collaboration avec les polices municipales s'est concrétisée, notamment sur le plan de l'échange de l'information. Dans ce contexte, mentionnons les contacts hebdomadaires entre le poste de Lancy-Onex et la patrouille intercommunale des polices municipales de Bernex, Lancy, Onex et Plan-les-Ouates. Plus généralement, les communes ont la possibilité de recevoir automatiquement un tableau mensuel (tableau ProxiCoDE) portant l'évolution des réquisitions et des plaintes touchant le territoire communal.

#### **05.04 Améliorer la visibilité de la police par une présence accrue**

L'opération FIGARO du 19 avril au 31 décembre 2010, dans le secteur des Pâquis et autour de la rade, a eu notamment pour objectif d'apporter une réponse aux problèmes de sécurité et d'incivilités par une présence policière visible (gendarmerie et police municipale). L'opération avait aussi pour but d'apporter une réponse opérationnelle dans l'attente de l'ouverture du premier poste de police intégré. L'effort consacré sur le périmètre de FIGARO ne s'est pas traduit par une diminution de la présence

policière, mesurée par les contrôles, dans le reste du canton.

#### **05.05 Réaliser le nouvel Hôtel de police**

L'avant-projet a été finalisé fin décembre 2010 et la demande d'autorisation de construire devrait être déposée mi-2011. Le devis général et le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement seront élaborés fin 2011. L'ouverture du chantier, qui devrait durer cinq ans, est planifiée pour début 2013.

#### **05.06 Renforcer la collaboration au niveau régional**

A la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière entre la France et la Suisse, un canal radio commun a été mis en fonction entre Genève et les partenaires français pour la gestion des événements graves et l'amélioration de l'efficacité de l'alarme transfrontalière. L'accord de Paris a permis le traitement automatisé de toutes les demandes d'identité liées à des amendes d'ordre (AO) non réglées dans le délai de 30 jours. Parallèlement, la réorganisation de la plateforme de renseignement GE-VD-01-74 est en cours de réalisation.

#### **05.07 Finaliser le projet d'un nouveau Palais de justice**

L'ensemble de l'opération et des objectifs sont retardés d'une année. Si le projet a été lancé en février 2010 sur la base du planning annoncé, la commission de gestion du Pouvoir judiciaire (PJ) n'a pris acte du lancement de cette étude que le 8 juin 2010. Manquant de ressources, le PJ a fait savoir au mois d'octobre 2010 qu'il lui était impossible de fournir l'expression des besoins (programme et liste des locaux) et la structure organisationnelle (fonctionnement) du nouveau projet. Le DCTI prépare un outil qui faciliterait la tâche du PJ pour l'analyse des structures existantes et l'estimation des besoins futurs, en vue de déposer un crédit d'étude en 2012.

#### **05.08 Construire des places de prison supplémentaires**

La loi 10668 ouvrant un crédit extraordinaire d'investissement de 24,984 millions de francs pour la construction et l'équipement d'une annexe à la prison de Champ-Dollon a été adoptée le 28 mai 2010. Le chantier a démarré le 8 novembre et la mise en service est prévue pour début août 2011. Un crédit complémentaire pour couvrir le dépassement de la loi votée est en préparation. L'étude de faisabilité pour la Brenaz II a été remise fin novembre 2010 et un

projet de loi sera déposé au Grand Conseil durant le premier semestre 2011. Le projet Curabilis se déroule selon la planification prévue pour une mise en service à la fin de l'été 2013. L'étude de l'avant-projet de l'unité médicale de Champ-Dollon sera achevée en janvier 2011. Le crédit complémentaire à la loi 10418 (Curabilis) pour la construction de cette unité devrait être adopté à l'attention du Grand Conseil en 2011. Les travaux de rénovation et d'adaptation de Champ-Dollon (bâtiment existant) sont en cours et se déroulent selon la planification établie.

#### **05.09 Créer un centre de détention administrative**

La création d'un centre de détention administrative d'une capacité de 100 places sur le site aéroportuaire est envisagée à l'horizon 2013. Dans l'intervalle, la possibilité d'agrandir l'établissement de Frambois, afin de disposer rapidement de 30 places de détention administrative supplémentaires, sera examinée.

#### **05.10 Renforcer les liens avec la Confédération en matière de renvois**

Dans le cadre de la recherche de solutions visant à améliorer l'exécution des renvois, mise à mal en particulier par l'absence d'accords de réadmission applicables à certaines nationalités, la conseillère d'Etat chargée du DSPE a rencontré, au cours de l'année 2010, Madame Evelyne Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale chargée du DFJP, puis, dès sa nomination, Madame Simonetta Sommaruga.

#### **05.11 Améliorer la lutte contre les violences conjugales**

Sur proposition du Conseil d'Etat, la loi sur les violences domestiques a été modifiée par le Grand Conseil le 18 juin 2010. La nouvelle mouture permet à la police de prononcer des mesures d'éloignement administratif du domicile conjugal et familial d'une durée de 10 à 30 jours envers les auteurs présumés de violences domestiques. Ces derniers sont également contraints de participer à un suivi socio-thérapeutique et juridique auprès d'une institution habilitée.

#### **05.12 Rationaliser les missions de l'office de la sécurité civile au profit des missions de surveillance et de haute surveillance**

Au niveau des applications informatiques, les outils de l'office de la sécurité civile sont en phase d'évaluation afin de déterminer leur

adéquation aux besoins actuels. Des conclusions devraient être déposées au début de 2011.

La nouvelle direction, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, est chargée de l'élaboration d'une feuille de route devant préciser et mettre en œuvre les missions du service en termes de surveillance et de haute surveillance. Les réflexions pourront s'inspirer, notamment, du résultat de deux audits en cours portant sur le service de piquet et sur le dispositif genevois en matière d'incendie et de secours.

### **05.13 Supprimer les doublons entre l'Etat et les communes et mieux réguler le partage et la gestion des ressources en matériel (camions, pompes) et en ressources humaines**

Afin de mettre en commun des ressources pour l'acquisition de certains matériels lourds, en particulier dans le domaine de la lutte contre le feu, la sécurité civile encourage une collaboration accrue entre les communes. Le rapport «Concept Sapeurs-Pompiers XXI» invite à privilégier cette voie. Ainsi, 2010 a vu la première fusion entre des compagnies de sapeurs-pompiers, celles de Dardagny et de Russin.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération «ConvergenceS», un casernement et une organisation commune entre les pompiers du SSA (Aéroport) et du SIS (Ville de Genève) sont en cours de réalisation.

## **06 La mobilité**

*«Le plus important chantier des prochaines années sera la construction du CEVA, qui aura un impact décisif pour favoriser des déplacements rapides et sans nuisances pour les riverains. Mais le Conseil d'Etat ne se contentera pas du CEVA pour garantir une meilleure mobilité dans la région. D'autres projets sont en cours pour désengorger le centre-ville et les principaux axes routiers du canton, notamment en encourageant la mobilité douce. Le réseau de tramway continuera son extension, jusqu'au-delà de la frontière, et des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière favoriseront le transfert modal pour réduire le trafic routier pendulaire. Au plan du développement de la mobilité internationale, l'Aéroport International de Genève, qui a été agrandi entre 2006 et 2009, construira un nouveau terminal pour garantir la qualité des liaisons de notre canton avec le reste du monde.»*

### **06.01 Développer les réseaux ferroviaires national, régional et urbain dans le cadre du projet d'agglomération 2**

Le Conseil d'Etat a adopté en septembre 2010 un train de lois pour le développement des infrastructures ferroviaires et de transport – y compris routières – de transports publics et de mobilité douce inscrites au projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce train de lois met également en œuvre la convention-cadre, conclue fin 2009 par Genève et Vaud avec les CFF et l'Office fédéral des transports.

D'autre part, depuis le 12 décembre 2010, Genève est plus proche de Paris grâce à la réhabilitation de la ligne ferroviaire du Haut-Bugey. Le trajet Bellegarde-Bourg-en-Bresse est raccourci de 47 km pour un nouveau meilleur temps de parcours de 3h05.

Un an après le vote populaire favorable au crédit complémentaire pour la construction du CEVA, le début des travaux est toujours conditionné au jugement du Tribunal administratif fédéral. Dans cette attente, au printemps 2010, les travaux de gros œuvre ont été adjugés pour plus de 776 millions de francs. Les négociations menées avec les recourants ont abouti, en été, au retrait de 29 recours. Le démarrage des travaux est désormais planifié courant 2011.

Au niveau des transports publics, le contrat de prestations 2011-2014 entre l'Etat et les TPG a été ratifié le 3 décembre 2010 par le Grand Conseil. Celui-ci prévoit une croissance de l'offre de 35% sur les quatre prochaines années. L'augmentation tarifaire prévue fin 2010 a quant à elle été reportée d'une année.

### **06.02 Définir une conception cantonale de la mobilité intégrant un plan directeur de la mobilité douce**

En juin 2010, le Conseil d'Etat a adopté les objectifs et les priorités 2011-2014 du nouveau plan directeur des transports collectifs. Il a également adopté au mois d'août le plan directeur du stationnement. Durant l'année, l'administration a en outre préparé les plans directeurs du réseau routier et de la mobilité douce qui ont fait l'objet d'information et de premières concertations au sein de la commission des déplacements (CODEP). Ces dernières planifications, ainsi qu'une conception cantonale globale de la mobilité, doivent être adoptées par le Conseil d'Etat courant 2011. Par ailleurs, l'ensemble de ces planifications ont fait ou feront l'objet de présentations au Grand Conseil.

### **06.03 Garantir la qualité du service de taxi**

Après deux années de travail, en collaboration avec les milieux professionnels concernés, un projet de loi sur le transport professionnel de personnes a été déposé en juillet 2010 auprès du Grand Conseil. Il doit notamment permettre d'améliorer le service à la clientèle, en garantissant une desserte des taxis 24h/24h en tous points du canton. Examiné par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2010, le projet de loi a été transmis pour traitement à la commission des transports.

### **06.04 Débuter la construction d'un nouveau terminal à l'Aéroport International de Genève**

Le conseil d'administration de l'Aéroport International de Genève (AIG) a voté début 2010 le projet de construction d'une aile Est, estimé à quelque 350 millions francs entièrement financés par l'AIG. Les travaux préparatoires ont débuté en 2010.

### **06.05 Achever les études de la traversée autoroutière du lac**

Les études prévues par la loi 10015 ont été achevées à la fin de l'année. Le Conseil d'Etat rendra rapport au Grand Conseil début 2011.

### **06.06 Réaliser le projet parc/plage/port des Eaux-Vives**

Conformément au planning prévu par le programme de législature, l'autorisation de construire a été délivrée le 23 novembre 2010. Toutefois, des recours déposés auprès du Tribunal de première instance grèvent aujourd'hui la mise en œuvre de cette réalisation, dont l'inauguration est pour l'heure toujours planifiée pour l'été 2013.

### **06.07 Construire des parkings d'échange de part et d'autre de la frontière**

Le Conseil d'Etat a adopté le premier plan directeur du stationnement. Les objectifs visant à développer le stationnement pour les habitants, à gérer le stationnement des pendulaires en développant l'offre des P+R et à renforcer la vitalité des centres urbains sont confirmés par ce plan directeur, qui définit également de nouveaux axes de l'action publique, tels que le développement des P+R au niveau régional et transfrontalier.

Le P+R Sous-Moulin a été surélevé et devient ainsi, avec 907 places, le plus grand du canton.

## **07 Les finances et les impôts**

*«La crise économique de ce début de siècle aura permis de souligner le danger que représente une croissance économique fondée sur l'endettement plutôt que sur la création de richesses. La réserve conjoncturelle constituée au cours des dernières années et la maîtrise des charges nous ont permis de réduire l'endettement malgré la crise économique en 2008 et 2009. Les efforts fiscaux en faveur de la classe moyenne et les grands projets en matière scolaire et de sécurité alourdiront toutefois le budget de l'Etat ces prochaines années. Cette politique anticyclique constitue un investissement pour une croissance durable de la prospérité, et vise un retour à l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012.»*

### **07.01 Rétablir l'équilibre des finances publiques à l'échéance des comptes 2012 en limitant la croissance des charges à 2% et maîtriser l'endettement public**

Conformément à l'objectif fixé, le déficit prévu au budget 2011 est inférieur à celui inscrit au budget 2010. Le plafond fixé à 2% de la croissance globale des charges est également respecté. L'atteinte de ces objectifs a été réalisée malgré la faible croissance estimée des recettes fiscales. Elle a été toutefois facilitée par une recette exceptionnelle revenant à la réévaluation de la valeur des terrains à déclasser dans la zone Praille Acacias Vernets.

### **07.02 Atteindre l'objectif de l'équilibre à moyen terme**

Cet objectif général se décline en trois volets pour l'année 2010. Les importants travaux visant à la refonte globale de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat se sont poursuivis jusqu'en fin d'année, de sorte que le dépôt du projet de loi aura lieu au premier semestre 2011, avec un décalage de trois à six mois dû à la complexité du dossier et à la charge de travail des collaborateurs concernés. Dans le cadre de la réorganisation de la fonction finance au sein de l'Etat, les macro-processus ont été adoptés. Enfin, le premier budget par programme a été présenté comme prévu le 16 septembre 2010.

### **07.03 Réduire les risques auxquels est exposé l'Etat de Genève**

La première étape déterminante a été pleinement réalisée avec le dépôt, le 30 juin 2010, du projet de loi du Conseil d'Etat visant à supprimer

progressivement la garantie cantonale sur les dépôts d'épargne auprès de la Banque cantonale du canton de Genève. Le vote de la loi est prévu en 2011 pour une entrée en vigueur à partir au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **07.04 Adapter l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales**

Cet objectif n'a pas été assorti d'étapes annuelles, dès lors que le canton de Genève n'en maîtrise pas le calendrier. Toutefois, le Conseil d'Etat suit d'extrêmement près l'avancement de ce dossier. Les derniers éléments font apparaître que l'UE vise à ce que la Suisse adopte son code de conduite, ce qui signifierait la disparition du statut de société auxiliaire. Le canton de Genève fait en sorte d'être prêt à adopter le moment venu un nouveau cadre fiscal garantissant le maintien des entreprises concernées avec les milliers d'emplois qu'elles génèrent, tout en préservant un équilibre acceptable avec les communes et des effets supportables pour les finances publiques cantonales. Le processus sera mené en étroite concertation avec toutes les parties concernées, dans l'optique de trouver une solution consensuelle pour la défense de l'intérêt général du canton.

#### **07.05 Simplifier la taxation immobilière en respectant une neutralité globale des recettes**

Deux projets de loi ont été élaborés durant l'année 2010. Le PL relatif aux droits de mutation abroge en particulier la loi sur les droits d'enregistrement et modifie le barème de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers. Le PL relatif à l'impôt sur les successions et les donations abroge l'actuelle loi sur les droits de succession et régit ces deux impôts conjointement. Des chiffrages ont été effectués fin 2010 en vue de vérifier l'objectif de neutralité des recettes fiscales. Les deux projets seront mis en consultation, puis déposés en 2011.

### **08 L'économie, l'emploi et le travail**

*«Le gouvernement genevois s'engage à renforcer l'attractivité du canton au niveau du commerce, de l'industrie et des services en améliorant les conditions-cadres de l'économie. Il créera de nouvelles zones d'activités, simplifiera les procédures pour favoriser l'innovation,*

*notamment dans le domaine des cleantech, et développera des politiques publiques coordonnées au niveau transfrontalier. L'Etat restructurera aussi l'office cantonal de l'emploi pour augmenter son efficacité, accroîtra ses efforts pour les chômeurs de très longue durée et développera le dispositif des emplois de solidarité.»*

#### **08.01 S'ouvrir à une finance durable**

Une aide financière de 25'000 francs pour l'année 2010 a été accordée à «Sustainable Finance» Geneva dans le but d'assurer l'activité à moyen terme de cette association et de lancer des projets indispensables à la réalisation de ses objectifs. Les principales prestations sont les suivantes : mise à disposition d'un site Internet et d'une lettre d'information bimensuelle, organisation de trois conférences publiques et de quatre tables rondes par an, lancement d'une étude sur la compétitivité de la place financière genevoise.

#### **08.02 Améliorer les conditions-cadre de l'économie**

##### **a) en créant et attirant des entreprises dans le domaine des cleantech**

Un rapport d'analyse portant sur la création d'un pôle d'excellence *cleantech* à Genève et en Suisse occidentale a été remis en août 2010. Ce rapport met en évidence les atouts spécifiques de Genève et de sa région, et propose divers axes de développement pour concrétiser la création d'un centre d'excellence dans les technologies propres.

##### **b) en simplifiant les procédures pour favoriser l'innovation économique**

Un projet de modification de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) a été soumis au Grand Conseil en novembre 2010 dans le but de simplifier la perception des taxes et émoluments et de faciliter les démarches administratives auxquelles les établissements sont soumis. Ce projet de loi a été adopté, en janvier 2011, à l'unanimité par la commission de l'économie.

##### **c) en créant de nouvelles zones d'activités et en veillant à la mixité d'activités dans les zones urbaines**

Les travaux de réexamen de la législation du droit cantonal de l'aménagement du territoire ont été entamés en vue de favoriser la densité et la mixité entre les activités secondaires et tertiaires. Ils pourraient déboucher, le cas échéant, sur le dépôt d'un projet de loi en 2011. Le projet de loi de PAC Bernex-Est n'a, en revanche, pas

pu être déposé en 2010 en raison d'un préavis négatif de l'Office fédéral des routes sur l'accès aux zones d'activités prévues. Quant à la zone des Cherpines, le peuple genevois se prononcera en mai 2011 sur son projet de déclassement, un référendum ayant abouti après l'adoption de la loi par le Grand Conseil en septembre 2010.

### **08.03 Mettre en œuvre le concept Vision 2015 pour un tourisme durable**

Le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont pris connaissance en 2009 du concept du tourisme, Vision 2015. Un plan de mesures d'une cinquantaine de propositions, destinées à améliorer les conditions-cadre et l'accueil touristique, a été élaboré. La réalisation de ces mesures sera examinée dès 2011 et planifiée au cours des prochaines années avec les partenaires publics et privés concernés. En parallèle, les travaux de réforme de la gouvernance des instances du tourisme ont été entamés en 2010. Une nouvelle direction et une nouvelle identité visuelle («Genève – un monde en soi») ont été mises sur pied durant le premier semestre 2010. Cette marque répond à l'une des orientations stratégiques énoncées dans le concept du tourisme Vision 2015.

### **08.04 Poursuivre la modernisation des installations de Palexpo (opération «Vision 20XX»)**

Le programme «Vision 20XX» initié le 1<sup>er</sup> septembre 2008 continue. Palexpo a achevé la rénovation du centre de congrès en 2009 ainsi que le boulevard des halles 1-2-3 en 2009 et en 2010. Les travaux 2011 concerneront la construction d'une nouvelle cuisine dans l'actuelle halle 3. La suite des travaux est d'ores et déjà planifiée pour les années à venir, en tenant compte du programme établi mais sans préteriter l'exploitation commerciale.

### **08.05 Agrandir les surfaces d'entreposage des Ports Francs et reconstruire leur bâtiment administratif**

Les taux d'occupation confirment la nécessité de doter les Ports Francs de nouvelles surfaces d'entreposage. En 2010, les études relatives à la construction d'un nouveau bâtiment de dépôts ont abouti au dépôt d'une demande d'autorisation de construire, actuellement en cours d'instruction.

En vue du remplacement à venir du bâtiment administratif, une série d'études préliminaires

ont été menées afin de permettre l'évaluation de plusieurs variantes.

### **08.06 Développer des politiques publiques coordonnées ou communes, au niveau transfrontalier**

Les enjeux de la coopération transfrontalière de la région franco-valdo-genevoise concernent à la fois les infrastructures et les politiques de services (économie, logement, sécurité, santé, etc.). Le Comité régional franco-genevois (CRFG), chargé du développement de ces politiques au niveau transfrontalier, s'est attelé à un travail ardu mais nécessaire d'une meilleure mise en cohérence et lisibilité de son action : cartographie des actions réalisées (environ une trentaine), planification des actions à mener selon les priorités fixées par les élus de part et d'autre de la frontière et mise en œuvre de celles-ci. Ce travail est à relier à la remise, en juin 2012, d'un Projet d'Agglomération 2 qui comprendra un bilan des actions réalisées et d'un plan d'actions à venir.

### **08.07 Accroître les efforts pour les chômeurs de très longue durée**

La croissance a réduit en 2010 le recours au chômage partiel (-69,1%), mais l'impact reste modeste sur les chômeurs inscrits (-3,8%), notamment au vu des incertitudes dans la zone euro. 2011 verra l'arrivée en fin de délai cadre de chômeurs inscrits pendant la crise 2008-2009 et touchés par la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage. Le Conseil d'Etat se réjouit donc de l'aboutissement des travaux parlementaires, en février 2011, sur le PL 10599 sur l'aide sociale individuelle. Cette loi apportera une réponse adaptée au chômage de très longue durée.

### **08.08 Restructurer l'office cantonal de l'emploi**

La première étape de la restructuration de l'office cantonal de l'emploi (OCE) a vu la suppression du service des mesures cantonales, qui prenait en charge les chômeurs en fin de droit. Désormais, toutes les prestations attribuées, tant pendant qu'après le délai cadre fédéral, sont pilotées par les conseillers en personnel de l'office régional de placement avec l'appui du service des mesures pour l'emploi. Parallèlement, afin de renforcer le lien avec les entreprises, l'OCE s'est doté depuis quelques mois d'un tout nouveau «service employeurs». Enfin, le Conseil d'Etat présentera début 2011 son rapport d'évaluation sur la nouvelle loi en matière de chômage.

## **08.09 Développer le dispositif des emplois de solidarité (EdS)**

Les emplois de solidarité (EdS) poursuivent leur développement. Au 31 décembre 2010, près de 60 partenariats avec des organisations à but non lucratif avaient été établis, pour environ 600 postes acquis, tandis que 462 personnes étaient actives en EdS. L'OCE développe des projets visant à créer un nombre significatif de postes dans des activités à forte valeur ajoutée pour la collectivité. Le Grand Conseil a adopté fin 2010 un projet de loi pour la réalisation d'une application de gestion des EdS.

## **09 La Genève internationale et les droits humains**

*«Genève, siège de nombreuses organisations internationales, est consciente de sa responsabilité à cet égard. L'Etat s'engage ainsi à renforcer la présence de ces grandes institutions internationales en arrêtant les priorités d'une politique cantonale de soutien à la Genève internationale. Mais la responsabilité de Genève, notamment en matière de droits humains, implique aussi que notre canton se montre exemplaire en la matière. L'Etat renforcera ainsi l'égalité entre hommes et femmes. Il améliorera la lutte contre la violence domestique. Il développera les dispositifs d'intégration des étrangers, de prévention et de lutte contre le racisme. Enfin, dans un monde fissuré de conflits confessionnels, la République et canton de Genève réaffirmera son attachement à la laïcité, garante de nos libertés. »*

### **09.01 Renforcer la présence à Genève des organisations internationales**

Le Conseil d'Etat a remis en novembre au Grand Conseil un rapport sur sa politique de soutien à la Genève internationale. Ce rapport permettra, début 2011, de définir des objectifs opérationnels pour l'ensemble des départements et de renforcer le dispositif de soutien.

### **09.02 Renforcer l'égalité entre hommes et femmes**

L'application de la loi fédérale de l'égalité entre hommes et femmes est renforcée, par le biais du développement et de la diffusion d'outils d'information et de contrôle de l'égalité professionnelle, comme le logiciel de contrôle de l'égalité salariale ou les plateformes d'informations électroniques en cours de réalisation.

Des outils pédagogiques diversifiés concernant la promotion de l'égalité des chances et le respect entre filles et garçons, la formation sur

l'égalité et l'orientation professionnelle ont été développés. Un festival «Ciné genre» a ouvert une réflexion sur les stéréotypes. La journée «Futur en tous genres» a permis de prendre le virage de la mixité en sensibilisant filles et garçons à un avenir professionnel et familial au-delà des préjugés de genre avec une valorisation des filières scientifiques chez les filles.

### **09.03 Réaffirmer notre attachement à une société laïque**

Pas d'action prévue en 2010.

### **09.04 Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration**

Des séances d'accueil ont été organisées dans huit langues différentes afin de fournir aux personnes nouvellement arrivées dans le canton des informations sur divers sujets : logement, emploi, enseignement, droits et devoirs, etc. En parallèle, le dispositif de cours de français à but d'intégration a été développé et adapté aux besoins.

Les travaux préalables à la mise en place d'un centre d'accueil ont été réalisés, avec pour objectif de revisiter l'ensemble du dispositif en tenant compte de l'évolution de la population migrante, des besoins spécifiques des enfants et de leur famille et de la nécessité d'harmoniser les conditions et les opérations visant à l'intégration scolaire.

### **09.05 Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discrimination**

Un dispositif a été élaboré afin de fournir écoute et soutien aux personnes victimes, auteur-e-s ou témoins d'actes de racisme (démarches de médiation, procès, etc.). Les données recueillies sous forme d'un rapport d'observatoire permettront de constituer une base afin d'améliorer la lutte contre le racisme. A terme, ce projet-pilote pourrait être étendu à toutes les formes de discrimination.

Dans le cadre du suivi des assises contre l'homophobie, une convention intercantonale entre Genève et Vaud permet d'élaborer des actions conjointes : le site d'information Mosaic-Info, un concours d'affiches pour les 16-25 ans, des modules d'intervention en milieu scolaire.

Des activités pédagogiques ont été organisées le 27 janvier dans le cadre de la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de prévention des

crimes contre l'humanité : projection de film, témoignages de rescapés des camps, débat et conférence.

### **09.06 Renforcer la politique genevoise de solidarité internationale**

Le Conseil d'Etat a fait de l'environnement un des 10 axes stratégiques de son programme de législature 2010-2013. Sur recommandation de la commission consultative de la solidarité internationale, le Conseil d'Etat a accepté d'attribuer, dès 2010, un montant annuel à des projets relevant de la sauvegarde et de la protection de l'environnement, ceci sans prélever les autres domaines d'intervention de la solidarité internationale. Le montant total attribué à des projets environnementaux pour l'année 2010 a été de 744'183 francs.

### **09.07 Intégrer le développement durable dans des pratiques quotidiennes**

Le guide des achats professionnels responsables, qui permet aux entreprises et aux entités publiques de mettre en place une politique d'achat intégrant les critères d'un développement durable, a été publié en juin 2010. Les actions de sensibilisation et de soutien à la société civile se sont par ailleurs poursuivies en 2010, avec notamment la publication et la diffusion de dépliants. Début 2010, le DIP a organisé un forum à l'attention des directions d'établissements des trois degrés d'enseignement pour présenter le guide sur l'Agenda 21 d'établissement scolaire. Enfin, un projet de loi du Conseil d'Etat sur l'action publique en vue d'un développement durable a été voté en novembre 2010 par le Grand Conseil.

## **10 Les autorités, la gouvernance et l'administration**

*«Le Conseil d'Etat mènera des réformes institutionnelles pour moderniser ses infrastructures afin de répondre aux défis qu'engendre une société en constante mutation. Le gouvernement modifiera son système d'évaluation des fonctions pour rester compétitif par rapport au secteur privé. Il fusionnera ses deux caisses de prévoyance CIA et CEH en fixant un cadre propre à garantir la pérennité d'un système confronté au vieillissement de la population et à l'instabilité financière. Il renforcera le système de contrôle interne en vue d'obtenir une plus grande transparence du fonctionnement des différents services de l'Etat. Le Conseil d'Etat reformera pendant cette législature la gouvernance des établissements publics pour obtenir*

*une gestion plus moderne, garantissant par le biais de mandats de prestations clairs et mesurables la mise en œuvre, par ces établissements, des politiques décidées par les autorités démocratiquement élues.»*

### **10.01 Garantir que l'Etat-employeur reste compétitif en adoptant un nouveau système d'évaluation des fonctions**

Un mandataire a été choisi et les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des fonctions ont débuté en automne 2010. Par ailleurs, l'inventaire complet des indemnités et primes a été réalisé par l'office du personnel de l'Etat. Quant à la refonte de la législation concernant les ressources humaines, les travaux ont débuté en 2010 dans la perspective de l'adoption par le Grand Conseil, en 2012, d'une loi générale regroupant toutes les dispositions actuellement dispersées dans des lois spéciales.

### **10.02 Fusionner les caisses de prévoyance CIA et CEH, adapter la législation genevoise au nouveau droit fédéral et adopter un plan de prestation et de financement assurant l'équilibre de la nouvelle caisse à long terme**

Le nouveau plan de prestations et de financement de la caisse qui résultera de la fusion de la CIA et de la CEH a donné lieu, tout au long de l'année 2010, à d'importants travaux et à des discussions suivies entre la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les partenaires syndicaux. La nouvelle législation fédérale n'a finalement été adoptée que le 15 décembre 2010. Le projet de loi cantonale a été rédigé, seuls quelques points faisant l'objet de négociations avec les organisations du personnel devant encore trouver une formulation définitive. A l'issue des travaux du comité de pilotage et de la consultation des comités de caisse, le projet de loi sera adopté à l'attention du Grand Conseil avant la fin du premier semestre 2011. Ce projet inclut toutes les modifications induites par le nouveau droit fédéral. L'objectif est ainsi atteint, moyennant un décalage de quelques mois par rapport à la feuille de route.

### **10.03 Adapter les statuts et le plan de la caisse de la police à l'élévation de l'âge de la retraite et instaurer un pont-LPP**

Grâce à une négociation constructive avec les syndicats de police, les objectifs définis dans la

feuille de route ont pu être atteints. Le projet de loi instituant un pont-retraite en faveur des membres du corps de police a été déposé devant le Grand Conseil au mois de septembre 2010, et voté le 3 décembre. Ce dispositif est complété par un autre projet de loi, déposé fin 2010, relatif aux nouveaux statuts de la caisse de la police et contenant les adaptations nécessaires au passage de l'âge de la retraite à 58 ans et au pont-retraite, avec notamment la fin de la cotisation extraordinaire de l'employeur et de la prise en charge de l'indexation des rentes futures.

#### **10.04 Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département**

Pour rappel, le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne (SCI) implique qu'une organisation ait mis en place des lignes directrices sur le SCI, que les processus soient documentés et les contrôles adaptés. Le délai de cet objectif est fixé à fin 2012. En 2010, les départements devaient fixer les priorités départementales et commencer la documentation de leur SCI. La détermination des prestations prioritaires d'un point de vue SCI a pu être presque entièrement achevée, tandis que le travail de formalisation s'est poursuivi sur la base d'une approche harmonisée. Le Conseil d'Etat a adopté en octobre 2010 une méthode standardisée pour le suivi de cet objectif.

#### **10.05 Réformer la gouvernance des établissements publics**

Le projet de loi du Conseil d'Etat sur l'organisation des institutions de droit public a été déposé devant le Grand Conseil le 14 juin 2010 et se trouve depuis à l'examen auprès de la commission législative. Auparavant, ce projet avait été

mis en consultation dès le 24 août 2009 auprès des partis politiques, des partenaires sociaux et des entités concernées, qui ont disposé d'un délai de plusieurs mois pour faire part de leurs observations. La mise en œuvre de cette loi est prévue en 2012.

#### **10.06 Mettre en œuvre l'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG)**

Suite à la validation du plan d'actions et du planning intentionnel par le Conseil d'Etat le 30 juin 2010, les départements collaborent au déploiement d'OLEG. Parallèlement, le concept de communication a été préparé et sera soumis pour décision début 2011. Le programme de libération de la vieille-ville est lancé et suit son cours. Sur les cinq opérations pilotes définies, deux se réalisent selon la planification annoncée (Lancy Square et Montbrillant) et trois voient leur réalisation revisitée après études approfondies (Hofin 1 sera traité intégralement et non partiellement, David-Dufour sera rénové de manière plus complète que prévu et la parcelle de la rue de la Marbrerie 13 sera affectée aux besoins du PAV).

#### **10.07 Administration en ligne (AeL) : stimuler la création d'entreprises, faciliter l'activité commerciale, simplifier l'accès du public aux prestations**

En 2010, le programme de l'AeL a livré un prototype opérationnel de guichet virtuel de permis de construire, validé par la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève; la mise en œuvre du lot 1 (information) et la définition du lot 2 (transaction) du Guichet PME; la définition de la prestation Espace école en ligne; la réalisation d'un cahier des charges du Portail population; les résultats de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR).

\* \* \* \* \*

### **Activité gouvernementale**

Le Conseil d'Etat a consacré ses premiers mois d'activité à l'élaboration de son programme de législature 2010-2013, le premier de son histoire.

Dans le cadre de ses diverses séances, le gouvernement a également suivi le développement ou approfondi certains dossiers d'importance.

Il a notamment consacré, tout au long de l'année 2010, du temps au dossier libyen, ainsi qu'au procès de la BCGe. La préparation

du budget 2011 de l'Etat, présenté pour la première fois par programme et politiques publiques, a également nécessité de nombreuses heures de travail pour le Conseil d'Etat.

Les séances du collège gouvernemental sont aussi l'occasion d'approfondir certaines thématiques liées aux diverses politiques publiques ou au fonctionnement de l'Etat. Ainsi, les enjeux liés à la Genève internationale, au

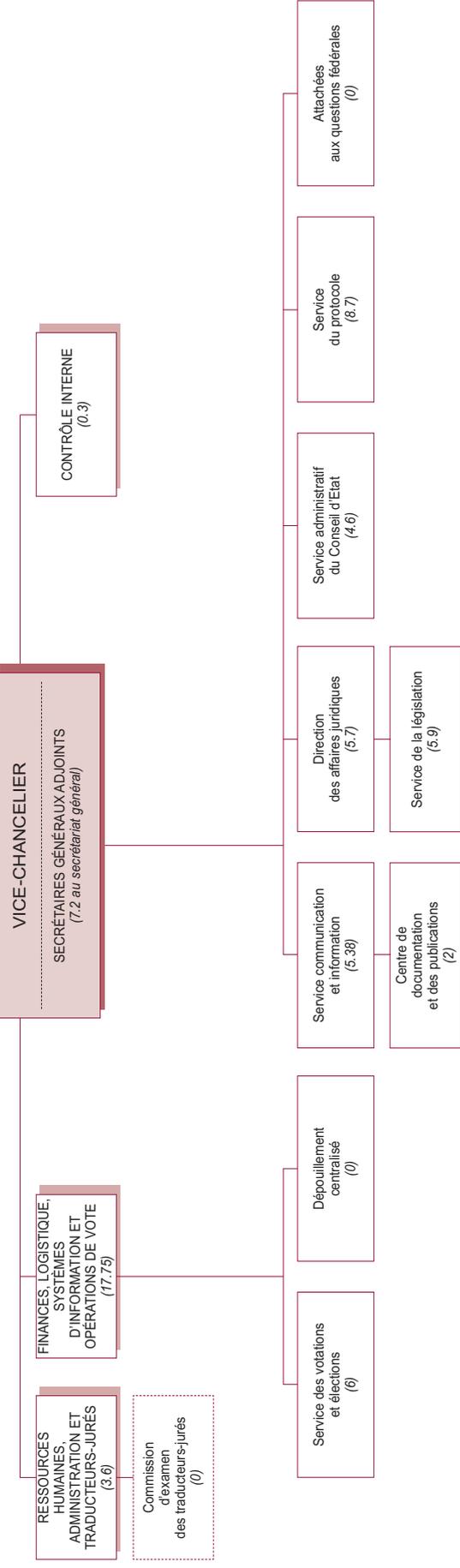
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, à la politique énergétique du canton ou à la politique d'achat de l'Etat ont fait l'objet d'échanges fructueux.

Une part importante de l'activité gouvernementale porte sur les relations extérieures, qu'elles soient fédérales ou régionales. Le gouvernement a ainsi eu l'occasion de maintenir des contacts avec les exécutifs des cantons de Berne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et du Tessin dans le cadre de visites confédérales, sans compter les multiples contacts entretenus

au sein des conférences intercantionales (Conférences des directeurs cantonaux, etc.). Le Conseil d'Etat a par ailleurs eu l'occasion de se rendre par deux fois à Berne, la première fois en juin pour y tenir une séance ordinaire, la seconde en décembre pour l'élection de Mme Micheline Calmy-Rey à la présidence de la Confédération.

Enfin, les échanges avec les partenaires de la région franco-valdo-genevoise ont également été nombreux, notamment dans le cadre du Comité régional franco-genevois.

# CHANCELIÈRE



Rattachés administrativement à la chancellerie d'Etat

- Groupe de confiance (5)

- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (4)

## CHANCELLERIE

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 2. Chancellerie d'Etat

Pour la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement, l'année 2010, première année de la 57<sup>e</sup> législature, a notamment été marquée par la volonté de rendre plus efficaces les séances de l'exécutif. A cette fin, les travaux d'allègement de l'ordre du jour de ses séances hebdomadaires se sont poursuivis, de même que la marche vers des séances sans papier, afin de permettre au collège gouvernemental de se concentrer sur la gestion politique de l'Etat.

Le retour en chancellerie du service des votations et élections a été l'occasion d'une refonte partielle de la structure organisationnelle : les fonctions finances, logistique, systèmes d'information et droits politiques ont été regroupées au sein d'une même direction, ce qui permet notamment que le dépouillement centralisé et le vote électronique soient désormais regroupés au sein d'une même entité. Par ailleurs, la chancellerie a introduit dans son fonctionnement interne la notion de gestion de projet, afin d'améliorer la collaboration entre les services et partenaires.

Dans le domaine des droits politiques, la chancellerie d'Etat a mis en place la commission électorale centrale. Cette commission permanente, sans équivalent en Suisse, a été nommée par le Conseil d'Etat en application des articles 48 de la Constitution et 75 de la loi sur l'exercice des droits politiques, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'année 2010 a par ailleurs été riche en événements d'envergure, à l'image de la fête officielle en l'honneur de Madame Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération en 2011. Plus de 4'000 personnes se sont pressées le 12 décembre sous la tente des Bastions pour dialoguer avec la magistrature. L'on peut aussi mentionner la réception des présidents de parlements nationaux du monde entier et l'excursion offerte à leurs conjoints en marge de la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale des présidents de parlement, tenue à Genève du 19 au 21 juillet.

Enfin, une série d'initiatives et d'événements ont été lancés en lien avec la Genève internationale et sa promotion.

### Réalisation par domaine d'action et par type de prestation publique

#### Etat-major du gouvernement

##### Secrétariat du Conseil d'Etat

En 2010, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation administrative de 41 séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles 5'500 dossiers ont été traités. Par ailleurs, la chancellerie a également effectué l'enregistrement et le suivi de 1'800 courriers adressés au gouvernement.

##### Systèmes d'information

Dans le cadre de la modernisation des séances du Conseil d'Etat et en exploitant la nouvelle configuration et le nouveau mobilier de la salle du Conseil d'Etat, la chancellerie a développé une version spécifique du système AIGLE qui permet aux conseillers d'Etat de consulter l'ordre du jour et les documents y relatifs au moyen d'une tablette graphique. Cette consultation peut se faire sur place pendant la séance, mais aussi en dehors de tout bâtiment public via une connexion sécurisée. Les séances peuvent ainsi se dérouler avec moins de papier.

Ce développement est un premier pas dans le sens de l'informatisation des séances du Conseil d'Etat qui doit se poursuivre courant 2011.

##### Structures transversales et collège des secrétaires généraux

Le collège des secrétaires généraux, auquel participe également le directeur de l'office du personnel de l'Etat et qui est présidé par la chancelière d'Etat, s'est réuni 17 fois en 2010; ce, en sus des réunions hebdomadaires des seuls secrétaires généraux pour préparer les dossiers pour la séance hebdomadaire du Conseil d'Etat. Lors de ses 17 séances, le collège a traité de dossiers transversaux tels, notamment, l'enquête de satisfaction conduite auprès des cadres de l'administration exerçant des responsabilités hiérarchiques, le projet d'amélioration de la gestion du courrier interne de l'administration, la charte éthique ainsi que le plan de mobilité.

Par ailleurs, des rencontres avec chacun des collèges spécialisés (ils sont au nombre de cinq : finances, ressources humaines, systèmes d'information, contrôle interne et logistique) ont permis de faire le point sur l'avancement des dossiers transversaux d'importance. Ces différents collèges se sont réunis nonante fois sur l'année 2010.

### Appui juridique

La direction des affaires juridiques (DAJ) et le service de la législation ont encore développé et renforcé en 2010 leur activité de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat. Ce centre de compétences de haut niveau a rédigé de nombreux avis de droit, analyses et rapports à l'attention du gouvernement. Conformément à son mandat, la DAJ a en outre élaboré et contrôlé les actes normatifs, conduit des procédures judiciaires, préparé des décisions du Conseil d'Etat, statué comme juridiction administrative et suivi divers projets dans la phase de travaux en commission parlementaire.

L'activité d'assistance de technique législative est destinée aux différents acteurs du processus législatif. Elle s'est concrétisée en particulier par la correction formelle des centaines de textes à caractère juridique qui sont soumis chaque année au Conseil d'Etat et doivent obtenir un «visa» avant leur adoption par le gouvernement. Cette assistance prend aussi la forme d'une collaboration décloisonnée, de conseils personnalisés prodigués aux départements et d'actions de formation pour le personnel de l'Etat (séminaires de technique législative, de maîtrise du SIL, formations à la demande et organisation, pour la première fois en juin 2010, d'une journée d'actualités juridiques).

Pour l'année 2010, 576 textes de portée juridique ont été analysés et corrigés et 451 projets d'arrêtés de publication ont été soumis au Conseil d'Etat avant d'être publiés dans la Feuille d'avis officielle (159 arrêtés de publication, 149 arrêtés de promulgation, 119 règlements et 24 arrêtés divers).

Chiffres-clé	2008	2009	2010
Textes de portée juridique	652	724	576
ACE de publication	163	158	159
ACE de promulgation	175	186	149
Règlements	111	114	119
Arrêtés divers	48	53	24

La direction des affaires juridiques a également conduit des actions ponctuelles à la demande du Conseil d'Etat, notamment le pilotage d'une

cellule *ad hoc* chargée de gérer l'indemnisation des victimes des dommages survenus lors de la manifestation anti-OMC du 28 novembre 2009.

### Permanence et qualité des relations du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat est active de manière constante et régulière dans le domaine des séjours de chefs d'Etat et de gouvernement à Genève, des déjeuners et dîners officiels, des visites de courtoisie d'Ambassadeurs, des réceptions *ad hoc*, des prestations de serment de la police et des gardiens de prison, des fêtes patriotiques, des visites confédérales et des séminaires du Conseil d'Etat. Au surplus, la chancellerie a apporté en 2010 son soutien au Conseil d'Etat :

- en aidant au bon déroulement de la journée mondiale de l'environnement et aux portes ouvertes de l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- en organisant des événements ponctuels, tels une cérémonie de reconnaissance suite à un acte de bravoure, les Geneva Talks 3 – une rencontre internationale relative à la question nucléaire iranienne – et une réception à l'Hôtel de Ville pour les 50 ans de l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont la Suisse est membre fondateur. La chancellerie d'Etat a également préparé, avec la Confédération et la Ville de Genève, des réceptions conjointes à l'image de celles organisées en marge du 4<sup>e</sup> Congrès mondial contre la peine de mort ou de la cérémonie de remise du Prix Nansen pour les réfugiés.
- en assurant l'accueil de hautes personnalités atterrissant à l'Aéroport International de Genève, parmi lesquelles, en 2010, le président français Monsieur Nicolas Sarkozy, le président de la République des Maldives Monsieur Mohamed Nasheed, le Prince Albert II de Monaco, ainsi que les nombreux chefs d'Etat et de gouvernement venus en Suisse pour participer au Sommet mondial de la francophonie.
- en organisant des rencontres entre le Conseil d'Etat et différentes personnalités, telles que Monsieur Pierre Lellouche, secrétaire d'Etat français, Madame Corina Casanova, chancelière de la Confédération, Monsieur Joseph Deiss, président de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que plusieurs délégations officielles chinoises.
- en organisant des déplacements du Conseil d'Etat, dont le voyage de son président à

Shanghai dans le cadre de l'Exposition universelle.

- en gérant les invitations transmises au Conseil d'Etat, les engagements protocolaires de ce dernier ainsi que les réceptions qu'il donne ou les visites de courtoisie qu'il reçoit.

Chiffres-clé	2008	2009	2010
Invitations au Conseil d'Etat	628	694	707
Réceptions organisées et vins de l'Etat	49	57	70
Repas organisés	31	29	18
Visites de courtoisie	54	30	48
Visites confédérales	L'exécutif s'est rendu en Argovie; il a reçu l'exécutif de Schaffhouse	L'exécutif s'est rendu à Zoug; il a reçu l'exécutif d'Argovie	L'exécutif s'est rendu au Tessin; il a reçu les exécutifs d'Appenzell Rhodes-Extérieures et de Berne

La diminution en 2010 du nombre de repas organisés pour le Conseil d'Etat s'explique par la grande stabilité en 2010 des directeurs d'organisations intergouvernementales et du corps diplomatique. Ce sont en effet ces hautes personnalités que le gouvernement reçoit lors de ces repas. L'année 2011 devrait renouer avec le niveau des années précédentes.

#### Coordination des dossiers fédéraux

Les deux attachées aux questions fédérales apportent un appui au Conseil d'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de soutien des intérêts de Genève dans les dossiers fédéraux majeurs. Leurs tâches s'articulent autour de trois piliers : les ordres de mission qui leur sont confiés directement par le Conseil d'Etat, la veille informative sur les dossiers qui concernent Genève et l'organisation de rencontres et d'événements.

Les actions de lobby pour l'initiative en faveur de l'interdiction des pitbulls en Suisse, la modification de la loi sur l'aviation civile et la question des réserves des caisses-maladie et primes non payées de l'assurance-maladie obligatoire figurent au nombre des missions confiées en 2010 par le gouvernement aux attachées aux questions fédérales.

Afin de renforcer les liens et de favoriser les échanges entre Genève et la Confédération, les attachées aux questions fédérales organisent notamment une réunion mensuelle avec les Genevois et Genevoises travaillant au sein de l'administration fédérale. Pour marquer le premier anniversaire de ces rencontres, les fonctionnaires fédéraux genevois ont été reçus par le maire de Berne à l'occasion d'un apéritif organisé en leur honneur. Les attachées organi-

sent également, dans leur bureau de Berne, des rencontres entre représentants des cantons ou avec des membres des administrations genevoise et fédérale.

Enfin, les attachées fédérales, en lien avec d'autres services de la chancellerie, ont contribué à ce que le Conseil puisse tenir, le 1<sup>er</sup> juin 2010, l'une de ses séances hebdomadaires hors les murs, précisément dans l'enceinte du Palais fédéral. Ce n'était pas la première fois que le gouvernement se réunissait en dehors de la Tour Baudet, mais c'était en revanche la première fois qu'il siégeait au Palais fédéral.

#### Communication

La chancellerie d'Etat assure la cohérence et la diffusion des communiqués de presse des départements et du Conseil d'Etat, ainsi que la consolidation des textes de synthèse pour le point de presse hebdomadaire du Conseil d'Etat.

Chiffres-clé	2008	2009	2010
Communiqués	213	300	236
Points de presse	41	40	40

La chancellerie veille également à la cohérence du portail Internet de l'Etat, lequel a été consulté en 2010 par près de 800'000 visiteurs uniques. Elle coordonne l'édition de diverses publications telles l'annuaire officiel, le présent rapport de gestion du Conseil d'Etat et la Feuille d'avis officielle (FAO). Dans ce cadre, la chancellerie a coordonné quelque 150 articles de Une de la FAO, prenant en charge notamment l'illustration et les titres, en plus de la planification des parutions.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a mis en œuvre le plan de communication relatif au programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat.

#### Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Rattaché administrativement à la chancellerie d'Etat, le Groupe de confiance est chargé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers), adopté le 18 juin 2008 par le Conseil d'Etat. Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever du harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, il peut proposer des médiations, orienter vers

d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2010 a été marquée par le recrutement, la formation et la mise en route d'une équipe élargie, ainsi que par la formalisation des pratiques d'intervention afin d'assurer la cohérence des prestations fournies. Une démarche d'évaluation externe du Groupe de confiance a été initiée en juillet 2010, le rapport est attendu au début 2011.

Deux modifications du RPPers ont été adoptées par le Conseil d'Etat en 2010, relatives pour l'une à la transmission au Groupe de confiance des décisions prises par l'autorité d'engagement suite à ses rapports d'investigation, pour l'autre à l'extension aux institutions de droit public du périmètre de compétences du Groupe, sous réserve de l'accord préalable du Conseil d'Etat et d'une participation financière des institutions concernées. Dans ce cadre, après l'adhésion à ce dispositif des établissements publics pour l'intégration (EPI) et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) en 2009, le Conseil d'Etat a donné en 2010 son accord à une adhésion de l'Hospice général dès 2011.

#### Chiffres-clé

Activités	2009	2010
nouvelles situations	118	120
situations en cours	118	148
entretiens	222	264
médiations initiées	19	21
médiations effectuées	10	11
propositions de mesures individuelles	27	25
recommandations d'intervention collective	5	4
demandes d'ouverture d'investigations	5	4
ouvertures d'investigations	2	1
investigations closes	-	3
demandes d'investigations classées	1	2
auditions dans le cadre d'une investigation	21	21
recommandations d'enquêtes administratives	-	1

Ces chiffres montrent une fréquentation stable et des entretiens en augmentation. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation est limité, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont, à travers les entretiens et les démarches informelles.

### Promotion de Genève

#### Prestations d'accueil auprès de la Genève internationale

Afin de renforcer les liens avec les membres de la communauté internationale et leur faire mieux connaître le canton et la Suisse, la chancellerie

d'Etat entreprend de mettre sur pied des événements qui leur sont spécifiquement dédiés. C'est ainsi qu'en 2010, les internationaux ont été invités à l'avant-première d'un film suisse, à un match des play-offs de hockey, à une représentation du cirque Knie, aux feux d'artifice des Fêtes de Genève, ainsi qu'à la Maison du Terroir. En 2011, les députés du Grand Conseil seront associés à ces invitations afin d'accroître la connaissance mutuelle des élus genevois et des acteurs de la Genève internationale publique.

La promotion de Genève passe aussi par la réussite du séjour des nombreux participants aux réunions d'experts et de travail convoquées par les organisations intergouvernementales et par les entreprises multinationales. Or il est apparu que jamais il n'avait été effectué d'enquête de satisfaction des «touristes d'affaires», qui représentent pourtant près de 80% des nuitées dans le canton. C'est pourquoi la chancellerie, en collaboration avec le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) et Genève Tourisme et Congrès, a lancé une étude portant sur un échantillon de 2'300 visiteurs étrangers. Les résultats seront connus en 2011.

Dans le même ordre d'idée, la chancellerie a proposé au Conseil d'Etat, qui l'a adoptée, une réorganisation du processus d'octroi d'aides aux congrès qui se tiennent dans le canton. La nouvelle procédure permet notamment aux autorités d'avoir une vue d'ensemble des manifestations et des soutiens publics qu'elles reçoivent.

La chancellerie a par ailleurs commencé à tisser des liens étroits avec Genève Tourisme et Congrès ainsi qu'avec Présence Suisse et le DARES. Les buts poursuivis sont au nombre de trois : mieux coordonner les politiques gouvernementales qui s'adressent aux deux Genève internationales, la privée (sociétés multinationales) et la publique (organisations intergouvernementales et non gouvernementales), améliorer la qualité des différentes étapes de l'accueil à Genève des expatriés et des visiteurs et accroître le rayonnement de Genève en Suisse et à l'étranger, notamment en exploitant mieux les opportunités touristiques offertes par la présence dans le canton du siège européen des Nations Unies.

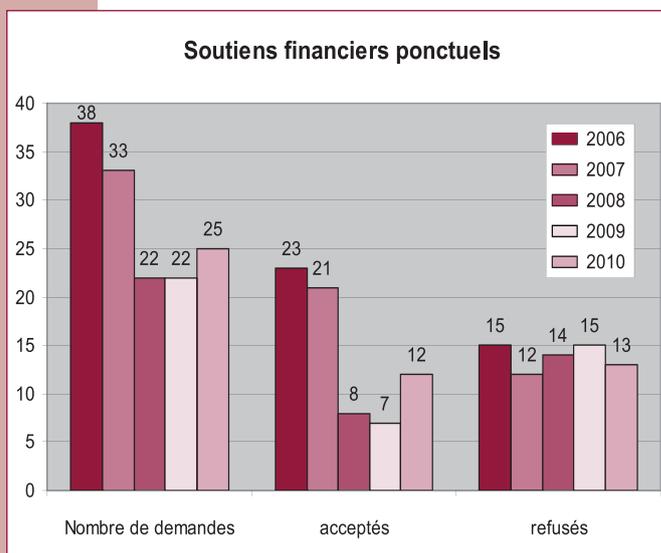
Enfin, la Feuille d'avis officielle a consacré sa série d'été aux organisations intergouvernementales, afin de faire mieux connaître leurs activités de la population genevoise.

## Accueil des organisations non gouvernementales à Genève

Dans le cadre de l'accueil des organisations non gouvernementales (ONG), le service du protocole a collaboré activement à l'établissement à Genève (implantation ou transfert) de trente secrétariats d'ONG travaillant dans les principaux domaines d'excellence de la Genève internationale. Deux dossiers qui ont abouti à deux installations ont particulièrement occupé le service : le R20, une association qui réunit les vingt plus riches régions de la planète, et le FOGAR (Forum Global d'Associations de Régions), qui est la fédération mondiale des régions.

Dans le cadre de son travail d'accompagnement des ONG, le service a orienté une trentaine d'organisations vers des bailleurs de fonds publics et privés et les a aidées dans leurs démarches. Il a créé ou révisé les statuts de 48 ONG. Les deux demandes de financement de locaux adressées au canton ont été acceptées.

Six contrats de prestations avec des ONG couraient en 2010, dont le service du protocole a assuré le suivi. Il a également instruit 25 demandes de soutien financier en faveur de projets ponctuels; douze d'entre elles ont obtenu une réponse favorable dans le cadre de la loi sur le financement de la solidarité internationale.



## Droits politiques

### Votations et élections

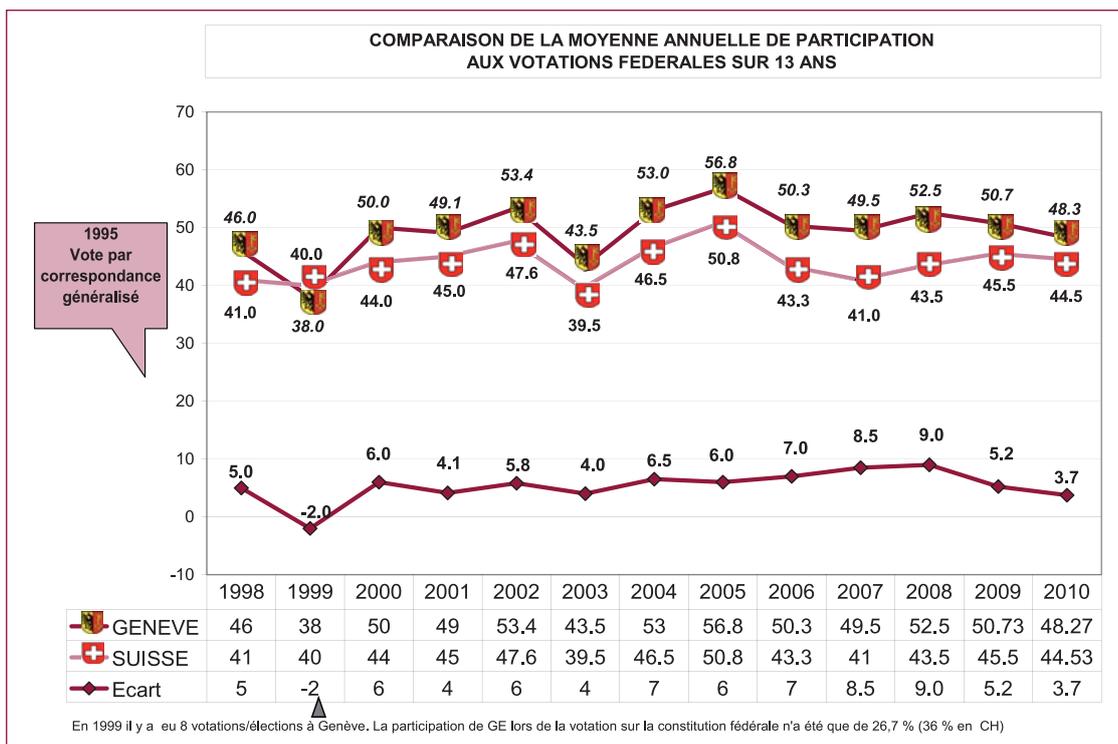
En 2010, la chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales (Ville de

Genève et Troinex), ainsi que des élections municipales pour le remplacement d'adjoints ou d'un membre du Conseil administratif dans les communes de Perly-Certoux, Dardagny, Hermance, Thônex et Presinge. Le service des votations et élections (SVE) a également permis le remplacement de 153 conseillers/ères municipaux/ales durant l'année.

Les activités du SVE ont été placées sous le contrôle de la toute nouvelle commission électorale centrale (CEC) instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 par la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 75A, 75B, 75C) et dont le secrétariat est assuré par la chancellerie d'Etat. Cette commission permanente assure la surveillance démocratique des scrutins et a un droit de regard sur l'entier du processus électoral. Composée d'un représentant de chacun des partis présents au Grand Conseil, de quatre experts et d'un membre suppléant pour les partis gouvernementaux, elle remplace le système des contrôleurs de partis qui intervenaient ponctuellement lors de scrutins. En 2010, la CEC a notamment procédé à la vérification systématique des machines à lecture optique utilisées pour le dépouillement des votes par correspondance, observé le fonctionnement de quelques locaux de vote et entamé un examen technique et des procédures mises en place pour le vote électronique.

S'agissant du contrôle des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a contrôlé 49'066 signatures durant l'exercice 2010. En ce qui concerne les initiatives et référendums fédéraux contrôlés par la chancellerie pour le compte de la Ville de Genève, ce sont 16'314 signatures qui ont été vérifiées de septembre 2009 à septembre 2010. A l'instar de la Ville de Genève, d'autres communes étant intéressées à confier à la chancellerie le contrôle des signatures à l'appui des référendums et initiatives sur le plan fédéral, des conventions de transfert de responsabilités ont été signées en 2010 au profit de la chancellerie. Au total, 28 communes ont délégué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ce contrôle au SVE, ce qui représente le 89 % des électeurs inscrits.

Afin d'améliorer la présentation des objets soumis en votation populaire, de rendre la lecture plus aisée et attrayante, la brochure explicative a adopté une nouvelle maquette en novembre 2010.



### Avancée du vote électronique en 2010

En 2010, le vote électronique a été systématiquement offert aux Suisses de l'étranger inscrits à Genève ainsi qu'à 20% de l'électorat résident, conformément aux dispositions fédérales. L'utilisation du vote électronique par les électeurs résidents stagne à hauteur de quelque 15% des votants effectifs, et il en sera sans doute ainsi tant que l'accès au système restera plafonné par la Confédération.

En revanche, il est réjouissant de constater que l'usage du système par les Suisses de l'étranger croît à chaque opération. Parti de 31% en novembre 2009, il est monté à 39,6% en novembre 2010. Il ne fait donc aucun doute que ce nouveau moyen de voter répond aux attentes des expatriés.

2010 a vu la signature de deux conventions intercantionales d'hébergement, dont la Confédération est également partie prenante. La première de ces conventions a été passée en avril avec le canton de Berne, qui délègue ainsi à Genève la responsabilité d'offrir le vote électronique à ses électeurs de l'étranger. La seconde a été signée en juillet avec le canton de Lucerne. Ce dernier a offert le premier vote électronique à ses expatriés en novembre 2010 grâce au système genevois. Les Lucernois de l'étranger ont utilisé ce canal à raison de 45% des suffrages exprimés. Pour le canton de Berne, 2010 a été l'année des tests et de

l'acceptation du système. Le premier vote réel aura lieu en 2011.

Le canton de Bâle-Ville a continué quant à lui à faire héberger ses Suisses de l'étranger sur le système genevois. Les résultats sont très probants : en 2010, le vote électronique est devenu le mode d'expression favori des Bâlois de l'étranger, avec 51,6% des suffrages exprimés par ce canal lors de la même votation de novembre.

### Prestations au public

#### Prestations de serment

La chancellerie d'Etat assure l'ensemble des prestations de serment prévues par les lois et règlements genevois. A ce titre, elle a officié dans le cadre d'une cinquantaine d'assermentations, dont en particulier 17 cérémonies s'adressant aux 1'740 «nouveaux citoyens» qui ont acquis la nationalité suisse en 2010.

#### Centre de documentation et de publications

Situé dans la loge de l'Hôtel de Ville, le centre de documentation et de publications renseigne et oriente le public à la recherche d'informations administratives, législatives et culturelles. En 2010, ce centre a procédé à un important renouvellement de la documentation. Les départements ont notamment été sollicités pour transmettre systématiquement des exemplaires de leurs différentes publications, afin de mieux répondre aux besoins du public.

### Centenaires du canton de Genève

La chancellerie d'Etat représente le gouvernement lors des fêtes d'anniversaire des résidents genevois qui atteignent l'âge de cent ans. Les autorités de la commune de domicile concernée sont associées à la célébration.

Chiffres-clé	2008	2009	2010
Hommes	3	6	8
Femmes	42	44	50
Total	45	50	58

### Partenariats cantonaux

La chancellerie établit les contrats de partenariats cantonaux, en tient le registre et assure leur résiliation. La conclusion de partenariats par des couples homosexuels a chuté depuis l'introduction du partenariat fédéral en 2007, qui leur est exclusivement réservé. L'année 2010 a connu le plus grand nombre de demandes émanant de couples hétérosexuels depuis la création du partenariat cantonal, en 2001.

Chiffres-clé	2008	2009	2010
FF	5		3
HF	25	24	29
HH	1	1	3
Total	31	25	35

### Traducteurs jurés

La chancellerie d'Etat est chargée de la procédure d'assermentation des personnes désirant acquérir le titre et exercer l'activité de traducteur juré. Elle procède en particulier au renouvellement, tous les cinq ans, de l'autorisation de pratique et dispense les renseignements nécessaires au public. En 2010, le nombre de langues desservies ainsi que le nombre de personnes assermentées sont restés stables et s'équilibrent entre assermentations et radiations.

Chiffres-clé	2008	2009	2010
Nombre de langues	32	32	30
Nombre de traducteurs et traductrices juré-e-s	77	76	76

### Signature des actes notariés

Conformément à la délégation de compétence que lui octroie le règlement relatif à la signature des actes authentiques et autres actes concernant le domaine immobilier, la chancellerie d'Etat a procédé en 2010 à la signature pour le compte de l'Etat d'une septantaine d'actes relevant du domaine immobilier. La majeure partie concernait des achats, des ventes, des divisions/cessions/réunions de parcelles et l'octroi de droits de superficie.

### Législation

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'en format papier. Il convenait en effet notamment d'anticiper l'entrée en vigueur de l'importante réforme Justice 2011, qui a entraîné la modification de plus de 270 textes du recueil systématique genevois. Des dispositions particulières ont donc été prises pour faciliter l'accès aux nouveaux textes et la compréhension du droit.

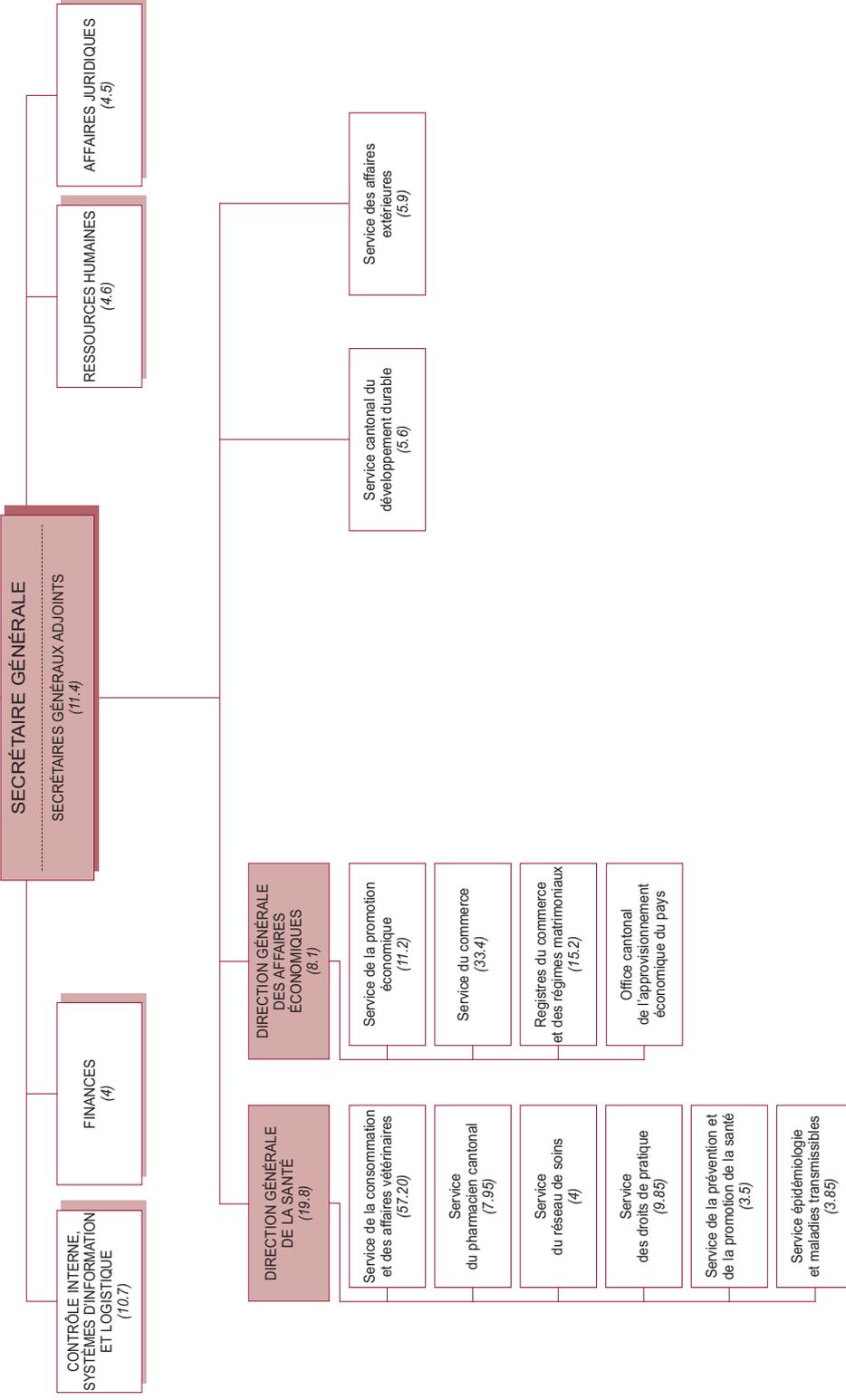
D'une part, le recueil systématique genevois (RSG) est toujours présenté sur Internet ([www.ge.ch/legislation](http://www.ge.ch/legislation)) en version «consolidée», actualisée en continu, offrant ainsi en libre accès l'état le plus récent du droit, enrichi de nombreuses informations supplémentaires, notamment sur les textes légaux en cours d'élaboration. D'autre part, la législation est également accessible au moyen du système d'information sur la législation (SIL), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques. Depuis fin 2010, le SIL est désormais interactif et permet une mise à jour en continu du RSG, les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur. De nouvelles fonctionnalités (comparaison de textes, mise en évidence de la partie du texte modifiée) permettent en outre à l'utilisateur de visualiser avec précision les dispositions légales modifiées et de mieux en appréhender la teneur.

Enfin, la nouvelle version enrichie du «Droit genevois 1997-2010» permet une vision «historique» de la législation, en rendant accessible sur un seul support l'équivalent de toutes les versions successives du recueil systématique genevois et du recueil officiel chronologique parues de 1997 à 2010, soit 52 versions complètes du RSG.

### Préposées à la protection des données et à la transparence

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), adoptée le 9 octobre 2008 par le Grand Conseil, la fonction de préposé-e cantonal-e à la protection des données et à la transparence a été créée. Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2010, cette entité est administrativement rattachée à la chancellerie d'Etat. Les préposées sont tenues d'élaborer un rapport annuel d'activité, qui est transmis en début d'année tant au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil.

# CONSEILLER D'ÉTAT



## 8. Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé

L'année 2009 avait été marquée par deux crises majeures, qui ont nécessité une forte implication du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) : la pandémie H1N1 – qui s'est révélée plus problématique en terme d'organisation qu'en matière sanitaire – et la crise économique et financière qui a durement frappé certaines entreprises de notre canton.

Dans le domaine de l'économie, l'année 2010 marque un retour à la normale après le déploiement, en 2009, du dispositif pour l'emploi et l'économie du Conseil d'Etat mis en place pour lutter contre les effets de la crise. Le DARES a poursuivi, en 2010, ses actions dans le domaine de la promotion endogène, avec notamment l'ouverture d'un centre de créativité entrepreneuriale (Fondation La Muse) et le lancement d'un nouveau site Internet consacré à la création et au développement d'entreprises locales. En matière de promotion exogène, le département a intensifié sa présence et ses activités de prospection sur les marchés asiatiques, a renforcé le pôle *trading* et participé activement au début des activités opérationnelles du GGBa, association régionale de promotion économique. A noter que le rapport d'évaluation générale de la politique de promotion économique, effectué en août 2010 par l'Institut de macroéconomie appliquée, conforte les choix stratégiques du département en matière de développement économique.

L'année 2010 a également été marquée par le dépôt, en juin, du projet de loi sur les taxis, ainsi que celui modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH). Deux projets de loi qui poursuivent les objectifs suivants : améliorer le service à la clientèle et simplifier les démarches administratives.

Dans le domaine de l'économie toujours, l'année 2010 s'est distinguée par le coup d'accélérateur donné dans le secteur des *cleantech* à Genève, et plus largement en Suisse occidentale. Différents axes de développement ont été proposés et seront mis en œuvre dès 2011.

Dans le domaine de la santé aussi, l'année 2010 est synonyme de retour à la normale. Avec la fin du déploiement du dispositif Osiris, le DARES a pu recentrer ses efforts sur le

développement du réseau de soins et la mise en cohérence des différents acteurs de la santé. Des impulsions décisives ont été données afin de dégager des gains d'efficacité importants, qui permettront d'assurer un financement durable des soins, garant d'un accès pour toutes et tous à des soins de qualité. L'accent a été mis sur l'élaboration – en parallèle – de la planification sanitaire médicale (hospitalier et ambulatoire) et médico-sociale (structures intermédiaires et EMS) afin de retrouver une vue d'ensemble du système sanitaire et d'assurer ainsi une couverture adéquate des besoins en soins de la population. Cet important exercice de planification débouchera, en 2012, sur de nouveaux contrats de prestations (HUG, FSASD, etc.).

Autre chantier mené en 2010 par le DARES : celui des primes d'assurance-maladie et de la cantonalisation des réserves. Une avancée décisive a été réalisée grâce aux démarches entreprises par Genève au sein de la conférence des directeurs de la santé (CDS) et aux deux initiatives cantonales genevoises acceptées par le Conseil national. Le département a par ailleurs poursuivi ses efforts dans le domaine de la maîtrise des coûts de la santé, grâce notamment à son système de *monitoring* unique en Suisse. Genève est ainsi le seul canton à avoir réussi, ses cinq dernières années, à maintenir ses coûts au niveau de l'inflation.

L'année 2010 a également été marquée par le dépôt au Grand Conseil du premier projet de loi à caractère transfrontalier. Ce projet de loi, qui pérennise la coopération dans le domaine de la prise en charge des appels d'urgence médicale, permet à notre région d'améliorer sa politique de service dans le domaine de la santé. La mise en production du système e-toile – premier projet pilote de la stratégie nationale *e-Health* – permet quant à elle de tester une modernisation importante du fonctionnement du réseau de soins. Enfin, le DARES a poursuivi ses actions sur la voie de la collaboration intercantonale : il a élaboré, à l'attention du Grand Conseil, un rapport sur l'exécution de la loi expérimentale concernant la création d'un centre romand de neurochirurgie. Sur la base de ce rapport, adopté en décembre 2010 par le Conseil d'Etat, ce dernier a proposé de pérenniser la base légale qui institue le centre romand de neurochirurgie.

Sur le plan de la promotion des principes du développement durable, deux chantiers ambitieux ont abouti en 2010 : d'une part la publication du guide des achats professionnels responsables, d'autre part la révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable.

Enfin, les établissements publics autonomes rattachés au DARES ont mené durant l'année d'importants chantiers qui seront détaillés dans ce rapport.

Depuis le début de la législature, les principales réformes réalisées sont, par domaine d'activité, les suivantes :

### **Economie**

- participation active au dispositif du Conseil d'Etat destiné à soutenir l'emploi et l'économie à Genève : mise sur pied d'une ligne téléphonique pour délivrer un appui aux entreprises, organisation de réunions avec les partenaires sociaux, élaboration d'un projet de loi pour doter la FAE de moyens supplémentaires afin de soutenir les entreprises frappées par la crise économique (2009-2010);
- mise en valeur des intérêts de l'économie genevoise dans la cadre des projets d'agglomération franco-valdo-genevois et Praille-Acacias-Vernets (2009-2010);
- lancement et début des activités du guichet universel «manifestations», première prestation intégrée mise en place par l'Etat dans le but de simplifier les démarches administratives des usagers (2009-2010);
- lancement et début des activités opérationnelles du GGBa, association régionale de promotion économique, dont la présidence a été assurée par le canton de Genève en 2010 (2010);
- réforme de la politique touristique avec la mise en place d'une nouvelle direction, l'élaboration d'une nouvelle marque commune pour l'ensemble des instances de promotion de Genève («Genève, un monde en soi») et le début des travaux sur la réforme de la gouvernance (2010);
- refonte de la loi sur les taxis en vue d'un meilleur service à la clientèle (lancement d'une procédure de consultation élargie en 2008, rédaction et mise en consultation d'un avant-projet de loi en 2009) qui s'est concrétisée, en juin 2010, par le dépôt au Grand Conseil du projet de loi révisé;

- élaboration de la stratégie de développement des cleantech, début des travaux du projet de loi sur l'incubateur *cleantech*, lancement de la plateforme CleantechAlps (2010);
- élaboration d'un projet de loi modifiant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) dans le but de simplifier les démarches administratives (loi déposée au Grand Conseil en novembre 2010);
- ouverture d'un centre de créativité entrepreneuriale (Fondation La Muse) et lancement d'un nouveau site Internet consacré à la création et au développement d'entreprises locales (2010);
- intensification de la présence et des activités de prospection sur les marchés asiatiques et renforcement du pôle *trading* à Genève (2010);
- démarrage d'un plan d'action pour améliorer le fonctionnement et les prestations du service du commerce (2010).

### **Santé**

- déploiement du dispositif Osiris et gestion de la crise pandémique H1N1 (2009) et dépôt au Conseil d'Etat d'un rapport analysant la gestion de cette crise (2010);
- mise en production du système e-toile et lancement d'un site Internet à l'attention des usagers (2010);
- mise en application de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, délivrance des autorisations de fumeurs et rédaction des rapports d'infractions (2010);
- première évaluation de la couverture vaccinale suite au lancement, en septembre 2008, du programme HPV contre le cancer du col de l'utérus (2010);
- élaboration et mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (2007-2010) et évaluation des différentes actions menées (dépôt, en janvier 2011, d'un rapport divers au Grand Conseil);
- lancement du suivi des prestations de santé à Genève et mise sur pied d'un groupe d'analystes chargé du suivi des données (2009-2010) grâce à la collaboration des milieux concernés, notamment l'Association des Médecins du canton de Genève (AMG), la Coopérative professionnelle des pharmaciens suisses (OFAC), les HUG, santésuisse, l'OCSTAT ainsi que la FSASD;

- poursuite de la stabilisation des coûts de la santé : au 31 décembre 2010, l'on observait une augmentation annuelle des dépenses des assurés genevois de 1,4% (+57 francs), contre 2,5% (+78 francs) en moyenne suisse;
- élaboration d'un rapport auprès de la Confédération, à l'occasion de la fixation des primes 2011, afin d'exiger une participation des cantons à la procédure d'approbation des primes-maladies, la réduction et la cantonalisation des réserves des caisses maladies, ainsi qu'une meilleure transparence de la comptabilité des caisses (2010);
- modification de la loi sur la santé visant à abroger la limite d'âge pour les professions de la santé, afin de se conformer à un arrêt du Tribunal administratif (loi adoptée le 18 novembre 2010);
- modification de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) afin de répondre au nouveau mode de financement des soins de longue durée (loi adoptée le 19 novembre 2010);
- démarrage, en 2010, des travaux en vue de l'élaboration d'un programme cantonal de développement des soins palliatifs qui fera l'objet d'une mise en place en 2011;
- mise en production du registre fédéral pour les professions médicales universitaires (2010);
- pérennisation de l'accord sur les secours d'urgence transfrontaliers entre le canton de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (signature d'une convention et dépôt du projet de loi au Grand Conseil en décembre 2010 );
- institutionnalisation de la nouvelle commission consultative en matière de planification (2010);
- ouverture de 10 lits d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) à Thônex et recensement des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et des projets de foyers de jours en cours (2010);
- adoption, en décembre 2009, du règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (Rsdm) et élaboration d'un projet de loi relatif au financement du programme d'accès aux soins (PASS) pour les années 2010 et 2011 (projet de loi déposé au Grand Conseil le 1<sup>er</sup> décembre 2009 et gelé dans l'attente des résultats, début 2011, des travaux du comité de pilotage);
- élaboration du rapport sur la planification médico-sociale (déposé au Conseil d'Etat en mai 2010) afin d'assurer une couverture

adéquate des besoins de la population âgée, ainsi que d'un rapport sur la planification sanitaire (juin 2010);

- élaboration, à l'attention du Grand Conseil, d'un rapport sur l'exécution de la loi expérimentale concernant la création d'un centre romand de neurochirurgie (rapport adopté par le Conseil d'Etat le 23 décembre 2010).

## Développement durable

- publication du guide des achats professionnels responsables (juin 2010);
- élaboration du rapport d'évaluation et révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (projet de loi adopté le 19 novembre 2010);
- mise en place d'un partenariat avec la HEG afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans l'intégration des critères du développement durable;
- organisation de diverses actions de sensibilisation et d'information à l'attention de la population et des administrations publiques (*Festival du développement durable, Marchez et mangez malin!*, *publication des indicateurs du développement durable*).

## Affaires extérieures

- élaboration d'un projet de convention visant à la création du groupement local de coopération transfrontalière (GLTC) pour assurer une gouvernance optimale du projet d'agglomération franco-valdo-genevois;
- optimisation des instances du Comité régional franco-genevois (CRFG) par une simplification de la composition du bureau qui permet une plus grande efficacité.

## Gestion par domaine d'action et prestation publique

### Economie

#### Politique et actions en matière de soutien à l'économie et à l'emploi

##### Actions de développement et de valorisation du secteur *cleantech*

Les réflexions entamées courant 2009 ont donné lieu en 2010 à plusieurs actions de valorisation du potentiel genevois et régional en matière de technologies environnementales et énergétiques, notamment :

- lancement de la plateforme CleantechAlps de Suisse occidentale;

- rédaction d'une étude, relative à la mise sur pied d'un pôle d'excellence *cleantech* qui élabore diverses propositions, lesquelles font actuellement l'objet d'un examen et d'une mise en cohérence avec les actions menées par la Confédération (Masterplan Cleantech en Suisse) et par les cantons membres de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CleantechAlps).
- mise sur pied, en partenariat avec la société Procter & Gamble, d'un événement sur le thème de «l'innovation durable».
- édition d'un numéro du «Why Geneva» magazine consacré aux *cleantech*.

#### Ouverture du centre de créativité entrepreneuriale La Muse

Le DARES a conclu un contrat de prestation en juin 2010 avec la Fondation La Muse pour la créativité entrepreneuriale, afin de développer et d'animer un espace d'émergence collaboratif et créatif susceptible d'accueillir des porteurs de projets et de favoriser l'émergence de réseaux sociaux en amont des processus d'innovation.

#### Avancées des réflexions sur la mixité dans les zones d'activité

Le DARES et le DCTI, en collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels (FTI), ont entamé les travaux de révision de la loi sur les zones de développement industriel (LGZDI) de façon à favoriser la densité et la mixité entre les activités secondaires et tertiaires. Le projet de loi sera déposé en 2011. Le peuple genevois se prononcera lui en 2011 sur le projet de déclassement de la zone des Cherpines, en raison d'un référendum lancé sur cet objet courant 2010.

#### Dépôt du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (PL Taxis)

Après deux années de travail intense mené en collaboration avec les milieux professionnels concernés, un projet de loi sur le transport professionnel de personnes a été déposé fin juin 2010 auprès du Conseil d'Etat. Il doit notamment permettre de garantir une desserte des taxis 24/24h en tous points du canton et d'améliorer le service à la clientèle. Ce projet de loi est actuellement à l'étude en commission des transports.

#### Mise en œuvre du concept «Vision 2015» pour un tourisme durable

Les travaux de réforme de la gouvernance des instances du tourisme ont été entamés. Une nouvelle direction a été mise sur pied, en avril 2010, à la tête de Genève Tourisme & Congrès.

Une nouvelle identité visuelle («Genève, un monde en soi») a également été dévoilée au printemps.

#### **Politique et actions en matière de promotion économique**

##### Opérationnalisation de Greater Geneva & Berne area (GGBa)

L'opérationnalisation de GGBa, structure intercantonale commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger, a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les travaux menés pendant l'année écoulée se sont concentrés sur la structuration d'un réseau de représentants orienté sur l'efficacité et la transparence de l'action. Les modalités de fonctionnement ont pu être précisées et affinées. En ce sens, l'année 2010 représente une année de transition vers un fonctionnement coordonné et permettant d'identifier les bonnes pratiques de la collaboration intercantonale.

##### Intensification de la présence et des activités de prospection sur les marchés asiatiques

Des efforts ont été menés en 2010 pour intensifier la présence et la prospection en Chine, en raison notamment de l'Exposition universelle réalisée à Shanghai. A cette occasion, diverses opérations ont été conduites par le service de la promotion économique (SPEG), en collaboration avec l'association Lake Geneva Region, l'OSEC ou encore le World Economic Forum.

#### **Politique et actions en matière de simplification des procédures administratives**

##### Dépôt du projet de loi LRDBH

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil, en novembre 2010, un projet de modification de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) dans le but de simplifier la perception des taxes et émoluments et de faciliter les démarches administratives des établissements. Réalisé en concertation avec l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève et la Société des cafetiers, hôteliers et restaurateurs du canton de Genève, ce projet de loi a été accepté, le 17 janvier 2011, par la commission de l'économie.

##### Nouveau site Internet du service de la promotion économique (SPEG)

Le nouveau site du SPEG, consacré à la création et au développement d'entreprises locales, est opérationnel depuis janvier 2010 à l'adresse [www.ge.ch/entreprises](http://www.ge.ch/entreprises). Ce nouvel outil – qui est la porte d'entrée du réseau d'aide

à la création d'entreprises – répond aux objectifs poursuivis par le DARES en matière de simplification des procédures et de facilitation des processus liés à la création d'entreprises.

#### Nouvelles prestations du site Internet du Registre du commerce (RC)

De nouvelles fonctions de recherche, d'affichage et de format ont été instaurées en 2010 sur le site Internet du RC afin d'en faciliter l'utilisation par les particuliers. Les extraits sont désormais également consultables en anglais, allemand et italien. Suite à une modification du droit fédéral en matière de révision, le RC a adressé près de 6'000 courriers d'information aux SA, SARL et coopératives qui avaient jusqu'alors omis, soit d'inscrire un organe de révision agréé, soit de renoncer officiellement au contrôle restreint de leurs comptes, raison pour laquelle un nombre record de dossiers a été traité durant l'année.

	2008	2009	20.12.2010
Inscriptions nouvelles	3'121	3'106	3'289
Modifications	11'882	15'031	16'303
Radiations	2'115	2'295	2'276
<b>Total</b>	<b>17'118</b>	<b>20'432</b>	<b>21'868</b>

## Santé

### Politique et actions en matière de promotion de la santé et de prévention

#### Poursuite et évaluation du programme de vaccination HPV (cancer du col de l'utérus)

Le déploiement du programme de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV) s'est poursuivi en 2010. La première évaluation de la couverture vaccinale, effectuée courant 2010 sur les chiffres disponibles au 31 décembre 2009, montre qu'environ 50% de l'ensemble des jeunes filles de 11 à 20 ans du canton avaient été vaccinées avec trois doses de vaccin. Cette proportion était proche de 70% pour les jeunes filles de 13 et 14 ans. Le coût du programme est resté neutre pour le canton puisque les vaccinations sont remboursées par les assureurs.

#### Bilan de la pandémie H1N1

L'année 2010 a vu la fin de la pandémie de grippe H1N1. Un rapport analysant la gestion de cette crise a été préparé par les partenaires et adressé au Conseil d'Etat. Une analyse épidémiologique détaillée et une enquête de satisfaction des partenaires sanitaires ont également été menées. Les personnes à risques qui le souhaitaient (30%) ont toutes été vaccinées. L'impact sanitaire s'est avéré modeste avec 2'394 cas recensés dont 86 hospitalisations. Un seul décès est à déplorer.

#### Dépôt du rapport du plan cantonal promotion de la santé et de prévention

Comme annoncé dans le programme de législature, le Conseil d'Etat a déposé au Grand Conseil, en janvier 2011, le rapport divers sur la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (2007-2010). Ce bilan montre que les trois objectifs du programme (1. promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière, 2. retarder l'âge de la première consommation d'alcool chez les jeunes, 3. renforcer la détection et l'orientation précoce de la dépression) sont atteints :

1. Une étude menée par Promotion Santé Suisse met en évidence une stabilisation du *Body Mass Index* des élèves genevois âgés de 8 à 17 ans;

2. Une étude mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), publiée en septembre 2010, montre une baisse significative des hospitalisations pour intoxications alcooliques des adolescents depuis l'adoption de la loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA);

3. Une ligne téléphonique d'orientation a été créée en avril 2010. Elle offre à la population, ainsi qu'aux professionnels de la santé, une première appréciation clinique et une orientation rapide. Au terme de huit mois d'exploitation, l'on dénombrait 240 appels.

#### Application de la loi sur l'interdiction de fumer et autorisations des fumoirs

La loi sur l'interdiction de fumer, ainsi que son règlement, sont entrés en vigueur le 31 octobre 2009. Le DARES s'est employé, en 2010, à mettre en application les différentes dispositions et à s'assurer du bon respect de la loi. En date du 20 décembre 2010, 39 approbations définitives de fumer dans les lieux à caractère privatif avaient été délivrées, ainsi que trois approbations définitives d'exploiter un fumoir. Le département a par ailleurs traité des rapports d'infraction concernant 103 exploitants et 262 individus. Il dresse un constat positif du respect de la législation par la grande majorité des établissements publics et de la population.

#### Mise en production du système e-toile

Le système e-toile a été mis en production en 2010. Depuis l'automne, le réseau e-toile se déploie sur quatre communes suburbaines genevoises : Lancy, Onex, Bernex et Confignon. Un site Internet à l'attention du public a été lancé à cette occasion ([www.e-toile-ge.ch](http://www.e-toile-ge.ch)). Notre canton a été désigné par la Confédération

pour être le relai helvétique de l'intégration européenne en matière de *e-Health* : le projet e-toile est le premier projet pilote de la stratégie nationale *e-Health*.

### **Politique et actions en matière de maîtrise des coûts de la santé**

#### Maîtrise des coûts de la santé

Le numéro de décembre 2010 du «Suivi trimestriel des prestations de santé à Genève» montre une augmentation annuelle des dépenses des assurés genevois de 1,4% (+57 francs) à fin septembre, contre 2,5% (+78 francs) en moyenne suisse. Genève reste ainsi dans le peloton de tête des cantons qui ont le mieux maîtrisé leurs coûts durant les douze derniers mois, devant notamment les autres sites dotés d'un hôpital universitaire comme Vaud (+4,4%), Bâle (+3,6%), Berne (+2,5%) et Zurich (+1,5%). La publication – actualisée chaque trimestre depuis sa création en 2009 – est accessible par le biais du site [www.ge.ch/couts\\_sante](http://www.ge.ch/couts_sante).

#### Rapport sur les comptes des caisses-maladie et la fixation des primes 2011

En collaboration avec les services de l'assurance maladie, le DARES a adressé – à l'occasion de la procédure d'approbation des primes d'assurance maladie 2011 – un rapport à l'Office fédéral de la santé publique. Le département a refusé l'augmentation des primes 2011. Il a aussi revendiqué une meilleure transparence dans la comptabilité des assureurs ainsi que la cantonalisation des réserves pour éviter tout transfert d'un canton à un autre.

### **Politique en matière de planification sanitaire**

#### Rapport sur la planification sanitaire

En étroite collaboration avec la direction générale de l'action sociale (DGAS), le DARES a élaboré la planification médico-sociale qui vise à assurer une couverture adéquate des besoins en soins de la population âgée. Ce rapport, déposé au Conseil d'Etat en mai 2010, traite avant tout du nombre de lits nécessaires en établissements médicaux-sociaux (EMS) à l'horizon 2022. Le département a également rédigé, en juin 2010, le rapport sur les réalisations en matière de planification sanitaire, planification des EMS et planification hospitalière en cours, afin d'avoir une vue d'ensemble cohérente du système sanitaire.

#### Institutionnalisation de la nouvelle commission consultative en matière de planification

Le Conseil d'Etat a institué, le 17 février 2010,

une commission consultative en matière de planification hospitalière qui rassemble les principaux acteurs du système de santé genevois. Présidée par la direction générale de la santé (DGS), cette commission a entamé une réflexion approfondie sur la nature et la quantité de l'offre de soins hospitaliers nécessaires dans le canton de Genève, et plus particulièrement :

- le besoin de santé dans le domaine hospitalier;
- le périmètre de la planification hospitalière;
- l'égalité de traitement entre hôpitaux publics et cliniques privées;
- l'importance des flux.

Les travaux de la commission seront utilisés pour définir une nouvelle liste hospitalière qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **Politique et actions en matière de collaboration médicale**

#### Collaboration hospitalière Vaud-Genève

L'accord entre le canton de Vaud et le canton de Genève prévoit de réguler les déséquilibres financiers liés à la répartition volontaire des activités hospitalières. Un protocole d'accord a été signé en 2008 et, pour la deuxième fois, il a permis un lissage financier portant sur l'activité hospitalière réalisée durant l'année 2009. L'analyse des volumes d'activité a abouti, en 2010, à une rétrocession au canton de Vaud de la part du canton de Genève de 164'058 francs, contre 249'921 francs en 2009.

### **Politique et actions en matière de contrôle et de préavis sanitaires**

#### Contrôle du marché des médicaments

Le département a effectué 170 inspections en 2010. Des contrôles particuliers ont porté sur la vente de dispositifs médicaux à but amaigrissant dans les commerces non autorisés à remettre des médicaments. Des inspections conjointes, entre le service du pharmacien cantonal et le service de la consommation et des affaires vétérinaires, ont également été conduites pour contrôler le respect de la délimitation entre «médicament» et «complément alimentaire» et leur licéité de vente. Le département a par ailleurs délivré 16 autorisations de mise sur le marché concernant les spécialités de comptoir (médicaments «maison» fabriqués par le pharmacien et ne pouvant être vendus que dans son officine), contre 42 en 2009.

#### Contrôle des produits chimiques

Le département a effectué 218 inspections en

2010. De nombreuses formations, particulièrement dans les écoles, ont été dispensées aux professionnels au sujet de la mise en place du nouveau système d'étiquetage international pour les produits chimiques (SGH).

#### Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires, axé sur la collaboration intercantonale (Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura), a permis de réaliser 36 plans de contrôle communs, complétés par 35 autres menés uniquement sur Genève. Environ 7'000 échantillons ont été contrôlés à Genève avec un taux de non-conformité proche de 18% (17% en 2009). Par ailleurs, plus de 2'955 inspections d'hygiène ont été effectuées dans les entreprises fabriquant, traitant ou distribuant des denrées alimentaires. Le travail lié à l'hygiène des viandes reste important avec 451 contrôles d'abattage. Enfin, 884 inspections (contre 620 en 2009) ont été effectuées dans le cadre des manifestations publiques (fête de la musique, fêtes de Genève, Mondial de football, etc.).

Chiffres-clés	2008	2009	2010
Inspections d'hygiène	3'041	3'124	4'288
Mesures administratives (avertissements) envers les propriétaires	596	503	745
Mesures administratives et pénales (amendes) envers les propriétaires	265	258	430

#### Révision de la législation sur les chiens

A la suite de l'adoption de l'initiative populaire IN 137 «Pour l'interdiction des races de chiens d'attaque et d'autres chiens dangereux», la législation canine a dû être revue. Deux projets de lois du Conseil d'Etat (PL 10531 et PL 10537), déposés en 2009 au Grand Conseil, figurent à l'ordre du jour du Grand Conseil après avoir été étudiés en commission. Un effort particulier a été mis sur les questions de sécurité publique en procédant à l'évaluation de plus de 190 chiens dangereux par un éducateur canin étatique (contre 120 en 2009). Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a également envoyé plus de 2'500 courriers d'avertissement aux détenteurs de nouveaux chiens astreints à la formation pratique requise par l'ordonnance fédérale. Cette démarche a abouti à près de 400 rapports au service des contraventions.

Chiffres-clés	2008	2009	2010
Agressions par des canidés	165 (dont 94 sur humains)	203 (dont 94 sur humains)	218 (dont 108 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	111	143	116

#### Expérimentations animales

L'année 2010 a confirmé la progression du volume des tâches initiée en 2008 : 180 demandes pour des expériences sur des animaux vivants ont été adressées au DARES, soit 20% de plus qu'en 2009 et 46,9% de plus qu'en 2008. Cette augmentation s'explique principalement par le rapatriement sur le site genevois de la recherche relative aux maladies neurodégénératives de Merck Serono, ainsi que par une collaboration plus active entre l'EPFL et l'Université de Genève.

#### **Politique et actions en matière de réseau de soins et de maintien à domicile**

##### Ouverture de lits UATR et recensement des immeubles avec encadrement

Le Grand Conseil a voté, le 6 mai 2010, le projet de loi du Conseil d'Etat relatif au financement des UATR, permettant ainsi l'ouverture de 10 lits dans l'immeuble des Jumelles en septembre 2010. L'ouverture de 34 lits UATR dans l'ex EMS de Villereuse a en revanche dû être différée – en raison de travaux imprévus à effectuer dans le bâtiment – et devrait intervenir au printemps 2011. En parallèle, le département a mené un recensement de 33 immeubles pour personnes âgées (IEPA), avec ou sans encadrement, de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD). Trois projets de construction d'IEPA ont été validés en collaboration avec le DCTI. Un foyer de jours (Bessonnette) est en cours de réalisation sur la commune de Chêne-Bougeries et devrait ouvrir en 2012.

Le projet de loi 10698 relatif au financement du programme d'accès aux soins (PASS) a lui été gelé dans l'attente du résultat des travaux du comité de pilotage sur les modalités de déploiement du PASS et son financement. Un rapport sera rendu en février 2011.

##### Elaboration du programme cantonal de développement des soins palliatifs

Une proposition de programme cantonal genevois de développement des soins palliatifs 2011-2015 est à l'étude et fera l'objet d'une mise en place dans le premier semestre 2011. Les objectifs sont les suivants :

- améliorer l'offre de soins palliatifs, la qualité et la continuité des soins;
- définir un concept de formation commun pour l'ensemble des professionnels de la santé;
- informer le public et les professionnels des possibilités et des ressources à disposition en matière de soins palliatifs.

### Modification de la LSDom en lien avec le financement des soins de longue durée

Afin de répondre au nouveau mode de financement des soins de longue durée, une modification de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (LSDom) a été adoptée par le Conseil d'Etat et votée par le Grand Conseil le 19 novembre 2010 (PL 10694-A). La loi inclut dorénavant les infirmiers et les infirmières indépendantes. Le déploiement du nouveau mode de financement a nécessité la redéfinition des rapports avec les organismes prestataires de soins, ainsi que leur financement.

## **Développement durable**

### Elaboration d'un guide des achats professionnels responsables

Le guide des achats professionnels responsables a été publié en juin 2010. Il est le fruit d'une collaboration entre le service cantonal du développement durable, la centrale commune d'achat, de nombreux services de l'administration, le canton de Vaud et l'Association des communes genevoises. Cet outil pratique, destiné aux entreprises et entités publiques, permet de mettre en place une politique d'achat intégrant les critères d'un développement durable. Il est à la fois disponible sous la forme d'un classeur et d'un site Internet dédié ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)).

### Alimentation saine et durable

Pour la deuxième année consécutive, des ateliers-cuisines, dont l'objectif est de sensibiliser les enfants de 6 à 10 ans à une alimentation saine et respectueuse du développement durable, ont été organisés dans cinq centres de loisirs. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme *Marchez et mangez malin!* coordonné par le département et soutenu par Promotion Santé Suisse. Plus de 9'000 exemplaires d'un recueil de recettes plébiscitées par les enfants ont été diffusés par des institutions actives en matière de santé publique ainsi que par Migros Genève.

### Consommation responsable

Publié en 2005 et diffusé à plus de 28'000 exemplaires, le guide pour une consommation responsable a été mis à jour et réédité à 10'000 exemplaires afin de répondre à la forte demande pour cet ouvrage de référence. Trois dépliants abordant les thématiques des cadeaux, de l'alimentation et des vêtements ont fait l'objet d'un partenariat avec Coop Genève. Cette collaboration a permis de diffuser les dépliants sur l'ensemble des magasins Coop du canton.

### Soutien à la société civile et aux communes

La neuvième édition de la bourse et du prix cantonaux du développement durable a récompensé trois initiatives exemplaires émanant de la société civile. Dix projets visant à intégrer le développement durable au sein des communes genevoises ont également reçu un soutien financier de la part du canton.

### Rapport d'évaluation et révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable prévoit une actualisation des objectifs par le Grand Conseil tous les quatre ans. A ce titre, un bilan de l'ensemble des actions menées depuis le début de la précédente législature a été effectué (rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2003-2006). Parmi les trente-trois actions évaluées, 81% ont vu leurs objectifs pleinement ou partiellement atteints. C'est sur la base de ce rapport d'évaluation qu'un nouveau projet de loi a été élaboré et déposé, le 23 juin 2010, par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. La loi a été adoptée le 19 novembre 2010.

## **Affaires extérieures**

Porte d'entrée du canton de Genève pour tout ce qui concerne les relations confédérales, transfrontalières et européennes, le service des affaires extérieures (SAE) a poursuivi, en 2010, son rôle transversal afin, d'une part, de favoriser les relations entre les acteurs du domaine, et d'autre part, d'accompagner, au sein de différentes instances, le développement harmonieux de la région.

### Vers une renaissance du Comité régional franco-genevois (CRFG)

Les enjeux de la coopération transfrontalière de la région franco-valdo-genevoise concernent à la fois les infrastructures et les politiques de services (économie, logement, sécurité, santé, etc.). Le service des affaires extérieures s'est attelé, via le CRFG, à développer ces politiques au niveau transfrontalier en menant un travail ardu mais nécessaire d'une meilleure mise en cohérence et lisibilité des différentes démarches entreprises : cartographie des actions réalisées (environ une trentaine), planification des actions à mener selon les priorités fixées par les élus de part et d'autre de la frontière et mise en œuvre de celles-ci. Ce travail est à relier à la remise, en juin 2012, d'un Projet d'Agglomération 2 qui comprendra un bilan des actions réalisées et d'un plan d'actions à venir.

### Pérennisation de l'accord sur les secours d'urgence transfrontaliers

Suite à une évaluation positive du dispositif de gestion transfrontalière des appels d'urgences mis en place en 2007, il a été décidé de pérenniser cette coopération entre le canton de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute Savoie. La Convention a été soumise au Grand Conseil par le biais d'un projet de loi du Conseil d'Etat déposé en décembre 2010. Il s'agit du premier projet de loi à caractère transfrontalier.

### Conseil du Léman & INTERREG

A une échelle plus large, celle du bassin lémanique, le Conseil du Léman a conduit près de 25 actions transfrontalières en 2010, notamment en faveur de la jeunesse (sport et musique), de la culture, de l'économie et des transports. Quand au fonds cantonal genevois INTERREG, il a versé 237'453 francs au profit de huit des nombreux projets qui ont été adoptés depuis le début du programme communautaire INTERREG IV France-Suisse 2007-2013.

### Gouvernance du projet d'agglomération

Désireuses d'inscrire la gouvernance du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) dans un cadre légal et sous l'égide du CRFG, les autorités genevoises et françaises ont décidé de créer un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT, instrument issu de l'Accord de Karlsruhe - RSG A 1 11) ayant son siège à Genève (LOCT - RSG A 1 12). Ses statuts sont en cours de finalisation, dans le cadre des relations franco-valdo-genevoises.

## Organismes rattachés

### Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

En 2010, les HUG ont procédé à une analyse approfondie des défis qui les attendent et redéfini leurs grandes orientations. Le nouveau plan stratégique 2010-2015 doit permettre de relever les quatre défis majeurs qui se profilent : la capacité (démographie genevoise en mutation), l'attractivité (libre circulation des patients dès 2012), la coopération (réseau de soins) et le financement (nouvelle donne tarifaire et répartition des activités de pointe). Le plan stratégique se décline en 52 projets, groupés en 7 programmes d'actions.

En parallèle, les HUG ont pris de nombreuses mesures visant à optimiser le fonctionnement et la qualité des prises en charge, afin de diminuer les journées d'hospitalisation inappropriées,

d'améliorer le flux des patients et de réduire les délais d'attente. Parmi elles, la mise en place du *Same Day Surgery* (opération le jour de l'admission) et du *One Day Surgery* (opération et sortie le même jour). La mise en réseau des urgences s'est également poursuivie et intensifiée dans le cadre du Réseau Urgences Genève (RUG). On notera aussi l'ouverture du seul centre de recherche clinique en Suisse dédié à la Trisomie 21, ainsi que de celle du centre de sénologie (cancer du sein). Les HUG ont par ailleurs démarré, en partenariat avec l'Université de Genève, deux programmes-cadres européens de recherche dont ils sont les leaders : le projet SATURN (impact des traitements antibiotiques sur le développement de bactéries résistantes chez l'être humain) et le projet PROHIBIT (prévention des infections nosocomiales).

Sur le plan des constructions, un pas important a été franchi à la maternité : une partie du nouveau bâtiment comprenant le hall et les nouvelles unités de postpartum, de néonatalogie et de gynécologie ont été ouverts, et les trois quarts de l'ancienne maternité rénovés. Enfin, les HUG ont poursuivi leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21) et lancé une quinzaine de projets sur la base de l'écobilan réalisé en 2009. Ils ont également continué à s'impliquer dans la médecine humanitaire et la coopération internationale avec la mise sur pied, en avril 2010, du 3<sup>ème</sup> Geneva Forum organisé en partenariat avec la Faculté de médecine et les principales OI et ONG actives dans le domaine des soins et de la santé.

Indicateurs	2008	2009	2010
<b>Nombre d'entrées hospitalières</b>			
soins aigus	46'343	45'558	46'216
psychiatrie	4'755	4'347	4'352
réadaptation / gériatrie	7'544	7'589	7'602
<b>Nombre de journées hospitalières <sup>(*)</sup></b>			
soins aigus	296'937	293'079	292'242
psychiatrie	122'450	115'983	116'887
réadaptation / gériatrie	269'403	271'304	270'646
<b>Durée moyenne de séjour <sup>(*)</sup></b>			
soins aigus	6,36	6,33	6,15
psychiatrie	25,75	26,68	26,86
réadaptation / gériatrie	35,71	35,75	35,60
<b>Taux d'occupation des lits <sup>(*)</sup></b>	<b>87,8%</b>	<b>86,5%</b>	<b>86,5%</b>
<b>Nombre d'entrées au bloc opératoire</b>	<b>24'537</b>	<b>24'833</b>	<b>25'265</b>
<b>Nombre de prises en charge ambulatoires <sup>(**)</sup></b>	<b>788'922</b>	<b>813'061</b>	<b>821'961</b>
<b>Admission pour urgences</b>			
immédiate (urgences 1 vitales)	93,5%	92,7%	92,5%
en 20 mn (urgences 2)	70,8%	68,9%	68,9%
en 2h (urgences 3)	72,2%	67,0%	69,9%
<b>Délais d'attente (entre 1<sup>ère</sup> consultation et intervention)</b>			
prothèse de hanche (en semaines)	11,4	10	15
sénologie (en semaines)	4 à 6	2 à 3,5	4
ORL cancer (en semaines)	2,4	2	2,5
<b>Nombre de patients en attente de placement</b>	131	160	164
<b>Costweight des cas somatiques aigus <sup>(**)</sup></b>	1,01	1,02	1,06

(\*\*\*) Ne comprend pas l'activité du secteur AI rattaché aux HUG jusqu'en 2008.

## Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> février 2010, de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile et de son règlement a conduit à une réorganisation des prestations de la FSASD, avec notamment :

- une nouvelle configuration des lieux d'intervention de la FSASD et l'ouverture – aux Eaux-Vives, à Carouge et aux Pâquis – de trois centres de maintien à domicile (CMD) en lieu et place des CASS.
- la réalisation de travaux préparatoires, courant 2010, en lien avec la prise en charge, par la FSASD, de la gestion des unités d'accueils temporaires de répit (UATR) et l'ouverture, en septembre, de l'UATR des Jumelles (9 lits + 1 lit d'urgence).

La FSASD a également réalisé, en 2010, les travaux préparatoires lui permettant de mettre en œuvre, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le nouveau régime fédéral de financement des soins. Elle a participé aux négociations avec santésuisse et l'Association suisse des Spitex privés pour la conclusion d'une convention administrative – signée en décembre 2010 – en matière de soins de longue durée. Des négociations tarifaires ont également été entamées avec santésuisse en matière de soins aigus et de transition mais sans parvenir à un accord malgré une tentative de conciliation du DARES. Le Conseil d'Etat devra donc éditer un tarif d'autorité, conformément aux dispositions de la LAMal. Enfin, la FSASD a poursuivi son plan mobilité et démarré le déploiement d'une nouvelle organisation métier décentralisée afin d'augmenter la capacité de réaliser des prestations chez et pour les citoyens, d'assurer aux professionnels de la FSASD le flux d'information en temps réel et de leur permettre une facturation sans double saisie.

Prestations FSASD	2008	2009	2010
Nombre de bénéficiaires	16'447	16'577	16'351
Nombre de personnes en âge AVS	12'208	12'359	12'316
Nombre de prestations (heures) :			
- soins	434'285	444'338	440'399
- aide pratique	424'905	417'819	401'334
- repas à domicile	414'494	426'091	416'663
- sécurité à domicile	3'937	3'927	3'980
Provenance :			
- HUG	5'675	6'424	6'759
- Joli-Mont	956	1'093	1'121
- Montana	195	197	161

## Cliniques de Joli-Mont et Montana

Les deux cliniques ont réalisé des résultats supérieurs à l'exercice 2009 et au budget 2010.

Les indicateurs et leur mesure, mentionnés dans le tableau ci-dessous, sont en concordance avec le contrat de prestations 2008-2011. Les résultats financiers 2010 sont très positifs. Ils s'expliquent par une très bonne gestion des moyens mis à disposition et des recettes d'assurances supérieures à celles budgétées. Il est à relever qu'au niveau national, les forfaits d'hospitalisation des deux cliniques sont parmi les meilleurs marchés dans leur domaine de compétence et que le coût moyen par journée d'hospitalisation est des plus bas. Cette compétitivité est de bon augure dans la perspective de l'entrée en vigueur en 2012 de la loi modifiée sur l'assurance-maladie (LAMal) qui prévoit la libre circulation des patients.

CHIFFRES-CLES	Joli-Mont			Montana		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Nombre d'admissions	1'815	1'884	2'026	1'204	1'246	1'204
Total Joli-Mont/Montana				3'019	3'130	3'230
Nombre de journées d'hospitalisation	33'658	34'204	36'794	23'320	23'580	23'255
Total Joli-Mont/Montana				56'978	57'784	60'049
Taux d'occupation	93,84%	95,60%	102,86%	98,02%	99,4%	98,00%
Total Joli-Mont/Montana				95,51%	97,12%	100,93%
Durée moyenne de séjours (en jours)	18,72	18,24	18,11	19,61	18,76	19,23
Total Joli-Mont/Montana				19,08	18,45	18,53

## Fondation d'aide aux entreprises

Avec 808 emplois directs créés ou maintenus en 2010 et 2103 postes créés depuis son démarrage opérationnel le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la FAE renforce sa vocation de soutien à l'emploi. Malgré la fin de la crise économique qui avait durement frappé certaines entreprises du canton, l'activité de la FAE est restée dense en 2010 :

Activités de la FAE	2008	2009	2010
Rencontres préliminaires	226	387	300
Rencontres formellement enregistrées	77	108	97
Rencontres formellement présentées	60	92	92
Taux d'acceptation des demandes	80%	63%	65%

Au 31 décembre 2010, la FAE confirme son rôle auprès des secteurs de la construction (+25% de dossiers soutenus), de l'industrie (+17% de dossiers soutenus) et des nouvelles technologies (+60% de dossiers soutenus). Les demandes soutenues dans les activités de prestations de services (école, fiduciaire, placement de personnel, esthétique, etc...) connaissent également une progression de 25%. Ces évolutions devraient se traduire à

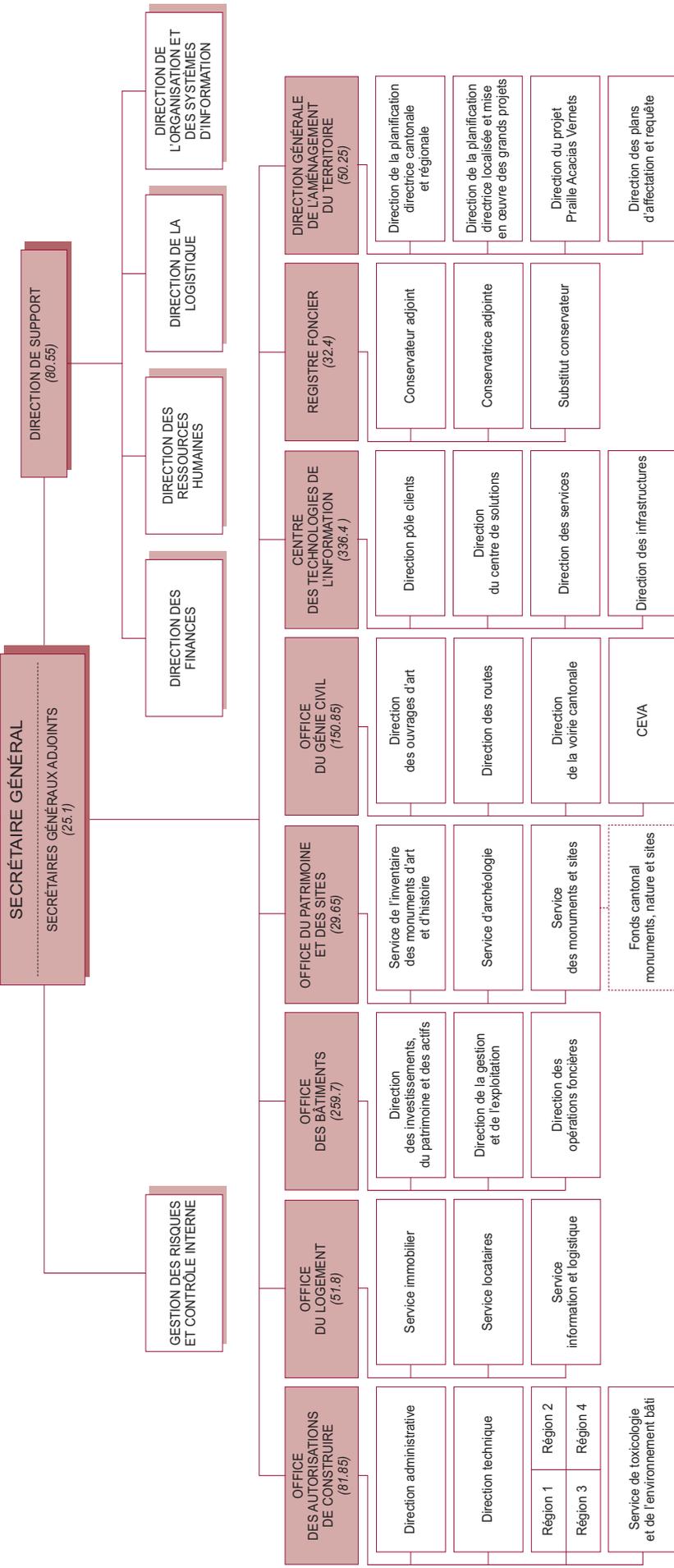
terme par une augmentation des engagements accordés par la FAE, estimée à +12,5% soit 11,7 millions de francs contre 10,4 millions de francs en 2009.

### **Fondation des terrains industriels (FTI)**

La surface des terrains industriels sur le territoire cantonal demeure stable (1345 ha, dont 523 ha sous gestion de la FTI). Le nombre

d'entreprises implantées en zones industrielles connaît une légère hausse en 2010 (+4,3%) pour se porter à 4'267 unités (dont 2'612 en zones gérées par la FTI), tout comme le nombre d'emplois en zone industrielle (+3,3%) pour atteindre 54'051 unités (dont 34'146 en zones gérées par la FTI). Les données précitées témoignent d'une solidité globale du secteur concerné.

# CONSEILLER D'ÉTAT



## Organigramme général du département des constructions et des technologies de l'information

(avec postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 6. Département des constructions et des technologies de l'information

La législature 2009-2013 a débuté dans la continuité de la précédente en poursuivant les réformes entreprises. Le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a également entamé la réorganisation de plusieurs offices dans un souci constant de gain d'efficacité et de simplification de l'administration.

### Nouvelle politique du logement

Suite à la mise en place d'une nouvelle politique du logement en 2009, le Grand Conseil a adopté en 2010 une modification de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) visant la création d'une fondation Habitat appelée à remplacer, dans une logique de responsabilisation et d'efficacité, les quatre fondations immobilières de droit public existantes. Ce changement fera l'objet d'une votation populaire en février 2011.

Le nombre de logements autorisés, ainsi que le nombre de ceux mis en chantier, connaissent une évolution réjouissante, dont les effets sur le marché devraient être tangibles au cours des prochaines années. L'un des piliers de cette nouvelle politique concerne le développement de la propriété individuelle. En zone de développement, le contrôle des prix des logements sous le régime de la propriété par étage (PPE) est un instrument efficace puisqu'il permet l'accès à la propriété pour une partie significative de la population. La part de logements PPE prévus indique l'adéquation de cette politique et de l'instrument avec les besoins de la population.

### Facilitation de l'acte de construire

L'organisation du domaine «construction» au sein du DCTI a été repensée. Il a ainsi été décidé de réunir dès 2011, au sein d'une même entité nommée office de l'urbanisme, la direction générale de l'aménagement du territoire et l'office des autorisations de construire.

L'objectif de cette réorganisation est d'accroître la cohérence globale des procédures qui mènent à l'acte de construire, en réunissant les services en charge de la planification de l'aménagement du territoire et de l'octroi des autorisations de construire. Les professionnels concernés, notamment la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), ont été associés à ce processus.

La dimension «production» de la construction, soit la nécessité de faciliter, dans un cadre cohérent, les projets de construction, sera ainsi mieux prise en compte par les collaborateurs engagés dans la planification. Et réciproquement, la pesée d'intérêts divergents, arbitrés en bout de chaîne lors de la délivrance des autorisations de construire, sera mieux intégrée dès la conception des plans d'urbanisation.

### Réorganisations internes

D'autres réorganisations d'offices et de directions entamées dans le courant de la législature 2005-2009 se sont poursuivies; elles se traduisent par les mesures suivantes :

- réorganisation de l'office du logement dans le but d'améliorer le traitement du dossier;
- réorganisation de l'office du génie civil avec la création de la direction opérationnelle et des grands projets ainsi que de celle des ponts et chaussées, qui regroupe les anciennes directions des routes et des ouvrages d'art;
- poursuite de la réorganisation du registre foncier, qui a engendré une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités ainsi qu'une adaptation du cahier des charges;

### Gestion par domaine d'action

#### Assurer la direction générale du département

Au cours de l'année 2010, l'accent a avant tout été mis sur une amélioration de la coordination entre les diverses entités opérationnelles et les directions de support (RH, Finances, SI). La poursuite de la mise en place du système de contrôle interne a aussi mobilisé toutes les directions et le secrétariat général. Par ailleurs, l'accélération des investissements dans les infrastructures publiques est restée une priorité pour le département en 2010.

#### Pilotage des ressources financières du département

Le budget d'investissement, qui totalise plus de 900 millions de francs, a été élaboré et présenté pour la première fois par politique publique, catégorie et loi, dans une perspective pluriannuelle. Un outil de gestion (GE-INVEST) a été développé pour établir le budget et

permettre le suivi de tous les investissements de l'Etat. L'élaboration du train pluriannuel de crédits de programme 2011-2014, soit 20 projets de loi destinés à financer les investissements liés pour un montant total de 1,2 milliard de francs, a nécessité un important travail préparatoire et une forte coordination de l'ensemble des départements, offices et établissements concernés. Dans le cadre de l'échange des terrains de la zone Praille Acacias Vernets (PAV) entre la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et l'Etat, une plus-value de 286 millions de francs a été réalisée. Par ailleurs, plusieurs réévaluations d'actifs, faisant suite à des recommandations de l'inspection cantonale des finances (ICF), ont permis de générer des gains comptables de plusieurs dizaines de millions de francs. Enfin, une nouvelle organisation, qui vise à séparer les responsabilités départementales et transversales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, a été adoptée.

#### **Gestion des finances du département**

La préparation du budget de fonctionnement par programme et prestation, assorti d'objectifs et d'indicateurs, a été menée en étroite collaboration avec les offices et directions. Par ailleurs, les comptes ont fait l'objet d'un bouclage intermédiaire en été et les travaux visant à remédier aux problèmes comptables du service de la gérance ont été menés à bien.

#### **Gestion des ressources humaines du département**

Un accent particulier a été mis sur les recrutements, dont le volume a fortement progressé par rapport aux années précédentes suite à de nombreux départs (PLEND, retraites, démissions). Afin d'améliorer les engagements, diverses mesures ont été mises en œuvre, telles que la formation et l'accompagnement des recruteurs. Parallèlement, des actions ont été entreprises pour améliorer l'adéquation poste/profil et favoriser la mobilité interne.

#### **Conseil en systèmes d'information (SI) et assistance à la maîtrise d'ouvrage**

Le schéma directeur des systèmes d'information du département a été finalisé et le portefeuille de projets redéfini. Les systèmes d'information du logement (SIDLO), des bâtiments (SIOBA) ainsi que des constructions et de l'aménagement (SICA) ont été identifiés et précisés. Le projet SIDLO a fait l'objet d'appels d'offres et d'adjudications à des prestataires externes pour la réalisation de la partie informatique et la reprise des données. Parmi les autres actions notables, on mentionnera la réalisation du projet GE-INVEST dévolu au

suivi des investissements ainsi que la poursuite de la migration de l'application CAPITASTRA pour le registre foncier.

#### **Appui logistique aux services du département**

Le collège spécialisé logistique a préparé l'externalisation de la distribution du courrier de l'Etat en s'inspirant du modèle mis en place par le DCTI. Dès janvier 2011, cette prestation sera assurée par une entreprise spécialisée sous la supervision de la direction de la logistique du DCTI. Par ailleurs, la planification du déménagement des offices du génie civil et des bâtiments à Lancy Square a nécessité d'important travaux préparatoires. Cette opération, qui vise à libérer des locaux à David-Dufour, permettra de désamianter, de rénover et de transformer ce dernier bâtiment conformément aux normes d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève (OLEG).

#### **Jeux olympiques 2018 - 2022**

Le dossier d'une candidature genevoise aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver a connu des développements sur deux axes distincts. D'une part, le Conseil d'Etat a affirmé son soutien à la candidature d'Annecy 2018 en mettant sur pied un groupe d'appui transversal et en manifestant son soutien au Comité international olympique. D'autre part, suite aux déclarations positives du conseiller fédéral chargé du sport en faveur de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en Suisse, le rapport de faisabilité pour des JO d'hiver à Genève, initialement établi pour le projet GEJO 2018, a été mis à jour. Ce rapport a en outre confirmé la capacité de Genève à organiser un tel événement au sein d'un projet national en s'associant aux cantons du Valais et de Vaud ainsi qu'à la Confédération. En conséquence, le Conseil d'Etat a confirmé à l'association Swiss Olympic son intérêt pour accueillir l'événement à Genève en 2022.

#### **Conformité des constructions et chantiers**

L'année 2010 a été marquée par la poursuite des travaux concernant la prestation « autorisations de construire et demande de renseignements » de l'Administration en ligne (AeL). Cette prestation permettra aux requérants de déposer leurs requêtes par voie électronique et son déploiement est prévu pour la fin du premier trimestre 2011. Cette prestation devrait ensuite être étendue aux instances de préavis initialement sollicitées dans le cadre de l'instruction des dossiers d'autorisation.

En matière de responsabilisation des mandataires professionnellement qualifiés, l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> septembre 2010, de la modification du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) a permis la mise en œuvre de la suppression partielle des permis d'occuper/d'habiter délivrés jusqu'alors par le DCTI. Demeurent de la compétence du département celles concernant les constructions ou installations ouvertes à un large public. En cas d'accord du mandataire, cette procédure est également favorisée pour les chantiers ouverts avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Toujours sur le plan législatif, la révision des dispositions légales en faveur des personnes à mobilité réduite, initiée en 2009 et menée conjointement avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU), garantit dorénavant la pleine conformité des dites dispositions à la norme SIA 500 «Constructions sans obstacles».

Autorisations de construire	2008	2009	2010
Demandes d'autorisations de construire déposées	3'484	3'300	3'291
Réponses positives	2'974	3'074	3'068
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	368	373	352
Dossiers relatifs aux décisions de constatation à coordonner aux décisions de la commission foncière agricole en application du droit foncier rural	20	24	18
Procédures de recours contre des décisions LCI et LDTR	339	310	355
Infractions aux législations et réglementations	208	205	268
Rendez-vous pour l'organisation de chantiers	4'879	4'484	3'776
Inspections	14'476	14'535	13'903
Ouvriers formés	407	485	466

## Aménagement du territoire

### Elaboration et suivi de la planification directrice cantonale et régionale

Les projections démographiques soutenues impliquent de dégager de nouvelles surfaces à bâtir, en s'inscrivant dans un concept d'ensemble articulant urbanisation, mobilité, espaces ouverts et en minimisant les charges sur l'environnement. La capacité d'accueil supplémentaire à réaliser sur le canton de Genève d'ici 2030, fixée en 2007 à 50'000 logements et 30'000 emplois, dans un souci de rééquilibrage au niveau régional, pourrait être revue à la hausse compte tenu des nouvelles projections.

### Révision du plan directeur cantonal

L'élaboration de l'avant-projet de plan directeur cantonal s'est achevée en automne 2010. Largement basé sur le projet d'agglomération I

et sur les synthèses des périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), il intègre également de nouveaux projets d'infrastructures, comme la traversée du lac et le développement du réseau RER et des tramways urbains.

L'avant-projet de concept de l'aménagement cantonal, les fiches de mesures et de projets ainsi que la carte du schéma directeur, ont été soumis à la commission consultative d'aménagement du territoire (CAT) et aux services concernés de l'administration. Le résultat de ces consultations permettra d'établir le projet de plan directeur cantonal (PDCn) qui sera mis à l'enquête en 2011. Son adoption par le Grand Conseil est prévue pour fin 2012.

### Projet d'agglomération

Les études des PACA ont fait l'objet de synthèses négociées, qui constituent des recommandations pour les planifications des territoires de l'agglomération. Ce travail, effectué pour l'essentiel en 2010, sera formalisé et validé en 2011. Ces études, ainsi que d'autres approfondissements thématiques, servent de base au projet d'agglomération II qui doit être déposé auprès de la Confédération en juin 2012.

La mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération I a fait l'objet d'une coordination et de différentes actions, notamment avec le dépôt de projets de loi visant à financer la part cantonale.

Les politiques de service sont également au centre des préoccupations du projet d'agglomération II, notamment en ce qui concerne le logement, les pôles de développement économique, la mise en valeur des espaces naturels, agricoles et paysagers, la gestion des matériaux de construction (déblais), ainsi que la gestion de l'eau. L'ensemble des travaux se déroule sous l'égide du Comité régional franco-genevois (CRFG).

### Elaboration et mise en œuvre de la planification directrice localisée et des grands projets

**La Chapelle – Les Sciers** (23 ha; 1'300 + 400 logements)

Le plan localisé de quartier (PLQ) La Chapelle (Lancy), concernant environ 650 logements, a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009 et fait l'objet de recours. Un projet de convention établi en 2010 devrait permettre le retrait de ces recours. Les premières demandes

d'autorisation de construire ont été déposées en 2010. Les réalisations devraient débuter en 2011.

**Les Communaux d'Ambilly** (38 ha; 2'300 logements, dont 1'240 à l'horizon 15 ans)  
Suite aux études menées en 2009, le premier PLQ a été élaboré. L'enquête publique s'est déroulée en mars 2010 et la procédure d'opposition en décembre 2010. L'adoption du PLQ est prévue début 2011.

**Les Vergers** (16 ha; 1'100 logements)  
L'enquête publique du projet de PLQ a eu lieu en juin 2010 et la procédure d'opposition en décembre 2010. L'adoption du PLQ devrait avoir lieu début 2011. Le calendrier de réalisation prévoit les premiers travaux en 2012.

**Les Cherpines – Charrotons** (58 ha; 3'000 logements)  
Un concours d'urbanisme, initié en 2009 sous la forme d'un mandat d'études parallèles, a abouti aux résultats finaux qui ont fait l'objet d'une présentation et d'une exposition en septembre 2010, ainsi qu'à la sélection du projet lauréat. La modification des limites de zones Les Cherpines – Charrotons a été adoptée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010. Un référendum, lancé par des groupements politiques et associatifs, a abouti le

10 novembre 2010. La population genevoise se prononcera sur le projet lors d'une votation prévue en mai 2011.

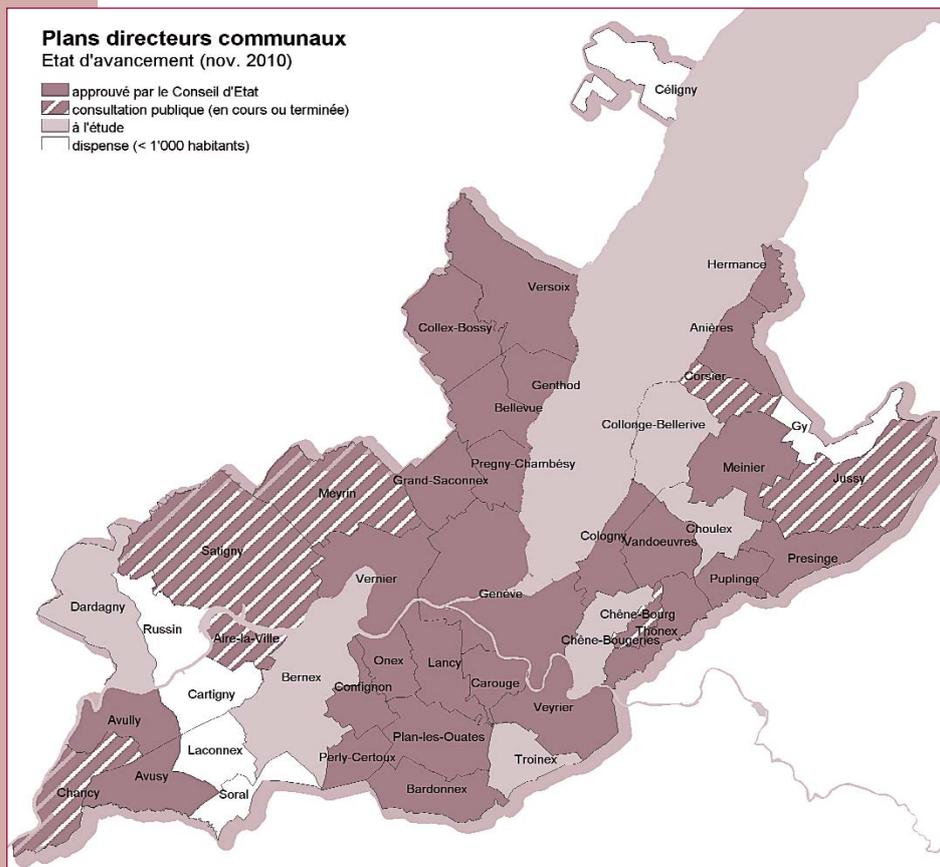
**Bernex-Est** (45 ha; 850 logements et 2'400 emplois)  
Le projet de modification des limites de zones Bernex-Est a été mis au point en 2010, suite à la consultation des deux communes concernées et au complément apporté relatif au défrichement forestier. Le projet de plan directeur de quartier (PDQ) a été mis en consultation auprès des deux communes concernées en février 2010. Les accès au quartier étant partiellement conditionnés au raccordement à l'autoroute, le projet a été présenté en novembre 2010 à l'Office fédéral des routes (OFROU) qui a demandé d'inscrire le projet de raccordement dans une réflexion élargie, nécessitant des études complémentaires.

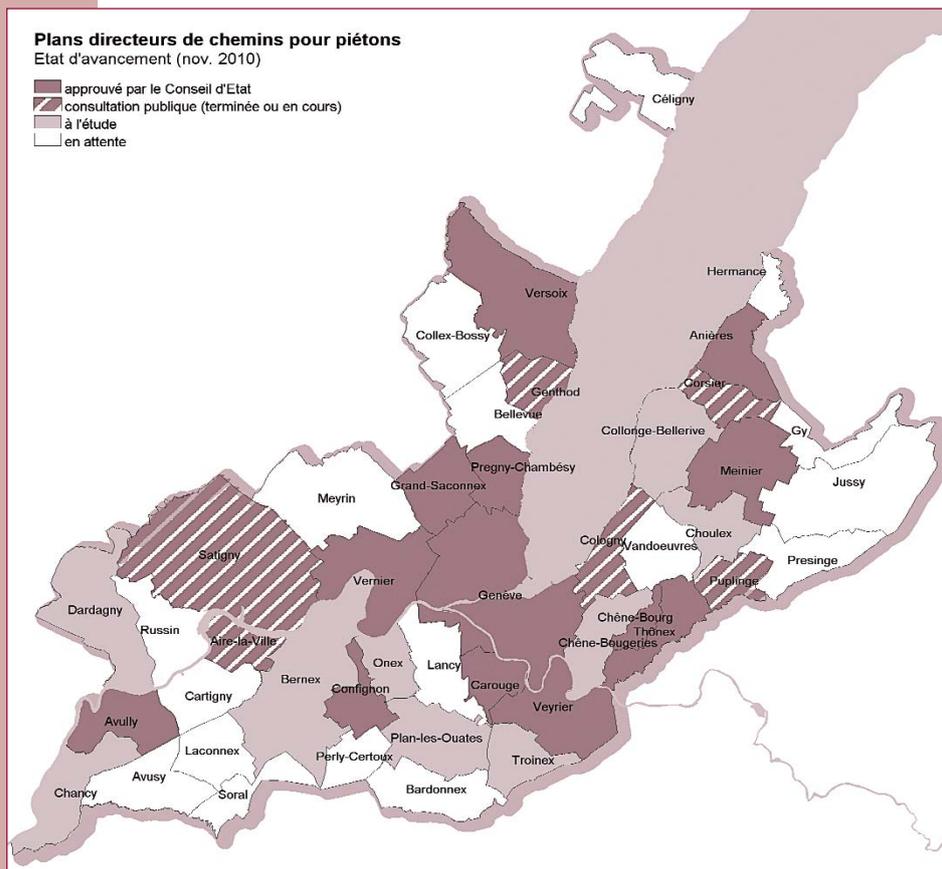
**Les Grands-Esserts** (12 ha; 1'200 logements)  
La procédure d'adoption du projet de modification des limites de zones engagée en 2009 s'est poursuivie en 2010 et son adoption par le Grand Conseil est prévue pour 2011. L'élaboration d'un premier PLQ débutera en automne 2011.

#### Planification directrice communale

Les plans directeurs communaux (PDCom) d'Aire-la-Ville, Chancy, Chêne-Bourg, Meyrin et Satigny, ainsi que le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) d'Onex, ont été finalisés en 2010 et seront approuvés par le Conseil d'Etat début 2011.

L'élaboration des projets de PDCom de Chêne-Bougeries, Choulex, Dardagny et Jussy, ainsi que des PDCP de Cologny, Genthod, Plan-les-Ouates et Puplinge, sera terminée courant 2011. A fin 2010, 27 communes sont dotées d'un PDCom et 13 d'un PDCP en force.





## Etablissement des plans d'affectation et pilotage des procédures

### Logements planifiés

En 2010, neuf PLQ destinés au logement, pour l'essentiel en zone de développement, ont été adoptés par le Conseil d'Etat et permettront de construire environ 1'400 logements. 15 PLQ supplémentaires, totalisant environ 3'150 logements, sont actuellement en procédure et 33 autres sont en préparation, correspondant à 4'400 logements.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté six modifications de zones, offrant un potentiel de 4'600 logements; 18 modifications de zones sont actuellement en procédure et 14 autres en cours d'élaboration. Elles offriront un potentiel d'environ 19'000 logements, dont 10'000 pour le PAV, et 5'000 dans les trois grands projets des Cherpines, de Bernex-Est et de Vessy. A noter que certains projets font l'objet de procédures conjointes de modifications de zone et de PLQ, à l'instar du périmètre SOVALP à Lancy.

Concernant les périmètres des gares CEVA, de Lancy-Pont-Rouge, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg, qui accueilleront des

programmes mixtes d'activités, d'équipements publics et de logements, les plans directeurs de quartier et les plans d'affectation ont été élaborés, en concertation avec les communes et les CFF. Ils sont désormais tous en cours de procédure, mais à des degrés divers d'avancement. Ainsi, les procédures de modification de zones et de PLQ portant sur la gare de Lancy-Pont-Rouge ont été adoptés en 2010.

### Développement des activités

Le Conseil d'Etat a poursuivi en 2010 sa politique de mise à disposition de nouvelles surfaces pour les activités. Les études de restructuration de la zone industrielle des Batailles (ZIBAT) à Meyrin et Vernier ont abouti à l'adoption d'un projet de modification des limites de zones adopté par le Grand Conseil en 2010. Un second projet, ainsi que deux plans directeurs de zone industrielle (PDZI), devraient être adoptés courant 2011.

Sur le secteur de la zone industrielle du Bois-de-Bay à Satigny, les nouveaux plans et règlements directeurs ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 19 mai 2010. Le nouveau plan prévoit une extension de 170'000 m<sup>2</sup> de la zone industrielle au nord-est du périmètre actuel.

Suite à l'adoption de la modification des limites de zones relative à l'extension de la zone industrielle de Mouilles-Galand (Les Communs) à Vernier, une étude visant à la mise au point d'un PDZI a été engagée.

### Conception et mise en œuvre du projet Praille Acacias Vernets (PAV)

En mars 2010, le Conseil d'Etat a signé une convention avec les Villes de Genève, Carouge et Lancy, ainsi qu'avec les représentants du comité référendaire qui s'était opposé en 2009 au préavis favorable de la Ville de Genève concernant les modification de zones. Le projet a été adapté pour inclure les principaux éléments de cet accord (un nouveau logement pour un nouvel emploi, typologies de logements, équilibre entre emplois des secteurs secondaire et tertiaire). Préavisé favorablement au cours de l'automne par les trois villes concernées, ce nouveau projet de loi sera déposé au Grand Conseil début 2011.

Les études techniques ont été poursuivies, notamment celles relatives à la géologie, aux infrastructures ferroviaires, à la problématique des tours, à la faisabilité d'une remise à ciel ouvert des rivières et aux diverses autres contraintes environnementales telles que le bruit et la gestion de l'énergie. Leurs résultats sont intégrés dans les démarches d'urbanisme en cours évoquées ci-dessous, études qui permettent d'élaborer le plan directeur de quartier PAV (PDQPAV) d'une part, et les sept plans localisés de quartier PAV (PLQPAV) d'autre part. Le degré d'avancement prévu pour 2010 a été respecté.

L'étude «espaces publics et mobilité» assure la cohérence à l'échelle de l'ensemble du périmètre PAV et encadre les autres études d'urbanisme menées par secteur ou par groupe de secteurs. Le schéma global de mobilité, tous modes confondus, a été précisé en coordination avec les études menées à l'échelle de l'agglomération.

L'aménagement du secteur de l'Etoile s'est poursuivi au sein d'une série d'ateliers de concertation auxquels participent les communes concernées, les acteurs fonciers et diverses associations. Des approfondissements complémentaires ont été menés, portant notamment sur la mise en cohérence des différents projets autour de l'Etoile (CEVA, SOVALP, Ports-Francs et PAV/Etoile).

La deuxième phase du mandat d'études parallèles portant sur le nord du périmètre PAV

(Acacias) a démarré en octobre 2010, de façon à préciser courant 2011 l'ensemble des éléments nécessaires à l'établissement du PDQPAV sur les trois secteurs Acacias et à préparer les trois PLQPAV y relatifs. Sur la base des résultats de la première étape du mandat d'études parallèles, des solutions concrètes de mutation du périmètre ont été envisagées avec les différents acteurs fonciers, afin de garantir la plausibilité de la planification et anticiper la phase opérationnelle.

Un atelier de concertation a été mis en place avec les différents acteurs fonciers du sud du périmètre (Prairie), dont Migros, les CFF, la FTI et plusieurs associations, de façon à envisager diverses variantes de mutation des infrastructures ferroviaires en lien avec la création d'une plateforme logistique intégrée à un quartier de centre-ville mixte. L'architecte-urbaniste Roger Diener a été mandaté pour étudier ces variantes qui seront évaluées courant 2011.

### Gestion et développement de l'offre de logements

La fusion des services immobilier et technique de l'office du logement est intervenue en 2010. Elle doit permettre un traitement global ainsi que le suivi des dossiers, favorisant une approche en termes de chaîne de valeur plutôt qu'une vision séquentielle.

En 2010, le nombre de logements ayant reçu un accord de principe est en baisse par rapport à 2009, qui avait été une année exceptionnelle. 55,3% des dossiers traités ont porté sur des logements subventionnés régis par la LGL, répartis en 105 logements HBM, 170 HLM et 202 HM. 44,7% des dossiers ont porté sur des logements non-subventionnés (73 locatifs et 312 PPE). Sur les 862 logements pour lesquels un accord de principe a été délivré en 2010, un tiers concernait des logements d'utilité publique au sens de la loi LUP du 24 mai 2007 (289 unités).

Logement	2008	2009	2010
Logements ayant reçu un accord de principe	1'087	1'957	862

Le parc de logements d'utilité publique a augmenté de 329 logements, dont 249 nouveaux logements construits (+87%). Le nombre de nouveaux logements d'utilité publique (LUP) construits correspond à environ 20% de la production annuelle totale de logements sur le canton. Le parc de LUP contrôlés par l'Etat compte, au 31 décembre 2010, 7'908 logements (+3,72%).

Par ailleurs, un recensement des logements existants en mains des communes et des coopératives a été effectué. Les premiers résultats montrent que près de 6'400 logements pourraient être comptabilisés dans le parc de LUP, conformément au dispositif prévu par la législation, ce qui permet d'estimer que ce parc est aujourd'hui supérieur à 14'000 logements.

Constitution du parc de logements d'utilité publique (objectif : 30% du parc locatif cantonal)	2008	2009	2010
Stock LUP	5'476	6'642	7'579
Construits	160	123	249
Acquis	1'006	814	0
Intégrés		0	80
Comptabilisés (recensement des logements communaux)		0	6'486
<b>TOTAL</b>	<b>6'642</b>	<b>7'579</b>	<b>14'394</b>

## Aide à la personne en matière de logement

### Mesures d'aides à la personne

L'augmentation du nombre de demandeurs de logements enregistrés à l'office du logement et au secrétariat des fondations immobilières de droit public (FIDP), constatée depuis 2003, s'est légèrement poursuivie en 2010. La situation semble toutefois s'être stabilisée depuis le début de l'année, avec un nombre de demandeurs fluctuant entre 5'100 et 5'300. La diminution des montants perçus à titre de surtaxe, constatée entre 2004 et 2007, s'est confirmée en 2010.

Le nombre de procédures judiciaires est resté stable, passant de 15 à 18. De surcroît, un important travail sur les réclamations a été effectué. 418 décisions sur réclamation ont été notifiées aux locataires ainsi que 143 décisions relatives à des demandes de remise. De nombreux locataires ont encore été reçus, ce qui a limité les incompréhensions liées aux décisions rendues par l'office. En outre, un important travail sur les réclamations a été effectué. Le Tribunal administratif a confirmé les décisions de l'office du logement dans plus de 90% des cas.

Mesures d'aide à la personne	2008	2009	2010
Demandes de logements	4'924	5'041	5'183
Foyers bénéficiant d'allocations de logement	5'946	6'058	6'044
Montants versés (en CHF)	18'100'000	20'300'000	20'250'000
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en CHF)	7'100'000	7'300'000	7'802'000
Foyers surtaxés	1'803	1'815	1'830
Montants perçus	8'300'000	9'300'000	8'890'481
Nombre de procédures judiciaires	21	15	18

## Gestion du patrimoine de l'Etat (Bâtiments et biens associés)

### Investissements, patrimoine et actifs

Les objectifs fixés pour 2010 ont été atteints. Au chapitre des principaux chantiers, on peut relever (liste non exhaustive) :

Constructions achevées : CO Drize; HUG Maternité 3<sup>e</sup> étape (phase 3.1); EPI Thônex; EMS Les Mouilles.

Constructions en cours : Collège Sismondi 2<sup>e</sup> étape; CMU 5<sup>e</sup> étape; Hôpital des enfants 3<sup>e</sup> étape; HUG Maternité 3<sup>e</sup> étape (phase 3.2) et sécurité incendie; six EMS (Les Avanchets, Vandelle, Bessonette, Drize, rue de Lausanne, Butini); Curabilis Champ-Dollon; annexe de la prison de Champ-Dollon.

Etudes achevées : transfert des installations sportives des Fourches; CMU 6<sup>e</sup> étape; HUG bâtiment des lits II; transformation et extension de l'Ancienne Ecole de médecine; EMS Les Châtagners; EMS Les Charmilles.

Etudes en cours : La Brenaz II; unité médicale de Champ-Dollon; Collège de Frontenex; Nouvel Hôtel de police n°2; quatre EMS.

Chantiers du crédit de programme en 2010 :

Etudes réalisées : transformation de l'Hôtel des finances; réaménagement et rénovation du poste de police de la Capite; centrales photovoltaïques sur les toitures de trois collèges; rénovation du bâtiment chemin de la Marbrerie 13 à Carouge; rénovation et travaux d'entretien de cinq parkings publics.

Constructions réalisées : 1<sup>ère</sup> étape de la rénovation du Collège Calvin; DIP-Pôles (2<sup>e</sup> étape); transformation du bâtiment Annevelle 1-3 pour la justice pénale; rénovation de la dépendance de la Pastorale et construction d'une nouvelle salle de conférences; désamiantage du CO des Coudriers; transformation de la salle du Conseil d'Etat; transformation et rénovation du poste de police de l'aéroport; réaménagement des étages et rénovation du Vieil Hôtel de police; rénovation toitures, stores et joints de façades du centre de requérants d'asile des Tattes; diverses installations du programme d'assainissement et modernisation des ascenseurs; divers bâtiments publics.

Etudes en cours : rénovation d'Uni-Dufour; centre de sécurité de la police du lac; agrandissement du stationnement militaire à Mategnin; centre de police sécurité internationale; rénovation CO Budé; Palais de justice; CMU : restructuration des plateaux techniques pour l'IUML/SPC et sérothèque; transformation

des salles du Grand Conseil et des accès publics; réfection des toitures et rénovation des serres du centre horticole de Lullier; désamiantage de la tour D du centre de formation professionnelle et technique Ternier; rénovation de l'aula du CO des Colombières; réorganisation et transformation du site rue de la Prairie de l'HEPIA; rénovation-transformation-extension de la Clinique Joli-Mont; centrales photovoltaïques sur les toitures de sept collèges et d'un bâtiment public.

Constructions en cours: rénovation CO Florence; aménagements sur plusieurs bâtiments et sites du Palais de justice; rénovation 2<sup>e</sup> étape Collège Calvin; agrandissement et rénovation du bâtiment principal de la Pastorale; transformations et rénovation de Champ-Dollon; Uni Bastions; ex-Ecole de chimie; aménagement des locaux pour l'office cantonal de l'emploi rue Montbrillant 38-42; transformation, réaménagement et installations de sécurité dans diverses écoles et bâtiments publics.

Amiante: plusieurs éléments ou parties de bâtiments du DIP ont été décontaminés, des bâtiments de l'Université de Genève assainis et des interventions de désamiantage ponctuelles diligentées dans des bâtiments administratifs de l'Etat. La totalité des expertises amiante de priorité 1, 2 et 3 sont terminées et celles de priorité 4 sont en cours.

### Gestion et exploitation

Le parc immobilier représente un total de 1'887 bâtiments et 4'262 parcelles, dont 1'200 sont sur le domaine public cantonal (soit environ 13% de la surface du canton). Les locations de l'Etat locataire auprès de tiers ont évolué comme suit :

Evolution des locations payées par l'Etat (CHF)	2008	2009	2010
	43'000'000	42'000'000	49'000'000

Cette légère augmentation du nombre de locations est principalement due à la réforme de la justice (Justice 2010).

Les transferts d'actifs de l'Aéroport International de Genève (AIG) sont en voie de finalisation et plusieurs droits de superficie concernant les fondations immobilières de droit public (FIDP) sont en cours de négociation ou de renouvellement.

### Opérations foncières

L'opération marquante de 2010 est l'échange de terrains entre la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et l'Etat de Genève.

Ainsi, ce dernier est devenu propriétaire de tous les terrains en mains de la FTI dans le périmètre de déclassement Praille Acacias Vernets (PAV) et qui sont destinés à accueillir une prédominance de logements, soit environ 500'000 m<sup>2</sup>. Parallèlement, l'Etat a cédé à la FTI une surface équivalente dans des zones industrielles du canton (Satigny, Meyrin, Vernier, Plan-les-Ouates) ou dans des périmètres appelés à se développer. L'Etat de Genève a ainsi renforcé sa position de propriétaire principal du périmètre PAV, puisqu'il maîtrise maintenant environ 55% des parcelles constructibles.

Par ailleurs, dans le cadre d'acquisitions ou d'échanges de terrains, il a été recensé principalement 19 opérations pour un total d'environ 33 millions de francs se rapportant aux domaines du logement (12), de l'industrie et de l'artisanat (2), des transports (3), des infrastructures publiques (1) et de la Genève internationale (1).

En outre, poursuivant la politique de valorisation de ses actifs immobiliers, l'Etat de Genève a vendu ou promis-vendu au cours de l'année 2010 quatre objets pour un total de 8,25 millions de francs. La direction des opérations foncières a aussi contribué à liquider les actifs transférés à fin 2009 de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

### Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

#### Mesures de protection

Trois plans de site pour trois hameaux de la campagne genevoise ont été adoptés : La Petite-Grave (Cartigny), Corsinge et Essert (Meinier). Six arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris : Vandoeuvres (deux propriétés), Genthod (dépendances rurales du domaine de Pierre-Grise, propriété de l'Hospice général, recours en cours), Carouge (propriété Coppier-Defer), Collonge-Bellerive, (école «Heimatstil»), Jussy (ferme chemin de la Moliette).

#### Requêtes en autorisation de construire, conseils et suivis de chantiers

Les dossiers de requêtes en autorisation de construire ont été préavisés par la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et par le service des monuments et des sites (SMS). Au total, ce sont 2'771 préavis qui ont été rédigés. Dès le 1<sup>er</sup> juin 2010, suite à la dissolution de la commission du Vieux-Carouge, les dossiers concernant la zone protégée de Carouge ont été soumis à l'analyse de la CMNS.

L'adoption de la nouvelle loi sur l'énergie a engendré une forte augmentation des demandes d'isolation thermique portant notamment sur les fenêtres des ensembles du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Diverses interventions ont été menées sur des monuments classés, tels que le domaine de la Pastorale, la propriété Saladin à Frontenex ou deux anciens ruraux à Landecy. Au collège Calvin, la restauration de l'enveloppe de l'aile sud a été achevée. Au domaine de l'Impératrice à Pregny et dans l'hôtel particulier de la rue des Granges 2, les décors du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été tout particulièrement remis en valeur.

#### **Subvention à la restauration de bâtiments**

28 demandes de subvention pour des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB) ont été adressées au département. La commission d'attribution de la subvention s'est réunie cinq fois et a statué sur 32 cas. Un montant de 884'000 francs a été engagé, alors qu'environ 1,3 million de francs a été payé aux propriétaires concernés à l'issue des travaux. 52 chantiers bénéficiant d'une subvention ont été suivis par les collaborateurs du SMS.

#### **Archéologie**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la nouvelle plage des Eaux-Vives, les fouilles subaquatiques de la station littorale du Plonjon ont démarré. Des vestiges du Bronze final ont été dégagés par une équipe de l'Université de Genève, sous la responsabilité de l'archéologue cantonal.

Après une campagne de fouilles conduite à l'occasion de travaux forestiers, la commune de Chancy souhaite mettre en valeur, par des panneaux explicatifs, la découverte d'un four de tuiliers gallo-romain au Bois Fargout.

Une série de sondages a été effectuée sur l'Esplanade de Saint-Antoine en relation avec le projet de réaménagement de cet espace public par la Ville de Genève, révélant de nombreux vestiges d'époques diverses, notamment en rapport avec les différents fronts de fortifications.

#### **Inventaire des monuments d'art et d'histoire**

Le volume III des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, «Genève, ville forte», publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, est paru en novembre 2010. Cet ouvrage présente, de manière très approfondie, le développement de la ville et de ses fortifications, du Moyen Age au XX<sup>e</sup> siècle.

## **Infrastructures routières et de transports publics**

### **CEVA**

A la fin 2010, le début des travaux est toujours conditionné au jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF). La procédure suit son cours et des visites sur site ainsi que des comparutions personnelles devraient avoir lieu début 2011. En marge de la procédure en cours au TAF, les maîtres d'ouvrage ont mené des négociations avec les recourants qui ont abouti au retrait de 29 des 56 recours durant l'été. 27 recours doivent toutefois encore être tranchés. De décembre 2009 à mai 2010, les travaux de gros œuvre ont été adjugés pour plus de 776 millions de francs. En outre, afin de contenir au maximum l'impact de la lenteur de la procédure, plusieurs actions ont été entreprises en 2010 : démarrage du projet d'exécution, fouilles archéologiques préliminaires, adaptation des gares aux charges de l'Office fédéral des transports (OFT), signature de conventions avec les partenaires, etc.

### **Traversée du lac**

Les études du projet cantonal se sont poursuivies en vue de déposer un rapport devant le Grand Conseil début 2011. L'Assemblée fédérale a voté le message relatif à l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, dans lequel figure la position du canton de voir intégrée le plus vite possible la traversée du lac dans les compléments au réseau des routes nationales. D'autre part, l'OFROU a débuté son étude d'opportunité définissant les mesures à prendre pour garantir durablement la fonctionnalité du réseau des routes nationales dans la région de Genève. Celle-ci prévoit l'analyse et la comparaison multicritères de plusieurs variantes de tracés, dont le projet cantonal de traversée du lac, et devrait aboutir au choix d'une variante optimale qui sera présentée au Conseil fédéral fin 2011.

### **Routes nationales**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Confédération jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales. La mise en service du nouveau système de gestion centralisée du trafic ainsi que d'autres travaux de réhabilitation et de mise à jour de diverses installations électromécaniques découlant du changement de système ont été achevés pour le compte de l'OFROU. Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière de Ferney, liée au projet route des Nations, ainsi que celles du complément de jonction de la Milice, se poursuivent.

### Routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. Les études engagées pour la reconstruction de la route de Drize, entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, ainsi que pour la nouvelle liaison route de Jussy–chemin de Myrani en liaison avec les Communaux d'Ambilly, se poursuivent. Une étude a été engagée pour le déplacement de la route de Challex en coordination avec la renaturation des bords du Rhône et le PLQ «Le Plan du Rhône». Les travaux de gros entretien du viaduc et plateformes devant l'aérogare ainsi que ceux du viaduc de l'avenue d'Aïre ont été engagés et se poursuivent. Il en est de même pour les travaux de construction de la traversée de Vézenaz en tranchée couverte qui ont été entamés en juin 2010 et vont se dérouler sur trois ans et demi. En outre, toute une série de projets et de réalisations de pistes et de bandes cyclables, ainsi que divers aménagements de sécurité et de modération du trafic, également en faveur des transports publics, suivent leur cours.

### Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets est en cours conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs, sur 11 ans, pour les études et les mesures d'assainissement. La mise en place des décisions approuvées se poursuit par le biais notamment des mesures de modération de la circulation, de la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que de l'installation d'éléments et de murs antibruit. A ce jour, 46 dossiers sont à l'étude, dont une trentaine ont été approuvés par les services compétents ou sont en voie de l'être. D'autre part, les dossiers engagés en priorité se poursuivent avec la mise en place des mesures préconisées en coordination avec les chantiers du tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC) et du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

### Transports publics

Les travaux de la troisième étape du TCMC en direction du CERN se poursuivent conformément au programme général, et l'inauguration est prévue pour le 30 avril 2011. Les travaux du TCOB, débutés en novembre 2008, sont en cours et avancent conformément au programme. L'inauguration est prévue pour décembre 2011.

## Développement et gestion des systèmes informatiques

### Organisation

Le centre des technologies de l'information (CTI) a poursuivi la mise en place de la nouvelle organisation initiée en 2009 par l'établissement de quatre nouvelles directions.

2010 a été l'année d'une nouvelle forme de collaboration avec le déplacement du centre éditique et restitutions du DCTI dans les locaux des SIG, en partenariat avec Xerox. Cette synergie a permis de diminuer les coûts et d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure.

### Une recherche perpétuelle d'économies

Le CTI s'efforce de réduire ses coûts dans tous les domaines. C'est le cas notamment dans le cadre des télécommunications. L'appel d'offres des smartphones de la police illustre cette démarche : grâce à un appel d'offres AIMP, ayant abouti à l'octroi d'un contrat à Swisscom, le CTI est parvenu à obtenir des conditions sans précédent en matière de téléphonie mobile avec une augmentation des prestations et de la qualité de service. Pour la téléphonie fixe, la gestion optimisée des réseaux et l'attribution dynamique des marchés ont permis de réduire à nouveau les coûts de quelque 400'000 francs. En six ans, le coût global des communications fixes aura ainsi été réduit de 68% malgré une sensible augmentation du volume.

### Exploitation courante

Le CTI a également assuré l'exploitation et le suivi des projets avec l'ensemble des départements, prenant en compte les éléments suivants :

Exploitation courante	2008	2009	2010
Postes de travail	23'756	22'800	25'600
Boîtes aux lettres électroniques	29'000	28'860	29'460
Téléphones	24'000	22'500	20'000
Courriels échangés	55 mios	59 mios	68 mios
Pages sorties des imprimantes de masse	22 mios	22 mios	22 mios

### Garantie des droits réels liés aux immeubles et des transactions immobilières

Le registre foncier a poursuivi en 2010 sa réorganisation qui comprend notamment une nouvelle répartition interne des rôles et responsabilités. Un nouvel organigramme a été mis en place en octobre 2010. Cette situation provisoire deviendra définitive au terme du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Une analyse cas par cas des collaborateurs sera engagée en 2011 et permettra une adaptation des cahiers des charges à la

nouvelle organisation. Le nouveau règlement fixant le tarif des émoluments devrait être adopté par le Conseil d'Etat et entrer en vigueur en 2011.

En 2011, la possibilité d'accéder aux données en ligne sera étendue pour le public. Les feuillets mobiles seront informatisés et le projet de numérisation des pièces justificatives poursuivi. Des tests informatiques seront effectués afin de permettre l'introduction de la nouvelle version de l'application Capitastra en 2012.

Registre Foncier	2008	2009	2010
Réquisitions enregistrées	14'152	13'923	14'285
Réquisitions traitées	12'860	13'403	12'457
Extraits délivrés	19'069	15'871	14'800
Plans cadastraux émis	6'530	6'862	6'550

## Organismes rattachés

### Fondation du Stade de Genève

2010 est une année de transition pour la fondation, avec des hauts en termes de fréquentation comme le match Suisse–Italie et les bons résultats du Servette FC, et des bas comme l'annulation du concert de Prince et de Yannick Noah, ainsi que l'échec des négociations pour la venue du club français Evian Thonon Gaillard. L'année 2010 est donc légèrement déficitaire mais la trésorerie de la fondation reste positive.

### Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI)

Le résultat final prévisionnel 2010 prévoit un léger déficit de 648'000 francs, bien que le résultat d'exploitation prévisionnel présente quant à lui un bénéfice de 1,048 million de francs. Un système de contrôle interne et une cartographie des risques ont été approuvés par le conseil de fondation. Un appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'externalisation partielle de la gérance (cinq immeubles) et une régie de la place a été désignée.

La fondation a poursuivi ses tâches concernant le maintien et l'adaptation des bâtiments dont elle a la charge et l'étude des mesures de

sécurité périphérique de plusieurs organisations internationales. Les projets principaux qui ont occupé la FIPOI en 2010 sont la rénovation du Centre William-Rappard, les extensions intra et extra-muros de l'OMC, ainsi que le périmètre de sécurité. Les autres projets ont porté sur la construction du nouveau bâtiment administratif à l'avenue de France destiné aux missions diplomatiques et aux OI et sur l'étude d'une extension de l'immeuble administratif de Varembe. Enfin, plusieurs bâtiments ont été achevés ou sont en voie de l'être, comme l'extension du siège de l'UICN à Gland, la halle logistique du CICR dans la ZIMEYSA et le bâtiment des physiciens au CERN.

La FIPOI a aussi apporté des prestations de conseil pour les projets du Fonds Mondial (Campus Santé) et pour le BIT (étude d'une image directrice et valorisation des terrains pour financer la rénovation du siège). La FIPOI a encore poursuivi et développé les activités de ses centres de conférences (CICG et CCV), avec notamment la tenue de plus de 300 manifestations, principalement internationales.

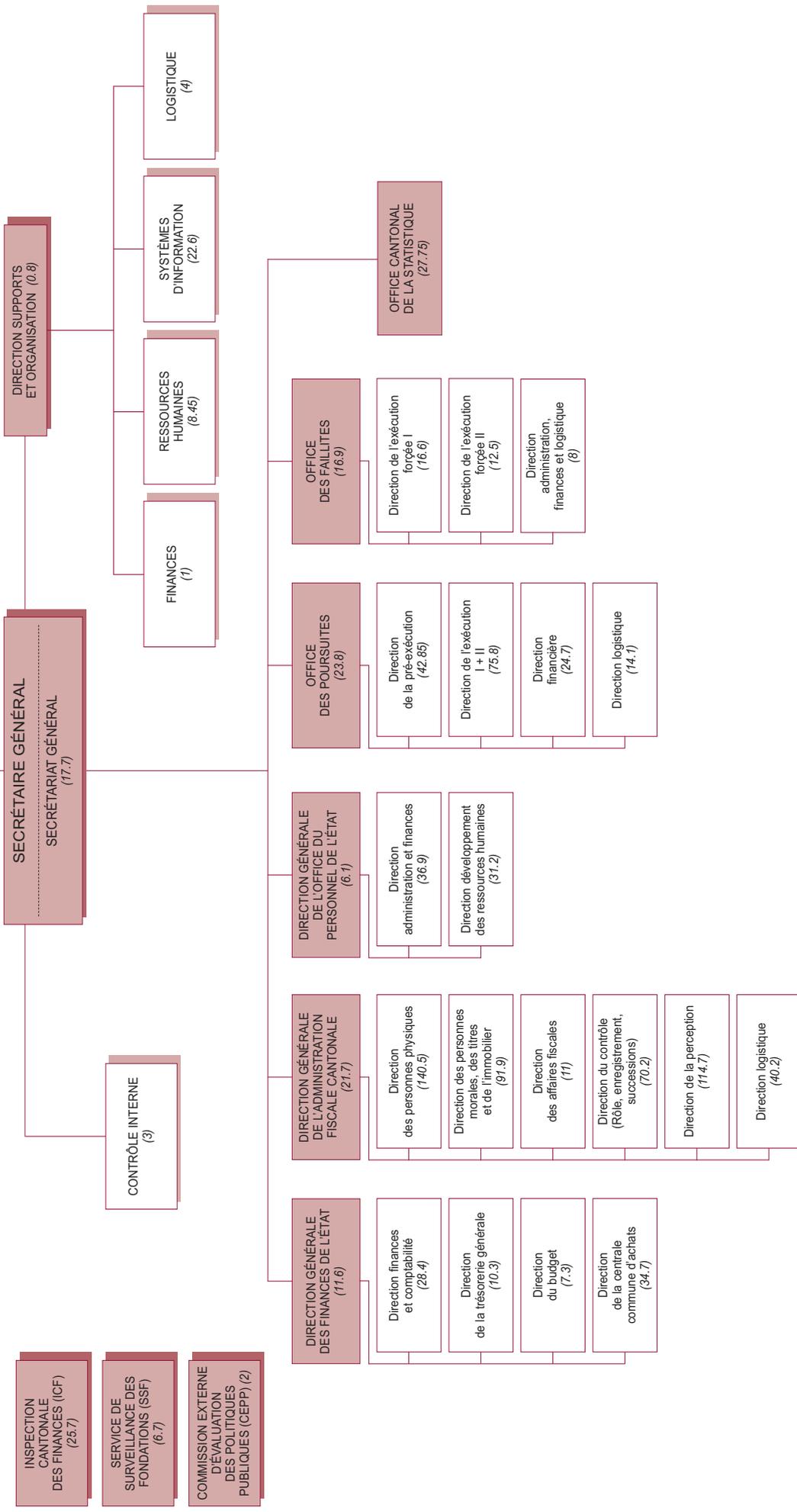
### Fondation du Centre international de Genève (FCIG)

La gérance des biens immobiliers de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) a été confiée à une régie privée le 1<sup>er</sup> avril 2010. La gestion de la fondation demeure assurée par le DCTI.

### Fondations immobilières de droit public (FIDP)

Les FIDP ont conduit des chantiers pour un total de 154 logements. Elles ont mené cinq projets totalisant 351 logements. Un projet autorisé a cependant fait l'objet d'un recours. Des appels d'offres AIMP pour la désignation de mandataires chargés de conduire trois projets supplémentaires ont été en menés pour un total de 145 logements. A noter également d'importants travaux de rénovation portant sur plus de 500 logements (autorisations de construire en force). Enfin, les FIDP continuent d'être actives dans la recherche d'acquisitions d'immeubles susceptibles d'intégrer le parc de LUP.

# CONSEILLER D'ÉTAT



**Organigramme général du département des finances**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 3. Département des finances

Les principaux projets stratégiques conduits par le département des finances (DF) durant l'année 2010 sont mentionnés dans le premier chapitre du présent rapport de gestion, au titre du suivi des objectifs du programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat. Ces projets recouvrent notamment d'importants travaux menés par le secrétariat général du DF en matière législative. On les trouvera sous chiffres 07 Les Finances et les impôts et 10 Les autorités, la gouvernance et l'administration.

Pour compléter ces éléments, les autres projets stratégiques suivants pilotés par le DF peuvent être mis en exergue :

### Finances et comptabilité

- Le 29 septembre 2010, le Conseil d'Etat a adopté à l'attention du Grand Conseil son rapport relatif au plan financier quadriennal (PFQ) 2011-2014 de la République et canton de Genève, qui est la déclinaison financière du programme de législature. Le PFQ fait apparaître un retour progressif vers l'équilibre du compte de fonctionnement.
- D'importants travaux ont été menés en vue de la première publication, au printemps 2011, des états financiers consolidés de l'Etat et de seize entités publiques selon les normes comptables IPSAS.
- Les directives genevoises d'application des normes IPSAS (DiCo-Ge) ont été remplacées par un règlement sur l'établissement des états financiers, ainsi que par un manuel comptable destiné à aider les gestionnaires dans la traduction comptable de leurs actes de gestion.
- La direction générale des finances de l'Etat a poursuivi la mise en œuvre du projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat, en vue d'harmoniser les processus transversaux et de mettre en œuvre un contrôle interne transversal comptable et financier. Les travaux ont permis de définir des macro-processus communs pour l'ensemble de l'Etat.

### Achats de l'Etat

- Le Conseil d'Etat a imposé des critères de développement durable aux produits acquis par l'administration et à leurs fournisseurs dans le cadre des procédures d'appels d'offres pour les marchés des fournitures.
- La Centrale commune d'achats a repris la

gestion des assurances de l'Etat. Elle a établi des procédures et un tableau des risques. Les contrats ont été révisés et un appel d'offre public a été réalisé.

### Contrôle et surveillance

- En vue de consolider le pilotage de la surveillance de l'Etat, le Conseil d'Etat a constitué en son sein un comité d'audit, chargé de l'assister dans ces tâches. Concrètement assumé par la délégation du Conseil d'Etat aux finances, ce comité d'audit propose la planification des actions de surveillance, évalue le rapport annuel de l'inspection cantonale des finances, assure le suivi des recommandations émises par les instances de surveillance et coordonne les missions d'audit réalisées par ces dernières.

### Fiscalité

- En plus des projets majeurs planifiés dans le programme de législature concernant, respectivement, la simplification de la fiscalité immobilière et le différend avec l'Union européenne sur la fiscalité des cantons, le DF a dû prendre des mesures rapides pour permettre l'application de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) du 26 janvier 2010. En vertu de cette décision, le traitement des contribuables imposés à la source a dû être modifié. Les contribuables résidant à l'étranger qui réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse doivent être qualifiés de quasi-résidents et traités comme des contribuables résidents. En 2010, 4'700 personnes ont revendiqué ce statut. Leurs dossiers sont en cours de traitement.

### Ressources humaines

- Les travaux préparatoires à la fusion des deux caisses de pension publiques, la CIA et la CEH (*voir sous chiffre 10 dans le premier chapitre de ce rapport de gestion*), ont conduit le Conseil d'Etat à déposer devant le Grand Conseil, le 1<sup>er</sup> septembre 2010, un projet de loi modifiant les statuts de la CIA, la caisse de pension des enseignants et des fonctionnaires de l'administration cantonale. Ce projet contient des mesures urgentes de rééquilibrage financier, imposées par la dégradation des marchés boursiers et par la longévité croissante des pensionnés. Leur adoption ne pouvait attendre la mise en œuvre du plan de prestations commun de la future caisse fusionnée, qui interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'assainissement proposé intervient par le biais d'une augmentation du taux de cotisa-

tion de 3% en trois ans et d'un plafonnement durant cette période de l'indexation des rentes. La commission des finances du Grand Conseil a approuvé ce projet le 24 novembre 2010, tout en modifiant - contre la volonté du Conseil d'Etat - la répartition de l'augmentation de la cotisation (parts égales entre l'employeur et l'employé au lieu de deux tiers à charge de l'employeur).

- La mise en œuvre du nouveau système d'évaluation des fonctions, mentionnée dans le suivi des objectifs de législature au premier chapitre de ce rapport de gestion, s'effectue concrètement par le biais du projet SCORE (Système COmpétence Rémunération Évaluation), lancé en 2010. Le nouveau système se fonde sur le Répertoire des emplois de référence adopté par le Conseil d'Etat.
- Le nouveau processus de traitement des absences de courte durée a été globalement appliqué dans l'administration, engendrant des améliorations conséquentes. En 2010, ce projet s'est étendu avec la mise en place d'un processus spécifique aux absences de longue durée.

#### Informatique

- Le développement du nouveau système informatique de l'office des faillites a débuté en 2010 et devrait se terminer fin 2011. Quant à l'office des poursuites, il a adjugé en 2010 le marché concernant la refonte de son système informatique, à l'issue d'un appel d'offres.

#### Statistique cantonale

- L'office cantonal de la statistique a revu en profondeur la structure et la ligne graphique de ses publications, tout en valorisant l'information via son site Internet, qui est désormais le principal vecteur de diffusion de l'office.

#### Organisation

Le département des finances a intégré au début de la nouvelle législature l'office des poursuites et l'office des faillites, ce qui a porté son effectif à plus de 1000 collaborateurs et collaboratrices. Dans le courant de l'année, les organigrammes des deux offices ont été harmonisés dans le but de clarifier les positions d'encadrement, d'améliorer la cohérence et de mettre la structure en phase avec la logique des futurs systèmes d'information.

Le nouveau secrétaire général du DF a été nommé par le Conseil d'Etat en octobre 2010, après avoir assumé cette fonction par intérim durant quelques mois.

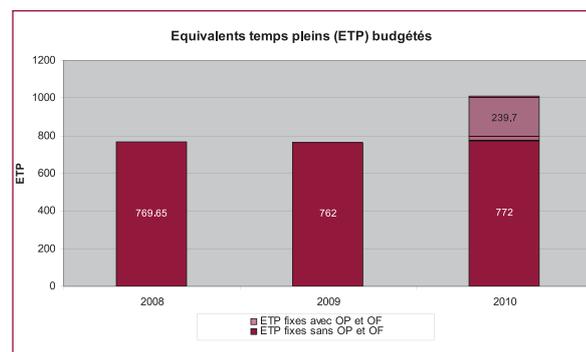
Au secrétariat général a été créée une fonction de directeur des supports et de l'organisation (DSO). Par délégation du secrétaire général, celui-ci supervise et coordonne les fonctions de support départementales (finances, RH, systèmes d'information et logistique) de manière à optimiser leur action au service des directions générales et directions d'offices. Le secrétaire général peut ainsi recentrer son activité sur le niveau stratégique, pour la préparation et le suivi des dossiers du Conseil d'Etat.

A la direction générale des finances de l'Etat (DGFE), la nouvelle direction finances et comptabilité consolide l'ancienne comptabilité générale et complète ainsi la réorganisation mise en œuvre ces dernières années à la DGFE.

### Ressources humaines

#### Évolution de l'effectif

Le nombre de postes équivalents temps pleins (ETP) budgétés s'est chiffré à 769,65 en 2008, à 762 en 2009 et à 1011,7 en 2010. A périmètre comparable - soit sans tenir compte du transfert des offices des poursuites (OP) et des faillites (OF) - l'effectif se monte à 772 ETP en 2010.



	2008	2009	2010	
			Avec OP et OF	Hors OP et OF
ETP fixes	769,65	762	1011,7	772
ETP auxiliaires	19,4	21,75	51	25,5
ETP agents spécialisés	3,8	3	8	8
ETP emplois temporaires	14,5	20,75	18,7	9,7

L'augmentation des ETP auxiliaires est induite essentiellement par le rattachement des offices des poursuites et des faillites. Le DF s'est fixé pour objectif de diminuer le nombre de ces postes d'auxiliaires et la commission des finances du Grand Conseil a accepté de transformer certains d'entre eux en postes permanents.

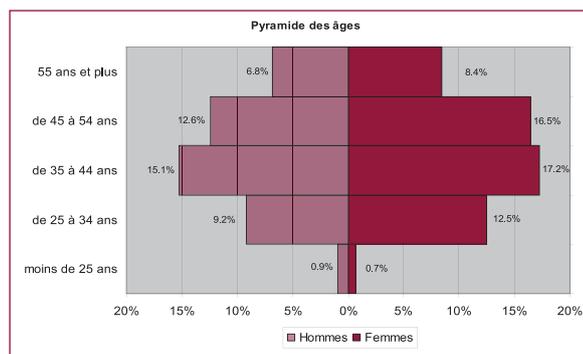
## Composition et caractéristiques de l'effectif au 31.12.2010

Au cours de l'année 2010, 65 personnes (ETP) ont rejoint le département alors que 44,75 personnes l'ont quitté, dont 25 pour cause de départ en retraite ou retraite anticipée, 22 suite à une démission, et 12 à la suite d'un licenciement ou d'une révocation. Le *turnover* se situe ainsi à 5,64% (5,09% en 2009; 5,91% en 2008) pour le personnel fixe<sup>1</sup>.

A fin 2010, le personnel DF se composait de 55% de femmes et 45% d'hommes, une répartition pratiquement inchangée par rapport aux années précédentes. Les postes en classe 23 et plus (cadres supérieurs selon la définition légale actuelle) demeuraient occupés de manière très prépondérante par des hommes (74%). Cette situation n'a malheureusement pas évolué depuis l'année dernière.

Le taux d'activité moyen se situait à 91%, sans évolution notable par rapport aux trois années précédentes. La pyramide des âges a peu évolué, avec une représentation prédominante des 35 à 54 ans. La proportion des collaboratrices âgées de moins de 35 ans se montait à 23%, comme en 2009 (contre 26% en 2008).

Plus des trois-quarts du personnel est engagé à un taux supérieur à 90%. Les postes à temps partiel sont occupés en très grande majorité par des femmes.



Répartition par taux d'activité	%	Hommes	Femmes
Plein-temps : 90% et plus	76,2%	488	401
Temps partiel : 50% à 89%	15,1%	17	159
Moins de 50%	8,7%	16	85
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>1166*</b>	

\* Il s'agit du nombre de personnes, et non des équivalents temps-plein (ETP).

## Absentéisme en baisse

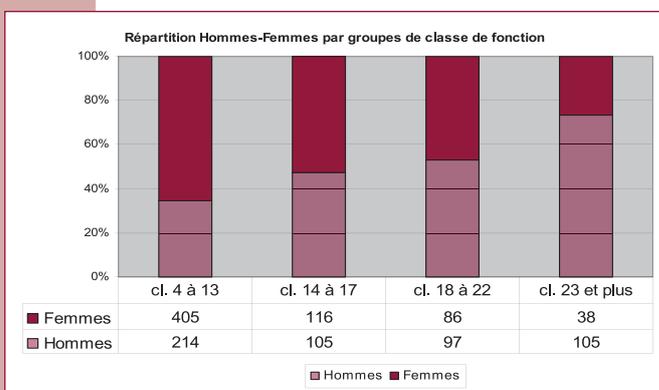
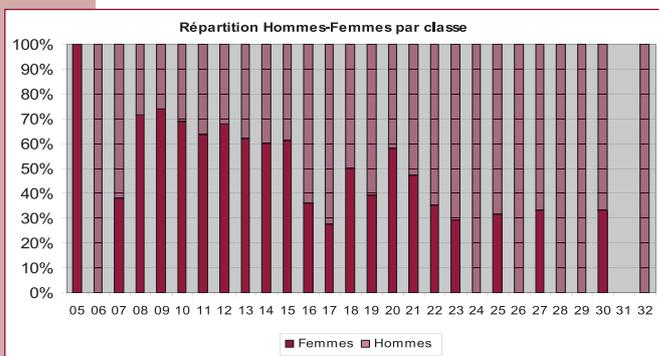
	2008	2009	2010	
			Avec OP et OF	Hors OP et OF
Taux d'absentéisme <sup>2</sup>	6,8%	6,2%	6,1%	5,7%

Le taux d'absentéisme a légèrement diminué en 2010. A périmètre comparable - soit sans tenir compte des offices des poursuites et des faillites - ce taux a atteint 5,7% en moyenne, contre 6,2% pour l'ensemble de l'année 2009 et 6,8% en 2008. En incluant les deux offices qui ont été rattachés au DF au début de la nouvelle législature, le taux d'absentéisme se monte à 6,1%.

L'évolution positive traduit les efforts menés depuis deux ans au sein des entités du DF dans le cadre du projet de gestion des absences, en vue d'améliorer le suivi et l'accompagnement des personnes concernées.

## Systèmes d'information

De nombreux projets ont été conduits durant l'année 2010 dans les différents domaines d'activité du DF. Il s'agit en particulier de la réalisation d'un outil transversal pour l'élaboration du budget par prestations et de la mise en œuvre de la télé-déclaration fiscale pour les personnes physiques. Parmi les autres projets, on mentionnera la refonte de l'outil d'achat de l'administration, celle du bulletin des places vacantes en ligne de l'Etat, la mise à disposition d'une offre de formation en ligne pour tous les départements, la réalisation d'un outil de consolidation financière, le lancement de la refonte des systèmes d'information de l'office des faillites et les travaux préparatoires à la refonte de ceux de l'office des poursuites.



<sup>1</sup> Calcul du taux de rotation : moyenne du nombre de départs et d'arrivées, divisée par l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier - sans tenir compte des personnes nouvellement engagées à cette date. Les données 2008 et 2009 ont été recalculées sur cette base.

<sup>2</sup> Inclut les absences pour cause de maladie, accident professionnel ou non professionnel, ainsi que les absences liées à des maternités en période de pré-accouchement. Le taux est calculé sur une période de 12 mois en tenant compte du nombre de jours d'absence et des ETP moyens occupés pendant cette période.

A signaler encore la dématérialisation des factures des fournisseurs de l'Etat, ainsi que celle des bulletins de salaire du personnel de l'Etat. Depuis le mois de juin 2010, ces derniers ne sont plus envoyés aux collaborateurs-trices par courrier, mais accessibles dans un espace sécurisé individuel extranet-intranet. L'économie se monte à plus de 100'000 francs par année.

### **Contrôle interne**

Ainsi que mentionné au début de ce chapitre, le Conseil d'Etat a créé en son sein un comité d'audit chargé de l'assister dans sa tâche de pilotage de la surveillance de l'Etat. Cette nouvelle organisation vise à consolider la surveillance au plus haut niveau.

Au plan opérationnel, le contrôle interne transversal de l'Etat et le contrôle interne départemental sont désormais réunis dans une seule unité au sein du département des finances. Dans ce domaine, le DF a poursuivi le travail de formalisation du système de contrôle interne (SCI) pour répondre à l'objectif fixé par le programme de législature du Conseil d'Etat.

Le registre des signatures du département, créé en 2009, est désormais entré dans le quotidien des services et a servi de modèle pour développer un registre des signatures au niveau de l'Etat. D'autre part, le DF a mis en œuvre durant l'année 70 recommandations émises par l'ICF et la Cour des comptes. On relèvera enfin la forte implication de l'unité SCI du DF dans le développement d'un système de contrôle interne harmonisé pour l'ensemble de l'Etat.

## **Activités et projets opérationnels**

### **Direction générale des finances de l'Etat**

#### **Direction du budget**

L'année 2010 a été fortement marquée par les travaux nécessaires à l'élaboration du premier budget par programme et par prestation de l'Etat pour l'exercice 2011, mentionné au premier chapitre de ce rapport au titre de suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. À cet effet, un outil de gestion des prestations de l'Etat a été développé, intégrant la nouvelle arborescence de l'action publique (16 politiques publiques, 61 programmes, 180 prestations). L'outil permet de présenter, pour les programmes et les prestations, les allocations de ressources financières et humaines, les textes explicatifs

(descriptifs, justification des écarts), et les objectifs de résultat mesurables par des indicateurs de performance financiers et extra-financiers. Il est appelé à évoluer de manière à répondre au mieux aux besoins.

L'outil budgétaire classique, destiné à consolider les données purement financières par centre de responsabilité organisationnel (CR), a également subi des modifications pour que les départements puissent renseigner les clés de répartition de leur budget construit par CR sur les prestations, dans les cas où l'organisation de l'administration n'est pas en ligne avec les prestations de l'administration.

Au-delà de son travail habituel de construction du budget de l'Etat, la direction du budget a fourni un effort important pour soutenir et aider les départements à élaborer cette nouvelle forme de budget. Un processus d'apprentissage et d'amélioration permettra d'atteindre à terme une présentation entièrement satisfaisante. Enfin, la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a mis en œuvre plusieurs actions d'information et de formation sur la nouvelle conception budgétaire, à l'attention de fonctionnaires de l'Etat concernés, du Grand Conseil, des médias et de divers autres interlocuteurs.

Parallèlement à la construction du budget annuel, la direction du budget a finalisé en septembre 2010 le plan financier quadriennal (PFQ).

#### **Comptabilité de l'Etat**

Depuis le milieu de l'année 2010, dans le cadre du projet de centralisation de la fonction finance, les factures sont scannées et archivées électroniquement dans le système de comptabilité financière intégrée (CFI). Les départements peuvent désormais consulter leurs factures sous forme électronique, ce qui représente un important gain de temps, de papier et de surface de stockage.

L'année écoulée est également marquée par la préparation de la première publication, au printemps 2011, des comptes consolidés selon les normes IPSAS. S'ajoutant aux états financiers individuels de l'administration cantonale pour l'année 2010, ces états financiers consolidés regrouperont l'Etat et 16 entités publiques, donnant une image globale de l'action publique au sein du canton.

Sur le plan de l'organisation et des processus, la DGFE doit mener à bien le projet d'organisation de la fonction comptable au sein de l'Etat, qui

visé à harmoniser les processus transversaux, à mieux utiliser les systèmes d'information et à mettre en œuvre le système de contrôle interne transversal comptable et financier. L'objectif est d'améliorer l'homogénéité et la qualité de l'information financière produite.

Afin de mener à bien ce projet transversal qui a débuté fin 2009, deux agents spécialisés ont été recrutés pour la période 2010-2011. En juin 2010 a été achevée la définition des macro-processus communs à tout l'Etat. Une analyse de l'existant auprès des directions financières et des personnels comptables a en outre été réalisée durant le deuxième semestre. Les dispositions organisationnelles et les nouveaux processus harmonisés seront repris en 2011 dans le règlement d'application de la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, autre projet phare conduit par le DF.

Enfin, le projet de réforme du plan comptable a été poursuivi. Toutefois, faute de ressources, l'échéance du projet a été fixée à début 2012, de manière à préparer le budget 2013 selon le plan comptable MCH2 des collectivités publiques suisses.

#### Achats de biens et services

Au cours de l'exercice 2010, hormis les activités courantes relevant des missions de la Centrale commune d'achats (CCA), les points suivants sont à mettre en évidence :

- La reprise de la gestion des assurances de l'Etat a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans le but d'intégrer son fonctionnement aux principes en vigueur pour les autres secteurs d'achats. Cela s'est traduit par une meilleure répartition des tâches, des rôles et des responsabilités de toutes les parties prenantes et par la définition d'un point d'entrée clairement identifié. Les aspects financiers et comptables ont été revus pour le projet de budget 2011, des procédures et un tableau des risques ont été établis, et une révision de chaque contrat ainsi qu'un appel d'offre public ont été réalisés.
- Le *Guide des achats professionnels responsables* a été finalisé après une large phase de consultation. Il a été présenté et mis gratuitement à disposition de tous les acheteurs, tant dans le domaine public que privé, à travers le site Internet de l'Etat. En vue de renforcer la démarche «achats durables», le Conseil d'Etat a validé l'intégration de critères de développement durable appliqués aux produits et aux fournisseurs dans le cadre des procédures d'appels d'offres publics et sur

invitation pour les marchés des fournitures.

- L'implication de la CCA dans les achats de services s'est fortement développée en 2010. Elle a été sollicitée pour préparer neuf appels d'offres publics et sur invitation.
- Au-delà de son périmètre de compétence, la CCA a répondu aux sollicitations de la FSASD et de l'Hospice général, qui ont souhaité bénéficier de son appui dans le domaine de l'informatique.
- La refonte du système d'information des achats, initiée en 2010, doit être finalisée début 2011. L'outil informatique *I-store* sera intégré dans l'outil *I-proc*, qui constituera à terme la plateforme unique pour toutes les saisies de demandes d'achats et d'engagements.

Indicateurs d'activité	2008	2009	2010	Evolution 2008/2009	Evolution 2009/2010
Nombre de commandes (hors contrats LSE CTI)	26'480	28'781	30'311	9%	5%
Nombre de lignes de commandes	68'197	76'593	77'569	12%	1%
Nombre de demandes d'achats reçues	16'246	18'379	18'849	13%	3%
Nombre de lignes de demandes d'achats	67'049	76'203	77'384	14%	2%
Nombre de factures comptabilisées (comptabilité CCA - fonctionnement uniquement)	61'683	59'865	62'371	-3%	4%
Montant moyen d'une demande d'achat	3'947	4'828	6'638	22%	37%
Montant moyen d'une commande	2'413	3'050	3'879	26%	27%

#### Trésorerie et gestion de la dette

En ligne avec la stratégie fixée par le Conseil d'Etat, la trésorerie générale a maintenu un taux moyen des intérêts passifs à 2,59%. Ce niveau, légèrement inférieur à l'objectif fixé de 2,6%, a pu être atteint grâce aux taux historiquement bas sur les marchés financiers. Des opérations de refinancement à long terme, essentiellement des emprunts publics, ont été réalisées pour un montant total de 950 millions de francs. Le profil des échéances a été maintenu, tout en préservant un niveau de sécurité appréciable.

Gestion de la dette	Objectif 2009 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2009	Objectif 2010 du Conseil d'Etat	Résultat à fin 2010
Taux moyen de la dette	max. 2,8%	2,6%	max. 2,6%	2,59%
% emprunts à taux variable	max. 30%	14,1%	max. 30%	11,7%
% emprunts à court terme	max. 25%	22,4%	max. 25%	19,4%

La mise en place de la caisse centralisée s'est poursuivie avec l'intégration des mouvements de liquidités de six nouvelles entités, qui s'ajoutent aux 25 entités avec lesquelles des conventions ont déjà été passées depuis 2007.

Un système d'*e-banking* leur permet ainsi de connaître en temps réel leur position vis-à-vis de l'Etat. Les travaux seront finalisés en 2011.

### Caisse centralisée : conventions passées en 2010

Conservatoire populaire de musique	01.01.2010
Conservatoire de musique de Genève	01.01.2010
Fonds de répartition des bénéfices de la loterie romande	01.04.2010
Institut Jaques Dalcroze	01.04.2010
Office pour la promotion industrielle	01.06.2010
Fondation Clair-Bois	01.07.2010

L'effort de rationalisation des comptes bancaires a été maintenu au cours de l'année 2010. A son bilan, l'Etat de Genève dispose actuellement de 130 comptes bancaires et de 17 comptes postaux. Pour rappel, le nombre de comptes bancaires et postaux était supérieur à 1'200 à fin 2002 et s'élevait encore à près de 650 à fin 2005.

### Administration fiscale cantonale

Au plan opérationnel, l'année 2010 a notamment été marquée par d'importants efforts en vue de renforcer et consolider les activités de contrôle de l'administration fiscale cantonale (AFC). Le champ d'investigation de la direction du contrôle a été étendu, et quatre collaborateurs ont été spécifiquement formés à effectuer des contrôles externes aléatoires. Les premiers résultats montrent que ces efforts s'avèrent fructueux. 88 contrôles externes ont ainsi été effectués. Les sommes récupérées seront déterminées durant l'année 2011.

En matière de perception, une cellule spécialisée dans les séquestres a été mise en place afin de permettre le recouvrement de l'impôt lorsque le débiteur est à l'étranger (exemple : un contribuable frontalier). Ce développement est une conséquence de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la nouvelle loi de perception qui ne permet plus de notifier à l'employeur la «défense de payer» qui existait jusqu'alors et qui permettait le blocage, en ses mains, des fonds versés à son employé jusqu'à concurrence des sommes dues.

S'agissant du service aux usagers, l'AFC s'est fortement impliquée dans le développement des démarches administratives en ligne. Les prestations disponibles sur le site Internet de l'AFC ont été largement utilisées durant l'année 2010 :

- téléversement de la déclaration fiscale (34'200 personnes);

- demande de modification des acomptes provisionnels (12'750 personnes);
- demande de délai pour le dépôt de la déclaration (7'310 personnes);
- demande de délai de paiement (1'950 personnes depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010);
- dépôt de la liste récapitulative pour l'impôt à la source (4'926 employeurs représentant 125'000 retenues à la source).

A l'automne 2010, le site Internet de l'AFC a été le premier à migrer sur le nouvel outil de gestion de contenus «Drupal», agréé par le CTI, qui permet une gestion des pages plus souple et plus efficace et apporte un certain nombre d'améliorations pour les usagers dans la navigation et la recherche d'informations et de prestations.

### Direction des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010	Écart (2009/2010)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	252'093	254'221	261'476	+ 7'255
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	209'806	216'327	227'266	+ 10'939
Production en francs (impôt cantonal)	1'434'800'000	1'564'900'000	1'630'100'000	+ 65'200'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	245'741	258'098	264'331	+ 6'233

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2009 pour l'année civile 2010.

Après l'introduction de la taxation automatique et du *workflow*, la taxation semi-automatique, mise en production fin 2009, a déployé ses pleins effets en 2010. Cela a permis de traiter 10'939 dossiers N-1 de plus que durant l'année précédente, de dépasser largement les objectifs fixés et de consacrer plus de temps à l'examen des dossiers complexes. La production des années N-2 et N-3 est aussi supérieure aux années précédentes.

Réclamations	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010
Réclamations traitées	13'377	15'426	14'862
Solde des réclamations à traiter *	4'919	5'522	5'115

La baisse de réclamations traitées est due à une diminution de celles-ci en 2010 (-10%). Les efforts importants consentis dans le traitement des réclamations ont permis d'atteindre les objectifs fixés en nombre de dossiers traités.

## Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les recettes (estimées) des années fiscales 2008, 2009 et 2010 sont fondées sur un taux moyen de 21%. Ces recettes estimées constituent un minimum et se fondent uniquement sur la dépense imposable conventionnée. Selon les cas (calcul de contrôle, application des conventions de double imposition) l'assiette effective et l'impôt sont plus élevés. Le léger recul de l'assiette fiscale moyenne entre 2008 et 2009 résulte du décès d'un contribuable dont l'assiette fiscale était très importante.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales estimées
2008	683	312'790'000	457'965	65'685'900
2009	712	324'690'000	456'025	68'184'900
2010	750	356'768'000	475'691	74'921'300

## Direction des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2009 (taxations faites durant l'année 2010) a augmenté d'environ 800 par rapport à la période fiscale précédente. En trois ans, l'augmentation s'élève à environ 1'900 contribuables.

Production des services de taxation	Fin 2008	Fin 2009	Fin 2010	Écart (2009/2010)
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	25'057	26'134	26'972	+838
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	20'423	22'029	21'087	-942
Production en francs (impôt cantonal)	756'000'000	755'000'000	628'000'000	-127'000'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	24'369	27'081	25'343	-1'738

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2009 pour l'année civile 2010.

## Direction des affaires fiscales

### Allégements fiscaux

Les allégements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP - I et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allégements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allégements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allégements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se

situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allégements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

### Statistique des allégements fiscaux

En 2010, six allégements fiscaux ont été octroyés, représentant la création de 513 emplois supplémentaires dans les 10 prochaines années, selon les *business plan* remis par les entreprises. Les allégements fiscaux conduisent à un renoncement de recettes fiscales, au plan cantonal, de 189,3 millions de francs pour la même durée.

### Allégements fiscaux octroyés en 2010

Branches d'activité	Nombre d'entreprises	Emplois créés au 31.12. 2010	Emplois restant à créer	Cumul des impôts cantonaux exonérés pour toute la période des allégements jusqu'à leur échéance <sup>(1)</sup>
Prestations internet et biens de consommation	2	0	232	127'699'000
Bio-technologie	1	5	28	481'000
Technologie industrielle	3	0	248	61'187'000
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>508</b>	<b>189'367'000</b>

<sup>(1)</sup> cumul des impôts exonérés - calculés selon les «business plan» fournis - pour toute la période des allégements fiscaux

### Allégements accordés depuis 2002 et déployant encore leurs effets au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Sur les allégements fiscaux accordés depuis 2002, 39 déploient encore leurs effets après le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Selon les *business plan* relatifs à ces allégements fiscaux, le montant des impôts exonérés, calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et jusqu'à l'échéance des arrêtés, s'élève à 549,8 millions de francs.

Date de l'octroi de l'allégement	Nombre d'entreprises	Dont bénéficiant des allégements après le 1.1.2011	Montant d'impôts cantonaux exonérés calculés du 1.1.2011 jusqu'à échéance des arrêtés <sup>(1)</sup>
2002	4	3	11'561'000
2003	8	3	5'260'000
2004	3	2	70'793'000
2005	6	1	17'813'000
2006	3	3	5'469'000
2007	8	5	18'507'000
2008	6	6	149'678'000
2009	11	10	82'327'000
2010	6	6	188'461'000
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>39</b>	<b>549'869'000</b>

<sup>(1)</sup> le solde est une moyenne fondée sur le total des impôts exonérés - calculés selon les «business plan» fournis - divisé par le nombre d'années d'allégements accordés (le calcul ne tient pas compte de la dégressivité des allégements fiscaux). En regard, les entreprises concernées contribuent fortement aux recettes fiscales du canton, par l'intermédiaire des emplois créés, par les impôts de la société en cas d'allégement fiscal dégressif et via la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

## Direction du contrôle

Après avoir mis l'accent sur l'amélioration de son organisation globale, la direction du contrôle a développé ses activités en 2010 par l'introduction de contrôles externes aléatoires. Un premier bilan effectué durant l'été 2010 s'est avéré encourageant, et les effets positifs de ces actions se sont confirmés en fin d'année. L'AFC a dès lors décidé d'augmenter le nombre de contrôleurs affectés à cette activité à six personnes en 2011 (quatre personnes en 2010). Les efforts de formation des collaborateurs-trices en 2009 et en 2010, notamment dans le cadre des cours organisés par la conférence suisse des impôts, ont en outre permis d'améliorer nettement la qualité des contrôles effectués. Les formations se poursuivront en 2011.

A noter encore que l'augmentation et la diversité des tâches du service du registre fiscal ont amené la direction à entamer une réflexion de fond visant à optimiser l'organisation de cette entité. Les mesures seront mises en œuvre en 2011.

Traitement de cas complexes	2008	2009	2010
Nombre de contrôle terminés	684	764	692
Montant des reprises ICC + IFD	30'807'047	38'671'128	64'795'762

Traitement de cas simples	2008	2009	2010
Nombre de contrôle terminés	930	857	700
Montant des reprises ICC + IFD	13'423'773	18'020'253	12'590'746

Dénonciations spontanées	2008	2009	2010
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	33*	110	319

\* Estimation suite à modification de la base de données

Enquêtes spéciales	2008	2009	2010
Nombre d'enquêtes spéciales	134	128	127

## Service du registre fiscal

Enquêtes, mutations, délais	2008	2009	2010
Nombre d'enquêtes traitées (principalement recherches d'adresses)	7'400	7'324	7'030
Nombre de mutations faites	227'177	308'354	304'754
Nombre de délais personnes physiques	180'000	183'473	164'521

## Service de l'enregistrement et des successions

Droits d'enregistrement (nombres)	2008	2009	2010
Nombre de dossiers déposés			
• actes authentiques	17'637	19'142	18'745
• actes judiciaires et sous seing privé	6'332	6'472	6'850
Nombre de factures notifiées			
• notaires	746	1'090	952
• actes judiciaires et sous seing privé	1344	947	1073
Nombre de rectificatifs notifiés (suppléments/dégrèvements)	466	227	350
Nombre de dossiers de vente notifiés mis au bénéfice de la loi 8706 (contreprojet à l'IN 115 dite Casatex)	805	1'079	836

Droits d'enregistrement (francs)	2008	2009	2010
Ventes immobilières	115'771'042	121'583'401	126'402'168
Donations	9'024'925	49'381'388	7'946'324
Autres droits	43'583'483	47'619'125	50'242'494
Amendes	141'950	193'051	157'011
<b>Sous-total</b>	<b>168'521'400</b>	<b>218'776'965</b>	<b>184'747'998</b>
Suppléments / Dégrèvements	-9'803'983	-2'892'150	-1'469'523
Remises et Irrécouvrables	-13	-1'726'595	-14'671
<b>Total</b>	<b>158'717'404</b>	<b>214'158'220</b>	<b>183'263'804</b>

Droits de timbre cantonal (francs)	2008	2009	2010
Droit produit et perçu	1'655'951	1'803'665	1'785'264

Droits de succession (nombres)	2008	2009	2010
Inventaires effectués	971	1'033	812
Dossiers de succession ouverts	3'421	3'592	3'554
Successions clôturées car considérées déficitaires	725	334	281
Immeubles genevois estimés	669	1'029	1'022
Taxations notifiées	2'518	2'493	2'716
Rectificatifs notifiés (suppléments/dégrèvements)	268	342	217

Droits de succession (francs)	2008	2009	2010
Droits de successions	87'254'344	192'241'871	313'796'934
Intérêts, pénalités et frais	1'602'943	4'206'289	3'850'801
Émoluments d'inventaires au décès	618'700	728'930	789'150
<b>Sous-Total</b>	<b>89'475'987</b>	<b>197'177'090</b>	<b>318'436'885</b>
Suppléments / Dégrèvements	-6'628'257	-4'083'103	-835'516
Remises et Irrécouvrables	-1'257'276	-1'031'166	-733'106
<b>Total 1</b>	<b>81'590'454</b>	<b>192'990'821</b>	<b>316'868'263</b>
Principe d'échéance	26'304'980	120'532'318	-118'884'081
<b>Total 2</b>	<b>107'895'434</b>	<b>313'523'139</b>	<b>197'984'182</b>

Note : Le premier total («total 1») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous «principe d'échéance» correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du 5<sup>e</sup> mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

## Direction de la perception

### Encaissement des créances fiscales

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à 9'729 millions de francs en 2010, dont 5'995 millions pour le canton, 1'753 millions pour les communes, 1'966 millions pour la Confédération et 15 millions pour la Fondation pour le tourisme. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 207'136 courriers de relances et déposés 52'467 réquisitions de poursuites.

D'autre part, la croissance du nombre des personnes frontalières imposées à l'impôt à la source a nécessité, dans le courant de l'année, la mise sur pied d'une nouvelle cellule chargée des procédures de séquestre. Celle-ci a déposé

184 séquestres qui ont conduit, notamment, à des saisies de salaire ou à des arrangements de paiement. L'encaissement des actes de défaut de biens (ADB) a quant à lui généré des recettes pour un montant de plus de 6 millions de francs.

Recouvrement des créances	2008	2009	2010 *
Rappels de paiement et d'acomptes provisionnels	159'786	139'124	123'798
Sommations de payer	77'214	94'755	83'338
Réquisitions de poursuite	59'124	59'127	52'467
Réquisitions de continuer la poursuite	42'137	42'154	38'599
Réquisitions de vente	693	667	951
Requêtes en mainlevée d'opposition	3'741	3'352	3'757
Procès-verbaux de saisie	40'457	37'477	38'175

\* La diminution du nombre des rappels, des sommations et des réquisitions de poursuites par rapport à 2009 résulte de la mise en ligne des procédures de recouvrement dans le courant de l'année 2010 (fin du rattrapage sur les années antérieures).

### Traitement des rectifications d'imposition à la source

Impôt à la source	2008	2009	2010
Nombre d'inscrits au rôle IS	117'261	126'378	133'385
Nombre de rectifications	39'993	41'534	46'939

Depuis plusieurs années, le service de l'impôt à la source enregistre une croissance continue de ses assujettis et cette tendance s'est encore accrue avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux. Au 31 décembre 2010 leur nombre s'élevait à 133'385. Pour absorber la forte augmentation des activités dans ce domaine, l'administration fiscale a modernisé le système informatique de l'impôt à la source. Le nouveau module de rectification d'impôt, introduit en 2009, permet désormais d'accélérer le processus de taxation et de répondre plus rapidement aux demandes des contribuables ou de leur mandataire.

### Frais effectifs pour l'impôt à la source

Dans un arrêt daté du 26 janvier 2010, le Tribunal fédéral a conclu qu'un contribuable résidant à l'étranger qui réalise l'essentiel de son revenu (plus de 90% des revenus mondiaux) en Suisse doit être qualifié de quasi-résident et être traité fiscalement comme un contribuable résident, de manière à ce que sa situation personnelle et familiale soit dûment prise en considération. Ainsi, les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires. Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale.

La mise en œuvre de ces dispositions a nécessité tout au long de l'année un travail

considérable. Diverses mesures ont été prises pour faciliter la tâche des contribuables concernés. Ceux-ci peuvent notamment déterminer en ligne s'ils remplissent la condition qui donne droit au statut de quasi-résident. En 2010, environ 4'700 contribuables ont choisi de bénéficier de ce statut.

## Office du personnel de l'Etat

### Direction développement ressources humaines

#### a) Formation

L'offre de formation continue a été étoffée et mieux structurée. Le catalogue s'est enrichi de 25 nouveaux cours. Un effort spécifique a été consacré au développement de formations relatives aux métiers transversaux, comme le contrôle interne, la gestion de projet ou les RH. L'accent a également été mis sur les formations relatives aux grandes applications informatiques de l'Etat. Un module de formation spécifique a été conçu dans le cadre de l'accompagnement au changement en lien avec le développement de l'administration en ligne et ses conséquences sur les métiers et processus. Enfin, le programme spécifique de formation pour cadres, *Cap Manager*, a été étalé sur deux ans, afin de mieux répondre aux contraintes engendrées par la charge de travail des managers. En 2010, deux classes ont été ouvertes pour les cadres supérieurs et deux autres pour les cadres intermédiaires.

La qualité des prestations du service de formation a été sanctionnée par une certification *EduQua* (label suisse conçu pour les prestataires de formation continue). La phase préalable à la certification a permis de modéliser l'ensemble des processus de formation.

Dans le domaine de l'apprentissage, un nouvel effort conséquent a été consacré à la consolidation de l'offre de places de stages de maturités professionnelles commerciales (MPC). L'effectif des stagiaires a ainsi pu être maintenu à soixante. Au cours des deux dernières années, l'Etat aura ainsi engagé autant de stagiaires MPC qu'au cours des cinq années antérieures. S'agissant des apprenti-e-s en cours de formation, leur nombre s'est élevé à 203 en 2010. L'objectif de 76 nouveaux contrats d'apprentissage à la rentrée scolaire 2010 a pu être atteint grâce, d'une part, à la stabilisation du nombre de places offertes aux employé-e-s de commerce et, d'autre part, à la diversification des places de formation dans les métiers techniques.

Aux examens de fin d'apprentissage, le taux de réussite 2010 des candidat-e-s de l'administration cantonale a atteint 100% pour la formation de bureau, 95% pour la formation de commerce et 93% pour les diverses formations techniques.

#### **b) Santé**

L'absentéisme demeure un problème important dont la gestion est complexe. L'ancienne approche, fondée sur le seul contrôle, disparaît au profit d'un processus prenant mieux en compte les difficultés de la personne absente, y compris au sein du service qui l'occupe.

Le nouveau traitement des absences de courte durée, mis en place progressivement ces dernières années, a déjà donné des résultats probants. L'année 2010 a été consacrée aux absences de longue durée. Le projet «Retour au travail» a été élaboré pour une mise en œuvre opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il s'agit d'éviter une rupture du lien avec l'environnement de travail, suivant en cela l'esprit de la législation fédérale (AI). L'usage concerté de la mobilité interne et une redéfinition des tâches confiées peuvent s'avérer nécessaires pour surmonter les obstacles générés par les problèmes de santé. Un dispositif de coordination entre les services est sur le point d'être adopté.

L'amélioration de la gestion des absences induit depuis 2008 un important effort de formation spécifique, dont plus de 600 cadres et collaborateurs-trices RH ont bénéficié en 2010. Le programme sera entièrement achevé en 2011.

Le service de santé, qui assumera un rôle déterminant dans la prise en charge des cas d'absentéisme de longue durée, se réorganise en conséquence. L'objectif est d'en faire une unité clairement vouée à la médecine du travail, et non à la médecine-conseil. Il s'agit ainsi de corriger la perception erronée de ce service en tant que «centre de soins et de santé» à charge de l'employeur. Cette réorganisation devrait s'achever en 2011.

#### **c) Ressources humaines**

La modernisation de la politique des ressources humaines s'est poursuivie. En 2010, les travaux se sont concentrés sur l'élaboration du nouveau système d'évaluation des fonctions, mentionné au premier chapitre de ce rapport au titre de suivi des objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Le projet intitulé SCORE - Système CoMPétences Rémunération Évaluation - se fonde sur le Répertoire des emplois de

référence (RepER) qui a permis de réduire de 2'500 à environ 200 le nombre des fonctions. Mené en étroite coordination avec le secrétariat général du DF, il implique l'OPE et ses directions, ainsi que les entités RH des départements et des principaux établissements subventionnés et vise, dans sa première phase, à examiner systématiquement la relation entre l'échelle des salaires et la grille des emplois métiers.

#### **Direction administration et finances**

La direction administration et finances a été fortement impliquée dans les travaux visant à élaborer le nouveau modèle de rémunération des policiers et du protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et le Groupement des associations de la police.

Elle a contribué au projet de budget 2011 par programmes et politiques publiques, en intégrant tous les aspects liés aux charges de personnel (indexations, mécanismes salariaux, effets récurrents du 13<sup>ème</sup> salaire, Plend, variations des charges sociales, variations des taux de cotisations aux caisses de pensions, réduction technique linéaire, etc.).

Outre la gestion et le contrôle des travaux annuels tels que le versement des annuités, l'allocation unique de vie chère, la mensualisation de l'impôt, l'imposition à la source, l'indexation et le certificat de salaire, le service des paies et administration du personnel (SPAP) a mis en œuvre le nouveau système de rémunération des policiers, des gardiens de prisons et des surveillants de maisons d'arrêt, et procédé au paiement des heures supplémentaires.

Le SPAP a été fortement impliqué dans la réalisation d'un nouveau module d'assurances (accident, maternité, perte de gain, invalidité) au sein du système d'information des ressources humaines (SIRH). Cette nouvelle fonctionnalité permet d'établir un contrôle plus fin du montant des indemnités versées par les caisses ou compagnies d'assurances, et d'améliorer le flux des échanges d'information avec les services de ressources humaines. D'autre part, en vue de faciliter la gestion des actes administratifs concernant le personnel, un module SIRH a été développé pour permettre une saisie décentralisée des données individuelles au sein des départements (par ex. changement de taux d'activité, promotion...), données qui sont validées en fin de processus par le SPAP.

Enfin, le SPAP a finalisé la conversion des comptes bancaires de l'ensemble du personnel

au format IBAN, afin de respecter les normes bancaires européennes au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Indicateurs d'activité de l'OPE

Service de santé de l'Etat	2008	2009	2010
Médecine du travail (visites, entretiens) <sup>(1)</sup>	640	743	712
Médecin-conseil (expertises médicales)	733	739	747

<sup>(1)</sup> Visites engagements, visites relatives à la demande de collaborateurs, visites périodiques, visites demandées par RH, visites demandées par médecins conseils, études de poste de travail.

Service des ressources humaines	2008	2009	2010
Total des évaluations de fonctions <sup>(2)</sup>	479	372	479
Evaluations en cours en fin d'année	40	69	102
Nouvelles demandes d'évaluation	439	332	410

<sup>(2)</sup> Il est constaté une augmentation de 23% par rapport à l'exercice précédent, 54% de ces demandes émanent de l'administration centrale et 46% du secteur subventionné. 34% de ces demandes sont des demandes individuelles, les 66% restants se répartissent comme suit : 48% de demandes sectorielles qui relèvent essentiellement de réorganisations et 18% de demandes collectives.

Service de formation de l'Etat	2008	2009	2010
Nombre de personnes formées	6'174	6'421	6'636
Nombre d'apprenti-e-s	188	201	203
Nombre stagiaires matu-pro	40	59	58
Nombre stagiaires formation commerciale	6	7	6

Service des paies	2008	2009	2010
Nombre de paiements effectués	313'291	322'180	327'391
Montant annuel du net versé (mios francs)	1'724	1'839	1'899

Service des assurances	2008	2009	2010
Nombre déclarations accidents	3'931	3'697	3'984
Montant des indemnités journalières	8'342'654	8'513'960	8'676'126
Assurance scolaire	2'319	2'413	CCA
RC véhicules à moteur	96	75	CCA
Cas incendie	27	14	CCA

### Office des faillites

Comme indiqué au début de ce chapitre, l'année 2010 a été marquée par d'importants projets informatiques à l'office des faillites (OF). Après l'appel d'offres qui a permis de désigner en 2009 la société en charge de la refonte, le développement du nouveau système d'information a débuté. Le système est divisé en trois lots, dont le recettage du premier a été livré en fin d'année. Avec l'intégration d'une gestion électronique des documents, le nouveau système permettra d'améliorer les processus de travail et la perception des émoluments. Il rendra également possible la consultation du dossier et des renseignements d'une faillite via Internet.

En termes d'organisation, l'OF a entrepris en 2010 l'harmonisation de son organigramme dans le but de clarifier les positions d'encadrement et de définir une structure qui soit parfaitement en phase avec le futur système

d'information, tout en assurant une cohérence optimale des activités. L'OF a en outre poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle organisation entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009, dont le but est notamment de permettre une plus grande polyvalence de la part des collaborateurs-trices et de mieux les responsabiliser dans la gestion des dossiers.

En matière de formation continue des collaborateurs et collaboratrices, l'OF a élaboré conjointement avec l'office des poursuites (OP) un concept exigeant doté de plusieurs niveaux dont le plus important, mis en œuvre en collaboration avec les cantons de Vaud et de Fribourg, est certifié.

### Missions opérationnelles

L'année 2010 a été marquée par une forte progression du nombre de faillites prononcées, qui a atteint 1'688 en 2010, en hausse de 15% par rapport à 2009. L'augmentation atteint près de 14% concernant les faillites définitives.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2010 s'élèvent à 2,3 millions de francs, représentant une augmentation de 3,7% par rapport à 2009. Le travail de l'OF a permis la distribution dans l'économie de 56 millions en 2010 (+15,4%).

### Plaintes auprès de l'autorité de surveillance

En 2010, l'OF a enregistré 28 plaintes (34 en 2009), dont actuellement une admise (3 en 2009).

### Chiffres-clés des faillites

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010	
Faillites enregistrées <sup>1)</sup>	1'515	1'484	1'710	15,23%	226
<b>Faillites prononcées <sup>2)</sup></b>	<b>1'503</b>	<b>1'467</b>	<b>1'688</b>	<b>15,06%</b>	<b>221</b>
Faillites ouvertes <sup>3)</sup>	1'398	1'386	1'573	13,49%	187
<b>Faillites définitives</b>	<b>1'052</b>	<b>1'052</b>	<b>1'198</b>	<b>13,88%</b>	<b>146</b>
Industriels	26	49	56	14,29%	7
Commerçants	193	190	303	59,47%	113
Services auxiliaires	48	97	139	43,30%	42
Particuliers inscrits	202	96	100	4,17%	4
Particuliers non inscrits	50	57	42	-26,32%	-15
Successions répudiées	456	490	482	-1,63%	-8
ou insolvable	73	60	59	-1,67%	-1
<b>Total</b>	<b>1'048</b>	<b>1'039</b>	<b>1'181</b>	<b>13,67%</b>	<b>142</b>
Refus d'exécuter	105	81	115	41,98%	34
Commissions rogatoires	9	17	20	17,65%	3
Concordats					
Exequatur	3	0	2		2

<sup>1)</sup> comprenant également les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les concordats et les exequatur.

<sup>2)</sup> sans les commissions rogatoires, les concordats et les exequatur.

<sup>3)</sup> sans les refus d'exécuter, les commissions rogatoires, les concordats et les exequatur.

## Procédures immobilières

Ventes immobilières	2008	2009	2010	Variation 2009/2010	
				-25%	-5
Office des faillites	14	20	15	-25%	-5

### Office des poursuites

L'OP a entamé en 2010 les travaux visant à renouveler son système informatique. Il a effectué durant l'année un appel d'offre à l'issue duquel a été adjugé le marché. Le développement du nouveau système s'appuiera sur un progiciel existant. Le projet de loi visant à obtenir le financement nécessaire sera présenté dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2011.

En termes d'organisation, l'OP a harmonisé de la même façon que l'OF son organigramme dans le but de clarifier les positions d'encadrement et de définir une structure en phase avec le futur système d'information, tout en assurant une cohérence optimale des activités.

L'OP a d'autre part organisé, avec le concours du département de l'instruction publique, des ateliers de sensibilisation à l'endettement à l'attention des jeunes en formation.

### Missions opérationnelles

Le nombre des réquisitions traitées par l'OP, tout en demeurant à un niveau élevé, a diminué de 46'493 par rapport à 2009, toutes réquisitions confondues. Le nombre des réquisitions de poursuite a diminué de 2,6% et celui des réquisitions de continuer la poursuite de 1,9%. Enfin, le nombre des séquestres ordonnés par le Tribunal de première instance et exécutés par l'office des poursuites a augmenté de 35%.

Les émoluments rapportés par l'OP en 2010 s'élèvent à 32,4 millions de francs, représentant une augmentation de près de 2,9% par rapport à 2009. Le travail de l'OP a, une fois encore, représenté une contribution importante à l'activité économique cantonale. L'OP a ainsi redistribué dans l'économie 364 millions en 2010, contre 298 millions en 2009 (+22%), principalement à titre de dividendes en faveur des créanciers.

### Pactes de réserve de propriété

En 2010, il a été enregistré 204 contrats de vente avec réserve de propriété<sup>3</sup> (269 en 2009), représentant une valeur de 13,8 millions de francs (40 millions en 2009).

### Plaintes auprès de l'autorité de surveillance

En 2010, l'OP a enregistré 359 plaintes (320 en

2009), dont actuellement 42 admises (25 en 2009).

## Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2008	2009	2010	Variation 2009/2010	
Poursuites	276'620	273'067	265'870	- 2,64%	7'197
Continuations	188'825	185'943	182'328	- 1,94%	3'615
Inventaires	106	135	142	5,18%	7
Ventes	2'554	2'545	2'697	5,97%	152
Séquestre	421	452	612	35,40%	160
<b>Total</b>	<b>468'526</b>	<b>462'142</b>	<b>451'649</b>	<b>- 2,27%</b>	<b>46'493</b>

## Procédures immobilières

Ventes immobilières	2008	2009	2010	Variation 2009/2010	
Office des poursuites	30	37	27	-27,03%	-10

## Office cantonal de la statistique

En 2010, l'OCSTAT a élaboré et diffusé une douzaine de publications analytique en plus de la diffusion régulière de *Résultats statistiques* et de *Tableaux de bord* périodiques. Sous le titre «1970-2009 : 40 ans d'observation conjoncturelle à Genève», il a publié une analyse rétrospective de l'évolution conjoncturelle en Suisse et à Genève. Il a également publié une analyse longitudinale, inédite en Suisse, de la participation aux votations à Genève, couvrant la période 2005 à 2009, de même qu'une analyse de la fortune des contribuables du canton.

L'OCSTAT a simplifié la structure de ses publications et modernisé leur ligne graphique. Ainsi, la nouvelle collection *Informations statistiques* remplace les anciens *Tableaux de bord* et *Résultats statistiques*. La publication de «simples» données statistiques fait place à des résultats commentés de façon concise, complétés de brefs tableaux statistiques et illustrés de graphiques. La nouvelle ligne graphique offre une meilleure lisibilité et la conception des publications s'intègre à Internet, qui est devenu le principal vecteur de diffusion de l'office. Le site Internet *Statistique Genève* a également été revu en 2010, avec une nouvelle page d'accueil, une navigation plus simple et plus ergonomique, un contenu enrichi.

La publication des résultats détaillés du recensement fédéral des entreprises de 2008 offre une vision actualisée des structures économiques du canton et de l'emploi. A partir de ces résultats, un dénombrement des organisations internationales non gouvernementales établies dans le canton a notamment été publié.

<sup>3</sup> Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

Pour répondre à de nombreux besoins d'information et suivre de façon plus rapprochée l'évolution économique, l'OCSTAT a mis sur pied une statistique trimestrielle des transactions immobilières qui permet d'en connaître rapidement le nombre et la valeur. Cette statistique complète le relevé annuel sur les transactions immobilières, au contenu plus détaillé.

En 2010, l'enquête annuelle auprès des entreprises ayant été en relation avec un organisme de promotion économique du canton offre la possibilité de répondre par Internet. A l'avenir, plusieurs autres relevés seront dématérialisés.

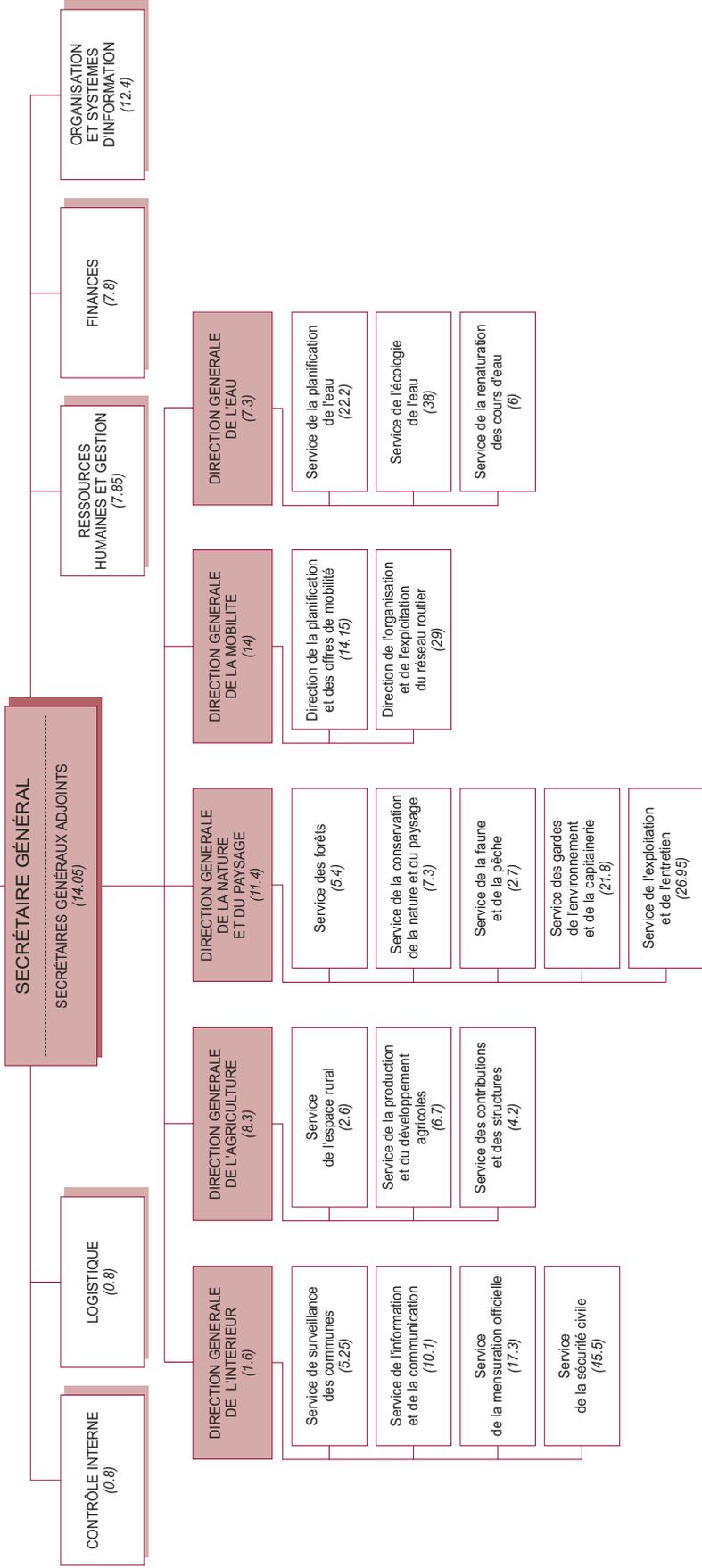
Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR), l'OCSTAT a achevé la mise au point du fichier cantonal des bâtiments et logements, en intégrant bâtiments avec activités économiques et bâtiments résidentiels d'une part, en procédant à un apurement des données sur les logements à partir d'informations fournies par les professionnels de l'immobilier d'autre part. Les identifiants fédéraux de bâtiments et logements que gère l'OCSTAT pour le canton de Genève ont été fournis aux professionnels de l'immobilier, afin notamment d'assurer les liens futurs entre

les données relatives aux logements et celles relatives à la population, qui sont gérées par l'office cantonal de la population.

Dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois, l'OCSTAT a diffusé, en collaboration avec l'INSEE et l'Office fédéral de la statistique, les résultats du premier audit urbain transfrontalier d'Europe qui permet de comparer l'agglomération transfrontalière de Genève avec plus de 320 aires urbaines européennes. Dans le cadre de l'Observatoire genevois du marché du travail (OGMT), dont l'OCSTAT est le répondant, une enquête de terrain a été réalisée dans le secteur des arts graphiques et l'imprimerie. En outre, le calculateur de salaire en ligne a été mis à jour en intégrant les derniers résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires (résultats 2008).

Le Groupe de perspectives économiques (GPE), dont le secrétariat et l'animation sont assurés par l'OCSTAT, a adapté la liste des indicateurs macro-économiques qui font l'objet de prévisions, en intégrant le PIB du canton de Genève, modernisé la présentation chiffrée et visuelle des perspectives émises, et synthétisé la présentation de ses analyses.

# CONSEILLÈRE D'ÉTAT



## 7. Département de l'intérieur et de la mobilité

### Gouvernance

Les actions importantes conduites depuis le début de la législature au plan politique ou administratif par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) en matière de gouvernance sont présentées ci-après.

Tout d'abord, au plan des politiques publiques, l'Association des communes genevoises (ACG) a vu son statut institutionnel renforcé par sa transformation en structure de droit public et l'intercommunalité est davantage ancrée dans la législation (loi 10740, modifiant la loi sur l'administration des communes - LAC). Le cadastre de l'ensemble du bâti genevois est désormais disponible en trois dimensions sur le système d'information du territoire genevois (SITG). Des mesures d'efficience accrues ont été initiées en matière de sécurité civile, notamment par la première fusion de compagnies de sapeurs-pompiers (Russin-Dardagny). Un projet agricole d'agglomération (PAA) a été établi et porté devant la Confédération, portant sur un ensemble de mesures de promotion des produits du terroir. Un projet de loi sur la biodiversité a été entièrement instruit. Le projet de parc et plage des Eaux-Vives a abouti à la délivrance de l'autorisation de construire, malheureusement querellée. Les investigations préliminaires ont été initiées en vue de la réalisation d'un barrage à Conflan, récemment élargies aux partenaires français, et le premier schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) qui définit les fonctions des cours d'eau et les objectifs de protection contre les crues a vu le jour pour le secteur Aire-Drize. Cinq autres vont suivre pour couvrir l'entièreté du territoire. Le plan directeur des transports publics, puis les contrats de prestations en découlant, notamment pour les TPG, ont été adoptés. L'instruction des autres projets de plans directeurs pour la mobilité a été poursuivie et le lancement d'un Vélib (vélos en libre service) à Genève a été initié avec les opérateurs de transport et les communes (mise en fonction prévue en 2012). La gestion des chantiers a nécessité un très fort engagement avec la réalisation des lignes de tram. En outre, une loi sur la Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN) a été adoptée, visant à introduire dans la législation genevoise le principe du financement cantonal de la CGN.

Telles sont les principales actions engagées, d'une grande variété, pour lesquelles des ressources dédiées ont été consacrées plus spécifiquement en sus des missions ordinaires des services.

Ensuite, au plan de la conduite administrative, l'effort départemental a reposé sur les trois piliers suivants : systématiser le fondement de toute action publique sur un ancrage législatif de référence, pérenniser une organisation orientée sur la délivrance de prestations et veiller à une allocation de ressources adaptée aux objectifs assignés, dans un esprit strict d'économie de moyens.

La réussite de cette orientation repose sur une organisation où chaque entité a un rôle bien défini en termes de périmètre d'action et de compétences/responsabilités, une action «support et d'appui» standardisée pour en augmenter l'efficacité et une approche dans l'instruction des dossiers basée sur la transparence et la transversalité. En cela, la standardisation des organigrammes des départements a grandement facilité la généralisation de bonnes pratiques décloisonnées.

Une gestion rigoureuse des ressources allouées et un renforcement progressif du contrôle interne et de gestion en termes d'appropriation dans l'action quotidienne ont permis de mieux baliser l'action de l'administration et d'en augmenter par là la crédibilité sur le plan des résultats.

La responsabilisation des directions générales dans le suivi de leur budget et de leurs comptes a également été renforcée. Le contrôle de gestion a permis de pérenniser le principe d'un reporting financier régulier responsabilisant fortement la hiérarchie.

S'agissant de la mise en œuvre du contrôle interne, l'effort a porté plus spécifiquement sur les actions à entreprendre en vue d'atteindre le niveau standardisé (niveau 3) de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires du département à fin 2012 (objectif du programme de législature). La cartographie des risques initiée en 2008 par la gestion régulière, systématique et itérative de minimisation de ces derniers doit y contribuer

très largement. De même, la formalisation des processus, procédures et contrôles, déjà entamée, s'est poursuivie sur la base de la planification définie au niveau départemental et de l'approche harmonisée entre les départements.

Concernant les ressources humaines, l'accompagnement et le soutien à la ligne hiérarchique en matière de recrutement (procédure, outil et méthodologie standardisés pour l'ensemble du département) et de gestion des absences ont été poursuivis, notamment par l'acquisition de principes managériaux, de dialogue et de responsabilisation de chacun des acteurs. Le suivi statistique de l'absentéisme mis en place en soutien à cette action démontre d'ores et déjà le bien-fondé de l'action entreprise. Complétant utilement le processus de recrutement ainsi valorisé, un dispositif systématique d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement engagées a été lancé, offrant à ces dernières un appui personnalisé par une personne de référence désignée par la hiérarchie avant la prise de fonction, qui s'en trouve facilitée.

Entamée durant la précédente législature, l'action départementale visant à améliorer la communication interne a été conceptualisée en 2010. Sur la base de plusieurs analyses empiriques, le département a élaboré une stratégie de la communication interne basée sur une série de fondements, d'objectifs, de vecteurs débouchant sur un calendrier d'actions qui déploiera ses premiers effets en 2011. Cette stratégie confirme l'importance de la communication interne, l'une des composantes du contrôle interne, tant au niveau de l'organisation quotidienne du travail que dans le management; elle implique l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du département. L'un des vecteurs principaux de la concrétisation de cette stratégie de communication interne est la formation. Ainsi par exemple, des possibilités vont être offertes aux cadres dès 2011 pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et améliorer par ce biais la valorisation du personnel.

Au plan financier, le passage à un budget par politique publique et par programme pour 2011 et non plus par centre de responsabilité, a fortement mobilisé une équipe d'état-major pluridisciplinaire maîtrisant toutes ces composantes. Autres efforts prioritaires qui méritent d'être signalés : la préparation aux états financiers 2010 consolidés aux normes IPSAS avec ceux des régies publiques, soit, pour le DIM, les Transports publics genevois (TPG) et la Fondation des parkings (FP), l'entame du nouveau modèle des comptes des collectivités

publiques MCH2, l'identification des macro-processus financiers dans l'optique d'une réorganisation fondamentale de la fonction finance à l'Etat, le développement du système de contrôle interne financier en vue d'une meilleure gestion des risques et d'une optimisation rationnelle de la gestion financière, le renforcement du contrôle de gestion et le développement de la gestion électronique de documents (GED) en vue de la centralisation des factures fournisseurs sur commandes.

S'agissant des systèmes d'information (SI) et de ce qu'ils sous-tendent au plan de l'organisation des tâches, une forte implication a également été de mise dans l'élaboration du budget 2011. Ainsi, dans une optique de coûts réels, l'ensemble des prestations publiques, des moyens et activités de support a été analysé dans le détail, chaque programme ayant été accompagné d'objectifs de performance munis d'indicateurs chiffrés. Une attention particulière a été portée sur la pertinence de ceux-ci et sur la possibilité de les mesurer réellement.

Un plan stratégique des systèmes d'information a également été élaboré. Les grands axes de ce plan sont les suivants : reconnaître que l'information constitue une ressource stratégique pour l'administration, maîtriser les SI qui constituent le système nerveux de l'administration et ouvrir le patrimoine informationnel des SI aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux entreprises.

Sur le plan opérationnel, tous les développements s'inscrivent dans le plan stratégique et ont permis d'améliorer l'efficacité des prestations publiques des divers métiers du département. Ainsi les guichets cartographiques accessibles au public ont été considérablement améliorés, tant au niveau de l'ergonomie, de la performance que des données diffusées. Un gros effort a été porté à la formation, notamment par l'organisation d'ateliers spécifiques à l'usage professionnel du Système d'information du territoire genevois (SITG) dans le cadre des activités déployées par l'administration, avec une participation excédant les 200 personnes.

Enfin, concernant la logistique, la gestion des ressources matérielles a fait l'objet d'un suivi régulier et a été au centre de plusieurs projets transversaux, notamment en matière d'attribution et d'utilisation de locaux, de rationalisation du parc de véhicules et de ses procédures d'acquisition, mais aussi pour ce qui concerne la distribution du courrier interne de l'administration. Ces différents projets ont connu un fort développement en 2010.

## Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

### Améliorer le cadre de vie des habitants de la région

#### Autorisation délivrée au projet parc/plage des Eaux-Vives

Suite à l'acceptation à l'unanimité de la loi ouvrant un crédit d'investissement de 48'000'000 francs pour la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives et de 12'800'000 francs pour le nouveau port de l'Etat, adopté en décembre 2009, le dossier en autorisation de construire a été déposé fin décembre 2009 et a fait, après 11 mois d'instruction, l'objet d'une autorisation de construire publiée dans la Feuille d'avis officielle le 24 novembre 2010, grevée fin décembre par trois recours. Les travaux de cet aménagement devaient débuter en 2011 pour s'achever en été 2013.

La campagne «La Plage publique des Eaux-Vives» déployée dès l'été 2010 a pour objectif d'informer la population genevoise sur les différentes caractéristiques du projet. Différents moyens de communication tels que site Internet, affichage dans la rue et transports publics, sets de table, cartes postales et plaquette de présentation ont été déployés.

#### De nouveaux leviers pour la promotion des produits du terroir

##### La maison du terroir a un an

Après une année d'activité, le bilan de la Maison du terroir est réjouissant tant pour le Domaine de la République et canton de Genève, que pour l'office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE). Plus de 180 rencontres et manifestations regroupant plus de 2'500 personnes au total auront été organisées en 2010. Le monde diplomatique ainsi que celui des entreprises, de l'agriculture et de la restauration ont notamment profité du cadre offert par ce magnifique outil de production et de promotion.

#### Le programme de développement régional en préparation

La promotion des produits du terroir va se renforcer dans les prochaines années avec le développement du programme agricole d'agglomération, et plus particulièrement sa concrétisation genevoise, le PDR (Programme de développement régional). 2010 a été consacrée à la préparation de ce programme qui porte aussi bien sur des aspects de production que d'efficacité énergétique et de commercialisation de proximité.

	2008	2009	2010
Nombre de produits différents labellisés GRTA	204	334	374

Deux publications ont été éditées au cours de l'année 2010, dont «Produits d'ici et d'ailleurs : le meilleur choix», dans un but de sensibilisation pour motiver l'achat de produits locaux issus du terroir genevois. Par ailleurs, une étude portant sur le métabolisme agricole de la région franco-valdo-genevoise a été rendue publique par le biais d'une synthèse diffusée également auprès des médias.

Une sensibilisation aux produits locaux et de saison Genève Région - Terre Avenir (GRTA) a eu lieu dans les restaurants scolaires des écoles primaires de la commune de Vernier. Il s'agit de premières animations pilotes en vue d'un plus vaste programme d'animations.

#### Aide aux exploitants

En modifiant le règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture, le Conseil d'Etat a instauré une mesure de désendettement destinée aux exploitants confrontés à des difficultés financières en raison de dépenses supplémentaires occasionnées par des événements naturels exceptionnels. Cette mesure a permis ainsi de venir en aide aux exploitants touchés par la sécheresse de 2009.

#### Un deuxième SPAGE pour consolider la gestion des eaux

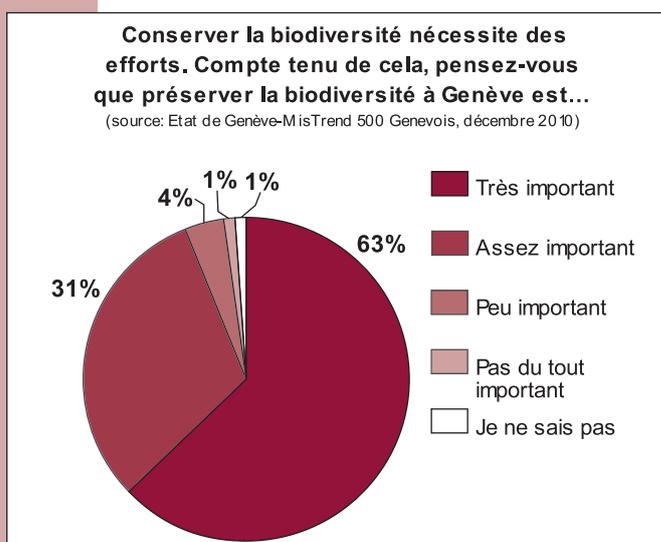
En vue d'organiser la gestion intégrée des eaux et de cartographier les dangers liés aux crues, l'administration a entrepris, avec la collaboration des communes, des milieux de protection de l'environnement et des usagers, l'élaboration de schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).

Le premier SPAGE a été réalisé sur le bassin versant de l'Aire et de la Drize. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 24 mars 2010. Cet outil cantonal de planification intégrée des eaux est en vigueur pour une durée de six ans. Les actions qu'il prévoit concernent la qualité des eaux de surface et souterraines, le régime hydrologique, l'espace minimal, l'entretien et l'éco morphologie des cours d'eau ainsi que leurs fonctions de couloir à faune et de loisirs.

Un deuxième SPAGE qui a trait au bassin versant Lac-rive gauche a été établi durant l'année 2010 et son adoption par le Conseil d'Etat est prévue en 2011 après sa mise en consultation dans les communes concernées et auprès du Conseil du développement durable.

## Une année pour comprendre les enjeux de la biodiversité

L'année 2010 ayant été déclarée «Année internationale de la biodiversité» par les Nations Unies, une soixantaine de manifestations ont été organisées dans le canton par les divers acteurs concernés. L'appui de l'Etat a consisté à établir une plateforme sur le web destinée à coordonner l'annonce des événements et à conduire plusieurs actions concrètes sur le terrain. L'opération «Genève célèbre la biodiversité» avait pour objectif de sensibiliser la population à la biodiversité et de rappeler sa valeur. Elle a été annoncée par le biais d'une campagne d'affichage et une importante opération média.



Outre cette campagne, diverses actions ponctuelles et de sensibilisation sur le terrain (manifestations, panneaux) ont été organisées, notamment en lien avec la thématique de la nature dans les jardins et l'agriculture.

En cette année de la biodiversité, un ouvrage intitulé «Nature dans le canton de Genève, bilan de 10 ans d'actions et perspectives», décrivant les 11 programmes menés au profit de la population genevoise, a été publié. Enfin, l'instruction du projet de loi sur la biodiversité a été bouclée. Ce projet de loi-cadre à contenu essentiellement incitatif vise à ancrer le développement d'une stratégie cantonale en la matière.

## Organiser une mobilité croissante en pleine métamorphose

### Gestion de la circulation dans les zones de chantiers

A l'initiative du DIM, une plateforme stratégique

chantiers a été mise en place à la fin 2010 sur les questions de mobilité, dont l'objectif consiste à minimiser leurs impacts en matière de circulation et veiller à la mise en place d'une communication adaptée. Réunissant l'office du génie civil, la gendarmerie cantonale, les TPG, les SIG et la Ville de Genève, elle est présidée par la direction générale de la mobilité (DGM).

Dans le même temps, le traitement des demandes opérationnelles a conduit à devoir réaliser 30% de nouveaux carrefours à feux en lien avec les nouvelles réalisations en cours.

	2008	2009	2010
Demande d'adaptation du réseau routier	875	820	805
Préavis sur des dossiers d'autorisation de construire	950	920	1005
Arrêtés de circulation ou de chantier	320	450	490
Modifications de feux de carrefours	100	200	150
Nouveaux dispositifs de feux	20	21	30

### La planification directrice se poursuit

Le plan directeur des transports collectifs 2011-2014 a été adopté par le Grand Conseil qui soutient la volonté de développement des transports collectifs proposée. Simultanément, le premier plan directeur du stationnement a été adopté.

La concertation relative au plan directeur de la mobilité douce a été menée. La rédaction du plan directeur du réseau routier a également été engagée et les premières concertations ont démarré. L'ensemble de ces réflexions ont ainsi pu alimenter le plan directeur cantonal en cours d'élaboration.

### Transports publics :

#### le réseau poursuit son développement

Au cours de cette année, le contrat de prestations des TPG et le contrat de prestations Unireso permettant la mise en place du plan directeur des transports publics 2011-2014 ont été adoptés. Pour ces quatre années à venir, les moyens ont été alloués aux TPG pour augmenter l'offre sur le réseau urbain de 35%.

Les réflexions ont été engagées avec les associations en vue de la mise en place, en décembre 2011, de la nouvelle organisation du réseau de tramway. Simultanément, le contrat de prestations des Mouettes 2011-2014 a été élaboré.

Offre et fréquentation TPG entre 2002 et 2011	Réalisé					Planifié	
	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Offre en places kilomètres (PK x 1000)	1'673'107	2'124'454	2'256'623	2'415'861	2'427'785	2'509'630	2'735'000
Evolution depuis 2002		27%	34,9%	44,4%	45,1%	50%	63,5%
Fréquentation en voyages kilomètres (VK x 1000)	247'280	301'881	343'171	386'069	395'003	405'000	423'000
Evolution depuis 2002		22,1%	38,8%	56,1%	59,7%	63,8%	71,1%

Vitesse commerciale entre 2006 et 2010	Mesuré				Planifié	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vitesse commerciale (km/h)	15,75	16,19	16,33	16,24	16,25	16,50

Dans le même temps, le développement du réseau ferroviaire a été planifié. Les bases légales permettant le financement des études ferroviaires ainsi que le financement pour la réalisation des points de croisement de Mies et Chambésy ont été proposées par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Celles-ci permettront la mise en œuvre concrète de la convention signée avec l'Office fédéral des transports, les CFF et le canton de Vaud en 2009.

Par ailleurs, les partenaires français du canton s'organisent pour étudier le prolongement du réseau de tramways genevois sur leur territoire et les réflexions transfrontalières dans ce domaine se renforcent.

#### **Extension progressive du plan de mobilité de l'administration cantonale**

Initié en 2004, le plan de mobilité de l'administration cantonale a pour but de réorganiser les déplacements professionnels des collaboratrices et collaborateurs. Il se dessine en fonction de l'analyse de plusieurs situations : indemnités forfaitaires de déplacements, places de parkings disponibles sur les terrains de l'Etat, favorisation de l'usage des transports en commun, notamment par le biais d'une subvention à l'acquisition d'un abonnement UNIRESO (200 francs par collaborateurs) et mise en place d'une solution d'auto-partage.

De 2008 à 2010, une expérience pilote a eu lieu sur le site David-Dufour/Carl-Vogt (1000 employés). Des prestations de mobilité ont été offertes aux collaboratrices et collaborateurs (véhicules Mobility, vélos, vélos électriques, cartes de bus et de train, service de réservation personnalisé) afin de les aider à procéder au transfert modal vers les transports en commun et l'usage de deux roues non motorisés ou électriques. Par ailleurs, une nouvelle tarification des parkings de l'Etat, alignée sur les prix du marché, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le succès de l'expérience pilote a déterminé le Conseil d'Etat à étendre le plan de mobilité à l'intégralité de l'administration du Petit Etat. Cette extension progressive débutera en 2011 en Vieille-Ville et dans le périmètre de la rue du Stand, ce qui permettra de finaliser une solution efficace pour tous les collaborateurs installés dans le triangle de la Jonction. Cette première phase de l'extension concernera près de 2000 personnes employées par les sept départements et la Chancellerie. L'extension se poursuivra par la mise à disposition des prestations du plan de mobilité, de façon progressive et coordonnée, pour tous les collaborateurs de l'Etat.

#### **Valoriser les cours d'eau et la nature en ville**

##### **Renaturation de l'Aire 2<sup>ème</sup> étape - tronçon Certoux-Lully**

Ce vaste chantier de renaturation commencé en 2008 s'est terminé en octobre 2010. La nouvelle rivière est aujourd'hui capable de faire transiter les crues centennales sans provoquer d'inondations, permettant ainsi de sécuriser complètement le village de Lully.

##### **Renaturation de l'Aire 3<sup>ème</sup> étape - tronçon aval Lully - pont des Marais**

Les études définitives de ce projet se sont terminées en décembre 2010, laissant présager une ouverture de chantier en 2012. Cette troisième et dernière étape de renaturation de l'Aire, avec son important volet de protection contre les crues, permettra notamment de sécuriser le quartier Praille/Acacias/Vernets contre les inondations. La future rivière qui s'écoulera en rive droite du canal de l'Aire en reprenant localement d'anciens méandres, bénéficiera d'un espace de divagation généreux, pour le plus grand bénéfice de la faune et de la flore, tout comme celui de la population riveraine.

### Renaturation de l'embouchure de la Versoix

Grâce à la démolition du port de la Bécassine, devenu avec le temps sous-utilisé et coûteux en entretien, il a été possible de reconstituer un delta naturel pour la Versoix, ainsi qu'une nouvelle plage publique et gratuite pour la population. Ces travaux ont été inaugurés en juin et la fréquentation estivale des lieux a confirmé les besoins en espaces publics de qualité et d'accès facilité à l'eau autour du lac.

Afin de présenter et restituer à la population riveraine et au public intéressé les travaux de renaturation effectués sur l'embouchure de la Versoix, une journée de visites ouverte au public a été organisée. Celle-ci s'est déroulée en juin 2010 et s'est inscrite dans le cadre des événements liés à l'année de la biodiversité 2010. Elle a été précédée d'une inauguration officielle en présence des autorités locales et cantonales.

### Dépenses de travaux de renaturation

	2008	2009	2010
Investissements MF	5,761	13,287	4
Travaux rivières MF	3,372	11,988	6

NB : chiffres tenant compte des requalifications IPSAS  
Travaux = rubriques 314. 2010 estimations

### Intégration de la biodiversité dans l'espace urbain

Différentes pistes et instruments ont été explorés pour intégrer la biodiversité dans l'espace urbain. Les contacts se sont intensifiés avec plusieurs communes pour identifier les espaces disponibles et la manière d'entreprendre des actions concrètes. Une «charte environnementale» a été mise en oeuvre pour certaines zones industrielles. Des sites d'entreprises ont été labellisés au travers de la Fondation Nature & économie. Enfin, le canton a soutenu la mise en place de la Charte des jardins pour les terrains privés. La réalisation du programme «Nature en ville» s'appuie ainsi en priorité sur des mesures incitatives et le soutien aux initiatives des différents partenaires actifs sur le terrain.

### Demandes d'autorisations de construire : optimisation de l'analyse des dossiers

Statistiques des autorisations délivrées en matière d'abattage	2008	2009	2010
Demandes d'autorisation de construire ayant un impact potentiel sur les éléments naturels protégés au sens de la législation (forêts, arbres isolés et milieux naturels)	950	2'136	2'050
Requêtes en abattage et élagages liées	511	464	490
Requêtes en abattage et élagages non liées	1'903	1'914	1'712

L'analyse des demandes en autorisations de construire au rapport d'entrée a été optimisée au niveau des ressources mises à disposition de la direction générale de la nature et du paysage (DGNP).

### Concrétiser la collaboration transfrontalière

#### Galerie de Chouilly : plus de frontière pour les eaux usées

Depuis le 15 janvier 2010, la totalité des eaux usées des bassins versants des anciennes stations d'épuration françaises de l'Allondon et du Journans est traitée à la nouvelle station d'épuration du Bois-de-Bay. Ce raccordement, historique par son importance (environ 40'000 habitants du Pays de Gex traitent désormais leurs eaux usées en Suisse), met un point final à une longue histoire.

Les premiers pourparlers entre la Communauté de communes du Pays de Gex et le canton de Genève remontent à la fin des années 90. Parallèlement se négociait aussi un contrat de rivière transfrontalier entre ces deux collectivités. Un enjeu très important de ce contrat est la préservation de la rivière Allondon, rivière emblématique de part et d'autre de la frontière. Une fois le tracé optimal établi pour ce raccordement gravitaire de la Faucille à Peney-Dessous, il a été nécessaire de créer un outil juridique permettant la réalisation de la galerie de Chouilly, ouvrage presque entièrement situé sur Suisse, mais financé, pour l'essentiel, par les partenaires français. Un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a été constitué en 2005. Les travaux de percement ont débutés en janvier 2008 et une mise en eau partielle a eu lieu en décembre 2009.

La station d'épuration du Bois-de-Bay (dimensionnée pour 130'000 équivalent-habitants) et la galerie de Merdisel ont été inaugurées le 18 juin 2009. Ces ouvrages transportent et traitent les eaux usées suisses auparavant raccordées sur la station d'épuration du Nant d'Avril, aujourd'hui démolie.

Au total, ce sont environ 100 millions d'euros que les collectivités suisses et françaises ont investis dans ce projet.

Depuis le raccordement des eaux usées françaises, la qualité des eaux de l'Allondon s'est spectaculairement améliorée.

**Vidange de Verbois :  
procédure de consultation conforme  
aux prescriptions européennes**

Afin d'assurer la sécurité des citoyens genevois et des habitants de la Plaine (GE) en cas de crue, il importe de dégager périodiquement le Rhône des sédiments charriés par l'Arve, en procédant à une vidange de la retenue d'eau du barrage de Verbois. Une vidange du barrage de Verbois était planifiée par les Services industriels de Genève (SIG) pour le mois de juin 2010, sous réserve de l'autorisation des autorités suisses et françaises. Or, le contexte juridique français et européen ayant évolué, en particulier sur les modalités de consultation de la population, des collectivités et des associations environnementales, ainsi que sur l'évaluation des impacts, la vidange a dû être reportée au printemps 2012. La procédure administrative permettant cette opération étant complexe et conséquente, un groupe de travail transfrontalier a été mis en place, assurant ainsi une concertation étroite et coordonnée des autorités suisse et française tout au long de la démarche.

**AOC Genève : première AOC vinicole  
suisse transfrontalière**

En juin 2010, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement sur la vigne et les vins de Genève consistant à étendre l'aire géographique de l'AOC Genève aux vignes françaises limitrophes, situées en continuité du vignoble genevois et jouissant de conditions comparables du point de vue du terroir et du climat.

Depuis de nombreuses décennies, des viticulteurs genevois exploitent des vignes en France voisine. En 2009, le Tribunal fédéral a annulé la disposition transitoire octroyant à la production considérée le droit à une dénomination suisse, en raison essentiellement de sa non-conformité avec le droit international et l'ordonnance sur le vin.

Dans l'intervalle, l'accord bilatéral entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles et l'ordonnance fédérale précitée ont été adaptés en conséquence. Ainsi, le vin élaboré dans notre pays à partir de la récolte issue de 140 hectares de vignes au maximum, sises pour tout ou partie sur le territoire des communes françaises de Challex, Chens-sur-Léman, Ferney-Voltaire, Ornex, Saint-Julien-en-Genève, Veigy-Foncenex et Viry, peut à nouveau prétendre, depuis la vendange 2010, à une désignation suisse.

Cette modification réglementaire du Conseil d'Etat a fait l'objet d'un nouveau recours au

Tribunal fédéral, non tranché au 31 décembre 2010. Cette juridiction n'a cependant pas ordonné l'effet suspensif.

**Rationaliser les prestations  
de la sécurité civile**

**Evolution chez les sapeurs-pompiers  
volontaires**

Les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Dardagny et Russin ont fusionné pour donner naissance à la nouvelle compagnie 101. Du côté de la protection civile, c'est le regroupement des OPC Lancy et ORPC Cressy qui s'est préparé pour être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Fin décembre, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'887 personnes, réparties dans les 45 compagnies communales (1'583 personnes) et sept corps d'entreprises (304 personnes). Cela représente une diminution de 115 personnes par rapport à 2009. Les effectifs du service d'incendie et de secours (SIS) et du service de sécurité de l'aéroport (SSA) étaient, respectivement, de 193 et 198 personnes en uniforme. En outre, 19 inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Inspection du feu	2008	2009	2010
Sapeurs-pompiers volontaires	1'905	2'002	1'887
Evolution			-115

**La protection civile sur le terrain**

L'année a débuté par la fin de l'engagement relatif à la pandémie de grippe A (H1N1) pour lequel la sécurité civile et les organisations de protection civile communales ont été sollicitées en vue de la mise en place et de l'exploitation technique d'un centre de vaccination sur le site de la caserne des Vernets. Dans ce cadre, 269 miliciens de la protection civile ont effectué un total de 976 jours de service durant la période du 16 novembre 2009 au 15 janvier 2010.

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 431 nouveaux miliciens. Huit contrôles organisationnels et opérationnels ont été menés dans les organisations de protection civile. 9'457 jours de service ont été effectués, soit 871 jours d'intervention (9%) et 8'586 jours de cours de répétition (91%). 2'333 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 255 désaffectées.

Inspection du feu	2008	2009	2010
Personnes instruites et actives	4'705	4'753	4'514
Evolution			-239
Places protégées du canton	354'205	357'072	359'150
Evolution			+2'078

### **Etablissement d'une base de données centralisée des risques pour le canton**

Entre 2009 et 2010, conformément au règlement en vigueur (ROsirir G 3 03.03), l'administration de la protection de la population a procédé à l'établissement d'une base de données centralisée des risques pour le canton, dite «Analyse des risques», selon la méthode développée par l'Office fédéral de protection de la population.

Genève dispose pour la première fois d'une image complète des dangers et de leurs impacts possibles. Trente-sept dangers pertinents pour le canton ont été recensés et classés selon quatre catégories (sociopolitiques, naturelles, technologiques et sanitaires).

A partir des dangers identifiés, des scénarios ont été élaborés et évalués par les spécialistes de chaque domaine concerné (sécurité, environnement/nature, réseaux et infrastructures, santé), par exemple au sein des forces de police, des pompiers, des responsables de la protection de la nature, des eaux et de l'environnement, en fonction de la probabilité que les scénarios se réalisent et de l'ampleur potentielle des dommages entraînés.

Cette analyse des risques permet ainsi de s'assurer de l'adéquation des moyens d'intervention du canton de Genève aux différentes situations qui ont été évaluées.

### **Diffuser les données et promouvoir les politiques publiques**

#### **Informier en direct et sur Internet**

Avec la nouvelle législature, le service de l'information et de la communication (SIC) s'est vu confier la mission d'informer la population sur l'ensemble des thématiques et politiques publiques relevant du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) et de l'office de l'environnement au département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE). Le SIC est rattaché administrativement à la direction générale de l'intérieur du DIM. Une convention de collaboration entre les deux départements fixe les modalités de fonctionnement.

Parmi les missions du SIC, l'Info-service permet de répondre aux questions de la population. En 2010, l'Info-service a traité quelques 4'402 appels téléphoniques dont 1'940 appels pour la ligne dédiée au ChèqueBâtimentEnergie. L'Info-service a par ailleurs répondu à 509

courriers ou courriels et reçu 180 visiteurs au centre de documentation. Plus de 48'900 documents ont été distribués dans le courant de l'année. L'Info-service a actualisé et publié l'ensemble des pages Internet des thématiques du DIM et de l'office de l'environnement soit environ 20 sites pour 2'500 pages.

#### **Améliorer la prise de décision grâce à la 3D**

Accessible sur Internet par le système d'information du territoire genevois ([www.sitg.ch](http://www.sitg.ch)), le cadastre en trois dimensions «GEO 3D» constitue pour les collectivités publiques un formidable moyen technique d'analyse, de compréhension et de communication. Cela permet aussi d'améliorer la prise de décisions dans les différents projets d'aménagement en cours, dans le domaine des grands projets, tels que le développement du réseau de trams, le futur CEVA ou encore le développement du quartier Praille-Acacias-Vernets.

En mettant en place le cadastre tridimensionnel de son territoire, le canton de Genève fait figure de pionnier au niveau suisse, voire même européen. Cette importante innovation repose sur un socle de données 3D dont l'exactitude des mensurations est avérée et dont l'Etat de Genève se porte garant, à l'instar des données 2D de la mensuration officielle. Genève a également signé le 4 février 2010 la charte d'éthique et de déontologie de l'usage des données 3D par les collectivités publiques ([www.3dok.org](http://www.3dok.org)).

#### **Tout savoir sur les canalisations en sous-sol**

En septembre 2005, le Conseil d'Etat a modifié le règlement concernant l'utilisation du domaine public. Celui-ci prévoit désormais la transmission systématique des géo-données relatives aux canalisations au service de la mensuration officielle, une obligation valable tant pour chaque nouveau kilomètre de tube posé, que pour ceux déjà en place. Selon ce règlement, les détenteurs de canalisations avaient jusqu'à septembre 2010 pour numériser tout le cadastre du sous-sol et le transmettre au SITG; à ce jour, plus de 98% du cadastre du sous-sol est disponible sous forme numérique et consultable au moyen du géo-service du sous-sol via le SITG. Cette application est utilisée journalièrement par la commission de coordination des travaux en sous-sol (CCTSS), par les détenteurs de canalisations et par les mandataires qualifiés leur permettant ainsi de préparer plus rapidement leurs avant-projets.

## Etablissements publics autonomes

### Transports publics genevois

Les Transports publics genevois sont parvenus à atteindre, voire à dépasser, les objectifs fixés dans le contrat de prestations 2007-2010, en adéquation avec la politique de développement de l'offre conformément au plan directeur des transports collectifs 2007-2010.

Par rapport à 2002, l'augmentation de l'offre de transport (places kilomètres réalisées) devait ainsi atteindre 50% tandis que la fréquentation entre 2002 et 2010 bondissait de 63,8%. Ce dernier succès dépassant largement les prévisions témoigne de l'adéquation de l'offre à la demande et de l'efficacité et la pertinence de la stratégie du canton en la matière, avec notamment le développement massif du réseau de tramways.

En juin 2010, le Conseil d'Etat a validé les objectifs et les priorités 2011-2014 du nouveau plan directeur des transports collectifs qui se situe dans la ligne du précédent. Il s'agit avant tout de développer les lignes de tramways et de trolleybus ainsi que de nouvelles offres en lien avec les nouveaux quartiers d'urbanisation prévus, d'étendre les prestations transfrontalières, d'améliorer la desserte des zones industrielles, tout en poursuivant une amélioration continue de la productivité et de la performance des opérateurs.

Plus concrètement, le contrat de prestations 2011-2014 entre l'Etat et les TPG, adopté le 2 décembre 2010 par le Grand Conseil, prévoit une croissance de l'offre de 35% supplémentaire par rapport à 2010. L'augmentation tarifaire prévue fin 2010 a quant à elle été reportée d'une année.

Le 12 décembre 2010, 400 mètres de ligne supplémentaires ont été inaugurés entre Coutance et Cornavin, permettant à la nouvelle ligne 18 de renforcer les fréquences entre les Avanchets et la Gare. Dès le 2 mai 2011, cette ligne sera prolongée en direction du CERN, achevant la réalisation du TCMC. Le changement d'horaire de décembre 2010 prévoit une augmentation globale de l'offre de 9%.

De façon plus générale, les améliorations 2011-2014 de l'offre porteront tout d'abord sur les tramways, avec la mise en service du tram vers Onex-Bernex (TCOB). Les fréquences seront progressivement améliorées grâce à un

système d'exploitation des lignes simplifié et plus lisible dès décembre 2011. L'offre de trolleybus sera également améliorée, avec des fréquences plus élevées sur les lignes principales et l'électrification de nouveaux tronçons de lignes. Le réseau autobus verra également les fréquences de certaines lignes améliorées et certaines dessertes seront revues afin de répondre à la demande. Enfin, plusieurs lignes relevant jusque là de l'offre complémentaire et pour lesquelles une participation des communes était requise ont été intégrées dans l'offre de base à la charge du canton.

Ce contrat de prestations 2011-2014 représentera également pour les TPG une période importante en matière d'investissements, qu'il s'agisse de matériel roulant ou d'infrastructures lourdes. Afin d'accueillir les 32 nouveaux tramways commandés, les TPG projettent la construction d'un nouveau centre de maintenance et d'entreposage au lieu-dit «En Chardon», dans le prolongement de la piste de l'aéroport. Ce nouveau dépôt permettra également de procéder à la première étape de la délocalisation des dépôts TPG à la pointe de la Jonction. Le démarrage des travaux de construction est prévu courant 2011.

### Fondation des parkings

Grâce à l'activité de contrôle exercée par les agents de la Fondation des parkings (FP), le stationnement illicite a diminué durant l'année 2010. C'est le constat dressé par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) à l'issue d'un bilan effectué suite au contrat de prestations conclu entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings (FP) portant sur le contrôle du stationnement sur le territoire de la ville de Genève pour l'année 2010.

Ce bilan a permis à la direction générale de la mobilité de fixer de manière plus précise les objectifs et indicateurs du nouveau contrat de prestations entre l'Etat et la FP pour les années 2011 à 2013. Le projet de loi y relatif a été transmis le 13 octobre 2010 par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le nouveau contrat de prestations s'inscrit dans le cadre de la politique du stationnement du Conseil d'Etat, fixée par le premier plan directeur du stationnement du canton adopté le 25 août 2010.

Selon le nouveau contrat de prestations, la Fondation des parkings s'engage, comme en 2010, à effectuer trois types de contrôles : le contrôle systématique des places de stationnement aux heures et jours ouvrables, le contrôle du stationnement illicite et le contrôle «complé-

mentaire», qui s'effectue de manière ponctuelle et ciblée sur des situations «qui nuisent».

Afin de mesurer la prestation du contrôle du stationnement, deux indicateurs ont été fixés par les partenaires du contrat : le premier mesure le taux de contrôle quotidien moyen minimum du stationnement sur l'ensemble de la ville de Genève (41 zones); le second mesure la répartition géographique du contrôle du stationnement en ville de Genève. Il sert à s'assurer que la prestation est régulièrement réalisée dans les différentes zones.

Avec ce nouveau contrat de prestations, des solutions ont été apportées aux diverses questions en lien avec la gestion des déplacements professionnels. Un nouveau macaron multizones «plus» a été créé sur proposition du groupe «transport professionnel», réunissant les milieux concernés et la direction générale de la mobilité. Ce macaron est destiné aux entre-

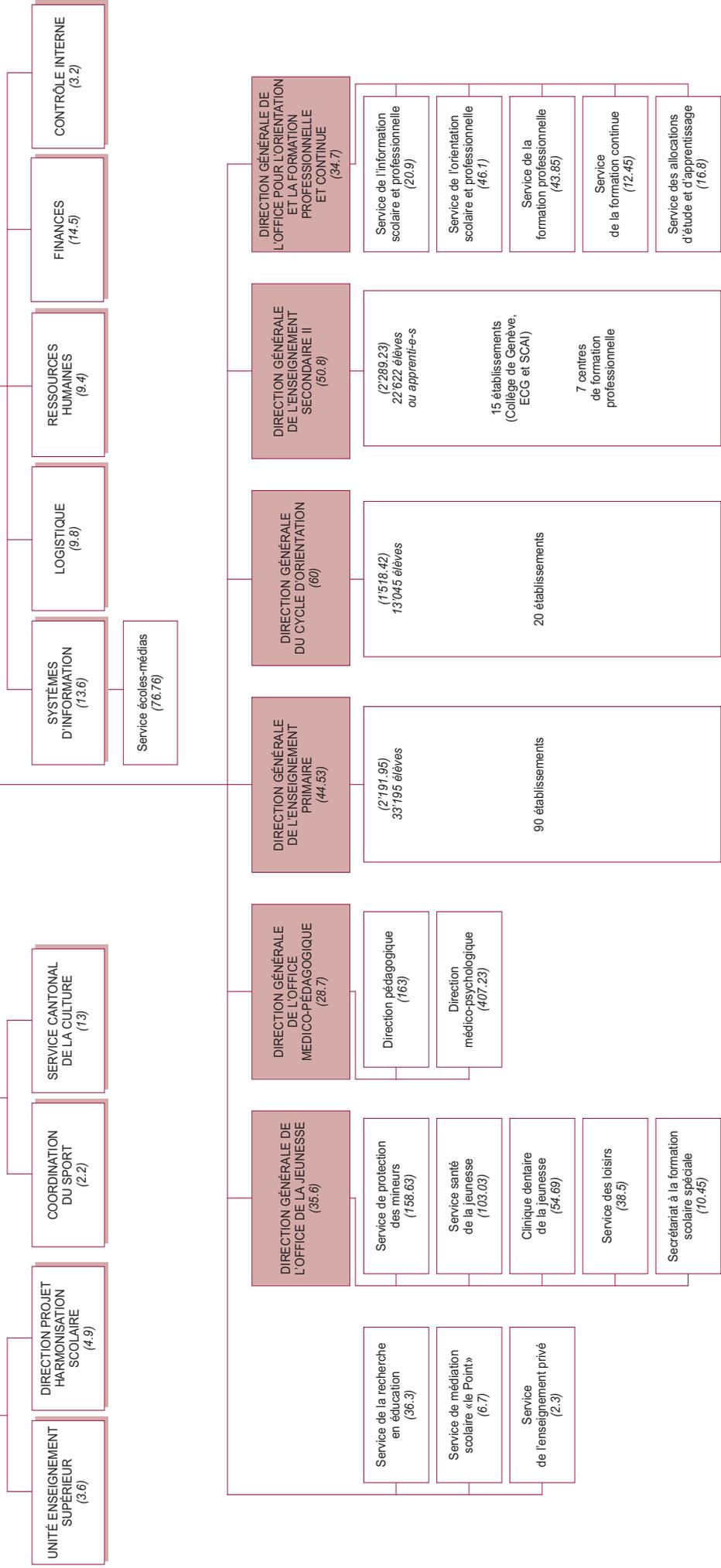
prises amenées à se déplacer très souvent, à savoir celles approvisionnant les chantiers, celles usant de camionnettes-outil ou de véhicules pour les interventions d'urgence.

Les comptes 2009 se soldent par un bénéfice de 7 millions de francs. Les résultats positifs enregistrés ces six dernières années par la Fondation lui permettent d'affronter avec confiance les prochaines étapes de son développement, notamment la création de nouvelles places de stationnement pour de futurs P+R à Sécheron et Frontenex ou l'agrandissement du P+R existant du Bachet-de-Pesay, dans le cadre du plan d'actions P+R 2011-2014, en cours de formalisation.

Le 4 octobre 2010, la Fondation a par ailleurs inauguré l'agrandissement du P+R de Sous-Moulin qui devient ainsi le plus grand du canton, dépassant désormais celui de Genève-Plage.

# CONSEILLER D'ÉTAT

## SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS (22.7)



**Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 4. Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) s'est engagé dans d'importantes réformes fondées sur deux axes majeurs, à savoir l'augmentation des exigences d'une part et le renforcement de l'égalité des chances d'autre part. L'année 2010 a représenté une étape de consolidation en vue de la rentrée 2011, marquant l'entrée en force dans le processus d'harmonisation scolaire au niveau suisse et du plan d'études romand (PER).

### Les principaux indicateurs des trois niveaux d'enseignement

	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (15.11.2010)		
	31.12.2008	31.12.2009	total	filles	garçons
<b>Enseignement primaire</b>	<b>34'745</b>	<b>34'769</b>	<b>33'195</b>	<b>16'459</b>	<b>16'736</b>
<b>Office médico-pédagogique</b>			<b>1'790</b>	<b>610</b>	<b>1'180</b>
Regroupements spécialisés <sup>(1)</sup>			473	154	319
Institutions publiques <sup>(1)</sup>			829	274	555
Institutions subventionnées			488	182	306
<b>Cycle d'orientation</b>	<b>12'992</b>	<b>13'142</b>	<b>13'045</b>	<b>6'397</b>	<b>6'648</b>
<b>Enseignement postobligatoire</b>	<b>21'442</b>	<b>21'992</b>	<b>22'622</b>	<b>11'182</b>	<b>11'440</b>
- <b>Elèves et apprentis en école</b>	<b>15'283</b>	<b>15'636</b>	<b>15'958</b>	<b>8'440</b>	<b>7'518</b>
Collège de Genève <sup>(2)</sup>	7'629	7'661	7'739	4'320	3'419
Ecole de Culture Générale <sup>(3)</sup>	2'472	2'819	3'122	2'080	1'042
Ecole de Commerce <sup>(3)</sup>	2'650	2'591	2'510	991	1'519
Ecole d'ens. technique	152	-	-	-	-
CFP construction	279	358	390	45	345
CFP technique	626	695	717	36	681
CFP arts appliqués	449	464	490	298	192
CFP nature et environnement	236	252	267	122	145
CFP santé-social	699	717	650	543	107
E.S.I.G.	91	79	73	5	68
- <b>Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme</b>	<b>408</b>	<b>406</b>	<b>512</b>	<b>226</b>	<b>286</b>
Maturité commerciale	252	220	243	102	141
Passerelle ECD maturité commerciale	91	98	151	64	87
Autres maturités professionnelles	65	88	118	60	58
- <b>Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)</b>	<b>4'517</b>	<b>4'629</b>	<b>4'779</b>	<b>1'818</b>	<b>2'961</b>
Ecole de Commerce	1'740	1'840	1'911	1'054	857
CFP arts appliqués	81	119	102	53	49
CFP construction	1'063	1'007	963	23	940
CFP service et hôtellerie / restauration	419	398	524	280	244
CFP technique	758	654	651	34	617
CFP nature et environnement	109	106	102	13	89
CFP santé-social	343	505	526	361	165
AFE (tous CFP)	4	-	-	-	-
- <b>S.C.A.I.(service)</b>	<b>606</b>	<b>620</b>	<b>635</b>	<b>249</b>	<b>386</b>
- <b>Ecoles pour adultes</b>	<b>628</b>	<b>701</b>	<b>738</b>	<b>449</b>	<b>289</b>
Collège pour adultes	272	310	334	186	148
E.C.G pour adultes	356	391	404	263	141
<b>Ensemble des élèves de l'enseignement public scolarisés à Genève hors HES et UNI</b>	<b>69'179</b>	<b>69'903</b>	<b>70'652</b>	<b>34'648</b>	<b>36'004</b>

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la BDS au 31 décembre 2008 et 2009, et au 15 novembre 2010 - Source : Service de la recherche en éducation.

Dans cette perspective, deux projets de loi ont été déposés. Le premier pour intégrer les éléments suivants dans la Loi sur l'instruction publique (LIP) : scolarité obligatoire dès 4 ans révolus, structures avec deux degrés et trois cycles pour les 11 années de la scolarité obligatoire, les «standards» de formation ainsi que le renforcement de l'enseignement des langues. Le second pour définir un nouvel horaire scolaire avec une répartition sur 4,5 jours pour l'enseignement primaire.

L'année 2010 a permis aussi de mettre sur pied la nouvelle organisation du cycle d'orientation, notamment de nouvelles normes d'admission et une définition de la grille-horaire prenant en compte le PER.

Le postobligatoire a été marqué par l'ouverture de l'espace entreprise dans le cadre de la réforme de l'école de commerce, qui permet d'obtenir le CFC d'employé de commerce tant en apprentissage qu'en école à plein temps. En parallèle, le nombre de CFC dans les domaines du social et de la santé a augmenté.

Pour répondre aux besoins des réalités actuelles de la vie économique, sociale et familiale, l'organisation d'un accueil continu des élèves a été approuvé par 81% des votants en novembre 2010. Le DIP s'investit également pour développer des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance. L'IN relative à ce sujet ayant été refusée, le principe d'un contreprojet a été adopté par le Grand Conseil.

Les objectifs stratégiques relatifs à l'enseignement supérieur ont été réalisés en 2010, comme l'inauguration de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ) qui permet de répondre aux exigences actuelles demandées au personnel enseignant. Des synergies entre l'Université et la HES-SO Genève ont été développées. Le projet réunissant arts et neurosciences sur la Pointe de la Jonction a été défini.

L'année 2010 a permis de rédiger non seulement l'avant-projet de loi sur les arts et la culture mais aussi de mettre en place la réforme de l'enseignement artistique délégué dans les domaines de la musique, de la danse

<sup>(1)</sup> DGEF jusqu'en 2009-2010.

<sup>(2)</sup> Y compris les classes d'accueil.

<sup>(3)</sup> Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelles, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

et du théâtre. Le projet d'art public sur la ligne du trame Cornavin-Onex-Bernex a été conceptualisé.

L'élaboration d'une véritable politique cantonale du sport a permis de définir neuf axes stratégiques, notamment le sport à l'école, la promotion de la relève, les infrastructures et les manifestations sportives.

L'office de la jeunesse s'est doté d'une nouvelle organisation. L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée. L'année 2010 a vu aussi la première rentrée du nouvel office médico-pédagogique qui sera chargé de mettre en application la loi sur l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés.

Pour réduire les inégalités territoriales et améliorer la qualité de la vie dans les quartiers populaires, la politique de la ville est mise progressivement en place. Un projet de loi précisant la gouvernance de la politique cantonale sur un plan stratégique, technique et opérationnel, en lien avec les communes et le parapublic, a été élaboré au cours de l'année 2010. Le réseau d'enseignement prioritaire (REP), s'inscrivant dans la même volonté, a été étendu en 2010 à deux nouveaux établissements du primaire.

## Secrétariat général

Le secrétariat général a élaboré en 2010 un outil de pilotage afin d'assurer le suivi du programme de législature 2010-2013. Il s'agit, en effet, de respecter les priorités politiques et les échéances en mesurant la progression vers les objectifs fixés et les risques éventuels.

## Unité de coordination des projets stratégiques

L'unité de coordination a réalisé le cadrage et le suivi des projets stratégiques du département. Les projets se caractérisent par un lien étroit avec la politique de formation du Conseil d'Etat, des impacts élevés sur les prestations, des enjeux axés sur le long terme et la transversalité, ainsi que par la nécessité d'adapter le cadre légal et réglementaire.

## Contrôle interne

### Déploiement du système de contrôle interne (SCI)

En 2010, le déploiement du système de contrôle interne se poursuit avec principalement les travaux suivants :

- une seconde élaboration de matrices de risques majeurs pour chacun-e-s des DG/offices et services du DIP, complétée, pour la première fois, de propositions de traitement du risque ainsi que d'actions à entreprendre pour limiter celui-ci;
- le développement complet de cartographies SCI (COSO compatibles) par programme/prestation qui permettent de lier les objectifs, les prestations, les processus clés, les risques, les activités de contrôle et les moyens de pilotage;
- l'ouverture d'un projet stratégique afin de s'assurer que l'objectif du programme de législature 2010-2013 en matière de SCI sera atteint dans les délais fixés, et selon les critères définis par le plan de projet.

## Contrôle de gestion départemental

Les principaux efforts, en 2010, concernant la mise en place d'un contrôle de gestion départemental se sont déployés autour de :

- l'établissement de définitions et du cadre général de construction du contrôle de gestion;
- la sensibilisation, la formation et l'accompagnement au renforcement d'une culture de gestion du SG, des DG et offices;
- développement d'outils de gestion, de pilotage et d'aide à la décision au niveau stratégique et opérationnel (tableaux de bord);
- la revue et la présentation de tous les indicateurs et cibles fixés au budget par programme 2011.

## Finances

### Budget

En 2010, pour la première fois, le budget 2011 de fonctionnement a été construit par prestation, puis voté par programme et politique publique. Chaque prestation dispose dorénavant d'un budget en francs et en postes, ainsi que d'une série d'indicateurs et de valeurs cible qui permettront ainsi aux instances politiques et aux gestionnaires de suivre l'évolution et les réalisations pour chaque prestation, programme, politique publique. Le budget par CR (entités organisationnelles) perdure.

Le budget d'investissement 2011 a lui aussi été préparé et voté par politique publique. En 2010, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a préparé trois lois d'investis-

sements concernant les crédits programmes du DIP, de l'Université et des HES pour la période 2011-2014. Le parlement les a votées en même temps que le budget.

Le budget du DIP est réparti dans les politiques publiques A (Formation) et N (Culture, sports et loisirs), mais aussi dans la politique publique transversale P (Activités de support et prestations de moyens).

#### **Comptabilité et contrôle interne financier**

En 2010, une véritable clôture intermédiaire audité par l'inspection cantonale des finances (ICF) a été instaurée. Cette pratique sera pérennisée et permettra une meilleure information de la situation comptable et financière pour le Conseil d'Etat. Le délai de bouclage du petit Etat a été réduit notamment afin de pouvoir procéder aux travaux de consolidation et respecter le délai de publication des états financiers individuels et consolidés fixé au 31 mars 2011. Pour le DIP, seule l'Université de Genève fait partie du périmètre de consolidation.

#### **Loi sur les indemnités et les aides financières**

En 2010, le DIP a préparé six projets de loi, 63 arrêtés du Conseil d'Etat pour les aides financières inférieures ou égales à 200'000 francs et négocié 40 contrats de prestations. Les travaux ont particulièrement été intenses avec les organismes accrédités pour dispenser l'enseignement musical de base et avec les institutions œuvrant dans l'enseignement et l'éducation spécialisés. Les renouvellements de contrats ont fait l'objet d'une évaluation en partenariat avec les institutions concernées.

#### **Direction des ressources humaines**

##### **Mise en place des entretiens d'évaluation et de développement (EEDP) du personnel enseignant primaire, secondaire et tertiaire non HES, en période probatoire et en cours de carrière**

Dès 2010, le dispositif d'évaluation des enseignant-e-s nommé-e-s et en période probatoire est mis à disposition des directions d'établissement et du personnel enseignant.

Dans l'enseignement secondaire, compte tenu du très grand nombre d'enseignants et d'enseignantes directement rattachés au directeur ou à la directrice d'établissement, les conditions et modalités permettant d'assurer un EEDP tous les trois à quatre ans sont en cours de discussion.

#### **Protocole d'accord entre le DIP et la fédération des enseignants genevois**

Un protocole d'accord signé le 21 octobre entre le conseiller d'Etat chargé du DIP et la fédération des enseignants genevois ouvre des discussions et négociations sur plusieurs thèmes concernant la politique de l'emploi dans l'enseignement secondaire (conditions générales d'enseignement, charge de travail liée aux effectifs, gestion de carrière, mobilité, fin de carrière, cahier des charges des enseignant-e-s et des doyen-ene-s du secondaire). Les travaux sont planifiés sur 2011 et 2012.

#### **Formation initiale des enseignant-e-s secondaires à l'Institut universitaire de formation des enseignants**

La formation initiale des enseignant-e-s du secondaire est désormais assurée par l'IUFE. Les modifications réglementaires et statutaires sont entrées en vigueur à l'automne 2010. Durant leur formation les futur-e-s enseignant-e-s sont engagé-e-s à mi temps, au titre de stagiaire en responsabilité.

#### **Direction de la logistique**

Cette nouvelle direction transversale a été créée afin de renforcer le secrétariat général dans le domaine de la logistique. Elle est composée de trois domaines :

##### **Bâtiments**

Le nouveau bâtiment du CO Drize et le pavillon de la HEAD ont ouvert leurs portes, la première partie du Collège Sismondi a elle aussi été mise à disposition. Dans le cadre du projet DIP-Pôles, la dernière étape de transformation des locaux du CFP technique et construction est terminée.

##### **Sécurité**

Un ingénieur sécurité a été engagé pour mettre sur pied un concept de sécurité tenant compte des spécificités du DIP dans le cadre de la prévention des risques et de leur gestion, de la coordination des mesures d'urgence, de l'information, de la formation et des liens avec les intervenants externes.

##### **Logistique**

Les activités qui ont été privilégiées sont notamment la mise en œuvre du projet d'optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève (OLEG), la participation au groupe de travail chargé d'édicter une directive transversale en matière d'inventaires, la coordination du projet courrier interne et du plan de mobilité de l'administration cantonale.

## **Direction des systèmes d'information et service écoles-médias (DSI-SEM)**

### **Systèmes d'information**

2010 a vu la finalisation de la base de données scolaire normalisée (nBDS) avec le complément de ses fonctionnalités. Durant cette année, d'autres applications ont été étendues ou mises en place. De ce fait le système d'information pour l'éducation et la formation (SIEF) totalise plus de 5'700 utilisateurs-trices de l'école primaire à l'enseignement postobligatoire. Par ailleurs, un chantier d'envergure a été lancé pour adapter les systèmes d'information en fonction des changements induits par HarmoS et le nouveau cycle d'orientation.

### **Médias et technologies pour l'enseignement (MITIC)**

Un plan directeur «Enseigner et apprendre à l'ère numérique» a été élaboré en cours d'année, en collaboration avec tous les niveaux d'enseignement. Ce plan expose les objectifs de l'utilisation des MITIC dans le cadre scolaire, dresse l'état des lieux et expose des objectifs à moyen et long terme.

### **Documentation**

La gouvernance du projet BiblioDIP a été revue avec l'engagement d'une cheffe de projet et la reprise de la présidence du comité de pilotage par la secrétaire générale. L'accent a été mis sur la stabilité de l'applicatif Flora avec un serveur très puissant et une étude de l'architecture du programme. Au niveau métier, des mesures ont été prises pour améliorer le fonctionnement en réseau et la cohérence du travail des bibliothécaires afin d'avoir une base de données bibliographiques de qualité et un traitement égal des opérations de prêt dans toutes les bibliothèques.

### **Communication**

Le secteur Production a édité en 2010 deux publications *Les Clefs de l'Ecole* diffusées à 245'000 exemplaires. Il a réalisé la brochure d'information sur l'offre de formation continue 2010-2011.

### **Service de la recherche en éducation (SRED)**

Le service de la recherche en éducation (SRED) a terminé plusieurs projets de recherche et d'évaluation qui ont donné lieu à la publication d'une dizaine de rapports et de notes d'informations. Le SRED participe et contribue ainsi au suivi et à l'évaluation des projets stratégiques du DIP.

Le service a par ailleurs réalisé les différents exercices prévisionnels d'effectifs d'élèves et d'enseignant-e-s en étroite collaboration avec les directions générales des trois niveaux d'enseignement, ainsi que la production des statistiques éducatives cantonales.

L'année 2010 a également été marquée par la publication de la deuxième édition des indicateurs de la formation professionnelle à Genève. L'ensemble des publications sont disponibles sur les pages Internet du SRED ([www.geneve.ch/sred/](http://www.geneve.ch/sred/)).

## **Projets transversaux du DIP**

### **HarmoS et horaire scolaire**

Le Conseil d'Etat a déposé en septembre 2010 deux projets de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP). Le premier (PL 10743) vise à intégrer dans la LIP les principales dispositions des accords intercantonaux : scolarité obligatoire dès 4 ans révolus, structures avec deux degrés et trois cycles pour les 11 années de la scolarité obligatoire; finalités traduites par la référence au plan d'études romand et aux compétences fondamentales («standards de formation»), ainsi qu'à la politique d'enseignement des langues. Le second PL 10744 vise à modifier et légitimer dans la loi un nouvel horaire scolaire pour l'enseignement primaire. Il convient en effet de restaurer, au moins pour les élèves de 8 à 11 ans (cycle moyen du primaire), une répartition du temps scolaire sur 4,5 jours, ce qui entraîne en particulier la fin du mercredi matin de congé. En préconisant une répartition des activités scolaires qui tient compte des études convergentes sur les rythmes scolaires et qui permet en outre d'augmenter le temps passé à l'école par les élèves genevois, le Conseil d'Etat entend ainsi réaliser une mesure indispensable à l'amélioration de la formation de base de tous les élèves et favoriser la réduction des inégalités face à la réussite scolaire. Afin de permettre au Grand Conseil de consacrer le temps nécessaire à l'examen du PL 10744 sur l'horaire scolaire, le gouvernement a donc décidé d'en reporter la mise en application pour la rentrée 2013.

### **Plan d'études romand, moyens d'enseignement et formation des enseignant-e-s**

En mai 2010, la conférence de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a adopté le plan d'études romand (PER) qui constitue l'instrument de référence concret

et majeur de l'harmonisation scolaire. Il sera mis en application dans les classes genevoises dès la rentrée scolaire 2011, en même temps, pour le CO, que la réalisation des nouvelles structures de répartition des élèves dans les regroupements et sections prescrits dans la Loi 10176 (contre-projet à l'IN134) adoptée par le peuple en mai 2009. La mise en œuvre du PER à Genève, outre le renforcement des exigences et des dotations horaires dans les disciplines principales (langues, mathématiques, sciences expérimentales), permet aussi d'intégrer de nouveaux enseignements spécifiques, tels l'étude des textes fondateurs et du fait religieux. Un vaste programme pluriannuel d'information et de formation continue du corps enseignant accompagne la mise en œuvre du PER.

### **Soutien scolaire aux élèves en difficultés et transitions**

L'élévation des exigences de formation nécessite un examen constant et un pilotage départemental de l'ensemble des ressources, des moyens et des dispositifs complémentaires dédiés au soutien scolaire dans tous les niveaux d'enseignement, du primaire au postobligatoire. Le Conseil d'Etat a ainsi soutenu l'instauration d'une commission faïtière réunissant les principaux partenaires du DIP chargée de l'observation, de la régulation et de l'évaluation des mesures de soutien pédagogique afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience et de les renforcer.

### **Scolarité obligatoire à 4 ans et date de référence**

Fin 2009, le Conseil d'Etat a adopté des modifications au règlement sur les dispenses d'âge afin qu'il soit en conformité avec la date de référence du 31 juillet prescrite dans l'accord HarmoS pour être admis dans la scolarité obligatoire.

### **Politique et action en faveur de l'égalité**

- Le secrétariat général, la direction des ressources humaines du DIP et les services RH des directions générales ont maintenu une attention toute particulière au respect de l'égalité homme-femme, notamment dans le processus de recrutement des cadres du département.
- L'introduction du genre dans la formation initiale des enseignant-e-s permet d'outiller les enseignant-e-s à la fois dans la conduite

pédagogique et le contenu des cours. Objectif : dispenser un enseignement au-delà des préjugés de genre.

- L'organisation de journées de sensibilisation et l'élaboration d'outils pédagogiques en lien avec l'égalité a pour objectif de repérer et de dépasser les rôles figés et les stéréotypes de genre. Un catalogue de 300 albums de littérature enfantine sensibles aux rôles donnés aux filles et aux garçons a été effectué par l'association Lab-elle. Des ouvrages et fiches pédagogiques sont élaborés ou supervisés par le «groupe égalité» du postobligatoire.

### **Politique et action en faveur du développement durable**

En 2010, les actions suivantes ont été mises en place dans le cadre du projet Education en vue d'un développement durable (EDD) :

- publication d'un rapport sur les actions EDD menées au sein des établissements scolaires des trois degrés d'enseignement;
- organisation d'un forum à l'attention des directions d'établissements des trois degrés d'enseignement pour présenter le guide sur l'agenda 21 d'établissement scolaire;
- recherche de partenariat avec des communes disposant d'un agenda 21 communal dans le but d'obtenir des financements pour la réalisation d'Agendas 21 scolaires dès 2011, année de mise en œuvre du PER qui encourage ce type de démarche;
- élaboration d'un bilan carbone au sein du Collège Voltaire;
- offre de cours liés à l'EDD au sein de la formation continue des enseignant-e-s 2009-2010.

### **Le service cantonal de la culture (SCC)**

2010 est une année de transition pour la culture avec la consultation publique sur l'avant-projet de loi sur les arts et la culture remis au CE au printemps par la commission d'experts indépendants (CELAC).

Le SCC a conduit en 2010 différents projets tels que :

- ARTCOB : projet d'art public avec des interventions artistiques sur le trajet du tram TCOB;
- la Fondation romande sur le cinéma (fondation intercantonale pour la mise en commun/optimisation des aides à la production

cantoniales et municipales en Suisse romande, visant à renforcer un pôle romand de création cinématographique innovant et compétitif);

- le plan d'actions écoles art et culture (PEAC) qui veut faciliter l'accès à la culture de tous les élèves genevois sans exception;
- Lieux culturels : mise en place et lancement de la plateforme de concertation sur les lieux culturels;
- la réforme de l'enseignement musical de base (REMB) soit l'enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre.

## Le sport

Le domaine du sport à l'Etat de Genève a vu sa visibilité et sa reconnaissance croître au cours de cette première année de législature sous la responsabilité du DIP. Le sport apparaît désormais dans la dénomination du département et l'action dans ce domaine fait partie des objectifs énoncés par le Conseil d'Etat dans le programme de législature.

En vue de l'instauration d'une véritable politique cantonale du sport, une étude a été menée par l'IDHEAP de mars à octobre 2010 dont les propositions seront mises en œuvre en 2011, avec notamment la préparation d'un concept cantonal détaillé et la révision des bases légales dans le domaine du sport. En 2010, un accent particulier a été mis sur la révision du fonctionnement de l'aide au sport, sur le recrutement d'un coordinateur pour le renforcement du dispositif de sport-études et sur le soutien aux manifestations sportives d'envergure.

## Domaine d'action : Enseignement et formation

### Enseignement primaire (EP)

#### Consolidation du fonctionnement mis en place à la rentrée 2008

A la rentrée 2008, l'organisation en circonscriptions en place depuis plusieurs décennies a été remplacée par une nouvelle organisation octroyant l'autonomie partielle dont chaque unité scolaire doit aujourd'hui disposer pour répondre au mieux aux normes de gestion scolaire et administrative, aux nombreuses sollicitations des parents et à la résolution de certaines situations. Ainsi, les 164 écoles ont été réunies à 89 établissements en 2010 avec à leur tête des directeurs et directrices.

Les directeurs-trices d'établissement ont permis de conduire le projet pédagogique local, de présider le conseil d'établissement rassemblant les partenaires locaux et d'intégrer les composantes du processus d'harmonisation scolaire HarmoS approuvé au niveau suisse en mai 2006.

### Extension du réseau d'enseignement prioritaire (REP)

A la rentrée 2010, un 16<sup>e</sup> et un 17<sup>e</sup> établissements ont intégré le REP à Vernier : Les Ranches et Vernier-Place/Poussy. Des ressources particulières en matière d'encadrement des élèves sont allouées à ces établissements. Deux éducateurs sociaux supplémentaires – rattachés à l'office médico-pédagogique – ont été engagés. L'encadrement des éducateurs-trices sociaux-ales, engagé-e-s dans une activité de réseau complexe – qui intègre les acteurs-trices de l'école et du quartier, ainsi que, dans les cas qui le justifient, une activité de soutien auprès des familles – a été renforcé par la création d'un dispositif qui les réunit et les conseille, placé sous la responsabilité d'un responsable pédagogique.

### Nouveau dispositif d'accompagnement éducatif en milieu scolaire

Pour faire face à certaines situations à forte dimension socioéducative, un dispositif a été créé à hauteur de deux postes d'éducateur. Ce dispositif intervient dans les établissements sur la base d'un protocole, suite à un besoin formulé par la directrice ou le directeur et validé par le service de la scolarité de la direction générale de l'enseignement primaire. L'intervention s'effectue sur un trimestre, voire davantage.

### Nouveau service de la coordination pédagogique

La mise en place de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) de l'Université de Genève implique que soient désormais dévolues à cette entité, à partir de la rentrée de septembre 2011, les formations initiale, continue et complémentaire du corps enseignant primaire. Avec ce transfert de charges, le centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP) a disparu au bénéfice d'un nouveau service de la coordination pédagogique (SCoP).

Les coordinatrices et coordinateurs pédagogiques au service des établissements se voient confier les missions suivantes : accompagnement des projets d'établissement, aide à l'implantation du PER dans les établissements, mandats cantonaux et intercantonaux liés au

PER, définition de mesures d'accompagnement en faveur des élèves en difficulté, suivi des enseignant-e-s en période probatoire, prise en charge des cours de formation continue dans l'attente des prestations effectives de l'IUFE à la rentrée 2011.

## **Cycle d'orientation (CO)**

### **Nouveau règlement et nouvelle grille-horaire**

A la suite de l'acceptation par le peuple genevois de la nouvelle loi sur l'organisation du cycle d'orientation, l'année 2010 a été consacrée d'une part à l'élaboration du nouveau règlement du cycle d'orientation accepté par le Conseil d'Etat en juin 2010 et d'autre part à celle de la nouvelle grille-horaire du cycle d'orientation qui a fait l'objet d'une consultation des partenaires internes au DIP, puis d'arbitrages du conseiller d'Etat et du Conseil d'Etat qui l'a entérinée en novembre 2010. Ces deux éléments étaient des conditions *sine qua non* pour la préparation de la rentrée scolaire 2011 qui verra la mise en place de la rénovation du cycle d'orientation dans les vingt établissements, de façon concomitante avec le plan d'études romand avec lequel la nouvelle structure du CO et sa nouvelle grille-horaire sont entièrement compatibles.

La nouvelle loi sur l'organisation du cycle d'orientation postule une école exigeante pour tous les élèves, mais pas plus sélective, en ce sens que le niveau des compétences de base de tous les élèves doit être augmenté et celles-ci atteintes par la quasi totalité des élèves à la fin du cycle d'orientation en vue de leur intégration dans une filière certifiante de l'enseignement secondaire II.

## **Enseignement postobligatoire (PO)**

### **Augmentation des effectifs**

Les effectifs de la rentrée 2010 sont en augmentation par rapport à la rentrée précédente. Ce sont en effet près de 22'647 élèves et apprenti-e-s qui ont été accueillis fin août (SRED au 1<sup>er</sup> septembre), ce qui représente plus de 200 élèves et apprenti-e-s supplémentaires par rapport à août 2009. Le département a mandaté la Cour des comptes afin de réaliser un audit relatif à la gestion liée au processus de rentrée en lien notamment avec la prévision des effectifs.

### **Adaptation de l'offre de formation**

La filière commerciale plein-temps entame sa mue pour devenir une école de métiers délivrant, au terme du cursus de trois ans, un certificat fédéral de capacité. En effet, jusqu'à

présent, l'école de commerce plein-temps délivre un diplôme de commerce jugé comme équivalent d'un CFC. La principale modification concerne l'introduction de cours spécifiques de pratique professionnelle, qui déploiera tous ses effets en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année.

Cette évolution concerne la 1<sup>ère</sup> année et se poursuivra ces deux prochaines années avec les degrés 2 et 3.

Afin de renforcer la formation professionnelle, quatre classes de préparation à l'apprentissage ont été mises en place dans les centres de formation professionnelle.

Près de 50 élèves ont débuté leur formation en août 2010 dans ce dispositif.

La filière de culture générale a introduit cette année une nouvelle orientation de maturité spécialisée orientation communication-information. Cette offre permet d'augmenter encore l'attractivité de la filière MS qui permet d'accéder à certaines filières des Hautes écoles spécialisées (HES). Pour la MS communication-information, il s'agit notamment de l'information documentaire, l'informatique de gestion et du tourisme.

La filière gymnasiale voit sa grille horaire augmentée de deux heures en physique en 3<sup>e</sup> année. Cette adaptation vise à renforcer la formation scientifique de cette filière.

On notera le processus progressif de changement d'affectation des établissements Madame de Staël et Bouvier qui respectivement redeviennent collège et école de commerce.

### **Adaptation des structures**

Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, les pavillons provisoires du collège Sismondi ont été remplacés par un magnifique bâtiment dont la première étape a été inaugurée le 1<sup>er</sup> octobre 2010 par MM. Mark Muller et Charles Beer, conseillers d'Etat.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs, la 3<sup>e</sup> Ecole de culture générale Ella-Maillart a investi les locaux d'un pavillon provisoire situé près du Collège Mme de Staël, pavillon qui avait été mis en place dans l'attente de la construction du nouveau Cycle d'orientation de Drize.

Conformément aux exigences de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, les centres de formation professionnelle (CFP) doivent être

certifiés selon le référentiel QSC (Quality School Certificate). Le CFP Construction a reçu sa certification QSC en mars 2010 et le CFP Santé-social est en train de suivre puisque les premiers audits en vue d'une certification se sont déroulés sans encombre cet automne.

## **Office pour l'orientation la formation professionnelle et continue (OFPC)**

### **Développement du dispositif EQIP**

Visant la qualification professionnelle des jeunes, le dispositif EQIP est désormais opérationnel. A la fin décembre 2010, 831 jeunes étaient identifiés comme étant en rupture de formation sans qualification du secondaire 2. Depuis la fin novembre 2010, une coordination interinstitutionnelle est mise en place pour assurer leur suivi et leur retour en formation. L'Hospice général, l'office cantonal de l'emploi, la FASE, l'office de la jeunesse, l'assurance invalidité et les communes de Vernier et Lancy participent au groupe de pilotage. Outre l'identification et la coordination, le dispositif EQIP a conduit en 2010 à la clarification par les différentes institutions des prestations destinées aux jeunes en rupture de formation ainsi qu'au développement d'un portail Internet décrivant toutes les mesures disponibles aujourd'hui pour faciliter un retour en formation.

### **Gestion du suivi individualisé (GSI)**

Le GSI est le pendant genevois du projet suisse de *case management*. A la fin 2010, plus de 430 jeunes ont été suivis individuellement dans le cadre de ce dispositif. Parmi eux, 91 (21%) étaient encore en formation alors que 339 (79%) n'étaient plus scolarisés depuis quelques mois jusqu'à une année ou plus et correspondaient au profil des jeunes identifiés dans EQIP. La prestation du GSI consiste à suivre individuellement chaque jeune dans un processus de reprise d'une formation ou de maintien dans celle-ci.

### **Augmentation du nombre de contrats d'apprentissage**

Le nombre de contrats d'apprentissage a continué à augmenter en 2010 avec plus de 2'100 contrats signés. Un tel chiffre n'avait plus été atteint depuis 1989. La proportion de jeunes entrants en apprentissage est toutefois en diminution par rapport aux autres filières. Elle est de 24% en 2010, alors qu'elle était de 29% en 2000.

L'offre de places a été plus importante cette année dans les pôles du commerce, de la santé, de l'hôtellerie et de la restauration. Elle a

été quasiment stable dans les pôles nature-environnement, arts appliqués, technique et construction.

### **Décharger les entreprises de tâches administratives**

Co-financé par la Confédération et le canton, ce projet vise à inciter les entreprises à offrir davantage de places d'apprentissage, en les déchargeant de la plupart des tâches administratives. En quelques mois, ce système a permis de trouver une cinquantaine d'entreprises qui n'avaient jamais formé jusqu'ici.

### **Attractivité des filières de formation en deux ans**

Ce sont actuellement plus de 300 jeunes qui suivent une formation aboutissant à l'attestation de formation professionnelle en deux ans. Le développement de ces formations destinées à des jeunes en difficulté se poursuit et cela dans quasiment tous les pôles de formation, avec un succès particulier dans le domaine du commerce (assistantat de bureau et commerce de détail).

### **Mise en place d'un test informatisé pour l'entrée en apprentissage**

Le canton de Genève est le premier canton suisse à avoir mis en place un test informatisé gratuit et accessible à tous les jeunes qui souhaitent entrer en apprentissage. Ce test mesure les connaissances des jeunes en français et en maths. Son élaboration a été rendue possible par les liens étroits tissés ces dernières années entre le département de l'instruction publique, de la culture et du sport et les partenaires sociaux.

### **Développement de la formation continue des adultes**

L'OFPC joue un rôle de pionnier avec une offre toujours importante en matière de validation des acquis (plus de 700 personnes annuellement dans ce dispositif) et la conduite du projet de modularisation de la formation pour les professions de la santé, du social, de la restauration et du commerce. En collaboration avec l'office cantonal de l'emploi, l'OFPC a développé un projet pilote de formation et de validation des acquis pour l'attestation fédérale en deux ans, ceci dans le cadre des emplois de solidarité. Les métiers de la restauration, de la logistique et du nettoyage sont concernés.

Le dernier rapport de la CEPP sur le chèque annuel de formation, sorti en 2010, souligne le dynamisme cantonal dans ce domaine et la pertinence de la politique menée.

### **Renforcement de l'information et de l'orientation**

La Cité des métiers et de la formation a connu en 2010 un succès sans précédent avec plus de 24'000 visiteurs et l'organisation de 140 événements destinés à des publics très divers. Elle se profile désormais comme le centre de ressources et de compétences pour toutes les questions liées à l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi. L'OFPC a reçu en 2010 le Prix suisse de l'excellence dans les services publics pour la mise en place de la Cité des métiers et de la formation.

### **Service de l'enseignement privé (SEP)**

#### **Autorisation et surveillance des écoles privées**

Le travail du service ainsi que la consultation de la commission de l'enseignement privé, réunie à quatre reprises en 2010, ont donné lieu à l'octroi de neuf autorisations d'exploiter de nouvelles écoles et quatre autorisations complémentaires, 14 reconductions de l'autorisation à des écoles dans leurs trois premières années de fonctionnement, sept retraits d'autorisation par suite de cessation d'activité ou de fusion. Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2010 se monte à 233. La procédure de recensement bisannuel des écoles privées a permis de mettre à jour la base de données du service ainsi que les informations transmises au public. Une séance d'information à l'attention des écoles privées de scolarité obligatoire concernant l'introduction du processus HarMoS et du PER a eu lieu en mars 2010.

#### **Service de médiation scolaire (SMS, le Point)**

Le SMS (le Point) poursuit ses actions de conseil et d'intervention en matière de développement collectif et gestion de crise auprès des directeurs-trices d'établissement et de leurs équipes, dans les trois ordres d'enseignement.

Parallèlement, un accent a été mis sur la formation en médiation dans les ordres d'enseignement primaire et secondaire ainsi que la mise en place d'un système de régulation disciplinaire appelé «Règles et Sanctions».

Le SMS (le Point) a également œuvré dans le soutien et la mise en place de réseaux autour de l'école. Cet axe de travail s'inscrit dans l'accompagnement de la politique d'éducation prioritaire voulue par le département et des mesures prévues par la politique de la ville.

## **Domaine d'action : Enfance et jeunesse**

### **Office médico-pédagogique (OMP)**

#### **Création de l'office médico-pédagogique**

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base de structures qui dépendaient auparavant de l'enseignement primaire ainsi que du service médico-pédagogique (SMP), l'OMP a pour mission d'offrir des prestations de soins, éducatives et un enseignement spécialisé public aux enfants et aux adolescents présentant des troubles d'apprentissage, des troubles psychologiques, des défauts de langage, des affections nerveuses, sensorielles ou motrices. Il offre également une prise en charge spécialisée pour certaines populations spécifiques, apportant ainsi une aide dans les cas de polyhandicap, de troubles sensoriels comme la cécité, ou de troubles complexes comme l'autisme.

#### **Ouverture de deux nouvelles institutions**

Afin de répondre aux besoins d'accueil en structures de jour pour enfants handicapés mentaux, deux institutions de 12 places ont été ouvertes : les Trèfles pour les élèves de 6 à 13 ans ainsi que la Villa Pailly pour les adolescent-e-s de 13 à 15 ans.

#### **Création d'un réseau de centres médico-pédagogiques spécialisés en autisme**

L'augmentation de la population affectée d'autisme ou de trouble envahissant du développement, ainsi que les avancées scientifiques et pédagogiques dans le domaine ont conduit à la différenciation d'un réseau de centres médico-pédagogiques compétents en autisme. En partenariat avec l'association TED-Autisme, l'OMP a mis en place un dispositif de formation des collaborateurs-trices de ces centres sur deux ans.

#### **Création d'un dispositif d'accompagnement éducatif en milieu scolaire**

Afin de soutenir les établissements scolaires en difficulté, mais ne répondant pas aux critères nécessaires pour entrer dans le réseau d'enseignement prioritaire, un dispositif d'accompagnement éducatif en milieu scolaire a été créé. Il est composé de deux éducateurs chevronnés qui interviennent durant une période limitée (entre 3 et 6 mois), en fonction d'un projet précis, au sein d'un établissement scolaire du primaire.

#### **Aménagements pour élèves souffrant de troubles dys- (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie)**

A ce jour, plus de 700 enfants ont bénéficié de

ces aménagements dans les trois degrés d'enseignement et l'office médico-pédagogique.

#### **Entrée en vigueur de la loi C1.12 sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés**

Le règlement d'application de la loi C1.12 a été rédigé et mis en consultation auprès des milieux concernés.

#### **Reconnaissance de l'OMP comme établissement médical public**

L'OMP, reconnu en 2010 par la direction générale de la santé comme établissement médical public, a négocié avec les assureurs-maladie le passage au tiers payant pour la facturation de ses traitements de psychothérapie, facilitant ainsi l'accès aux prestations aussi bien que la gestion des débiteurs.

#### **Création d'une consultation spécialisée en autisme**

Cette consultation reçoit des enfants adressés par des pédopsychiatres, neuropédiatres ou psychologues qui souhaitent compléter les bilans d'évaluation de leurs patients souffrant d'autisme. Elle propose un bilan approfondi de leur trouble en tenant compte des avancées rapides de la science dans ce domaine. Depuis sa création, issue d'un partenariat avec l'association de familles TED-Autisme, cette consultation connaît un vif succès.

#### **Office de la Jeunesse (OJ)**

##### **Réorganisation de l'office de la jeunesse**

La réorganisation initiée en 2010 a pour objectifs essentiels de :

- déterminer plus précisément le périmètre d'intervention de l'OJ aux travers de prestations et missions plus clairement définies;
- simplifier l'organisation pour un meilleur accès aux prestations des usagers et mieux coordonner les interventions avec les partenaires externes et internes;
- rédiger un projet de loi qui s'articule autour des prestations, en principe d'ici à fin 2011, afin de remplacer l'obsolète loi de 1958;
- améliorer et mieux coordonner le traitement de l'information et de la communication à l'interne et à l'externe.

##### **Promotion de la santé et prévention**

Le concordat Harmos et le PER définissent la

santé comme une priorité. Le service santé de la jeunesse (SSJ) adapte donc ses interventions pour se conformer à ces textes.

Dans le cadre de sa réforme, la sectorisation prend corps. Le rapprochement des bénéficiaires et des partenaires se concrétise par une forte implication des collaborateurs-trices dans les activités de réseaux.

L'augmentation des visites de santé ainsi que des élèves suivis pour un projet d'accueil individualisé pose un problème de ressources. C'est ainsi que le SSJ a assoupli ses pratiques, notamment en supprimant la systématisation de certaines des visites de santé traditionnelles.

Des moyens de formation supplémentaires ont été mis à disposition du personnel pour mieux répondre aux besoins croissant en promotion de la santé mentale.

##### **Promotion et organisation de loisirs éducatifs**

Dans la perspective de la modification de l'horaire scolaire et afin de viser plus d'efficacité, le service des loisirs de la jeunesse (SLJ) a regroupé les activités Sport-Ados et Activités du mercredi sous l'appellation «Activités extrascolaires». Ce programme comprend 250 cours pour les jeunes de 5 à 16 ans.

La mise en place de la cellule transport du DIP a permis le transport de plus de 53'000 élèves du primaire. Cette prestation sera développée en 2011 par une convention entre le DIP et les TPG, qui permettra des transports avec des billets forfaitaires.

##### **Animation socioculturelle et travail social avec les jeunes**

2010 aura vu l'aboutissement du projet institutionnel FASE, la réorganisation et le renouvellement du secrétariat général et l'initiation de la régionalisation, menés en parallèle avec le renouvellement du contrat de prestations et le démarrage d'une négociation entre l'Etat et les communes pour réviser le financement de l'institution.

##### **Protection des mineurs et assistance socio-éducative**

Dans le cadre de la réforme de l'éducation spécialisée, le service de protection des mineurs (SPMi) a collaboré avec les partenaires gérant les foyers d'éducation spécialisée, afin d'améliorer la prise en charge institutionnelle

des mineurs. Les situations d'urgence ne cessent d'augmenter, nécessitant une meilleure organisation afin que les impacts de chocs et de crises ne soient pas aggravés par des problèmes institutionnels.

Parallèlement, de multiples actions ont renforcé le projet AEMO, conduit avec l'office de la jeunesse, la Fondation officielle de la jeunesse et l'Association catholique d'action sociale et éducative.

L'année 2010 a aussi connu la mise en production de l'outil informatique TAMI et la prise en charge de la gestion financière liée à l'exécution des mesures et peines.

En ce qui concerne la mesure 308.2 CCS, la finalisation des travaux d'adaptation des prestations du SPMi a permis d'élaborer des recommandations qui fonderont la révision de la législation cantonale en la matière.

Par ailleurs, le SPMi poursuit sa réflexion en collaboration avec la direction générale de l'office de la jeunesse et les partenaires sociaux afin de solutionner les difficultés de fonctionnement relevées par l'enquête santé et le personnel.

#### **Les familles d'accueil**

Suite au constat du manque de familles d'accueil avec hébergement pour prendre en charge notamment des enfants en bas âge, l'office de la jeunesse mène une politique proactive dans ce type d'accueil. En effet, l'office a mis en place, d'une part, une formation destinée aux familles d'accueil en collaboration avec la HES-SO, et, d'autre part, la possibilité de pouvoir bénéficier du service d'une aide familiale à domicile (Mary Poppins). Enfin, l'office a lancé une vaste campagne de recrutement de nouvelles familles avec hébergement via des articles dans la presse mais aussi la diffusion de trois spots sur le sujet dans les cinémas genevois. Grâce à cette campagne, l'office a recruté une dizaine de nouvelles familles. Plus aucun enfant, en particulier en bas âge, n'est désormais en attente pour trouver un foyer d'accueil.

#### **Les structures d'accueil de la petite enfance**

Des travaux sont en cours dans ce domaine afin de déterminer les besoins en personnel en tenant compte des compétences métiers

spécifiques. Par ailleurs, le nombre de places en crèches continue de progresser.

S'agissant de l'IN 143, l'office de la jeunesse a participé aux travaux de la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. Plusieurs communes se sont groupées pour créer des structures de coordination de l'accueil familial de jour, qui emploient les accueillantes familiales et gèrent les placements d'enfants. La fédération des structures de coordination a organisé en septembre les premières journées suisses de l'accueil familial à la journée en collaboration avec l'office de la jeunesse.

Le canton de Genève, en collaboration avec la Confédération, a organisé le troisième colloque national sur l'adoption internationale. Cette manifestation a permis aux professionnels de mieux connaître les besoins et attentes des pays d'origine des enfants adoptés.

#### **Les institutions d'éducation et d'enseignement spécialisés**

Le renouvellement des contrats de prestations est intervenu dans le contexte de réforme de l'enseignement spécialisé et de réflexions autour de l'éducation spécialisée.

Le contrat de prestation 2011-2013 est prévu comme phase intermédiaire permettant une réflexion avec les partenaires, qui aura lieu dès 2011 afin de redéfinir les indicateurs et les modalités de financement.

La commission de l'éducation spécialisée poursuit sa réflexion autour de la réforme du dispositif éducatif afin d'optimiser l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre.

A noter aussi la réflexion sur le foyer éducatif et thérapeutique, qui répond aux exigences de l'article 15 DPMIn, ainsi que le développement de l'AEMO.

#### **Soutien financier aux mesures de pédagogie spécialisée**

Les dossiers de soutien financier pour la logopédie, la psychomotricité, les écologies spéciales ou les transports augmentent, ainsi que le travail y relatif. Il en résulte une augmentation des délais de traitement.

Les processus du secrétariat à la formation scolaire spéciale ont été redéfinis pour répondre aux recommandations de l'ICF.

## Domaine d'action : Hautes écoles et recherche

### HES-SO Genève

#### Révision de la Loi cantonale sur les HES (C 1 26)

La commission externe chargée de proposer un avant-projet de loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées, présidée par Mme Christiane Brunner, a rendu son rapport en mai 2010. Cet avant-projet de loi a été mis en consultation auprès d'une quarantaine d'organismes qui y ont largement répondu (taux de réponse de 67%). Depuis l'automne, les travaux en vue de l'élaboration d'un projet de loi du Conseil d'Etat ont été entamés. La révision de la loi a pour objectifs de rendre l'institution HES genevoise plus autonome, d'améliorer le pilotage de l'institution par l'autorité politique et de clarifier la gouvernance et les responsabilités.

#### Etudiants

Par rapport à la rentrée académique 2009, le nombre d'étudiant-e-s des écoles de la HES-SO Genève a augmenté de 3%, pour atteindre un volume global de 4'290. Cette croissance est principalement due au développement de l'offre de niveau 2<sup>e</sup> cycle (master).

Ecoles	15 oct 2008	15 oct 2009	15 oct 2010
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	711	791	809
Haute école de gestion	731	807	878
Haute école d'art et design	528	631	678
Haute école de santé	694	738	734
Haute école de travail social	510	549	560
Haute école de musique	-	651	631
<b>Total général</b>	<b>3'174</b>	<b>4'167</b>	<b>4'290</b>

Source : relevé étudiants OFFT

#### Formation

La rentrée académique 2010 est marquée par deux nouveautés pédagogiques qui satisfont aux besoins des acteurs économiques de notre canton/région et à l'évolution des technologies. Dans sa filière «économie d'entreprise», la HEG lance une nouvelle orientation en management international dont l'enseignement se fait entièrement en anglais. Quant à l'HEPIA, elle ouvre une nouvelle filière pilote en ingénierie des technologies de l'information (ITI), qui reflète ainsi la convergence des métiers de l'informatique et des réseaux de télécommunications.

#### Management de la qualité

La HES-SO Genève et ses écoles (à l'exception de la HEM entrée trop récemment dans le

dispositif HES) ont été certifiées ISO 9001 par l'Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS) en avril 2010 sur le périmètre relatif au management et à l'administration, ainsi qu'à l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s.

En décembre 2010, les filières de niveau master de la HEM de Genève et Conservatoire de Lausanne ont été accréditées sous conditions par le Département fédéral de l'économie (DFE).

#### Collaboration avec l'Université de Genève

En septembre 2010, les directions de la HES-SO Genève et de l'Université de Genève ont ratifié deux importantes conventions dans les domaines de la formation continue et des sciences.

Afin de mieux répondre aux besoins de formation continue de la région, la convention vise à mettre en place une plate-forme de coopération et à partager certaines ressources. Pour le domaine des sciences, en particulier la physique, l'informatique et l'environnement, la Faculté des sciences de l'UNIGE et l'HEPIA s'engagent à favoriser des collaborations au plan de la formation, de la formation post-graduée et de la recherche.

### Université de Genève

#### Politique universitaire

Sur proposition de l'Assemblée de l'Université de Genève (UNIGE), après consultation du Conseil d'orientation stratégique, le Conseil d'Etat a nommé le professeur Jean-Dominique Vassalli pour un nouveau mandat de recteur pour la période 2011-2015.

Le statut de l'UNIGE, qui contient les dispositions essentielles à l'organisation et au fonctionnement de l'Université, a été adopté par l'Assemblée et transmis pour approbation au Conseil d'Etat.

Par ailleurs, 2010 a été l'occasion de mettre en œuvre l'évaluation systématique des programmes de formation de l'Université.

En matière de relations interinstitutionnelles, on mentionnera le lancement avec la HES-SO Genève d'un guichet unique pour la validation des acquis de l'expérience.

#### Formation et recherche

L'UNIGE accueille trois nouveaux Pôles de recherche nationaux (PRN). Le premier de ces

pôles, «Biologie chimique», en collaboration avec l'EPFL, se propose d'utiliser les nouvelles techniques de la chimie pour étudier le vivant. Le second, «Bases synaptiques des maladies mentales», codirigé avec l'EPFL et l'UNIL, a pour objectif d'apporter un éclairage novateur sur les pathologies neuropsychiatriques. Quant au troisième, «Vulnérabilités à travers le parcours de vie», codirigé avec l'UNIL, il vise à mieux comprendre pourquoi certains individus s'adaptent moins bien que d'autres aux nouvelles données de la société et quelles conséquences tirer de ces disparités.

Sur la scène internationale, l'UNIGE est membre de plusieurs réseaux universitaires, elle est présente dans plus d'une centaine de projets européens et systématiquement classée dans les 150 meilleures universités mondiales (sur plus de 20'000). La polyvalence qui la caractérise s'appuie néanmoins sur les priorités suivantes : sciences de la vie, sciences physiques, neurosciences et sciences affectives, vulnérabilité et vieillissement, sciences environnementales, finance et société, sciences historiques, langage et communication. Elles se concrétisent aussi par le développement et la création de centres interfacultaires (génétique et génomique, bioinformatique, bioéthique et sciences humaines en médecine, neurosciences, sciences affectives, gérontologie, sciences de l'environnement, finance, Maison de l'Histoire).

Parmi les distinctions reçues par les chercheurs de l'UNIGE, on soulignera la Médaille Fields 2010 décernée au professeur Stanislav Smirnov, de la section de mathématiques de la Faculté des sciences. Plus haute distinction dans le domaine, attribuée tous les quatre ans seulement, la Médaille Fields est considérée comme l'équivalent du Prix Nobel en mathématiques où il n'en existe pas.

Pour la rentrée du semestre d'automne 2010, l'UNIGE et le DIP ont mis en place un test d'aptitudes pour tous les candidat-e-s aux études de médecine. A travers cette mesure, l'UNIGE et le DIP ont souhaité fournir aux futur-e-s étudiant-e-s une première indication sur leurs compétences pour passer les examens de fin de première année. Ce test n'a pas de valeur sélective mais uniquement indicative.

L'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFÉ) a été inauguré en octobre. Il dote Genève d'un centre de formation des enseignant-e-s de haut niveau, alliant pratique

sur le terrain et recherche en sciences de l'éducation. Cet institut plurifacultaire, qui regroupe les formations des enseignant-e-s du primaire, du secondaire (I et II) et de l'enseignement spécialisé, est unique en Suisse.

### Evolution du nombre d'étudiant-e-s par faculté/Institut 2008-2010

	2008	2009	2010*	Variation 2009-2010
Sciences	1'916	1'981	2'193	10,70%
Médecine	1'456	1'643	1'713	4,30%
Lettres	1'872	1'978	2'130	7,70%
Sciences économiques et sociales	3'038	3'408	3'586	5,20%
Droit	1'493	1'632	1'748	7,10%
Théologie	140	153	147	-3,90%
Psychologie et Sciences de l'éducation	1'984	1'906	2'094	9,90%
Architecture**	39	23	17	-26,10%
Ecole de traduction et d'interprétation	468	503	574	14,10%
Institut européen	73	85	92	8,20%
Institut de formation des enseignants	*	356	512	43,80%
<b>Total</b>	<b>12'479</b>	<b>13'668</b>	<b>14'804</b>	<b>8,30%</b>
Institut œcuménique (CEO)	24	14	22	57,10%
Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	876	807	794	-1,60%
<b>Total avec CEO et IHEID</b>	<b>13'379</b>	<b>14'489</b>	<b>15'622</b>	<b>7,80%</b>

\* chiffres provisoires, y compris formation continue > à 60ECTS.

\*\* dès le semestre d'automne 2007, l'institut d'architecture a été fermé et plus aucun nouvel étudiant n'a été accepté. Les étudiants restant sont ceux en phase finale du doctorat.

### Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)

L'IHEID a poursuivi en 2010 son essor avec le soutien de la Confédération et du canton de Genève et selon les lignes déterminées par son Conseil de fondation.

Sur le plan académique, il a connu une nouvelle progression du nombre des candidatures d'étudiant-e-s (plus 10,5% par rapport à 2009) avec 64 nationalités représentées parmi les 315 nouveaux-elles étudiant-e-s inscrits à l'automne 2010. Il a également procédé à l'engagement de cinq professeurs, dont deux femmes (soit 40%), tout en développant ses activités de formation continue et de recherche avec la création d'un nouveau centre de compétence sur les questions internationales de l'environnement. Il a, en outre, renforcé sa coopération académique, en ajoutant à son réseau de 12 partenaires à travers le monde, deux nouveaux accords d'échanges d'étudiants (Hertie School of Governance, Berlin, Allemagne et Nehru University, School of International Studies, New Delhi, Inde). Enfin, il a poursuivi la réalisation de ses projets immobiliers, en continuant de donner la priorité à la construction de la Maison de la paix et de la Résidence des étudiants.

### Admissions

- 480 candidats ont été admis sur 1584 soit 30%.
- Augmentation de 10,46% des candidatures par rapport à 2009.
- 64 nationalités représentées parmi les 315 nouveaux étudiants inscrits de l'automne 2010 : 18,8% Suisse, 3,8% Afrique, 15,9% Amérique du Nord, 12,2% Amérique latine, 16,1% Asie, 31,3% Europe (hors Suisse) et 1,9% Océanie.
- Lieu de résidence au moment de l'admission : 27,0% Suisse, 3,8% Afrique, 18,4 Amérique du Nord, 9,1% Amérique latine, 12,9% Asie, 27,2% Europe, 1,6% Océanie.

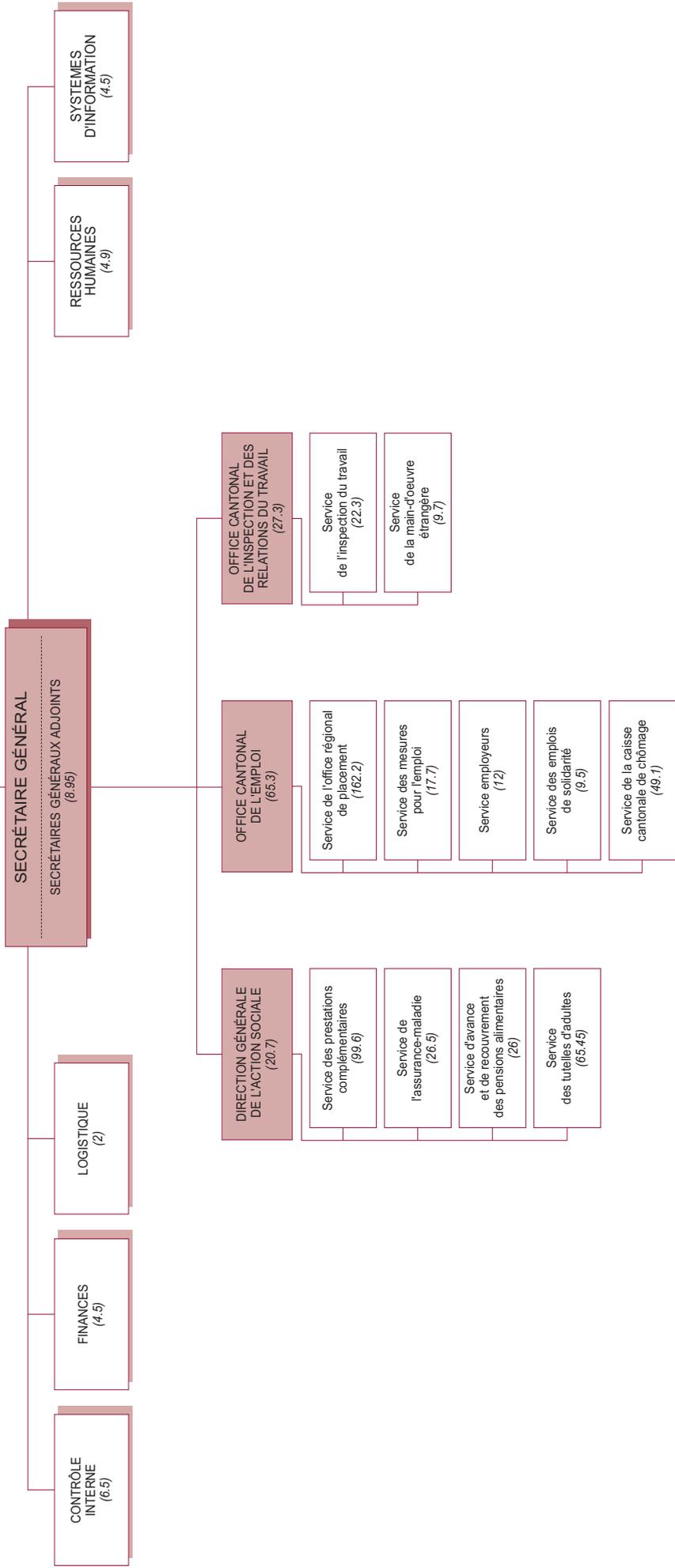
### Réseau universitaire international d'échange d'étudiants

- 14 accords d'échange d'étudiants, dont deux nouveaux avec Hertie School of Governance (Berlin, Allemagne) et Nehru University, School of International Studies (New Delhi, Inde).
- 22 étudiants d'échange (augmentation de 267%).

### Corps professoral

- Cinq nouveaux professeurs dont deux femmes (40%).

# CONSEILLER D'ÉTAT



**Organigramme général du département de la solidarité et de l'emploi**  
(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 9. Département de la solidarité et de l'emploi

L'année 2010 a vu la conjoncture économique se stabiliser dès le printemps puis connaître une amélioration dans certains des secteurs les plus fragilisés par la crise intervenue dès 2008 : l'industrie d'exportation, l'horlogerie et la finance. Comme après chaque crise, ce retour à la croissance ne s'est toutefois que partiellement traduit par de l'embauche, en raison de facteurs divers. Ainsi, les menaces pesant sur la croissance de la zone euro et la force du franc ont pu pousser les entreprises à la prudence dans leur stratégie de recrutement. Par ailleurs, le chômage partiel exerce encore un effet retardateur sur la baisse du chômage effectif.

En effet, si le secteur financier – qui ne bénéficie qu'à de très rares exceptions du chômage partiel en raison des spécificités de son activité – a rapidement profité de l'embellie, c'est moins le cas pour les secteurs de l'industrie ou de l'horlogerie, qui avaient fortement recouru au chômage partiel en 2009. L'effectif des personnes touchées par le chômage partiel a diminué de 2'450 individus, soit une baisse de 69% en douze mois. Ce sont autant d'emplois qui ont été sauvés, mais sans profiter à des chômeurs inscrits.

En outre, lors de chaque crise, les facteurs conjoncturels aggravent des éléments structurels pour des secteurs à faible valeur ajoutée. Ainsi, Genève a perdu au cours des deux dernières années plusieurs milliers d'emplois pour du personnel faiblement qualifié, notamment dans la métallurgie ou les services aux entreprises. Pour ces personnes, le retour à l'emploi suppose des efforts plus importants de requalification et conduit souvent à un chômage de plus longue durée.

Ces facteurs ont marqué l'action du département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Suivant un vote du Grand Conseil, Genève a obtenu jusqu'au 31 mars 2011 la prolongation de 400 à 520 jours de la durée d'indemnisation du chômage. Cette mesure a retardé l'arrivée en fin de droits de quelques centaines de chômeurs, limitant ainsi la hausse des bénéficiaires du revenu minimum cantonal d'insertion (RMCAS) en 2010 (+133 individus). Cela se traduira en revanche par l'arrivée simultanée de plusieurs centaines de personnes en fin de droit au 1<sup>er</sup> avril 2011, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur le chômage, qui

supprime définitivement le régime des prolongations.

La conjoncture induisant nécessairement ces effets sur le chômage de longue durée, le DSE s'est mobilisé pour adapter le cadre législatif à cette situation. Afin d'éviter que le régime des 120 jours exclue ses bénéficiaires de perspectives de réinsertion ouvertes par l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ou les emplois de solidarité (EdS), le DSE a obtenu l'approbation en urgence du PL 10640 modifiant la loi cantonale en matière de chômage. Cette décision a permis de réinsérer 466 personnes (162 contrats EdS et 304 contrats ARE signés entre mai et décembre 2010).

Conformément au programme de législature 2010-2013, l'année 2010 a vu le traitement parlementaire de deux projets de lois majeurs, en particulier la révision de la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI, PL 10599), afin d'améliorer sensiblement le dispositif de réinsertion des chômeurs de très longue durée, ce qui sera particulièrement utile pour traiter la hausse prévisible du nombre de chômeurs en fin de droits. Adopté par la commission des affaires sociales le 12 novembre 2010, ce projet de loi vise à remplacer le dispositif du RMCAS, dont les résultats en matière de réinsertion sont insatisfaisants, par un dispositif plus dynamique et des ressources supplémentaires estimées à 18 millions de francs par an. L'objet a été approuvé par le Grand Conseil à la session des 10 et 11 février 2011, un référendum a été annoncé.

Le second projet de loi (PL 10600) concerne l'aide aux familles et vise à créer des prestations complémentaires pour les familles qui travaillent (*working poor*). Il a été adopté par la commission en 2010 et par le Grand Conseil à la session des 10 et 11 février 2011.

L'année 2010 aura également été marquée par l'entrée en vigueur de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEPA), abrogeant la loi sur les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées du 3 octobre 1997. Les premiers effets de cette loi se mesurent déjà, avec le resserrement des écarts entre prix de pension des EMS et l'amélioration des standards de qualité (fermeture de chambres à deux lits).

L'Aéroport International de Genève (AIG), qui avait achevé en 2009 la modernisation de son terminal T1, a adopté début 2010, conformément aux objectifs du programme de législation, le projet de nouveau terminal «Aile Est», devisé à quelque 350 millions de francs et qui permettra à cette infrastructure essentielle pour le rayonnement économique et culturel de la région de jouer son rôle en garantissant sécurité, confort et qualité des prestations.

Depuis le début de la législature les principales réformes réalisées ou étapes franchies sont, par domaine d'activité, les suivantes :

### **Solidarité**

- approbation de la loi 10527 ouvrant un crédit d'investissement de 6'639'000 francs pour le développement du système d'information du revenu déterminant unifié (RDU) et mise en place de la collaboration entre le SI RDU et le portail social prévu dans le cadre de l'administration en ligne (AeL);
- négociation d'un accord avec le groupe Helsana, qui permet en 2011 de garantir à 86'000 assurés supplémentaires le remboursement des prestations de l'assurance-maladie, même en cas de retard dans le paiement de leurs primes (total des assurés genevois couverts : 70% environ);
- réalisation d'un projet pilote grâce auquel les affiliations des pupilles pris en charge par le service des tutelles d'adultes (STA) à l'assurance-maladie sont réparties plus équitablement entre les caisses en 2011, à satisfaction de l'office fédéral de la santé publique (OFSP);
- élaboration et signature des contrats de prestations des établissements médico-sociaux (EMS) et des établissements pour personnes handicapées (EPH) pour la période quadriennale 2010-2013;
- révision des subventions allouées aux EMS dès 2011, dans le cadre des nouvelles dispositions prévues par la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, adoptée le 13 juin 2008 par le Parlement fédéral;
- approbation par la commission des affaires sociales du projet de loi 10600 modifiant la loi cantonale sur les prestations complémentaires, visant à garantir des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent (1'700 familles sont potentiellement concernées);
- fin de la mise en œuvre de la péréquation financière et de la répartition des charges

entre la Confédération et les cantons (RPT), l'année 2010 marquant l'achèvement de la période transitoire de trois ans laissée aux cantons pour concrétiser la reprise des prestations collectives destinées aux personnes handicapées et des frais médicaux des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI :

- adoption, par le Conseil fédéral, du plan stratégique du canton de Genève en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Ce document décrit les grandes lignes de la politique cantonale menée en faveur des personnes handicapées;
- adoption du règlement sur le remboursement des frais médicaux aux bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (J 7 10.05 - RFMPC). Il adapte les prestations remboursables à l'évolution des besoins des personnes nécessitant un encadrement à domicile;
- dans le cadre de la lutte contre l'obtention frauduleuse de prestations sociales, 14 plaintes pénales ont été déposées contre des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, pour un préjudice de 1,7 million de francs de prestations indûment versées;
- élaboration d'un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1,8 million de francs pour la réalisation d'une application de gestion des prestations complémentaires cantonales pour les familles;
- suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur l'aide aux victimes (LAVI) le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le projet de loi d'application tenant compte du droit fédéral révisé (PL 10496) a été traité puis adopté par la commission judiciaire et de police en date du 11 novembre 2010;

### **Emploi et relations du travail**

- adoption par la commission des affaires sociales du projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle (PL 10599) prévoyant la mise en place d'un nouveau dispositif d'insertion professionnelle en faveur des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires de l'aide sociale;
- renforcement de la lutte contre le travail au noir, avec notamment l'exclusion des marchés publics de 47 entreprises en infraction grave, contre 17 en 2009;
- publication d'une enquête sur l'évolution du potentiel de sous-enchère salariale depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre

circulation des personnes dans trois secteurs économiques importants (45'000 salariés au total) afin de mesurer l'impact des conventions collectives étendues et des contrôles des commissions paritaires;

- mise en place d'une permanence auprès de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail pour faciliter l'identification de cas de sous-enchère salariale (www.info-salaires.ch);
- poursuite et développement de l'appui en matière de procédures d'extension des CCT;
- approbation par le Grand Conseil du projet de loi 10539 ouvrant un crédit d'investissement de 409'000 francs pour un outil de pilotage du service des emplois de solidarité (septembre 2010);

### Aéroport International de Genève (AIG)

- adoption du projet de construction d'un nouveau terminal destiné aux avions gros porteurs («Aile Est»), conformément au programme de législature 2010-2013 (début 2010);
- premier atterrissage de l'Airbus A380, permettant à l'AIG d'obtenir la certification en tant qu'aéroport de déroutement (21 janvier 2010);
- réception du prix de l'aéroport le plus efficient d'Europe (catégorie de moins de 15 millions de passagers annuels) décerné par l'Air Transport Research Society (juillet 2010);
- premier atterrissage et décollage de Solar Impulse sur un aéroport commercial (21 septembre 2010);
- lancement des procédures d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment multi-usages;

### Palexpo

- entrée du canton de Vaud dans le capital de la société Palexpo SA, avec une participation de 10 millions de francs;
- poursuite des travaux du programme «Vision 20XX»;
- réalisation de la deuxième édition des «Automnales» (novembre 2010);

### Ports Francs et Entrepôts de Genève

- études et dépôt d'une demande d'autorisation préalable de construire pour un nouveau bâtiment d'entreposage dans le prolongement du nouveau bâtiment administratif.

## Réalisations par domaine d'action et par type de prestation publique

### Politique et action en matière d'aide sociale générale

#### Supervision et coordination des prestations sociales

#### Assistance publique, information et prévention sociale

En 2010, les conséquences de la crise économique sur l'aide sociale perdurent. Pour la seconde année consécutive, le nombre de dossiers financiers augmente (7% à fin d'année et 10% pour la moyenne annuelle). Cette hausse est surtout liée à la difficulté à sortir de l'aide sociale : les sorties sont en baisse de 7% en moyenne.

L'action sociale a poursuivi en 2010 ses actions en faveur de la prise en charge des bénéficiaires (développement d'Infor jeunes, modernisation de l'accueil dans les centres d'action sociale, enquêtes de satisfaction des usagers, refonte de l'outil Contrat d'aide sociale individuelle et principes d'action pour son utilisation, etc.). L'Hospice général a joué un rôle déterminant dans le lancement de l'agence de placement «TRT» pour les bénéficiaires d'aide sociale et s'est investi dans le développement des activités d'insertion.

Action sociale (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes prises en charge	13'652	14'247	14'488
Nombre de personnes aidées financièrement <sup>(1)</sup>	9'788	10'550	11'266
Nombre de dossiers totaux	7'887	8'383	8'603
<b>Evolution N-1</b>	-5%	+6%	+3%
Nombre de dossiers aidés financièrement <sup>(1)</sup>	5'436	5'965	6'410
<b>Evolution N-1</b>	-7%	+10%	+7%

<sup>(1)</sup> A partir de 2009, seuls sont considérés en «aidés financièrement» les personnes / dossiers ayant reçu une prestation financière au mois de décembre. Les données 2008 sont retraitées en conséquence.

### Insertion professionnelle dans le cadre du revenu minimum d'aide sociale pour chômeurs en fin de droit (RMCAS)

La crise économique s'est répercutée également sur le RMCAS avec une hausse de 7,5% des dossiers d'aide, hausse pourtant limitée par la prolongation de six mois des indemnités chômage fédérales dès mai 2010.

RMCAS (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes aidées financièrement	2'526	3'225	3'473
Nombre de dossiers aidés financièrement	1'413	1'772	1'905
<b>Evolution N-1</b>	+3%	+25%	+ 7,5%

## Aide aux requérants d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile a légèrement baissé en 2010 (-3%). Cependant, en raison notamment des accords de Dublin, la structure du dispositif asile a sensiblement évolué : les permis N (requérants d'asile) sont en très forte baisse (-30% sur un an) tandis que l'aide d'urgence augmente de 14%. Le parc de logements fait l'objet d'une attention constante : création de logements collectifs, fermeture de l'abri de protection civile, renforcement de la sécurité.

Asile (situation au 31.12)	2008	2009	2010
Nombre de personnes prises en charge	4'327	4'306	4'191
Evolution N-1	+9%	-0,5%	-3%
- dont assistées et logées	2'051	1'995	1'695
- dont logement seul	1'619	1'600	1'744
- dont aide d'urgence	430	470	541
- dont ETSP (étrangers sans papiers)	227	241	211
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'309	1'074	1'101
Nombre de sorties	-957	-1'095	-1'216

## Aide et action sociale dans le domaine de l'aide à la famille, à la jeunesse, à la lutte contre les toxicomanies et contre la violence

Depuis la modification législative en matière de versement des avances de pensions alimentaires en 2007, la situation s'est stabilisée en ce qui concerne tant le nombre de dossiers sous gestion que le nombre de dossiers bénéficiant d'avances de pensions.

Le taux de recouvrement a connu en 2010 une légère hausse par rapport à 2009.

	2008	2009	2010
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'413	3'184	3'222
avec avances	626	608	676
sans avances	2'787	2'576	2'546

Exercices	Pensions facturées	Avances payées	Encaissements s/pensions	Taux rec. s/pensions %
2008	23'715'185,70	6'489'054,20	10'011'010,64	42,21
2009	23'108'961,95	5'951'548,80	9'319'289,79	40,33
2010	22'308'933,85	5'852'014,45	9'179'636,73	41,15

Sur les six projets qui lui ont été présentés en 2010, la commission consultative en matière d'addictions a attribué la somme totale de 366'500 francs à cinq d'entre eux.

## Politique et action en faveur des personnes âgées et handicapées

### Prise en charge des personnes âgées dans les EMS

La loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées du 4 décembre 2009 (J 7 20) et son règlement d'application (J 7 20.01) sont

entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010. Assortie d'une série de directives, elle permet ainsi d'apporter un cadre de gestion clair en matière notamment de fixation des loyers dans les EMS, de participation financière de l'Etat aux charges inhérentes à l'ouverture d'un EMS ou encore en cas de cessation d'activités.

Dans le cadre de l'initiative 125, un montant de 1,5 million de francs supplémentaires a été alloué au secteur EMS. Ainsi, en sus des 75 postes attribués en 2008, 22 nouveaux postes ont été créés en 2010. L'engagement de ces 97 postes s'est fait en donnant la priorité à des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE).

Suite à l'adoption de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, de nouveaux tarifs ont été arrêtés au niveau national en fonction des besoins en soins des résidents. Le coût résiduel doit être réglé par les cantons. Dans ce contexte, et afin d'éviter une hausse du prix de pension pour les résidents, le DSE a attribué des compléments de subventions de 12,2 millions de francs aux EMS concernés.

Le taux d'occupation moyen des lits dans les EMS a été de 98,73%.

### Chiffres-clés 2010

	2008	2009	2010
Nombre d'établissements (reconnus LAMal)	51	51	52
dont Nouveaux	1		2
Fermetures	2		1
<b>Total des subventions (CHF)</b>	216'429'012	225'871'632	247'442'781
- via le prix de pension	122'649'915	124'226'714	138'982'176
- via la subvention directe	93'779'097	101'644'918	108'460'605
Nombre de places (au 31 décembre) :			
Lits long séjour	3'467	3'462	3'592
Lits UAT	16	16	2
<b>Total</b>	<b>3'483</b>	<b>3'478</b>	<b>3'594</b>

Deux nouveaux EMS ont ouverts leurs portes en 2010, à savoir l'EMS Les Mouilles (78 lits) et l'EMS Poterie (73 lits), ce dernier ayant accueilli les résidents de l'EMS Villereuse (34 lits) qui a cessé son activité au 31 décembre 2009.

### Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Le canton a versé 141'736'280 francs de subventions aux quinze institutions actives dans l'accueil de personnes handicapées, pour un total de 2'246 places d'accueil.

La commission cantonale d'indication permet d'orienter toute personne en situation de handi-

cap nécessitant un encadrement vers la meilleure solution de prise en charge à domicile ou en institution. En 2010, outre les demandes 2009 en suspens, elle a reçu 309 demandes, 159 décisions ont été rendues, 136 demandes ont été classées et 62 sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, 52 nouvelles places ont été créées en 2010 dans les établissements suivants :

Etablissements publics pour l'intégration, Fondation Aigues-Vertes, Fondation Clair Bois, Fondation Ensemble, Fondation Trajets, Fondation SGIPA, Association pour l'appartement de jour (APAJ) et Association Arcade 84.

Elles se répartissent comme suit :

homes avec occupation (HO)	=	8 places
homes (H)	=	9 places
ateliers (A)	=	25 places
centres de jour (CdJ)	=	10 places

Enfin, le règlement d'application de la loi sur les prestations complémentaires AVS/AI (J 7 15.01 - RPCC) a été modifié. Cette modification permet aux personnes handicapées qui ont atteint l'âge de l'AVS (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes) de conserver le montant du forfait pour dépenses personnelles des invalides (450 francs par mois) durant toute la durée d'un séjour dans un établissement pour personnes handicapées (EPH).

#### Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)

La Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux. Elle se mont à 441'180 francs (405'750 francs en 2009) sur les séjours hors canton de résidents genevois ainsi qu'une compensation financière de 1'858'883 francs (1'551'086 francs en 2009) pour les placements dans ses propres institutions de personnes en provenance d'autres cantons.

#### Prestations complémentaires aux personnes âgées et handicapées

Les pièces traitées en 2010 sont en augmentation. Les réallocations de ressources de la gestion courante vers la révision des dossiers ont permis de mettre à jour des cas d'abus manifestes, lesquels ont conduit au dépôt de 14 plaintes pénales. Parallèlement, le service des prestations complémentaires (SPC) a réclamé la restitution des prestations indûment perçues.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AVS			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	192'008'056 10'097	196'836'317 10'055	209'665'933 10'083
Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF-AI			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	112'090'617 6'158	115'619'135 6'168	117'231'286 6'199
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AVS			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	58'022'520 9'449	59'110'859 9'476	58'820'664 8'998
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	68'027'785 6'472	67'827'230 6'504	65'230'450 6'421
Aides complémentaires pour les rentiers AI et les personnes âgées (assistance)			
	2008	2009	2010
Prestations versées (CHF) Dossiers au 31.12.	5'278'878 339	4'840'719 375	5'874'034 414

#### Tutelles et curatelles d'adultes

L'année 2010 a été marquée par diverses modifications de l'organisation du service des tutelles d'adultes (STA), notamment par la mise en place d'un groupe de facturation gérant la masse importante des frais médicaux des pupilles et leur remboursement par les caisses maladie et les institutions concernées (SPC, HG).

En parallèle, diverses évolutions du nouveau système informatique «TAMI» ont permis d'améliorer son ergonomie et de faciliter son utilisation.

Le STA poursuit ses efforts de réorganisation par la mise en place de processus métiers harmonisés et de processus de contrôle interne.

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes, dès 2013, amène le STA à se pencher sur la mise en œuvre d'une organisation cohérente avec ces nouvelles dispositions et à réfléchir de manière concertée avec ses différents partenaires (notamment l'HG, le SPC et le SAM) et son autorité de contrôle, le Tribunal tutélaire.

#### Chiffres-clés

	2008	2009	2010 <sup>(1)</sup>
Dossiers actifs & en cours de clôture	1'873	2'069	2'059
Nouveaux mandats	262	328	330
Opérations financières (nombre)	233'065	272'952	242'072

<sup>(1)</sup> Dès janvier 2010, les statistiques du STA sont extraites de l'Infocentre du SI TAMI, ce qui donne une assurance quant à leur fiabilité. Certaines opérations financières ayant été automatisées, leur nombre global a diminué.

## Assurances sociales

### Délivrance de subsides de l'assurance-maladie par le service de l'assurance-maladie (SAM)

Trois changements sont intervenus au cours de cette année :

- les subsides accordés aux adultes en 2010 sont passés à 40, 70 et 90 francs par mois, au lieu de respectivement 30, 60 et 80 francs en 2009; le subside accordé aux familles pour les jeunes adultes couvre désormais 50% de la prime moyenne cantonale, soit 188 francs en 2010;
- afin de simplifier la procédure d'octroi et de paiement des subsides destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale, il a été décidé d'abandonner le système du paiement du subside 100% par deux entités distinctes, le SAM et l'Hospice général (HG), et de revenir à un payeur unique, à savoir le SAM;
- afin de fiabiliser les échanges entre l'HG et le SAM, une informatisation de la procédure d'octroi des subsides des assurés au bénéfice de l'aide sociale a été introduite.

### Chiffres-clés

- Au total 102'340 personnes (103'285 en 2008 et 102'373 en 2009) domiciliées à Genève ont reçu un subside visant à réduire leur prime de l'assurance obligatoire des soins LAMal;
- 25'787 personnes (25'182 en 2008 et 25'576 en 2009) bénéficiaires de prestations du service des prestations complémentaires (SPC) ont reçu un subside 100% éventuellement plafonné à la prime moyenne cantonale;
- 15'474 personnes (14'051 en 2008 et 14'439 en 2009) bénéficiaires de l'aide sociale accordée par l'HG ont reçu un subside équivalent au montant de leur prime de l'assurance obligatoire des soins (subside 100%);
- 61'079 personnes (64'052 en 2008 et 62'358 en 2009) ont reçu, en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU), un subside partiel de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 188 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 50 francs pour les enfants à charge;
- le montant total engagé par le SAM en 2010 au titre des subsides s'élève à 234'864'395 francs (213'750'898 francs en 2008 et 213'185'207 francs en 2009). <sup>(\*)</sup>

<sup>(\*)</sup> Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2008 et 2009 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

### Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le SAM a envoyé 25'033 lettres (25'096 en 2008 et 23'419 en 2009) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2010, afin de contrôler leur affiliation à la LAMal. Cette démarche a entraîné 10'624 affiliations d'office.

Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE, le SAM a envoyé 12'238 (11'684 en 2008 et 9'431 en 2009) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 9'123 frontaliers (9'227 en 2008 et 8'930 en 2009) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 96 (295 en 2008 et 402 en 2009) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal; le SAM est encore en attente de la réponse de 3'019 personnes.

Cette diminution significative des frontaliers choisissant le système d'assurance-maladie suisse s'explique par l'augmentation, très importante en 2010, des primes de l'assurance obligatoire des soins pour cette catégorie de personnes.

### Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

La convention sur le contentieux conclue avec certains assureurs en 2007 a permis à environ 50% des assurés domiciliés à Genève de bénéficier d'une pleine couverture d'assurance-maladie, même en cas d'insolvabilité.

Malgré de longues négociations entre le DSE et le Groupe Mutuel, aucun accord n'a pu être trouvé pour l'année 2010, année qui a donc été marquée par un nombre élevé de suspensions de prestations.

En revanche, les pourparlers menés avec le Groupe Helsana Assurances SA ont conduit à la signature d'un accord en décembre 2010 visant à ne plus suspendre le droit aux prestations.

Le pourcentage de la population genevoise couverte par une convention interdisant les suspensions passera à près de 70% en 2011.

Le Parlement fédéral a adopté le 19 mars 2010 un nouvel article 64 a) de la LAMal, qui prévoit l'interdiction pour les assureurs de procéder

à la suspension du droit au remboursement des prestations de l'assurance-maladie, en contrepartie d'un paiement forfaitaire par les cantons. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### Chiffres-clés <sup>(\*)</sup>

- 45'611 (54'589 en 2008 et 45'491 en 2009) dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2010;
- le montant total payé par le SAM en 2010 au titre du contentieux s'élève à 39'524'198 francs (37'228'177 francs en 2008 et 34'984'132 francs en 2009).

<sup>(\*)</sup> Les chiffres entre parenthèses correspondent aux paiements réels en 2008 et 2009 et déterminants pour les comptes. Ils ne correspondent pas exactement aux chiffres, pour les mêmes années, publiés dans les précédents rapports de gestion, qui pour des raisons de délais de publication ne tenaient pas compte des transitoires.

#### Application des régimes fédéraux de sécurité sociale (AVS-AI-APG-AC) - part gérée par la caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)

Assurance-vieillesse et survivants et assurance-invalidité

	2008 CHF	2008 CHF	2010 CHF
Cotisations AVS-AI-APG (assurance-vieillesse-survivants, assurance-invalidité, allocation pour perte de gain)	764'646'644	774'304'389	856'301'290
Cotisations AC (assurance-chômage)	125'828'750	149'148'633	92'243'342
<b>Prestations servies :</b>			
- Rentes ordinaires AVS	735'681'575	787'057'810	809'406'974
- Rentes extraordinaires AVS	194'174	187'416	178'068
- Allocations pour impotents AVS	9'154'818	9'705'143	9'649'743
- Rentes ordinaires AI	179'128'449	162'247'342	156'713'110
- Rentes extraordinaires AI	36'492'919	37'842'105	38'463'868
- Allocations pour impotents AI	10'859'982	11'238'669	11'849'352
- Indemnités journalières aux invalides	8'481'860	9'235'980	9'257'582

#### Prestations AI de l'office cantonal de l'assurance-invalidité (OCAI)

Dans le cadre de la 5<sup>e</sup> révision de l'assurance-maladie, les efforts consentis ces dernières années pour l'accélération de la procédure ont été poursuivis. On recense 25'111 décisions, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 2009. Quant au volume des factures traitées, leur nombre s'élève à 71'456, soit une augmentation de 11% par rapport aux valeurs de 2009.

Parallèlement, il y a eu 15'503 demandes déposées à l'office pendant cette période, qui se répartissent pour l'AI en 3'869 premières demandes et 8'389 demandes subséquentes, auxquelles s'ajoutent 3'245 demandes AVS.

Demandes reçues	2008	2009	2010
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs, et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'092	3'883	3'869
Allocations pour impotence AVS	735	881	690
Moyens auxiliaires AVS	2'675	2'770	2'555
Demandes subséquentes AI	7'031	9'848	8'389
Total	14'533	17'382	15'503

L'OCAI a traité en 2010 plus de premières demandes qu'il n'en a reçues, ce qui contribue à la baisse des suspens de 60% depuis fin 2007 (de 2'887 dossiers fin 2007 à 1'155 fin 2010).

Mesures professionnelles : 1'362 mesures d'intervention précoce et 666 mesures de réadaptation conventionnelle ont été achevées.

Premières décisions de rentes : en 2010, l'OCAI a pris 1'656 premières décisions de rentes dont 965 (58%) se sont soldées par un refus. Parmi les 691 décisions d'octroi de rentes, 504 (73%) portaient sur des rentes entières et 112 (16%) sur des demi-rentes.

#### Politique et action en faveur de la lutte contre le chômage

##### Éléments généraux

L'année 2010 a été marquée par l'atteinte du pic de chômage en février, avec 22'465 demandeurs d'emploi et 16'282 chômeurs. Par la suite, ces nombres ont diminué régulièrement pour atteindre 20'833, respectivement 15'095 personnes, soit une baisse de 1'632 demandeurs d'emploi et 1'187 chômeurs.

Malheureusement cette période a vu une augmentation importante du nombre de chômeurs de longue durée. Le retour de la croissance économique en 2010 n'a pas permis à toutes les catégories de chômeurs de retrouver un emploi. C'est en particulier le cas pour les personnes peu qualifiées, dans un marché genevois caractérisé par une très forte productivité et des métiers à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, le chômage partiel (RHT) qui avait permis de sauver plus de 5'000 emplois en 2009 retarde les impacts positifs de la croissance sur l'emploi, puisque les entreprises doivent d'abord réduire leur recours à la RHT avant d'engager de nouveaux effectifs. Alors que 3'544 personnes étaient potentiellement au chômage partiel fin 2009, ce nombre a chuté de 69% (à 1'094) en douze mois.

A ces éléments vient s'ajouter la décision, pour donner suite à une résolution du Grand Conseil,

de solliciter l'augmentation de la durée maximale d'indemnisation de 400 à 520 jours dès le 1<sup>er</sup> mai 2010. Cette mesure s'est traduite par l'allongement de la durée moyenne du chômage, probablement parce que l'impact catalyseur de l'effet d'échéance est retardé de six mois, comme on l'a déjà observé dans le passé.

Régime fédéral	2010	variation annuelle	%	Suisse
Demandeurs d'emploi <sup>(1)</sup>	20'944	-1'123	-5,1%	211'709
Chômeurs <sup>(1)</sup>	15'318	-612	-3,8%	148'636
Taux de chômage <sup>(1)</sup>	6,3%	-0,2	-	3,8%
Durée moyenne du chômage (jours) <sup>(1)</sup>	337	+55	+19,4%	231
Longue durée (chômeurs inscrits depuis plus de un an) <sup>(1)</sup>	5'403 (35,3% du total)	+1'209	+ 28,6%	32'976 (22,2% du total)
Délai entre l'inscription et la prise en charge (jours) <sup>(1)</sup>	17	+ 2,6	+ 17,9%	11,8
Sanctions (% des chômeurs) <sup>(2)</sup>	4,91%	+ 0,21	+ 4,84%	9,47%
Nombre de placements par ORP <sup>(2)</sup>	419	+ 12	+ 2,87%	nd

<sup>(1)</sup> valeur à fin décembre 2010

<sup>(2)</sup> valeur pour l'ensemble de l'année 2010

*Observation : le taux de chômage indiqué correspond au taux effectif selon le nouveau mode de calcul décidé par le Conseil d'Etat, en accord avec le Seco, tenant compte de l'évolution de la population active.*

#### Indemnisation des chômeurs

En 2010, la Caisse cantonale genevoise de chômage a géré 53% des dossiers d'indemnisation des chômeurs-euses du canton.

14'183 dossiers ont été instruits et plus de 258 millions de francs d'indemnités journalières de chômage versées, soit 10% de plus qu'une année auparavant.

La caisse publique se trouve, de par la loi sur l'assurance-chômage, la seule caisse du canton habilitée à servir les indemnités en cas d'insolvabilité de l'employeur. Au cours de l'année, 313 salariés-es de 70 entreprises insolubles ont pu en bénéficier, pour quelque 2,6 millions de francs.

Quant à la réduction de l'horaire de travail (RHT - chômage partiel), quelque 680'000 heures de travail perdues ont été indemnisées, représentant un montant supérieur à 22 millions de francs. Cette prestation a permis à 334 entreprises de préserver des emplois menacés.

#### Réinsertion des demandeurs d'emploi

Les mesures de marché du travail (MMT) ont poursuivi leur développement en direction de l'activation des demandeurs d'emploi. On constate depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale en matière de chômage (1<sup>er</sup> février 2008) une augmentation substan-

tielle des mesures de reclassement et des programmes de stages emploi formation durant le délai-cadre d'indemnisation fédérale.

#### Placement, reclassement et cours pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2007	2008	2009	2010 (est.)	Evolution 2007-2010
<b>PEF</b>					
- AIT	471	414	354	436	-7%
- Stages	593	624	845	1'220	+106%
- EE	104	160	160	160	+54%
- ETFI	104	651	678	758	+629%
- PETF	534	900	1'048	1'169	+119%
- AFO	51	44	48	50	-2%
- Semo	403	614	722	788	+95%
<b>Total</b>	<b>2'260</b>	<b>3'407</b>	<b>3'855</b>	<b>4'581</b>	<b>+103%</b>
<b>Reclassement</b>	<b>415</b>	<b>1'134</b>	<b>1'402</b>	<b>2'482</b>	<b>+498%</b>
<b>Cours</b>	<b>16'347</b>	<b>13'617</b>	<b>14'695</b>	<b>13'955</b>	<b>-15%</b>
<b>Total</b>	<b>19'022</b>	<b>18'158</b>	<b>19'952</b>	<b>21'018</b>	<b>+10%</b>

Abréviations :

PEF : programme emploi-formation.

AIT : allocation d'initiation au travail.

EE : entreprises d'entraînement.

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels.

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux.

AFO : allocations de formation.

Semo : semestre de motivation.

#### Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2008	2009	2010
Placements en ETC	360	5	0
Placement en PCEF	899	1'081	790
Placements en ARE	518	389	449
Placements en EdS	149	240	245

Le placement en ARE, après une forte baisse en 2009 a bien augmenté en 2010, profitant de l'amélioration de la situation économique et des efforts de placement.

Le dispositif des EdS, en collaboration avec l'économie sociale et solidaire, a permis le placement de 245 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, date à laquelle 462 personnes étaient sous contrat EdS.

#### Contrôle des procédures de licenciements collectifs

Le canton a traité 50 licenciements collectifs effectués par 33 entreprises (2009 : 142 licenciements collectifs). Au total, ce sont 685 personnes qui ont été concernées (2'499 en 2009).

#### Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

367 dossiers de réduction de l'horaire de travail ont été traités en 2010 (600 dossiers en 2009).

197 dossiers ont été admis, 137 l'ont été partiellement et 33 ont été rejetés.

## Politique et action en matière de conditions de travail

### Lutte contre le travail au noir

Les premiers résultats 2010 sont les suivants :

	Nb cas / période	Sanctions, prest. récupérées, en francs et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	418 enquêtes	170 entreprises sanctionnées / 194'970 francs en amendes
Hospice général (divers cas)	401 examens particuliers	122 décisions / 177'103,25 francs à récupérer + 2 plaintes pénales + 7 arrêts des prestations
Office cantonal de l'emploi	1'953 cas contrôlés	38 fraudeurs, 257'285 francs réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité (OCAI)	58 cas	24 fraudeurs + 2 plaintes pénales Le total des rentes annuelles stoppées s'élève 374'400 francs
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	751 cas contrôlés	290 reprises + 155 dénonciations pénales. Cotisations sociales facturées : 1'593'265 francs

En marge de son action en matière de loi sur les étrangers (LEtr), l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a intensifié ses contrôles en matière d'infractions à la loi sur l'AVS (LAVS). Sur les 1'999 travailleurs contrôlés, 365 infractions à la LEtr ont été constatées (18,3%), dont 117 (32%) se doublaient d'une infraction à la LAVS.

Par ailleurs, l'OCIRT a obtenu l'exclusion des marchés publics pour 47 entreprises pour une durée moyenne de quinze mois en raison d'infractions graves à la loi sur le travail au noir (LTN).

### Système Chèque service

La gestion du système est assurée par la fondation PRO, Entreprise sociale privée.

	2008	2009	2010 <sup>(1)</sup>
Nombre d'adhérent-e-s	3'421	3'844	~ 4'140
Masse salariale en CHF	17'251'978	21'853'917	~ 25'316'000
Montants versés aux assurances sociales en CHF	2'714'061	3'857'144	~ 4'584'000

<sup>(1)</sup> Ces chiffres ne sont pas définitifs. Le bouclage de l'exercice 2010 se fait à la fin du premier trimestre 2011.

### Relations du travail, contrôle des conditions générales de travail

L'OCIRT a mené ou initié 8 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT) : bureaux d'ingénieurs, commerce de détail, garages, métallurgie du bâtiment, nettoyage, parcs et jardins, sous-traitance transports publics, deux roues.

3'100 entreprises (dont 1'386 hors-canton et étrangères) se sont engagées à respecter les usages de leur branche.

1'169 contrôles et observations d'entreprises ont été opérés dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'accord sur la libre circulation des personnes, et 296 contrôles administratifs en matière de respect de l'obligation d'annonce pour les travailleurs détachés.

Les contrôles effectués en matière de respect des conditions de travail, essentiellement sur la base de dénonciations par les commissions paritaires ou de soupçons, ont permis de combattre les phénomènes de sous-enchère salariale ou de non-respect des usages. Les chiffres ci-dessous ne concernent pas les contrôles des commissions paritaires, mais seulement ceux effectués par l'OCIRT.

- Concernant le personnel détaché dans les branches sans convention collective de travail étendue, les contrôles ont concerné 139 entreprises pour 683 collaborateurs. Fin janvier 2011, la procédure était bouclée pour 107 de ces contrôles (32 sont en cours de traitement), dont 104 ont débouché sur le constat que les conditions de travail usuelles étaient respectées. Deux entreprises, pour 17 employés détachés, ont fait l'objet de constats de sous-enchère salariale, dont une a pu aboutir à une mise à niveau des conditions salariales au terme d'une conciliation. Une autre entreprise, employant un travailleur détaché, a été sanctionnée pour d'autres infractions.
- Dans les secteurs dotés de CCT étendues, 90 entreprises ont été contrôlées pour le personnel détaché. La procédure a abouti pour 60 d'entre elles (soit 430 employés), dont 27 ont abouti à un constat de sous-enchère salariale. Tous ces cas ont été réglés soit par voie de conciliation, soit par sanctions conventionnelles, auxquelles se sont ajoutées 16 interdictions de travailler en Suisse pour les entreprises concernées. Ces contrôles sont en grande majorité effectués sur la base de dénonciations ou de soupçons. Les contrôles pour 30 entreprises, totalisant 161 collaborateurs, sont encore en cours de traitement en janvier 2011.
- Enfin, sur les entreprises basées en Suisse (à Genève ou dans d'autres cantons) et employant du personnel régulier à Genève, les contrôles ont été achevés pour 740 entreprises (3'857 collaborateurs). 711 entreprises (3'730 collaborateurs) ont respecté toutes les dispositions des CCT ou des usages. S'agissant des 29 entreprises qui pratiquent des conditions non conformes, 19 (30 collaborateurs) sont actives dans des secteurs sans

CCT et 10 (97 collaborateurs) le sont dans des secteurs avec CCT. En janvier 2011, 8 de ces 29 entreprises ont d'ores et déjà corrigé leur situation. Au chapitre des sanctions prononcées par l'Etat, 8 entreprises se sont vu refuser l'attestation exigée pour l'exécution de marchés publics. Les contrôles pour 200 entreprises totalisant 1'158 collaborateurs sont encore en cours de traitement.

#### Main-d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné 6'783 dossiers en 2010. L'amélioration de la situation économique dans le canton se reflète dans l'augmentation du nombre d'autorisations de travail accordées à des entreprises désirant engager des collaborateurs hautement spécialisés, souvent recrutés par nécessité dans des pays tiers. Cela a obligé le canton, à plusieurs reprises, à demander des unités supplémentaires à l'office fédéral des migrations. Ceci démontre que l'allocation annuelle de permis B et L attribuée à Genève par la Confédération reste très en-dessous des besoins réels du canton qui compte un nombre particulièrement élevé de multinationales, de sociétés financières ou de commerce des matières premières.

Les activités du service en matière d'autorisations de travail ont généré des émoluments d'un montant de 1'014'800 francs (929'700 francs en 2009).

	2008	2009	2010
Autorisations de travail B	785	730	748
Autorisations de travail L	848	600	634

*Observation : la différence entre les 6'783 dossiers examinés et les permis B et L délivrés s'explique par le fait que la majorité des dossiers relèvent de permis d'une durée inférieure à 4 mois, non contingentés et soumis à une simple autorisation. Il faut y ajouter les permis pour les séjours inférieurs à 120 jours répartis en plusieurs tranches, les renouvellements et prolongations, les dossiers transmis par d'autres cantons et les dossiers refusés.*

#### Santé et sécurité au travail

1'335 interventions ont été effectuées en application des lois fédérales sur le travail (LTr) et sur l'assurance-accidents (LAA) dont 34 enquêtes systématiques dans le cadre du programme prioritaire imposé par le Seco aux inspections du travail (6 en 2009).

On a dénombré 48 plaintes : près des deux tiers d'entre elles concernent les conditions

générales de travail, 17% la santé psychique, 15% la durée du travail et du repos.

1'147 permis temporaires en dérogation aux horaires normaux de travail ont été accordés en 2010 (2009 : 1'044, 2008 : 1'036).

## Organismes rattachés

### Aéroport International de Genève (AIG)

L'AIG poursuit la première phase du plan directeur 2007-2015, lequel doit permettre d'adapter ses installations, quantitativement et qualitativement, à l'évolution du trafic.

Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013, le conseil d'administration de l'AIG a adopté le projet de construction d'un nouveau terminal («Aile Est») destiné en priorité à l'accueil des avions gros porteurs et long-courrier. Les premiers travaux préparatoires ont débuté fin 2010.

L'AIG a par ailleurs reçu le prix de l'aéroport le plus efficient d'Europe dans sa catégorie (<15 millions de passagers/an), le «Airport Efficiency Excellence Award». Cette récompense lui a été décernée par les experts de l'Air Transport Research Society (ATRS) sur la base d'une analyse de nombreux paramètres, au nombre desquels le nombre et la qualité des infrastructures disponibles, la diversité de fréquentation de la plate-forme, le niveau des redevances, le volume des activités commerciales ou encore les résultats financiers. Ce prix intervient comme une nouvelle reconnaissance des efforts consentis par les autorités aéroportuaires pour assurer le développement de la plate-forme sur des bases opérationnelles et financières solides et pérennes.

Sur le plan du trafic, l'année 2010 a permis une consolidation, après le léger recul subi en 2009, avec une progression de 4,91% du nombre de passagers. Le nombre de mouvements continue à croître moins rapidement (+2,74%).

### Palexpo SA

Durant l'année 2010, la société Palexpo SA a poursuivi la réalisation d'importants travaux de modernisation et d'agrandissement, notamment :

- déploiement de la solution Keops dans la halle 1 (automatisation des alimentations électriques et de la puissance disponible);
- remplacement des deux ascenseurs du bâtiment administratif et de celui de la tour 5;

- remplacement du matériel du système de contrôle d'accès;
- finalisation du réaménagement des dépôts du sous-sol;
- renforcement de la capacité des serveurs et renouvellement du parc informatique;
- suite des travaux de «Vision 20XX» selon le programme; zone concernée : finalisation des boulevards 1 et 2 (création de cinq nouvelles salles).

La société a connu par ailleurs d'autres événements importants, outre les manifestations organisées en son sein :

- entrée de l'Etat de Vaud dans le capital de Palexpo SA sous forme de bons de participation;
- 2<sup>e</sup> édition des Automnales;
- finalisation des modalités financières figurant dans la loi 10059 (parking P12 et parcelle 1695);
- lancement d'un projet hôtelier sur le site de Palexpo.

### Chiffres pour 2010

#### Données opérationnelles

	Nombre événements	Taux d'occupation <sup>(1)</sup>	Surface brute utilisée/m <sup>2</sup>	Nombre exposants	Visiteurs Total
2009	100	41%	722'722	4'598	1'438'280
2010 <sup>(2)</sup>	113	36%	800'859	5'143	1'288'537

<sup>(1)</sup> Le taux d'occupation s'obtient en multipliant les surfaces louées par le nombre de jours occupés. Le taux d'occupation est ainsi toujours plus élevé durant les années de présence de l'exposition Telecom, où les espaces sont loués pour plusieurs mois.

<sup>(2)</sup> Chiffres provisoires.

#### Données financières

En CHF	Charges hors amortissements	Revenus	Retombées économiques	Dont retombées fiscales
2009	44'332	54'652	524 mios	34 mios
Budget 2010	43'917	53'149	1)	1)

(1) Pas encore disponible.

### Fondation mixte pour la création d'une salle polyvalente de spectacles à l'Arena

L'exercice annuel est bénéficiaire, notamment en raison de la bonne gestion de la société d'exploitation et du nombre de manifestations organisées à l'Arena. Un système de contrôle interne et une cartographie des risques ont été approuvés par le Conseil de fondation. L'étude concernant l'agrandissement de la salle et la création d'une patinoire pour le Genève-Servette a été suspendue, vu le projet d'implantation d'une nouvelle patinoire sur le site des Vernets. Le Grand Conseil a voté un crédit extraordinaire d'investissement, en vue de transformer le crédit de 10 millions de francs accordé pour la construction et l'équipement de la salle en participation permanente en faveur de la fondation, améliorant ainsi son bilan.

### Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

L'exercice 2010 voit les résultats en progression par rapport à l'année précédente, qui constituait déjà un record. Avec des taux d'occupation proches de 100%, l'amélioration a pu être obtenue en accroissant la qualité des locaux et en l'adaptant aux besoins des clients.

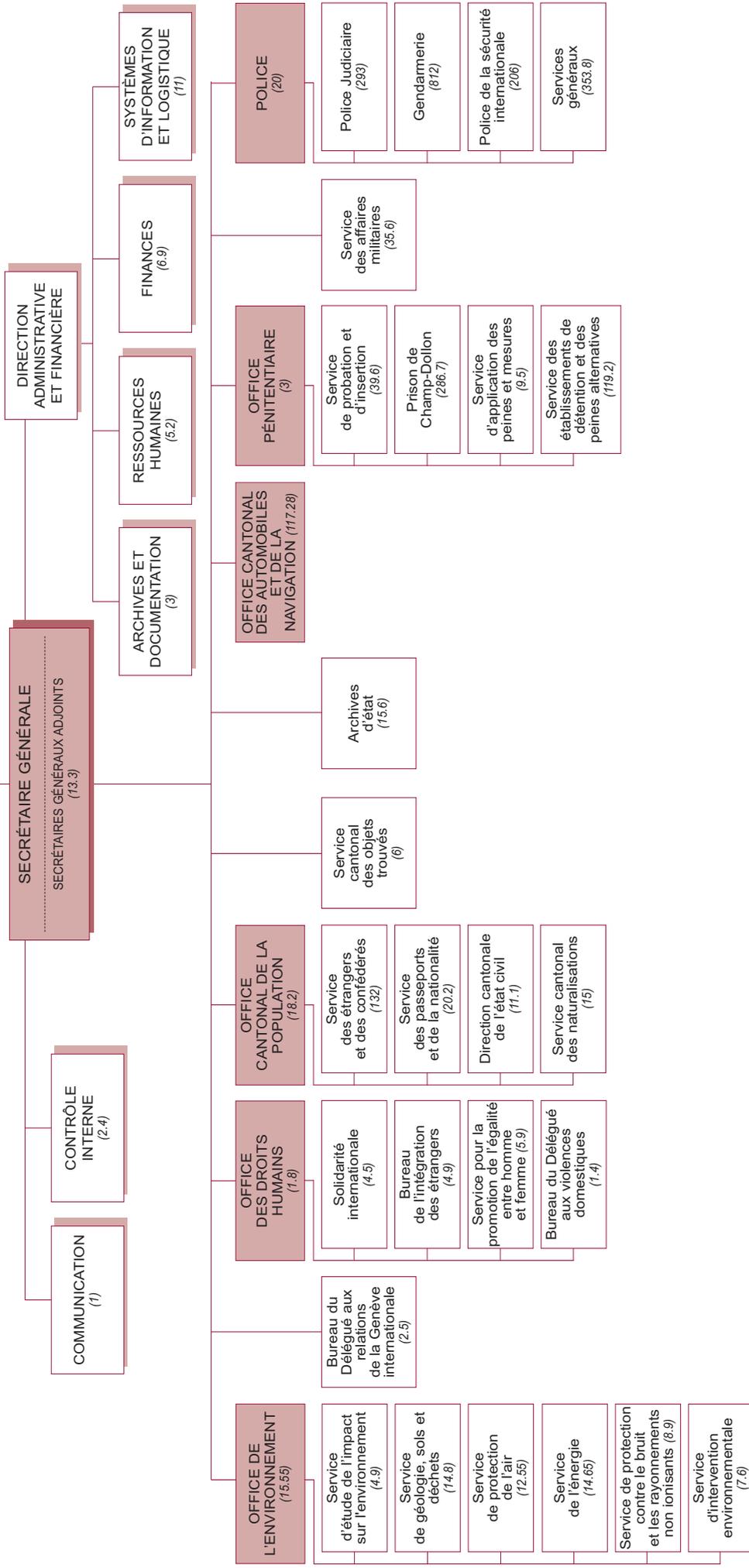
Les études relatives à la construction d'un bâtiment d'entreposage dans le prolongement du nouveau bâtiment administratif se sont poursuivies. Une autorisation préalable de construire a été déposée courant 2010.

	2008 CHF	2009 CHF	2010 CHF
Recettes totales	19'806'000	21'804'000	22'000'000 <sup>(1)</sup>
Loyer fixe Praille	2'060'000	2'060'000	2'501'000
Loyer variable	5'740'469	5'094'000	3'670'000 <sup>(2)</sup>
Loyer AIG – Halle de fret	1'097'738	1'094'741	1'094'737
Taux d'occupation			
Prairie	98,74%	98,92%	98,99%
AIG – Halle de fret	100%	94,65%	97,31%
Chambres fortes Prairie et Aéroport	98,67%	96,61%	92,97%

<sup>(1)</sup> Estimation au 8.01.2011.

<sup>(2)</sup> Estimation au 8.01.2011, nouveau taux selon avenant n° 3 au contrat de bail.

# CONSEILLÈRE D'ETAT



**Organigramme général du département de la sécurité, de la police et de l'environnement**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2010)

## 5. Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) a mené à terme ou engagé plusieurs réformes de grande ampleur en 2010 qui bénéficient directement à la population. Le département s'est aussi engagé dans un processus de réorganisation, dans un souci de gain d'efficacité et de simplification de l'administration.

### Renforcer la sécurité

Le DSPE s'engage avec détermination pour que Genève bénéficie d'un maximum de sécurité. Le Conseil d'Etat a posé les fondements d'une stratégie sécuritaire durable et ambitieuse, visant à renforcer toute la chaîne de la sécurité, de la prévention à la répression, en passant par l'aménagement du cadre légal. Notre région est en train de changer de visage : il s'agit donc de bâtir la sécurité de demain, pierre après pierre, et sur des fondations solides.

### Donner à la police les moyens d'agir

Deux axes sous-tendent les actions menées : renforcer la police en termes d'effectifs et lui permettre de se consacrer davantage à ses missions premières. Plus de 200 policiers supplémentaires seront recrutés pendant la législature. Une nouvelle fonction au sein de la police, les assistants de sécurité publique, chargés d'exécuter certaines tâches administratives ou d'autorité, a été créée, permettant ainsi aux policiers d'être davantage sur le terrain. Dans le domaine de la prévention, le corps de police est appuyé par les agents de police municipale qui ont reçu de nouvelles prérogatives avec la loi sur les APM entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Réorganiser la police

Le type de criminalité est en train de changer, les moyens dont disposent les délinquants également. Pour y faire face, une réflexion approfondie sur la mission de la police et son fonctionnement est indispensable. C'est le sens des travaux entamés dès l'été 2010.

Un groupe d'experts a été mis sur pied sous la présidence de la conseillère d'Etat chargée du DSPE. Il comprend des membres du département dont plusieurs représentants du corps de police, du pouvoir judiciaire et des personnes extérieures au canton qui se distinguent par leur expertise en matière de sécurité. Le projet de

réorganisation est placé sous la direction de Peter Grütter, qui dispose d'une expérience de plus de 20 ans en tant qu'ancien commandant de police des cantons de Zurich et St-Gall et qui assume aussi des mandats pour le Département fédéral des affaires étrangères. Un rapport sera rendu à l'été 2011 qui comprendra notamment une analyse prospective des besoins du canton en matière de sécurité publique, un inventaire des ressources qui y sont consacrées, l'énoncé des missions qui doivent être celles du corps de police, le modèle d'organisation et la définition des moyens propres à permettre au corps de remplir ses missions de la manière la plus efficace. Un plan de mise en œuvre accompagnera le rapport.

### Répondre aux défis énergétiques

#### Une loi sur l'énergie tournée vers l'avenir

La consommation énergétique des bâtiments représente actuellement 50% de l'énergie totale utilisée dans le canton. Les énergies fossiles consommées par le parc immobilier genevois sont par ailleurs à l'origine des deux tiers de nos émissions de CO<sub>2</sub>. C'est pourquoi la rénovation de biens immobiliers constitue le potentiel le plus important en matière d'économies d'énergie et de recours aux énergies renouvelables.

Les mesures de la nouvelle loi sur l'énergie concernent donc l'amélioration énergétique des bâtiments existants mais aussi la construction de bâtiments neufs. Il s'agit, notamment, d'inciter les propriétaires à s'engager dans des rénovations. La nouvelle législation prévoit aussi que chaque projet d'aménagement du territoire fasse l'objet d'une étude des opportunités à saisir en termes d'utilisation rationnelle de l'énergie et de recours aux énergies renouvelables. Sa mise en œuvre positionne Genève comme un canton exemplaire en la matière.

#### Développer les énergies renouvelables

Il s'agit d'assurer l'indépendance énergétique du canton. Cela passe par la recherche d'énergies renouvelables, avec un certain nombre de projets, dont en particulier le développement de la géothermie sur le canton, l'éolien sur les crêtes du Jura et les panneaux solaires.

#### Projet de réforme de l'organisation du secrétariat général du DSPE

Un des objectifs visés par le DSPE à moyen

terme est d'aboutir à une gestion administrative exemplaire, constructive et positive de ses domaines d'action. La réalisation de cet objectif passe par la création d'un secrétariat général fort qui supervise les activités opérationnelles tout en les supportant, avec à sa disposition les moyens lui permettant d'adapter et d'optimiser l'organisation départementale en fonction des priorités fixées par le Conseil d'Etat (programme de législature) et par la conseillère d'Etat et de l'évolution de l'environnement en général. Le DSPE a décidé de réformer le fonctionnement interne de son secrétariat général (secrétaire générale, secrétaires généraux adjoints, secrétariat, contrôle interne) et de ses unités de ressources transversales (ressources humaines, finances, communication, archives et documentation, systèmes d'information et logistique). Ce projet ne traite pas, dans un premier temps, le fonctionnement interne des directions générales des offices mais aborde toute problématique de coordination entre le secrétariat général et celles-ci. Il se décline en trois sous-projets, dont la conception a débuté en 2010 et dont les dispositifs devraient entrer en vigueur pour partie à la fin du premier trimestre 2011 :

- **Amélioration «court terme» du fonctionnement du secrétariat général**  
(proposition d'une nouvelle structure de responsabilités du secrétariat; mise à jour des descriptifs de fonction; résolution des dysfonctionnement ponctuels; aménagement des locaux).
- **Évolution des rôles et des missions du secrétariat général**  
(élaboration d'une nouvelle structure de responsabilité pour les secrétaires adjoints basée sur les politiques publiques; rédaction et mise à jour des cahiers des charges; documentation des procédures et des directives départementales s'y rattachant).
- **Renforcement et homogénéisation de l'approche par projet au sein du DSPE**  
(renforcement du rôle du secrétariat général dans la gestion des projets; application des principes fondamentaux de la méthode Hermès; conception d'un dispositif (structure, processus et outils) simple et complet; formalisation et communication).

De nombreux autres projets ont été achevés ou ont démarré pour l'ensemble des domaines d'action du département, qui seront détaillés dans ce rapport.

## Domaines d'action

### Sécurité publique

#### Gérer les grands événements et les catastrophes

En 2010, de grands événements ont nécessité la mise sur pied de dispositifs d'envergure, comme l'opération BAFANA (Mondial de football; 736 policiers, 6'177 heures), les pré-Fêtes (110, 926), les Fêtes de Genève (439, 3'954) et la Lake Parade (136, 1'326), sans oublier le Salon de l'automobile (321, 2'799).

#### Combattre les infractions à des dispositions pénales fédérales (prévention, interpellation, prise de mesures conservatoires, enquêtes)

Afin d'améliorer le traitement des cambriolages, la brigade spécialisée a été augmentée de quatre inspecteurs et de cinq unités venant de la brigade de police technique et scientifique (BPTS), dans le but de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des traces. La BPTS se concentre sur les affaires d'envergure et a entamé le développement de l'analyse criminelle forensique.

En décembre 2010 a été mise sur pied l'opération BLOCUS pour lutter contre les brigandages à main armée. Outre l'engagement de 16 inspecteurs de la police judiciaire (PJ) par jour et de 100 gendarmes pour l'ensemble de l'opération, cette opération a coordonné des ressources du Corps des gardes-frontière (CGfr) et des services de police et de gendarmerie françaises.

#### Actions de prévention, de dissuasion et de répression

L'opération FIGARO du 19 avril au 31 décembre 2010, dans le secteur des Pâquis et autour de la rade de Genève, a apporté une réponse aux problèmes de sécurité, tels que vols, trafic de stupéfiants ou incivilités par une présence policière visible (gendarmerie et police municipale) et un renforcement des moyens de répression par l'affectation du groupe d'inspecteurs de PJ spécialisés dans la lutte contre les vols à la tire et à l'astuce. Dans la zone FIGARO, les vols ont reculé de 7,7% par rapport à la même période de 2009, soit plus fortement qu'ailleurs. Simultanément, les contrôles effectués par la police ont plus que doublé (7'180 contrôles). Dès janvier 2011, le premier poste de police intégré, selon l'article 8A de la LPol, prendra le relais de l'opération FIGARO pour le secteur de Cornavin et des Pâquis.

### Vols du 19 avril au 31 décembre

	2008	2009	2010	Variation 2010-2008 en%	Variation 2010-2009 en%
Zone Figaro	6'737	7'208	6'651	-1,3	-7,7
Ville de Genève - hors FIGARO	5'171	5'264	4'981	-3,7	-5,4
Communes suburbaines	3'356	3'424	3'198	-4,7	-6,6

### Contrôles du 19 avril au 31 décembre

	2008	2009	2010	Variation 2010-2008 en%	Variation 2010-2009 en%
Zone Figaro	2'532	3'462	7'180	183,6	107,4
Ville de Genève - hors FIGARO	1'640	2'295	3'130	90,9	36,4
Communes suburbaines	1'119	1'767	2'153	92,4	21,8

Dans le contexte de la collaboration régionale, relevons la mise en fonction début décembre d'un canal radio commun entre Genève et les partenaires français pour la gestion des événements graves et l'amélioration globale de l'efficacité de l'alarme transfrontalière. Parallèlement, la réorganisation de la plateforme de renseignement GE-VD-01-74 est en cours de réalisation dans le but de prioriser et de coordonner la lutte contre certains phénomènes criminels.

#### Garantir la sécurité du milieu international et la protection de l'Etat

La police de la sécurité internationale (PSI) en partenariat avec la sécurité militaire a repris au 7 janvier 2010 les plantons Amba Centro. A l'automne 2010, 17 assistants de sécurité publique (ASP) et 20 agents de sécurité privée ont été intégrés à la place des agents PSI.

L'opération LAROUSSE (sommet de la francophonie à Montreux) a nécessité l'engagement de 266 gendarmes (1'492 heures), en dehors des prestations de la police de la sécurité internationale à l'aéroport.

#### Exécuter des tâches relatives à la police des étrangers

Dans le cadre de l'activité de la PSI, 1'081 personnes ont été refoulées, dont dix par vol spécial. Par ailleurs, six collaborateurs de la PJ sont affectés à la gestion des renvois Dublin. (Les personnes qui ont déjà introduit une demande d'asile dans un autre Etat membre de Dublin peuvent être reconduites dans le pays en question.)

#### Amendes d'ordre et contraventions : accord de Paris

A la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de Paris, plus aucune limitation de volume, de montant ou de provenance des affaires n'entrave l'échange d'informations entre la Suisse et la France. Désormais, toutes les demandes d'identité liées à des amendes d'ordre (AO) non

réglées dans le délai de 30 jours sont transmises informatiquement à l'office fédéral des routes (OFROU). Durant l'année 2010, le service des contraventions a effectué 130'593 demandes informatisées auprès de l'OFROU, soit une augmentation de 740%.

#### Action pénitentiaire

Les premiers éléments de la planification pénitentiaire adoptée par le Conseil d'Etat ont été mis en œuvre en 2010. Le chantier de Curabilis a débuté comme prévu au printemps 2010 alors que différentes études de faisabilité ont été menées parallèlement : La Brenaz 2 (+ 150 places d'exécution des peines) et New Medico (déplacement du secteur médical de Champ-Dollon et adaptation des structures non carcérales au nombre de personnes détenues et synergies avec Curabilis).

#### Extension urgente de Champ-Dollon

La situation de surpopulation à la prison de Champ-Dollon a atteint cette année un niveau inégalé avec un record de 622 détenus en juillet et un taux d'occupation de 230%. Sur l'année, le taux moyen d'occupation est de 209% (contre 184% en 2009). La durée moyenne des séjours est de 59,9 jours (contre 57,5 en 2009). Le Conseil d'Etat a donc décidé la réalisation en urgence d'une annexe à la prison de Champ-Dollon d'une capacité de 100 places. Après le vote du crédit de construction en mai par le Grand Conseil, le chantier a démarré au mois de novembre pour une mise à disposition prévue mi-2011.

#### CHAMP-DOLLON

	2008	2009	2010
Moyenne des détenus	456	497	564

#### Entrée en vigueur du code de procédure pénale

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse a nécessité l'adaptation des Violons du Palais de Justice. Il a fallu aussi définir un concept de fonctionnement de ce centre de détention durant les travaux de transformation. Grâce à une collaboration étroite entre services, il a été possible de mettre à disposition dans un délai très court des cellules conformes aux normes fédérales et internationales dans les nouveaux locaux occupés par le ministère public dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### Hausse du nombre de condamnés

Le nombre de condamnés gérés par le service de l'application des peines et des mesures (SAPEM) n'a jamais été aussi important. Il a fallu prioriser le traitement des dossiers afin

d'optimiser le transfert des condamnés en établissement d'exécution de peine, de manière à soulager en premier lieu la prison de Champ-Dollon. Le manque de places dans les établissements concordataires d'exécution des peines a allongé les listes d'attente pour les transferts.

#### **SAPEM : exécution des peines et mesures**

	2008	2009	2010
Peines privatives de liberté	2'328	3'112	3'601

Les établissements du service de l'établissement de détention et des peines alternatives (SEDPA) ont connu un taux d'occupation proche de 100%. Le centre éducatif de détention et d'observation pour mineurs de la Clairière a même régulièrement dépassé les 100%. Un nouveau concept a été élaboré qui permettra une prise en charge éducative des mineurs durant la journée.

#### **Collaboration avec l'Hospice général**

Le service de probation et d'insertion a finalisé une collaboration étroite avec l'Hospice général en vue d'effectuer une gestion convergente de l'aide sociale, dès lors que les bénéficiaires sont souvent les mêmes personnes.

#### **Agents de détention : recrutement intensif**

Les efforts en vue d'unifier le corps des agents de détention se sont poursuivis (projet Custodis) et une première Ecole genevoise d'agents de détention a prêté serment en date du 28 novembre 2010. Par ailleurs, afin de permettre le fonctionnement des différentes structures en cours de réalisation ou en projet, un recrutement intensif a démarré. Pour la première fois, deux écoles ont été organisées (janvier et septembre) et le nombre des places dévolues à Genève au Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire à Fribourg a doublé (passant de 20 à 40 places).

### **Protection de l'environnement et énergie**

#### **Une nouvelle loi sur l'énergie**

Les nouvelles dispositions légales en matière d'énergie sont entrées en vigueur le 5 août 2010. Elles permettent de renforcer les exigences pour les bâtiments neufs et les rénovations et d'obliger l'assainissement des bâtiments les moins performants. Elles généralisent la planification énergétique territoriale et assurent l'exemplarité de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin, la loi révisée instaure un bonus conjoncturel à l'énergie.

#### **Lutter contre les nuisances sonores**

La problématique du bruit prend chaque année davantage d'importance. En 2010, le nombre de dossiers (préavis et plaintes) traités par le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) a augmenté de 22% par rapport à 2009. En revanche, le nombre de plaintes et de dossiers concernant les rayonnements non ionisants est en baisse, indiquant probablement à la fois une certaine maturité dans le développement des antennes de téléphonie mobiles et une connaissance accrue des procédures en place par la population.

#### **Assainir l'air**

Des efforts particuliers ont été déployés pour le contrôle des installations de chauffage de grande puissance et de l'équipement des machines de chantier en matière de filtres à particules. Une procédure d'autorisation pour les chauffages à bois a aussi été élaborée suite à l'adoption de la nouvelle loi sur l'énergie. Enfin, l'Etat a remplacé 3/4 de ses camions Euro 0, 1 et 2, et élaboré une directive présentant les critères énergétiques et environnementaux à respecter lors de l'achat ou du renouvellement des véhicules de l'Etat.

#### **Protéger les sols et les eaux souterraines**

Les dossiers importants en matière de construction font maintenant systématiquement l'objet de préavis et de décisions visant à garantir une protection des sols adéquate. De la même manière, en collaboration avec les exploitants, les mesures de protection des sols lors de la remise en état de gravières se sont renforcées.

Des réflexions avancées ont été entreprises pour que les projets de développement de la géothermie à Genève puissent profiter d'un cadre légal et administratif adapté, permettant notamment une protection suffisante des eaux souterraines.

#### **Assainir les sites pollués**

Plusieurs assainissements de sites contaminés se sont poursuivis ou ont été initiés en 2010. Ainsi, une part importante de l'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (Artamis) est d'ores et déjà réalisée.

#### **Gestion des déchets**

D'importants travaux ont été initiés pour assurer l'entretien et le développement des principales infrastructures publiques de collecte et d'élimination des déchets (usine des Cheneviers, Site de Châtillon, ESREC). De plus, des

modifications réglementaires ont été adoptées afin de simplifier les procédures en matière d'autorisation d'exploiter les installations de traitement des déchets.

### **Environnement des entreprises : guichet unique**

Le nouveau service de l'environnement des entreprises (SEN) a été créé en regroupant le service d'intervention environnementale et le secteur de l'environnement des entreprises de l'OCIRT. Ce nouveau service est le point d'entrée unique dans l'administration pour tous les problèmes environnementaux en lien avec les entreprises. Il est également en charge de toute la problématique des accidents majeurs (chimiques, biologiques, etc.), depuis la prévention jusqu'à l'enquête et le suivi en cas d'accident.

### **Système de management environnemental**

Outre la réalisation du bilan carbone de l'administration cantonale, le service a mis en œuvre la directive sur les garages et ateliers mécaniques et celle sur le choix des matériaux de construction, en a préparé de nouvelles sur la restauration collective et sur les déchets de bureau, et a participé à l'élaboration d'une formation supérieure en environnement et construction.

### **Population, droit de cité et migration**

#### **Augmentation des demandes d'autorisations de séjour**

L'augmentation des demandes d'autorisation de séjour, l'intensification significative des situations complexes nécessitant des mesures d'instruction variées et l'évolution rapide du droit des étrangers ont eu un fort impact sur le service examens et séjour. L'effectif stabilisé, qui avait permis de résorber le retard accumulé en 2009, est devenu progressivement insuffisant pour assurer le traitement des dossiers dans des délais raisonnables. Même si des efforts considérables ont été entrepris, la tâche est restée lourde et difficile. En l'absence de perspective d'augmentation des ressources à

#### **Nombre d'étrangers résidents à Genève (par type d'autorisation)**

	2008	2009	2010
Permis L	3'839	3'636	3'615
Permis B	48'569	50'339	53'503
Permis C	97'797	98'365	99'640
Permis Ci	610	550	581
Exempts *	22'456	23'532	23'999
<b>Total</b>	<b>173'271</b>	<b>176'422</b>	<b>181'338</b>

\* (internationaux, principalement des fonctionnaires ou employés d'organisations internationales gouvernementales et de missions diplomatiques)

court terme, la seule solution envisageable passe par une réorganisation des secteurs concernés et leur conduite centralisée, permettant ainsi une affectation souple et adaptée des effectifs en fonction des priorités saisonnières, que la direction générale de l'office souhaite réaliser en 2011.

#### **Asile : exécution des renvois difficiles**

En 2010, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile à Genève s'élevait à 2'749 contre 2'963 l'année précédente, soit une diminution de 7,2%, alors que les nouvelles demandes d'asile sont en légère augmentation (+ 4,7%). La mise en œuvre de l'accord de Dublin s'est poursuivie dans de bonnes conditions. En revanche, les difficultés ont augmenté dans l'exécution des renvois (643 renvois domaine asile, 906 renvois domaine étrangers, 600 renvois étrangers sans papiers et délinquants de passage, 1'170 interdictions d'entrée). En effet, de plus en plus de personnes déboutées définitivement de leur demande s'opposent physiquement à leur embarquement. Le recours à la détention administrative est davantage utilisé (106 situations en 2010), de même que le renvoi par vol spécial. Le département entretient des contacts étroits avec l'Office fédéral des migrations (ODM) pour garantir la bonne exécution des renvois par vols spéciaux.

#### **Recensement fédéral 2010**

En vue du recensement fédéral 2010, l'office cantonal de la population (OCP) a conduit les travaux liés à la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR), en collaboration étroite avec l'office cantonal des statistiques (OCSTAT), le CTI et les autres services de l'administration cantonale concernés.

#### **Entrée en vigueur du passeport biométrique**

Le service des passeports et de la nationalité (SPN) a concentré ses efforts, pendant le premier semestre 2010, sur l'entrée en vigueur du nouveau passeport biométrique et sur la bonne saisie des données nécessaires à sa confection. La comparaison des chiffres mars-novembre 2009-2010 met en évidence une augmentation sensible des commandes de passeport de l'ordre de 25,7% (passeports 2009 : 16'749; passeports 2010 : 21'059).

#### **Hausse des demandes de naturalisation**

Les nouvelles demandes de naturalisation ont augmenté de 9% (2'800 en 2010, pour 2'562 en 2009). Une modification du règlement d'application de la Loi sur la nationalité

genevoise a simplifié la procédure pour le candidat. Le service cantonal des naturalisations a été habilité à accéder au registre de la population pour s'assurer lui-même de la durée du séjour du candidat. Cette facilité d'accès contribue à améliorer la communication entre les services de l'OCP et, par conséquent, la qualité des prestations offertes.

#### **Etat civil**

Cinq arrondissements de l'état civil ont été inspectés. Les contrôles ont principalement portés sur l'application des lois et directives, sur les enregistrements d'événements d'état civil, sur les pièces justificatives et sur les archives. Depuis février 2010, de nouveaux documents d'état civil sont disponibles. Ce sont des pièces qui confirment l'inscription dans le registre de l'état civil suisse d'événements survenus à l'étranger ou qui prouvent un fait (nom, droit de cité, inexistence d'un mariage ou d'un partenariat, etc.).

#### **LIPAD : forte implication de l'OCP**

Le service juridique et de formation de l'OCP a été étroitement associé à l'élaboration des procédures liées à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Des ajustements ont été nécessaires entre le secrétariat général du DSPE et l'OCP dans le traitement des demandes de renseignements déposées à l'office, sous le contrôle de la préposée à la protection des données et à la transparence.

#### **Objets trouvés**

Plus de 15'000 pièces ont été déposées au service des objets trouvés en 2010. 70% des objets avec identité retrouvent leur propriétaire de même que 35% des objets anonymes. De leur côté, les ventes aux enchères publiques répondent à satisfaction aux attentes du public.

#### **Affaires militaires**

##### **Concept «Place d'armes 2015»**

Vu la nécessité de disposer d'une planification claire et réaliste concernant l'avenir de la caserne des Vernets et la possibilité de libérer à brève échéance ce site au profit du projet PAV (Praille - Acacias - Vernets), un groupe de travail conjoint Confédération / canton a été constitué. Il a mené une étude de faisabilité présentée en automne 2010, intitulée «concept place d'armes 2015», démontrant la possibilité technique de libérer le site des Vernets à l'horizon 2015, tout en répondant aux besoins de l'armée en matière

d'infrastructures militaires modernisées sur des sites existants à vocation militaire.

#### **Logistique civile et militaire**

Le centre de logistique civile et militaire (anciennement arsenal cantonal) a pu ouvrir l'ensemble de ses prestations aux services de l'administration cantonale. Ces prestations concernent des domaines aussi variés que les textiles, la buanderie, l'armurerie, le stockage et le transport, la mécanique sur engins et appareils, la menuiserie et le garde-meubles. D'une occupation quasiment à 100% pour la Confédération jusqu'à fin 2006, les prestations logistiques effectuées par le centre se répartissent actuellement à environ 70% au profit de la Confédération et 30% au profit du canton. Ce nouveau mode de fonctionnement permet une synergie entre le canton et la Confédération, source d'économies pour les deux partenaires.

#### **Etat**

##### **Gestion du patrimoine archivistique**

Les archives d'Etat (AEG) ont assumé leur mandat de conseil dans le domaine du records management et de l'archivage auprès des services de l'administration, toujours en étroite collaboration avec les archivistes de département. Le groupe de coordination de l'archivage a entre autres rédigé un guide concernant la gestion des messages électroniques au sein de l'administration. Les AEG ont reçu quelque 317 mètres linéaires d'archives supplémentaires, dont 75% environ proviennent de l'administration et 25% de donateurs privés. La campagne de numérisation des répertoires d'état civil s'est poursuivie avec succès, la très grande majorité des répertoires concernant les actes du XIX<sup>e</sup> siècle étant désormais consultable en ligne. Les recherches sont aussi facilitées, le public pouvant dorénavant réserver à l'avance, via le site internet, les documents inventoriés dans la base de données Adhémar, elle-même consultable en ligne. Fruit d'une collaboration très étroite avec le département d'histoire générale de la faculté des lettres de l'Université de Genève, une nouvelle exposition a été proposée au public. Intitulée La Chaîne du pénal. Crimes et châtements dans la République de Genève sous l'Ancien Régime, cette exposition est accompagnée d'un ouvrage éponyme et d'un court-métrage.

#### **Droits humains**

##### **Lutter contre la traite d'êtres humains**

En septembre 2010, le Conseil d'Etat a soumis

au Grand Conseil le rapport RD 847 validant les travaux pilotés par la direction de l'office des droits humains et créant un mécanisme de coopération administrative contre la traite d'êtres humains. Cet important travail mené de manière transversale au sein du département, mais également avec le concours des HUG, du Parquet du procureur général et d'organisations non gouvernementales devrait permettre une prévention adéquate de la traite des êtres humains et une meilleure prise en charge des victimes.

### **Agir contre les violences domestiques**

La modification de la loi sur les violences domestiques est entrée en vigueur le 31 août 2010. Elle facilitera l'éloignement des auteurs de violences domestiques par la police dès janvier 2011. Une campagne de prévention des violences domestiques «Stop violences à la maison» a été diffusée à trois reprises au cours de l'année par le biais de différents médias. Cette campagne a fait l'objet d'une évaluation tant quantitative que qualitative par l'institut de sondage M.I.S. Trend. Deux forums violences domestiques ayant chacun réuni 250 professionnel-le-s ont également été organisés.

### **S'engager pour l'égalité**

Les actions menées ont notamment concerné la prévention du harcèlement sexuel et des violences sexuelles et la promotion des choix professionnels dénués de stéréotypes avec la première édition de la journée «Futur en tous genres» qui a remplacé la traditionnelle Journée des filles en élargissant le concept aux filles et aux garçons de 5e année primaire.

L'année 2010 a été marquée également par la commémoration des 50 ans de l'obtention du droit de vote féminin à Genève et la création d'un dossier pédagogique sur ce thème. Des ateliers ont été offerts aux femmes qui souhaitent s'engager en politique dans la perspective des élections municipales. Enfin, un projet de prévention des mariages forcés a été lancé avec le soutien financier de la Confédération.

### **Promouvoir l'intégration**

Apporter à la population et aux partenaires de l'intégration des réponses documentées sur les questions de migration et de diversité culturelle est indispensable. Celles-ci ont été produites sous la forme de documents destinés aux étrangers, notamment la brochure «Bienvenue à Genève», des dépliants sur le droit de vote ou la naturalisation. De plus, le Bureau de l'intégration a apporté un soutien accru à l'offre de cours de français à but d'intégration ainsi qu'à divers

projets d'intégration et de prévention de la discrimination avec comme point phare la semaine internationale d'actions contre le racisme organisée avec divers partenaires locaux comme les associations et les communes.

### **Solidarité avec l'étranger**

En matière de solidarité internationale, un montant de 14'600'000 francs a été attribué à une centaine de projets de coopération au développement et à l'aide humanitaire, dont un million de francs destiné à des projets de reconstruction et de lutte contre l'épidémie de choléra en Haïti. Sur proposition du DSPE, le canton a décidé de faire de l'environnement un domaine d'action prioritaire dans le cadre de son engagement en faveur de la solidarité internationale. C'est ainsi un total de 744'183 francs qui a été destiné à des projets portant sur des problématiques telles que les conséquences du changement climatique, la sécurité alimentaire, la biodiversité, l'efficacité énergétique, la réduction des risques de catastrophes naturelles ou la gestion des déchets et des substances polluantes. Enfin, un nouveau contrat de prestations, soumis aux normes LIAF, pour un montant annuel de 3'000'000 francs, a été signé avec la Fédération genevoise de coopération (FGC), pour la période 2011-2012.

### **Mobilité**

#### **Encourager les véhicules peu polluants**

Afin d'encourager la mise en circulation de véhicules peu polluants, leurs acquéreurs peuvent désormais bénéficier d'avantages fiscaux. L'application d'un système de bonus-malus en matière d'imposition des véhicules à moteur a été acceptée en votation populaire le 27 septembre 2009 (L 10150). Ce système, qui s'applique aux voitures de tourisme mises en circulation pour la première fois après le 1<sup>er</sup> janvier 2010, favorise les véhicules émettant peu de CO<sub>2</sub>.

L'office cantonal des automobiles et de la navigation (OCAN) a aussi apporté sa collaboration à la direction générale de l'environnement en matière de mesures de diminution des émissions gazeuses et sonores en lien avec la circulation routière.

#### **Prévention et sécurité routière**

L'OCAN a organisé des cours de prévention de la récidive de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, en collaboration avec les HUG («PRECASIA»). L'office a coopéré avec le Touring Club Suisse dans le cadre de cours de

préparation de l'apprentissage à la conduite automobile pour jeunes conducteurs

### Échange de données en ligne accrue

De nouvelles interconnexions entre le système informatique métier cantonal et les bases des données fédérales des détenteurs de véhicules routiers (MOFIS), des détenteurs de permis de conduire (FABER) et des mesures administratives les concernant (ADMAS) ont été réalisées, permettant l'échange de données en ligne. De même, l'office a collaboré à la réalisation de l'interface entre les systèmes informatiques métier de l'OCAN et de l'office des faillites.

### Gestion de l'Etat et nouvelles dispositions légales

Un système de maîtrise de la qualité et de traçabilité en matière de contrôles techniques des véhicules (L 9196) a été développé. Enfin, les conditions-cadre opérationnelles en lien avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur l'admission des chauffeurs professionnels (OACP) ont été réalisées.

Parc de véhicules routiers immatriculés <sup>1)</sup>	2008	2009	2010	Variation
Voitures de tourisme	216'611	215'154	216'078	0,43%
Cars, autobus	434	436	445	2,06%
Voitures de livraison	14'217	14'471	14'986	3,56%
Camions	2'377	2'318	2'295	-0,99%
Motocycles (y c. légers)	46'588	48'099	49'180	2,25%
Remorques (y c. spéciales)	8'380	7'992	8'014	0,28%

<sup>1)</sup> état au 30 septembre des véhicules immatriculés à Genève

### Genève internationale

Les travaux du Groupe permanent conjoint canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale (GPC) ont principalement porté sur le projet de site unique de l'OMC, la valorisation des terrains de l'OIT, l'universalité des missions permanentes et les places de crèches pour les internationaux. Le Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI) a pour sa part notamment travaillé à la rédaction du rapport du Conseil d'Etat sur la politique cantonale de soutien à la Genève internationale. Le GIAI a aussi préavisé deux demandes de gratuité de locaux présentées par des ONG et deux projets d'actions sur territoire genevois en lien avec la Genève internationale. Le Comité diplomatique a pour sa part tenu deux réunions dont une en présence de la conseillère d'Etat en charge du DSPE et de la cheffe de la police pour la présentation des résultats du sondage effectué à propos des internationaux et de la sécurité à Genève.

Le bureau du délégué à la Genève internationale a organisé avec la direction générale de l'environnement un séminaire à l'attention des

organisations internationales sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. Une cinquantaine de personnes ont participé à cet événement qui conduira à des collaborations entre le service cantonal de l'énergie, le programme des Nations unies pour l'environnement, la FIPOI et les SIG en 2011.

La réflexion sur l'avenir du domaine de Penthes a été enrichie notamment par la consultation d'une quarantaine d'interlocuteurs à Genève et au Royaume-Uni.

### Information et communication

Le bureau du délégué à la Genève internationale a diffusé à plus de 400 personnes inscrites une «sélection quotidienne» sur l'actualité de la Genève internationale. Un plan de communication dont le Conseil d'Etat a pris acte en octobre a été finalisé. Sa mise en œuvre a débuté avec la réalisation et la diffusion d'une petite histoire de la Genève internationale. Une brochure promotionnelle et un site internet seront disponibles en 2011.

## Établissements publics autonomes

### Services industriels de Genève

Les résultats économiques 2010 des SIG sont bons et en phase avec les prévisions, avec un résultat net légèrement inférieur à 100 millions de francs. La pression accrue de la concurrence s'est faite sentir lors des appels d'offres pour les contrats de vente d'électricité aux clients éligibles (> 100'000 kWh annuels). Néanmoins, les SIG n'ont perdu qu'une dizaine de leurs clients éligibles tout en en fidélisant de nouveaux grâce à leur offre en marché libre.

### Développement des projets de production électrique

Les projets de production électrique ont bien évolué, notamment avec la confirmation par le Conseil d'Etat de la pertinence du projet de centrale chaleur force (CCF), ainsi qu'avec le développement des sites éoliens à l'extérieur du canton. La mise en service de la première éolienne sera réalisée en 2011. Le programme Eco21 a atteint ses objectifs 2010, soit un total d'économies de 28 GWH (1% de la consommation du canton).

### Des moyens de chauffage plus efficaces

Grâce au projet GLN, l'ensemble des bâtiments des Nations Unies ont été refroidis à l'eau du lac. L'extension du chauffage à distance (CAD) et le début des travaux de liaison des réseaux

Cadiom et Lignon sont à relever. Ainsi les cités périurbaines construites dans les années 50-60 seront bientôt reliées par un seul réseau, ce qui ouvre la voie à des moyens de chauffage plus efficaces.

#### **Fibre optique et Green Data Center**

Le projet de fibre optique (FTTH) a également bien avancé, notamment par la signature d'un contrat de partenariat avec Swisscom pour la construction en commun du réseau genevois et

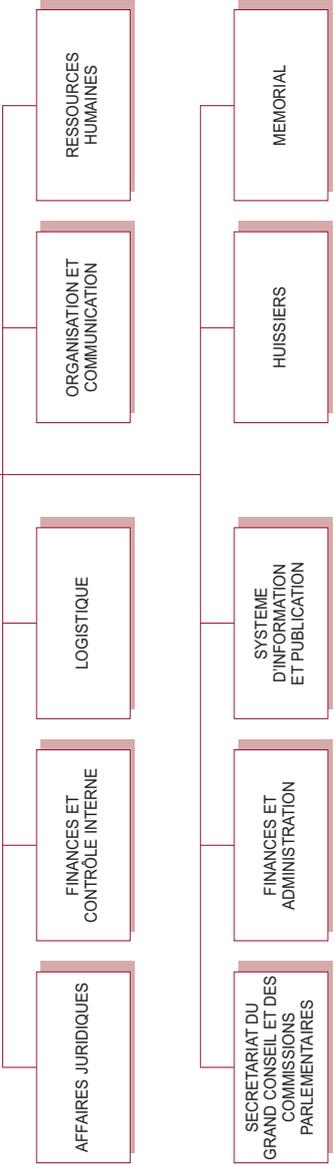
par la bonne collaboration avec cinq grandes villes suisses.

La première étape du concept de neutralité énergétique du site du Lignon a été réalisée en 2010, avec comme mesure phare le Green Data Center, soit la réduction de 70% de la consommation des serveurs informatiques. Dans 10 ans, le site des SIG au Lignon devrait être totalement auto-suffisant sur le plan énergétique.

**GRAND CONSEIL**

BUREAU  
DU GRAND CONSEIL

SAUTIER  
SECRETARE GENERAL ADJOINT



## 10. Grand Conseil

La structure de ce rapport de gestion s'inscrit dans le cadre du budget par prestations, demandé par le Grand Conseil à la suite des travaux de GE-Pilote, et qui a été examiné et voté sous cette forme la première fois en 2010, pour le budget 2011. Quatre types de prestations concrétisent les attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil :

- fonction législative;
- fonction de haute surveillance;
- fonction de recours au Grand Conseil;
- élections et prestations de serment.

Le nombre d'objets traités en 2010 se répartit par type de prestations de la façon suivante :

	2008	2009	2010
Fonction législative	980	879	871
Fonction de haute surveillance	4 <sup>1</sup>	4 <sup>1</sup>	4 <sup>1</sup>
Fonction de recours	87 <sup>2</sup>	92 <sup>2</sup>	75 <sup>2</sup>
Elections (y compris les prestations de serment)	42	98	213
<b>Total</b>	<b>1'113</b>	<b>1'073</b>	<b>1'163</b>

Durant la première année de la 57<sup>e</sup> législature, le Grand Conseil a tenu 66 séances plénières (69 en 2009) représentant 132 heures (138 en 2009). Au cours de l'année 2010, il a traité au total 1'143 objets<sup>3</sup>, dont :

	2008	2009	2010
Initiatives populaires	11	9	13
Projets de lois	524	458	380
Motions	127	113	146
Résolutions	34	26	43
Pétitions	60	68	57
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	66	55	40
Interpellations	0	0	0
Interpellations urgentes écrites	189	186	234
Rapports de la commission de grâce	5	10	12
Elections (y compris les prestations de serment)	42	98	213
Questions écrites	12	9	5
<b>Total</b>	<b>1'070</b>	<b>1'032</b>	<b>1'143</b>

En 2010, quatre recours ont été déposés contre des objets votés par le Grand Conseil (décisions de validité sur les initiatives populaires ou lois votées).

	2008	2009	2010
Recours déposés	9	10	4
Traités (y compris les recours déposés avant 2010)	12	17	10
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>14</b>
Recours pendants devant les tribunaux	7	9	2

### Points forts 2010

#### Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises

A l'initiative de son président, M. Guy Mettan, le Grand Conseil a organisé, le 4 juin 2010, les Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises, en concertation avec M. Etienne Blanc, député-maire de Divonne-les-Bains et M. Laurent Chappuis, alors président du Grand Conseil vaudois. Cet événement a réuni des élus des différentes autorités et entités de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Les assises poursuivaient plusieurs objectifs, notamment apprendre à se connaître, recenser les domaines dans lesquels il existe des difficultés et esquisser les contours d'une gouvernance démocratique de cette région transfrontalière.

Les travaux ont abouti à une déclaration finale prévoyant notamment la pérennisation du principe d'une rencontre régulière entre élus du canton de Vaud, du canton de Genève et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, ainsi que la création d'une commission transfrontalière composée de 32 membres (16 membres français, 4 membres du canton de Vaud et 12 membres du canton de Genève, des représentants des communes vaudoises et genevoises ayant un statut d'observateur), chargée de préparer les futures assises.

#### Lancement d'un concours portant sur la transformation des salles du Grand Conseil et des accès publics

A l'initiative de M. Guy Mettan, le Bureau a décidé en avril 2010 de lancer une étude de faisabilité portant sur les possibilités de transformation et d'amélioration des salles du Grand Conseil et des accès publics. Pour ce faire, un groupe de travail composé de représentants du Grand Conseil et du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) s'est réuni à de nombreuses reprises. Le rapport final de l'étude de faisabilité, réalisé par un mandataire externe, a été présenté aux chefs de groupe et à la presse le 22 septembre 2010. Le projet a également été soumis à la commission des travaux, laquelle l'a unanimement soutenu.

Sur la base de l'étude, le DCTI a été mandaté pour lancer un concours de projets pluridisciplinaires (architecte et ingénieur civil à 1 degré

<sup>1</sup> Il s'agit des rapports d'activité de la commission de contrôle de gestion, de la commission des visiteurs officiels, de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO, de la commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la BCGE (2008 et 2009) et de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire (2010). Le traitement des autres rapports de ces commissions est inclus dans les chiffres de la fonction législative. Il en va de même des projets de lois relatifs aux comptes et au budget adoptés par le Grand Conseil.

<sup>2</sup> Y compris les décisions de la commission de grâce (6 en 2010, 14 en 2009 et 20 en 2008) et les réexamens en matière de naturalisation (2 en 2008 uniquement).

<sup>3</sup> Ce chiffre ne comprend pas les recours contre les objets votés (14 en 2010, 27 en 2009 et 21 en 2008), les recours en grâce traités directement par la commission de grâce (6 en 2010, 14 en 2009 et 20 en 2008) et non par le Grand Conseil, ainsi que les réexamens en matière de naturalisation (2 en 2008 seulement).

de procédure ouverte), lequel a été publié fin décembre 2010. Le jury constitué à cet effet se réunira tout au long du premier semestre 2011, afin que les projets retenus puissent être présentés à la fin de l'été.

### 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Le Bureau du Grand Conseil a accueilli la 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, les vendredi et samedi 8 et 9 octobre 2010.

Cette rencontre annuelle, instaurée en 1963 par l'ancien président du Grand Conseil genevois Yves Maitre, réunit les membres des bureaux des parlements suisses des cantons latins. Y participent les cantons romands (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud), ainsi que ceux de Berne et du Tessin. Cet événement est organisé à tour de rôle par les cantons participants.

Chaque année, un thème relatif à la vie parlementaire des cantons est abordé, afin de mettre en commun les pratiques respectives. En 2010, les interventions ont porté sur «la coopération régionale vue du parlement».

### Elections judiciaires liées à la réforme Justice 2011

La réforme Justice 2011 a constitué un défi très important pour le Grand Conseil durant l'année 2010. En sus des travaux législatifs liés à cette réforme (voir ci-dessous *Réforme de la justice*), le Grand Conseil a déployé une activité très importante dans le cadre de sa compétence d'élection et de prestation de serment.

La réforme de la justice implique l'élection de quelque 75 nouveaux magistrats au sein du Pouvoir judiciaire, auxquels s'ajoutent le remplacement et le renouvellement de charges de magistrats existantes. Conformément à la constitution genevoise, cette compétence électorale appartient en principe au corps électoral. Toutefois, lors de la votation du 26 septembre 2010, le peuple a accepté, à titre exceptionnel, de renoncer à élire lui-même les magistrats dans le cadre de la réforme Justice 2011, pour céder cette prérogative au Grand Conseil (loi 10546).

Notre parlement s'est ainsi réuni à deux reprises en session extraordinaire, le 12 novembre et le 16 décembre 2010, pour procéder à l'élection et recevoir la prestation de serment de respective-

ment 61 et 23 magistrats. Un certain nombre d'élections liées à la réforme Justice 2011 devront encore avoir lieu au début de l'année 2011.

### Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, c'est-à-dire l'examen de leur validité (art. 66 de la constitution cantonale, Cst GE, A 2 00), leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contre-projet (art. 67 Cst GE).
- adoption, amendement ou rejet de projets qui lui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat (art. 78 Cst GE).
- approbation ou rejet des conventions inter-cantoniales et internationales (art. 99 Cst GE).
- vote des impôts (art. 2 let. g de la loi portant règlement du Grand Conseil, LRGC, B 1 01), création et dissolution des fondations de droit public (art. 2 let. k LRGC), fixation du traitement des fonctionnaires publics (art. 2 let. j LRGC).
- traitement des motions, résolutions, questions et interpellations urgentes écrites.
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées et les décisions sur la validité des initiatives populaires (art. 177 ss LRGC).
- publication du «Mémorial des séances du Grand Conseil» (art. 42-45 LRGC), en tant que source législative et d'interprétation.

Durant l'année 2010, le détail des objets traités dans le cadre de la fonction législative du Grand Conseil s'établit comme suit :

	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	6	7	0	0	13
Projets de lois	193	167	20	0	380
Motions	105	27	14	0	146
Résolutions	30	9	4	0	43
Rapports divers	19	15	0	2 <sup>4</sup>	36
Questions	0	0	0	5 <sup>5</sup>	5
Interpellations urgentes écrites	0	0	0	234 <sup>6</sup>	234
Recours	détail ci-dessus				14
Total fonction législative					871

### Réforme de la justice

Les travaux législatifs sur la réforme de la justice (Justice 2011), entamés en 2008, se sont poursuivis encore durant toute l'année 2010. Pour rappel, cette réforme fait suite à l'exigence

<sup>4</sup> Rapports divers traités dans les points initiaux de l'ordre du jour.

<sup>5</sup> Questions reçues (points initiaux de l'ordre du jour).

<sup>6</sup> Interpellations reçues et transmises au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

de l'article 86 al. 2 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (procédure administrative) et aux perspectives d'unification des procédures pénale et civile. La commission *ad hoc* Justice 2011, instituée le 21 février 2008 (voir la résolution 553), a été chargée de l'examen des projets de lois relatifs à cette réforme. Le détail des objets traités en 2010 par la commission et le Grand Conseil dans ce cadre s'établit comme suit :

Objet	Commission <i>ad hoc</i> Justice 2011	Grand Conseil
PL 10464 sur la juridiction des Prud'hommes (E 3 10)	Voté le 30 septembre 2009	Voté le 11 février 2010
PL 10465 d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (E 3 60)	Voté le 4 novembre 2009	Voté le 29 janvier 2010
PL 10546 constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00) (organisation judiciaire) <sup>7</sup>	Voté le 9 décembre 2009	Voté le 28 janvier 2010
PL 10607 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) (E 2 05)	Voté le 13 janvier 2010	Voté le 11 février 2010
PL 10467 sur la profession d'huissier judiciaire (E 6 15)	Voté le 27 janvier 2010	Voté le 19 mars 2010
PL 10681 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05)	Voté le 30 juin 2010	Voté le 2 juillet 2010
PL 10481 d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (E 1 05) <sup>8</sup>	Voté le 6 juillet 2010	Voté le 2 septembre 2010
PL 10468 organisant la commission de conciliation en matière de baux et loyers (E 3 15) <sup>9</sup>	Voté le 7 juillet 2010	Voté le 2 septembre 2010
PL 10437 constitutionnelle modifiant la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE) (A 2 00) <sup>10</sup>	Voté le 29 septembre 2010	Voté le 19 novembre 2010
P 1746 pour le maintien de la commission de conciliation en matière de baux et loyers et le Tribunal des baux et loyers	Traité le 29 septembre 2010	Traité le 19 novembre 2010
PL 10763 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) (réévaluation du traitement des juges et augmentation du nombre de postes)	Voté le 15 décembre 2010	Voté le 16 décembre 2010

La réforme de la justice est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Toutefois, la commission devra encore terminer l'examen des derniers projets de lois, dont elle a été saisie en novembre 2010 par le Conseil d'Etat, pour finaliser la réforme précitée.

### Collaboration intercantonale

Les travaux de la commission interparlementaire (CIP) chargée d'examiner le projet de refonte de la Convention des conventions<sup>11</sup> (projet CoParl), initiés en 2008, ont été finalisés durant l'année 2010. Pour rappel, cette CIP, composée de six délégations cantonales de sept membres, était présidée par le canton de Neuchâtel, Genève assumant la vice-présidence.

La CIP a remis son rapport aux représentants gouvernementaux (CGSO) le 11 mars 2009. Le retour d'information de la CGSO sur le projet de la CIP a été transmis à cette dernière à la fin de l'année 2009. En 2010, la CIP a encore tenu une séance plénière et une séance de son Bureau afin de débattre des dernières divergences par rapport au retour d'information des gouvernements.

La CoParl a finalement été signée par les gouvernements le 5 mars 2010. Elle a ensuite été approuvée à l'unanimité par le Grand Conseil le 15 octobre 2010 (L 10704) et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La CIP chargée d'examiner l'avant-projet de convention HES-SO a débuté ses travaux le 28 mai 2010. Elle a tenu trois séances plénières, son Bureau s'étant réuni à une reprise. La délégation genevoise a tenu trois séances de préparation. Les travaux de cette CIP devraient en principe encore se dérouler durant toute l'année 2011.

La CIP instituée en janvier 2010 en vue de l'examen du projet de concordat sur la culture et le commerce de chanvre s'est réunie à une reprise le 29 avril 2010 à Delémont. La délégation genevoise a tenu une séance de préparation. La prise de position de la CIP a été transmise à la Conférence latine des directeurs de départements de justice et police, le 20 mai 2010.

### Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées. Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil dont il recrée l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat, ainsi que sur le site Internet du Grand Conseil depuis 1993).

Le Mémorial de cette première année de la 57<sup>e</sup> législature devrait comprendre quelque 20'000 pages, réparties en 25 volumes.

<sup>7</sup> Accepté en votation populaire le 26 septembre 2010.

<sup>8</sup> Accepté en votation populaire le 28 novembre 2010.

<sup>9</sup> Accepté en votation populaire le 28 novembre 2010.

<sup>10</sup> Sera soumis à votation populaire en 2011.

<sup>11</sup> Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (B 1 03).

## Fonction de haute surveillance

La fonction de haute surveillance du Grand Conseil s'exerce plus particulièrement par trois commissions parlementaires : commission des finances, commission de contrôle de gestion et commission des visiteurs officiels. S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle : commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

### Commission des finances

La haute surveillance de la commission des finances comporte surtout l'étude et le vote du budget et des comptes. L'étude des comptes 2009 s'est déroulée sur sept séances, entre avril et mai 2010, représentant environ 24 heures.

En 2010, la commission des finances a travaillé pour la première fois sur le budget présenté par politiques publiques, programmes et prestations. Il s'agit d'un changement très important qui a notamment impliqué l'ajustement et la révision d'un certain nombre de procédures et de méthodes de travail, y compris pour l'examen et le vote du budget en séance plénière du Grand Conseil. Dans le cadre de ses travaux sur le budget 2011, la commission a consacré 39 heures à son examen, représentant 12 séances, qui se sont déroulées entre septembre et novembre 2010.

### Commission de contrôle de gestion

La commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat (art. 201A LRGC). Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents (art. 24 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10, et art. 201A al. 7 LRGC).

Au cours de l'année parlementaire 2009-2010 (du 16 novembre 2009 au 22 novembre 2010), la commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 75 heures.

Pendant cette période, la CCG a procédé à 39 auditions. Les différentes sous-commissions ont procédé à 10 auditions, ce qui représente environ 16 heures de séance.

### Commission des visiteurs officiels

La commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise (art. 227 LRGC). Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées (art. 228 et 228A LRGC). Elle entend les personnes privées de liberté qui en font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus (art. 227, al. 4 LRGC).

Durant l'année 2010, la commission a tenu 24 séances, notamment deux séances conjointes avec la commission des travaux à propos du projet d'agrandissement de la prison de Champ-Dollon (*Cento rapido*) et a visité 20 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté. Des membres de la commission ont par ailleurs présenté cette dernière à l'école de police et à l'école de formation des gardiens et surveillants de la prison de Champ-Dollon. La commission a également participé aux Assises pénitentiaires organisées par le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), ainsi qu'aux travaux de la commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale. La commission a en outre procédé au cours de l'année 2010 à une dizaine de missions d'observations de renvois. Enfin, la commission a rencontré la commission fédérale indépendante de prévention de la torture.

### Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) a été instituée par la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28). Elle se compose de 7 membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier le rapport annuel du comité stratégique et le plan financier pluriannuel. En 2010, la CIP a siégé à 3 reprises en séance plénière<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Voir également le rapport de la commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2010 (CIP HES-SO), RD 850.

## Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP Détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale<sup>13</sup>. Elle se compose de 3 membres par canton contractant (GE, FR, JU, NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin, lequel ne participe pas à la CIP. Celle-ci a tenu deux séances en 2010.

## Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de 7 membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1<sup>er</sup> août 2009. Sa mise en place a eu lieu à la fin 2009, en vue de la séance inaugurale du 22 janvier 2010. Elle s'est ensuite réunie à deux reprises en 2010. Le Bureau de la CIP a tenu 4 séances en 2010<sup>14</sup>.

## Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

- réception et traitement des pétitions (art. 2 let. o LRGC);
- réception et traitement des demandes de grâce (art. 2 let. a LRGC);

Durant l'année 2010, le détail de la fonction de recours du Grand Conseil s'établit comme suit :

	2008 <sup>15</sup>	2009	2010
Pétitions	60	68	57
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	25	24	18

## Pétitions

Une modification de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), proposée par le Bureau et entrée en vigueur le 18 mai 2010 (L 10617), permet de réduire le délai de traitement des pétitions par le Grand Conseil. Ce délai était souvent très long, ce qui pouvait laisser à penser à un manque d'égards envers les pétitionnaires, dans l'exercice d'un droit garanti par la constitution genevoise.

Les rapports sur les pétitions sont dorénavant inscrits à l'ordre du jour de la séance du vendredi après-midi (extraits), même s'il y a un rapport de minorité. Ils sont traités, dans la mesure du temps disponible, à la suite des

objets non controversés de la séance des extraits.

Le détail des pétitions traitées en 2010 s'établit comme suit :

	2008	2009	2010
Reçues et renvoyées en commission des pétitions	30	37	47
Traitées	59	65	55
Retournées en commission	1	3	0
Retirées	0	0	2
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>57</b>

## Grâce

En 2010, la commission de grâce a étudié 18 recours en grâce dont 12 traités par le Grand Conseil, soit :

	2008	2009	2010
Recours examinés par la commission	25	24	18
Recours traités par le Grand Conseil	5	10	12
Recours de la compétence de la commission	20	14	6
Amendes	19	9	6
Peines pécuniaires		3	1
Peines privatives de liberté	6	12	11
Grâces accordées	11	8	4
Grâces rejetées	12	16	14
Dossiers reportés	2	0	0

## Elections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

- élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales (art. 132 al. 4 Cst GE), ainsi que, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son suppléant (art. 2 let. l LRGC);
- prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes (art. 2 let. m LRGC).

En 2010, le Grand Conseil a procédé à 213 élections et prestations de serment.

## Secrétariat général du Grand Conseil

### Soutien à la présidence, au Bureau et au Grand Conseil

Le soutien à la présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le Sautier et son

<sup>13</sup> Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) (CLDPA) (E 4 55) et Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) (CEDPM) (E 4 58).

<sup>14</sup> Voir également le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande pour l'année 2010 (CIP CSR), RD 855.

<sup>15</sup> Pour 2008, il y a encore eu deux demandes de réexamen en matière de naturalisation. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, cette compétence a été transférée au Tribunal administratif (L 10253).

adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi des décisions du Bureau.

Le secrétariat général se charge en outre de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et procédural à la présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de l'envoi des textes votés, en vue de leur publication.

En 2010, le secrétariat général a également organisé divers événements, dans le cadre de ses prestations de soutien :

- les séances extraordinaires d'élection et de prestation de serment des magistrats dans le cadre de la réforme Justice 2011, le 12 novembre et le 16 décembre 2010;
- la sortie annuelle des députés. La coutume veut que celle-ci se déroule sur les terres d'origine de la présidence du Grand Conseil. La sortie 2010 a eu lieu dans les environs d'Evionnaz, commune dont est originaire le président sortant Guy Mettan;
- la rencontre avec les représentants des milieux internationaux, le 4 juin 2010 au Musée Ariana à Genève. Cette année, la rencontre s'est déroulée à l'issue des Premières assises transfrontalières;
- la 47<sup>e</sup> réunion des bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin, qui s'est tenue à Genève les 8 et 9 octobre 2010.

### **Travaux liés aux élections judiciaires dans le cadre de la réforme Justice 2011**

En plus des tâches ordinaires, les travaux liés aux élections judiciaires dans le cadre de la réforme Justice 2011 ont occupé le secrétariat général durant plusieurs mois en 2010. Il s'est agi en particulier des activités suivantes :

- recensement et systématisation des nouvelles conditions d'éligibilité des magistrats judiciaires;
- adaptation des procédures internes et actualisation des documents suite aux nouvelles dispositions légales;
- préparation et publication de l'ouverture des postes;
- ouverture des autres postes suite aux rocares internes;
- réception des candidatures;

- examen et suivi des candidatures, en particulier transmission au Bureau et envoi des diverses correspondances aux candidats;
- organisation des séances extraordinaires d'élection et de prestation de serment du 12 novembre et 16 décembre 2010.

### **Soutien aux commissions parlementaires**

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En exécution de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, d'une collaboratrice scientifique et de quatre secrétaires scientifiques (de formation universitaire). En 2010, les commissions suivantes ont spécifiquement bénéficié de l'appui d'un secrétaire scientifique (respectivement d'une collaboratrice scientifique) :

- commission des finances;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des affaires communales, régionales et internationales;
- commission *ad hoc* Justice 2011;
- commission *ad hoc* sur le personnel de l'Etat;
- commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil;
- commission de grâce;
- commission législative (pour le traitement des initiatives populaires, les procédures de rectification et certains objets ponctuels);
- commission des visiteurs officiels;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire CoParl;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire relative à l'avant-projet de convention HES-SO;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande;
- délégation genevoise à la commission interparlementaire relative au projet de concordat sur la culture et le commerce de chanvre.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions. Les procès-verbalistes qu'il met à disposition assurent la tenue des procès-verbaux. Les

secrétaires scientifiques apportent en outre un appui de nature technique, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou encore en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent. Les secrétaires scientifiques sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ce dernier.

### **Soutien juridique transversal**

Le soutien juridique transversal à la présidence, aux commissions et au secrétariat général, progressivement mis en place en 2008 et en 2009, a été développé en 2010, notamment dans le cadre du soutien à la commission législative. Il devra encore être développé dans la perspective de la création d'un service juridique.

### **Soutien logistique**

Le secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il s'occupe de la gestion des séances (p. ex. amendements) et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la salle du Grand Conseil (micros, vote électronique, enregistrement des débats et gestion de la retransmission télévisée), y compris pour les séances du Conseil municipal et de l'Assemblée constituante.

Le secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

### **Systèmes d'information**

Le secrétariat général, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il assure également la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

### **Lancement du projet e-parlement**

Durant l'année 2010, le secrétariat général a procédé au lancement des travaux en vue de la mise en place du *e-parlement*, en particulier la définition de sa structure et des outils techniques nécessaires. Durant l'année 2011, le

projet *e-parlement* constituera l'un des points forts du secrétariat général dans le domaine des systèmes d'information.

### **Site Internet**

Le site Internet du Grand Conseil est l'outil de communication et d'information du public sur ses activités. L'ensemble des textes publiés, par exemple les projets de lois, de motions, de résolutions, les rapports, les ordres du jour et les procès-verbaux des sessions y figurent et sont facilement accessibles depuis la page d'accueil. En outre, chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

C'est également par le biais du site Internet qu'il est possible d'accéder à la diffusion vidéo des séances (*streaming*). Une récente modification de la LRGC, entrée en vigueur le 18 janvier 2011, permet dorénavant l'archivage sur le site internet des vidéos diffusées au moyen du *streaming*.

Le Mémorial, dès l'année 1993, est accessible sur le site internet. Un moteur de recherche, que le secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires à l'aide de divers critères.

### **Gestion des documents**

Lancé par le secrétariat général en 2007, le projet ArchiDoc a pour but de permettre la gestion informatisée de l'ensemble des documents du secrétariat général et des commissions du Grand Conseil. En particulier, il offre une gestion partagée des documents par les collaborateurs, ce qui permet notamment d'accroître leur polyvalence et de faciliter les éventuels remplacements en cas d'absence. A terme, ArchiDoc devrait également constituer la structure de base en vue de la mise en place du *e-parlement*.

La création de la structure de classement et les travaux informatiques nécessaires au démarrage de la plate-forme ont débuté en 2008. Cette dernière est opérationnelle depuis le début de l'année 2009 et les travaux de migration des documents ont été achevés en décembre 2009. Durant l'année 2010, la structure a été affinée sur la base des expériences d'utilisation d'ArchiDoc.

### **Site Intranet**

Le site Intranet constitue notamment un outil de communication entre les collaborateurs du secrétariat général et de gestion des ressources

humaines. Il permet aussi la gestion et le suivi des absences.

### **Gestion financière du Grand Conseil et du secrétariat général**

Aux termes de l'article 40 al. 2 LRGC, le budget annuel du Grand Conseil et de son secrétariat général est préparé par le Bureau, afin d'être intégré dans le budget de l'Etat. Dans ce cadre, le Sautier établit le projet de budget à l'intention du Bureau (art. 41 al. 3 let. e LRGC). De même, il se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables, en préparant les comptes en vue de leur approbation et en recevant l'inspection cantonale des finances dans le cadre de leur révision, ainsi que la Cour des comptes.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont maintenant facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le secrétariat général.

### **Gestion des ressources humaines**

A la suite de la modification par le Grand Conseil, le 23 mars 2007, de la loi sur le personnel de l'administration (LPAC, B 5 05), le Conseil d'Etat a amendé le règlement d'application de la LPAC (B 5 05.01) le 23 juillet 2008, impliquant différents changements en matière de rôle, de mission et de responsabilité dans la gestion des ressources humaines. Cette délégation de compétence est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Pour rappel, l'article 40 al. 1 LRGC prévoit que le Bureau du Grand Conseil choisit et décide de l'engagement du personnel de son secrétariat général. L'article 93 al. 2 du règlement d'application de la LPAC attribue au Bureau du Grand Conseil les mêmes compétences que celles d'un conseiller d'Etat dans la gestion des ressources humaines.

En collaboration avec l'office du personnel de l'Etat pour les compétences transversales qui demeurent de son ressort, le secrétariat général du Grand Conseil a mis en place les structures nécessaires afin d'assumer dans de bonnes conditions les nouvelles compétences qui lui incombent.

### **Contrôle interne du secrétariat général**

Un système de contrôle interne a été mis en place en 2007. Il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect «métier». Il a été affiné et développé en 2010.

### **Perspectives et objectifs 2011**

Les volontés d'action pour 2011 se répartissent principalement entre les points suivants :

- *Le Grand Conseil à la rencontre de la société civile* - organisation d'événements en marge des sessions du Grand Conseil, à l'initiative du président Renaud Gautier;
- travaux en vue de la rénovation des salles du Grand Conseil et des accès publics, y compris la recherche et l'équipement d'une salle de remplacement durant les travaux;
- projet *e-parlement*;
- mise en place de l'archivage des diffusions vidéo des séances par *streaming*;
- finalisation des élections et prestations de serment liées à la réforme Justice 2011;
- poursuite du développement et de la consolidation du soutien aux commissions, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 189A LRGC;
- poursuite du développement et de la consolidation du service juridique;
- renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux affaires extérieures.